This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

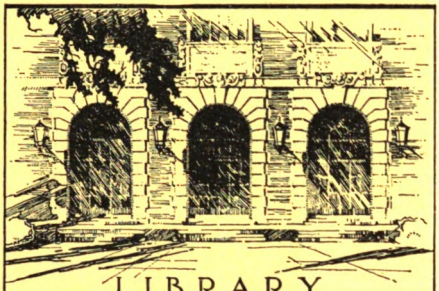

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS

064
NA
ser. 6
v. 3-4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

CLVII^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME IV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

9 L 16

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

Digitized by Google

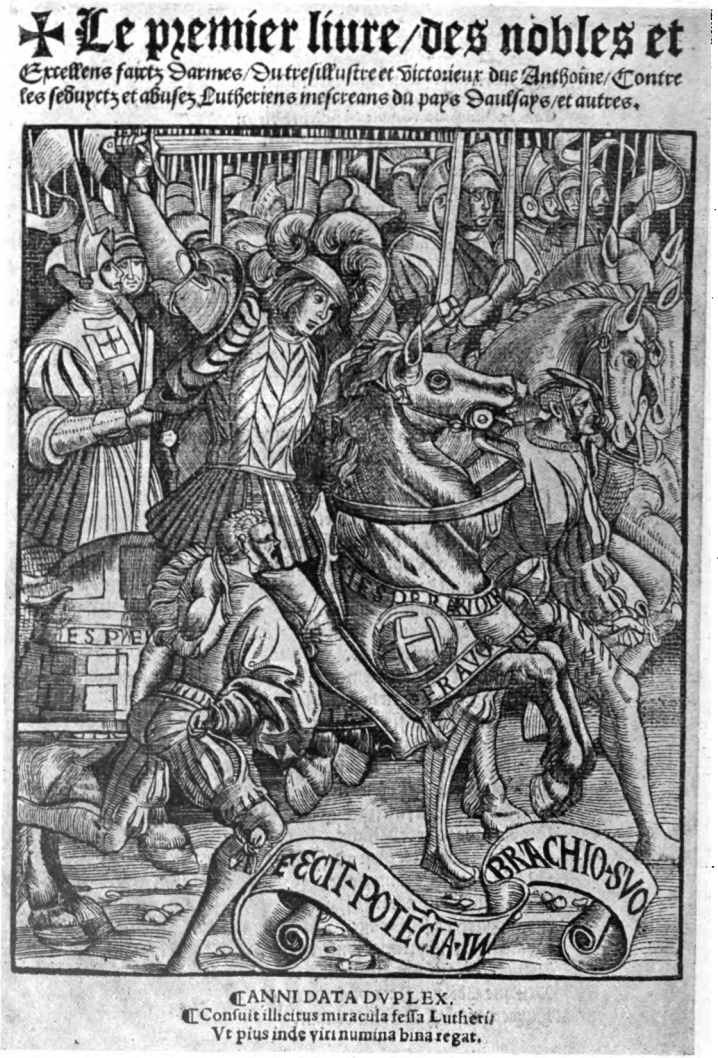

Gravure tirée de l'*Histoire et recueil...* de VOLCYR
(N° 127 de l'*Inventaire*.)

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

CLVII[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME IV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR M. CHARLES DESSEZ

INSPECTEUR D'ACADÉMIE

MESSIEURS,

En me confiant le rapport sur les prix de vertu, le vénérable président de votre commission m'a expressément recommandé de faire court, et j'ai bien tâché de me conformer à son désir. Mais, les faits que j'ai dû alléguer pour justifier chacun de vos choix ne m'ont pas toujours permis d'exécuter ma consigne. Du moins, ai-je écarté résolument toute considération étrangère à mon sujet, pour ne laisser parler que les faits eux-mêmes. Après tout, quel propos philosophique ou littéraire vaut, en éloquence, un acte de vertu? La charité, le dévouement ne sont-ils pas la suprême beauté comme ils sont la suprême grandeur?

Digitized by Google

— Je commence donc, messieurs, sans autre préambule.

Le prix Jules Gouy, destiné à récompenser le dévouement maternel, a été réparti entre Mmes Gérard (200 fr.), Fritz (150 fr.), Pigeon (150 fr.) et Cascaret (100 fr.)

Mme Gérard (1), qui a eu dix enfants, est restée veuve avec sept, cinq filles et deux garçons. Un des garçons gagne seulement 30 cent. par jour, l'autre est en apprentissage. Quant aux filles, la dernière n'a que vingt mois, deux sont en apprentissage, et l'aînée, qui a dix-neuf ans, gagne — quand elle a de l'ouvrage — 1 fr. 50 par jour, à des travaux de confection, exécutés à domicile, dans une chambre basse et mal éclairée. Mme Gérard ne peut donc compter que sur cette jeune fille et sur elle-même pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Mais elle est résignée, elle est vaillante ; elle travaille et ne se plaint pas.

Mme Fritz (2) est veuve d'un brave ouvrier en chaussures, né en Alsace, ancien soldat de la légion étrangère, et mort, il y a six ans, de la dysenterie chronique, dont il avait pris le germe au Tonkin. Elle a deux enfants, deux garçons, l'un de douze ans, l'autre de dix, qu'elle élève avec le plus grand soin, les tenant toujours proprement, veillant sur leur instruction et sur leur conduite, leur assurant le pain de l'âme avec celui du corps. Elle a encore sa vieille mère, et, malgré

1. Rue du Cheval-Blanc, 16.
2. Rue des Fabriques, 16.

Digitized by Google

les charges déjà si lourdes qui pèsent sur elle depuis son veuvage, elle ne laisse pas de prendre part aux frais de son entretien. Cependant la pauvre femme n'a d'autres ressources que son travail de couturière, et sa santé est plutôt chétive. Mais elle est d'une activité, d'une énergie inlassables ; souvent, elle passe au travail une partie de la nuit, quelquefois même la nuit entière, et, si elle souffre, on ne le voit pas. Tout ce qu'elle fait pour ses enfants et pour sa mère, elle le fait joyeusement.

Mme Pigeon (1) est veuve avec deux enfants, une fille et un fils. Son mari, ouvrier tapissier, habile et actif, gagnait de bonnes journées et assurait au ménage une aisance relative. Mais, il y a quatre ans, il a succombé, jeune encore, à un refroidissement contracté dans son travail, et, depuis lors, Mme Pigeon a dû pourvoir seule aux besoins de sa famille. Sa fille, qui a aujourd'hui quatorze ans, suit les cours de l'école ménagère et entrera prochainement en apprentissage, mais, avant plusieurs années, elle gagnera peu de chose. Son fils a six ans : il est atteint d'une conjonctivite et sa constitution débile, qui réclame beaucoup de soins, impose à la pauvre mère de grands sacrifices de temps et d'argent. Elle-même n'a qu'une santé précaire. L'an dernier, elle a souffert d'une crise d'appendicite, et maintenant elle se ressent encore des suites de ce mal. Néanmoins, Mme Pigeon accomplit sa lourde tâche avec vaillance : employée comme femme de ménage, à 1 fr. 50 ou 2 fr. par jour, elle est, de la part de toutes

1. Faubourg Stanislas, 24.

Digitized by Google

les personnes qui l'occupent ou la connaissent, l'objet des plus vifs éloges.

Après avoir eu dix enfants, Mme Cascaret (1) a dû se séparer judiciairement de son mari, et, depuis cinq ans et demi, elle a seule la charge de sa famille qui comprend, à l'heure actuelle, une fille âgée de douze ans et demi, et deux garçons jumeaux âgés de six ans. Pendant que les enfants sont à l'école ou sous la garde d'une voisine, elle va en journée comme lingère ; la journée faite, elle emporte de l'ouvrage chez elle et travaille souvent jusqu'à 1 heure du matin. Et, malgré tout, elle n'arrive pas à gagner plus de 10 fr. par semaine. C'est pourtant avec ce maigre salaire qu'elle entretient ses enfants et qu'elle a même longtemps satisfait aux exigences de son mari, — de son mari séparé d'elle. Bien plus, elle trouve encore le moyen de venir en aide à des familles plus malheureuses, leur distribuant, après les avoir racommodés, les vieux vêtements qu'on lui donne. Ce dernier trait n'est-il pas touchant, messieurs, et bien caractéristique de la charité populaire ? Certes, Mme Cascaret, comme Mmes Gérard, Fritz et Pigeon, a tous les titres voulus pour un prix de dévouement maternel : ces humbles femmes sont héroïques, tout simplement.

Le prix de 600 fr., fondé par M. Jules Gouy pour récompenser la piété filiale, a été partagé entre Mlle Marguerite Kœbel (300 fr.), le jeune Charles Collignon (200 fr.) et MMlles Haldrich (100 fr.).

1. Faubourg des Trois-Maisons, 39.

Digitized by Google

Mlle Marguerite Kœbel (1) est une jeune fille de dix-neuf ans. A l'âge de trois ans, elle a perdu sa mère ; son père, qui s'était remarié, est mort lui-même, il y a deux ans, la laissant seule avec sa belle-mère et une petite sœur. Et, depuis lors, c'est elle surtout qui, avec son gain modeste d'ouvrière tailleuse, pourvoit aux besoins du ménage. Elle n'est pas robuste ; les privations et le travail l'ont anémiée ; mais la bonté de son cœur fait son énergie. Le soir, quand elle rentre de l'atelier, elle veille pour confectionner les vêtements de sa petite sœur, et sa belle-mère est entourée par elle des soins les plus tendres. Détail significatif, messieurs, et plus éloquent que tous les éloges : ce sont ses compagnes d'atelier qui, touchées de sa douceur et de son mérite, ont elles-mêmes posé la candidature de Marguerite Kœbel au prix de piété filiale.

Charles Collignon (2) a douze ans et demi, et, à cet âge si tendre encore, il a déjà subi les plus rudes épreuves et consenti les plus lourds sacrifices. Sa mère meurt, à l'hôpital, après un long martyre de deux ans. Son père, miné par des souffrances physiques et morales de tout genre, a été frappé d'abord d'ataxie, puis de cécité. Son frère, né d'un premier lit, qui avait pu, quelque temps, subvenir aux besoins du ménage, fait son service militaire et le laisse dans le dénûment le plus complet. Charles ne se laisse pas un instant abattre. Tout d'abord, il se constitue, au foyer, le remplaçant de la mère absente, faisant la cuisine, raccom-

1. Rue de l'Étang, 80.
2. Rue Stanislas, 30.

Digitized by Google

modant et repassant le linge, rendant à son père les services les plus pénibles et les plus délicats. C'est lui qui lave le pauvre aveugle et l'habille, qui veille à son chevet ou guide sa marche incertaine. Au sortir de l'école, quand ses petits camarades se reposent et s'amusent, il court, lui, se consacrer au service de son père. Encore, s'il jouissait d'une bonne santé ! Mais la maladie s'acharne sur le pauvre enfant. Après une série de bronchites qui le fatiguent et l'épuisent, voici que des ulcères viennent couvrir successivement ses jambes, son dos, puis sa main droite, maintenant inerte sur une planchette. Il ne peut plus vaquer aux soins du ménage, et une petite sœur grise le remplace, mais il entend ne laisser à personne le soin de diriger, chaque jour, la promenade de son père. Si, à certaines heures, vous rencontrez, dans nos rues, un aveugle proprement, mais pauvrement vêtu, conduit par un petit garçon aux yeux intelligents et doux, au bras en écharpe, dites-vous que c'est Eugène Collignon et son fils Charles, ce bon, ce vaillant enfant que votre sympathie va soutenir et encourager.

Mlles Haldric (1) sont trois sœurs, — Amélie, Angèle et Marie-Joseph, — âgées aujourd'hui, la première de trente-six, la seconde de vingt-neuf, et la troisième de vingt-trois ans. Leur nom n'est pas inconnu à l'Académie. Déjà, en 1899, leur mère, restée veuve avec huit enfants qui, tous, ont été fort bien élevés, a obtenu un prix de dévouement maternel. Mais, votre commission a pensé qu'il convenait de récompenser les filles

1. Rue de la Charité, 23.

Digitized by Google

après la mère. Ce sont elles, en effet, qui ont rendu possible la bonne éducation des tout petits ; c'est grâce à leurs gains de lingères que la famille, privée de son chef, a pu vivre. Que de fois il leur a fallu prolonger leur travail fort avant dans la nuit, pour le reprendre dès 2 heures ou 3 heures du matin ! Que de privations elles ont dû s'imposer pendant les chômages de l'hiver ! Elles sont bien pauvres, et cependant elles n'ont pas hésité, il y a deux ans, à s'imposer une nouvelle charge. Comme le mari de leur sœur aînée est tombé gravement malade, elles ont pris avec elles son petit enfant. Voilà pourquoi, messieurs, voulant donner à M^lles^ Haldric une récompense proportionnée à leurs mérites, votre commission a recouru à une mesure exceptionnelle : à M^lles^ Angèle et Marie-Joseph, elle a attribué les 100 fr. qui restent du prix J. Gouy ; à M^lle^ Amélie, elle a décerné le prix Mangeon (de 100 fr.)

Comme celui de M^lles^ Haldric, le nom de M^lle^ Alexandrine Gouvignon (1) ne vous est pas inconnu : en 1904, le prix Mangeon a été attribué à cette brave fille qui, depuis de longues années, est l'unique soutien de sa mère. Mais, avec le temps, ses mérites n'ont fait que s'accroître ; il a paru qu'elle était digne d'une promotion. Substituons-donc, comme le demande un de nos confrères, la rosette au ruban, au prix Mangeon de 100 fr., le prix Cardin-Roussel de 200 fr.

Le prix René de Goussaincourt, fondé pour récompenser la piété filiale, ou, exceptionnellement, tout

1. Rue de l'Abbé-Grégoire, 8.

Digitized by Google

acte de vertu et de dévouement, a été réparti entre Mlles Catherine Dégu (200 fr.) et Jeanne Commène (100 fr.)

Mlle Catherine Dégu (1) a soixante-quatre ans, et toute sa vie, écrit une des personnes qui ont posé sa candidature, n'a été que privations, travail et oubli d'elle-même. Elle n'avait qu'une vingtaine d'années quand elle perdit sa mère ; ce fut elle qui aida son père à élever ses deux frères et ses cinq sœurs. Le père devint infirme, ce fut elle encore qui l'entoura de ses soins. Maintenant, ses sœurs sont mortes et, de ses deux frères, l'un est marié, l'autre, âgé de cinquante-neuf ans, est atteint d'une maladie qui le rend incapable de travailler. Mlle Dégu s'est consacrée à lui comme elle s'était consacrée à son père. Vous lui avez donné, jadis, un prix de piété filiale, vous lui donnerez aujourd'hui un prix de dévouement fraternel.

Mlle Jeanne Commène (2) est venue à Nancy, il y a treize ans, avec sa sœur aînée et l'enfant de cette sœur. Toutes deux travaillaient ensemble à la confection de chaussons de lisière. Mais, bientôt, l'aînée devint phtisique. Pendant quatre ans, tout en soignant sa sœur, Mlle Jeanne travailla pour trois. Puis, la malade mourut, et Mlle Jeanne se chargea du petit orphelin qu'elle aima comme une mère. Aujourd'hui, son fils adoptif est élevé, et les dettes contractées au cours de la maladie de sa sœur sont éteintes; mais vous pouvez penser au prix de quels pénibles et généreux efforts !

1. Rue Victor-Hugo, 4.
2. Rue de Strasbourg, 87.

Digitized by Google

Mlle Céleste Masson (1) a obtenu, en 1892, un prix de piété filiale. Depuis, son dévouement a changé de forme et d'objet sans changer d'intensité. En 1895, bien que sa santé déjà ébranlée l'obligeât fréquemment à cesser son travail, elle n'hésita pas à prendre à sa charge une nièce, une enfant de deux ans que sa mère ne pouvait plus élever. Et cette enfant a été entourée par elle des soins les plus maternels. Elle a veillé à son éducation comme à sa tenue, à la formation de son esprit et de son cœur comme à la propreté de sa personne. Aujourd'hui, Mlle Céleste Masson a cinquante et un ans, elle est malade, elle ne peut plus travailler ni même sortir : jamais la vie ne lui a été si dure. Votre commission, messieurs, lui a attribué le prix Ferdinand Lachasse, voulant ainsi apporter à cette vaillante et malheureuse fille un peu de réconfort.

Le prix triennal, fondé par M. René de Goussaincourt au profit des habitants de Bouxières-aux-Dames, a été décerné à Mlle Jeanne Regrutto. Cette lauréate a vingt-six ans. Depuis huit années que son père est mort, elle s'est dévouée tout entière à sa mère malade et à son jeune frère. Sa mère, elle l'a soignée, vous écrit son excellent avocat, comme une sœur de charité, et ç'a été récemment pour elle une douleur immense que de la voir mourir entre ses bras. Son frère, elle l'a nourri du prix de son travail, d'un travail souvent supérieur à ses forces, et elle a fait de lui un bon ouvrier qui sera demain un bon soldat. Ce double

1. Rue de Strasbourg, 122

Digitized by Google

dévouement, à la fois filial et fraternel, mérite bien sa récompense.

Une autre forme de dévouement, plus délicate encore et plus rare, vous est présentée par Mlle Antoinette Keller, une fille admirable, messieurs. Entrée, dès l'âge de quatorze ans, au service d'une personne de Malzéville, Antoinette Keller y est restée quarante-deux ans, jusqu'à la mort de sa maîtresse. En même temps que celle-ci, elle a soigné toute la famille; les enfants, les petits-enfants, les neveux, surtout la mère et le père, la mère atteinte d'hydropisie et de plaies suppurantes, le père qu'elle a conduit à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, et qui avait toutes les infirmités de l'extrême vieillesse. Et quel prix a-t-elle recueilli de travaux si longs, si pénibles, je puis dire, si rebutants? Elle avait placé toutes ses économies — 18 200 fr., — dans la maison de commerce tenue par ses maîtres; la maison s'effondra. Pourtant, elle ne se plaignit pas, elle n'eut point de rancœur. Au contraire, elle redoubla de zèle auprès de sa maîtresse appauvrie pour lui adoucir l'amertume de ses dernières années. Et, quand celle-ci fut morte, Antoinette courut à de nouveaux sacrifices. Depuis trois ans, elle est au chevet d'une vieille amie qui se meurt d'un cancer; depuis trois ans, elle l'entoure d'un dévouement héroïque. Mais, ses forces sont épuisées : ses forces physiques, non son courage; la neurasthénie est là, avec les sombres appréhensions qu'elle entraîne, et l'avenir apparaît bien noir. Vous l'éclairerez, messieurs, en remettant à Antoinette Keller le prix de vertu fondé par M. René de Goussaincourt pour récompenser les bons

Digitized by Google

serviteurs : vous ne ferez jamais de votre privilège un meilleur usage.

*
* *

Et maintenant que j'ai terminé cette revue du bien, laissez-moi vous exprimer les vœux de l'instituteur lorrain que je suis et m'honore d'être. Je souhaite qu'un grand nombre de legs ou de donations vous permettent de récompenser la vertu, le dévouement sous toutes ses formes, et quel qu'en soit le secret mobile, divin ou simplement humain ; je désire que ces générosités nouvelles ne se restreignent pas à une ville, mais s'étendent au département tout entier, je serais même tenté de dire à la Lorraine tout entière ; je voudrais enfin que, de vos rapports annuels, on pût un jour extraire la substance d'un Livre d'or qui s'en irait dans toutes nos écoles enseigner la vertu aux petits Lorrains. Cette morale en action serait, de toutes, la plus efficace. La vertu, dont elle présenterait l'image à nos écoliers, ne leur paraîtrait pas lointaine, inaccessible ; ce ne serait pas la fleur mystérieuse d'un pays inconnu. Elle leur semblerait, au contraire, à leur portée, puisqu'elle aurait été atteinte par des hommes, par des femmes, par des enfants dont ils connaîtraient la ville, le village et le nom. Ce serait l'épanouissement des fortes qualités dont ils auraient vu le germe près d'eux, au foyer domestique ; ce serait la fleur de leur race et de leur pays. Déjà, mes collaborateurs font connaître à leurs élèves la part glorieuse prise par la Lorraine à l'œuvre générale de la civilisa-

Digitized by Google

tion ; ils leur montrent ce qu'ils peuvent leur montrer de nos monuments et de nos œuvres d'art ; ils leur disent les noms de nos grands hommes, de ceux-là surtout qui, depuis plus de cent ans, par la parole ou par l'épée, avec la plume ou le pinceau, le burin ou l'ébauchoir, ont le plus brillamment servi la patrie française. Permettez-nous, messieurs, de compléter notre œuvre et d'enseigner à nos enfants, avec ces dévouements héroïques dont, chaque année, on vous dit l'histoire, la partie la plus pure et la meilleure de nos traditions locales, les vertus qui ont fait grand notre passé, et qui, j'en ai le ferme espoir, feront grand aussi notre avenir.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE GUAITA

PAR M. ALBERT COLLIGNON

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour examiner les titres des candidats au prix Stanislas de Guaita m'a chargé de vous donner, en qualité de rapporteur, les raisons du choix qu'elle soumet à votre ratification. Ce terme de choix n'est pas impropre, encore qu'un concurrent unique se soit présenté ; car son talent le désignait tout particulièrement à vos suffrages. On peut même dire que déjà, l'année dernière, vous lui aviez donné implicitement un témoignage de l'estime où vous tenez ses écrits. Lorsque vous accordiez le prix Guaita au distingué et vaillant directeur du *Pays lorrain,* chacun des collaborateurs de cette revue ne recevait-il pas en même temps son petit brin de laurier ? Or, de ces collaborateurs, M. Émile Moselly a été l'un des plus assidus et l'un de ceux qui ont le plus contribué au succès.

Digitized by Google

Ce pseudonyme de Moselly doit être pour un instant écarté ; car il n'est qu'une sorte d'hommage rendu par celui qui l'a adopté à cette douce et riante Moselle sur les bords de laquelle il a grandi. Appelons de son nom véritable le bon Lorrain et le lettré délicat que nous vous proposons comme lauréat.

M. Émile Chénin est en effet de vieille souche lorraine ; dès 1610, on trouve les Chénin fixés à Chaudeney, et si celui de leurs descendants dont j'ai à vous entretenir est né à Paris, le 12 août 1870, c'est par suite de circonstances toutes fortuites. Il se réclame à juste titre de cette région du Toulois où se sont écoulées son enfance et son adolescence. Après avoir commencé au collège de Toul et terminé au lycée de Nancy ses études secondaires, il a suivi pendant deux ans les cours de notre faculté des lettres, pendant deux ans également ceux de la faculté des lettres de Lyon ; puis, reçu à l'agrégation des lettres, il est entré dans l'enseignement. Depuis sept ans, après cinq années de séjour à Montauban, il est professeur de seconde au lycée d'Orléans. Si je reproduis ici ce *curriculum vitæ,* c'est dans le dessein de vous faire voir sur quelle base d'études solides et profondes repose ce talent de nouvelliste et de romancier lorrain qu'il me faut sommairement analyser.

L'annexion de la Lorraine à la poésie et à la littérature descriptive est, vous le savez, relativement récente. Depuis longtemps les romantiques et leurs précurseurs, Jean-Jacques Rousseau et Chateaubriand, avaient révélé et dépeint les beautés de nos provinces les plus pittoresques. Mais, plus discret, le charme que la Lor-

Digitized by Google

raine exerce sur ceux qui ont vécu dans son intimité avait été senti plutôt qu'exprimé. Sans doute Ausone avait chanté les eaux transparentes de la Moselle, où se mirent les coteaux plantés de vignes; François de Neufchâteau avait célébré ces montagnes des Vosges, orgueil de sa province natale, mais la tâche dépassait les forces de ce pâle imitateur de la poésie didactique qui régnait alors. Il faut attendre plus d'un demi-siècle pour que la Lorraine rencontre enfin son poète et son romancier. C'est cet André Theuriet dont nous venons d'apprendre la mort avec une douloureuse émotion et dont le nom nous restera cher. En ses vers du *Chemin des bois,* tout imprégnés de la senteur forestière, il a dit le premier les agrestes séductions du Barrois, qu'il a donné aussi comme cadre à ses aimables et touchants récits où revit l'existence provinciale. A lui revient l'honneur d'avoir frayé la route; la Lorraine aura désormais tout un groupe d'écrivains, épris d'elle et curieux de son passé, qui en décriront avec un soin pieux les sites, les aspects si variés, les couleurs mobiles, le ciel inquiet, la physionomie agitée et changeante. Au premier rang de ceux-là se place Maurice Barrès. A combien de ses romans la Lorraine, avec sa sœur douloureuse, l'Alsace, ne sert-elle pas de sujet ou de fond de tableau ? N'est-ce pas à elle encore qu'il songe, même devant les merveilleux spectacles de la Grèce ? Ce sont des images cueillies dans les paysages lorrains qu'a semées parmi son œuvre le noble et délicat poète Charles Guérin, dont nous déplorons la perte récente et qui comptait déjà parmi les maîtres. Nombreux aujourd'hui sont ceux qui, suivant ces

Digitized by Google

exemples, se sont lancés dans la voie du lotharingisme littéraire, en même temps que nos peintres trouvaient dans la campagne lorraine les motifs de leurs tableaux et savaient parer de grâce et de poésie les sujets les plus simples et les plus familiers, un coin de forêt, la rue grimpante d'un village, une mare paisible où dorment des roseaux.

Le pays de prédilection de M. Émile Moselly est le Toulois, où se sont passées ses premières années et où il revient fidèlement quand a sonné l'heure des vacances. Sur les rives de la Moselle et du Madon, autour de Toul, de Chaudeney, de Villey-le-Sec, de Pont-Saint-Vincent, se développe l'action de ses nouvelles. Il nous trace de la nature et des mœurs de cette région de vives et frappantes peintures. Il estime qu'il convient, avant que les anciennes coutumes aient disparu, d'en fixer le souvenir, et son ambition ne va qu'à concréter en quelque sorte sous une forme artistique toute cette matière poétique lorraine qui est en train de s'évanouir[1].

Des nouvelles de M. É. Moselly publiées en diverses revues, un certain nombre ont été réunies et forment deux volumes : *Jean des Brebis* ou le *Livre de la misère*, et *les Retours*. Sans entrer dans le détail de chacune, on peut dire que toutes se distinguent par la finesse de l'observation, la vérité du ton, la justesse de la couleur, l'art avec lequel sont rendues de subtiles nuances. La plupart sont des histoires campagnardes ; deux cependant se rattachent à la vie militaire et s'inspirent

1. « La Vie lorraine » (*Pays lorrain*, 25 novembre 1905).

Digitized by Google

visiblement des souvenirs de la caserne. En général, la note qui domine est triste, mélancolique, et plutôt pessimiste. Les héros sont de pauvres gens, petits cultivateurs, bergers, bribeurs, chemineaux. Combien navrant est le récit intitulé : *A la belle étoile,* où nous est dépeinte la détresse d'un couple de bohémiens dont l'enfant meurt la nuit, loin de tout secours, dans une misérable roulotte ! Combien caractéristique de la dureté et de l'âpreté paysannes cette histoire du *Revenant* qui fait songer à certains contes de Maupassant, mais qui est moins cruelle et où il entre plus de vraie pitié ! La nouvelle qui a pour titre : *Les Haleurs* est poignante à la manière de la pièce de Mæterlinck, *Intérieur,* qu'elle rappelle un peu. D'autres récits, tel le *Soldat,* sont moins sombres dans leur réalisme.

L'intérêt et le mérite de ces nouvelles détachées faisaient naître chez le lecteur le désir de voir les précieuses qualités de l'auteur se développer dans une œuvre plus étendue. Ce vœu vient d'être satisfait, et l'on peut sans crainte prédire un vif succès au roman intitulé : *Terres lorraines,* que M. É. Moselly fait paraître à la librairie Plon. C'est une émouvante histoire d'amour, simple dans sa donnée, mais variée par de nombreux épisodes, par la peinture de diverses scènes de la vie lorraine au village, et où se meuvent les types les plus caractéristiques de nos campagnes. Nous y suivons, dans ses phases monotones que ramène le cours invariable des saisons, l'existence de nos vignerons, laboureurs, pêcheurs, bûcherons ; nous assistons aux veillées où l'on conte et où l'on *daille,* aux fêtes et

Digitized by Google

aux bals champêtres, au repas de fiançailles, à celui des funérailles, à la procession de la Fête-Dieu.

Mais ce qui surtout à mes yeux donne du prix à ce roman, c'est qu'on y retrouve presque à chaque page notre ciel, nos bois, nos horizons, notre Moselle, nos prairies, sous tous leurs aspects, à toutes les heures du jour et de la nuit. Avec une rare puissance d'évocation, M. Chénin nous décrit ou plutôt nous fait sentir ces paysages de Lorraine. Ici, c'est, par une aube pluvieuse de novembre filtrant du ciel bas et noyant les champs d'une infinie désolation, la fuite de la Moselle rapide et glacée sous des branches de saule, des brins de foin et de roseaux secs amenés par les crues récentes, que le vent agite avec un long froissement triste. Là, c'est la fin d'un jour de printemps par un crépuscule baigné de lumière blanche. Le soir s'attarde sur les prés, l'air est bleu, des branches d'églantier effeuillent au vent des pétales roses qui tourbillonnent. Puis ce sont les journées éclatantes de juillet, toutes pareilles dans la splendeur monotone de la lumière, où à midi tout flamboie dans l'immense accablement du soleil, où chaque brin d'herbe, chaque tige des chaumes moissonnés, chaque silex du chemin jette une étincelle, où la terre a soif, où elle se fend par places, entr'ouvrant au creux des sillons de larges crevasses dans l'argile desséchée. Ce sont les fins d'hiver qui se prolongent mélancoliquement, et ces retours hésitants, furtifs, du printemps lorrain, sans couleur et presque sans joie, grelottant sous les averses continuelles, risquant de temps à autre un rayon de soleil, comme un regard timide entre les nuées grises qui traînent

Digitized by Google

sur les toits. Je veux citer, sans l'abréger cette fois, cette peinture de notre été de la Saint-Martin :

« Un grand silence enveloppait les campagnes, le « silence d'automne, avant-coureur du repos hivernal. « Les bois lointains, les vignes, l'horizon des côtes re- « posaient dans un calme infini, une sérénité baignée « de lumière. Et les fils de la Vierge, se détachant « des buissons, dans le vide, se déroulaient dans leur « chute molle et sinueuse.

« Les dernières feuilles tombaient des arbres, em- « portées par des souffles froids. Au fond d'un verger, « quelques cerisiers, touchés par les gelées précoces, « semblaient revêtus d'un rouge éclatant, pourpre « somptueuse qui détonnait dans la nudité des cam- « pagnes.

« Une rumeur de vie courut de l'horizon, dans une « flambée de soleil. Le vent léger charriait des sons de « cloches, des claironnements de coqs, des appels de « bateliers. Puissant et tendre, ce mystérieux appel « réveillait la terre lorraine, suscitait la force fécon- « dante endormie au creux des sillons, donnait l'illu- « sion d'une splendeur fugitive de printemps[1]. »

Les descriptions de ce genre abondent dans *Terres lorraines*. Certaines ont la vigoureuse netteté et le relief de l'eau-forte. Ailleurs, le style s'assouplit pour traduire les molles langueurs de l'été. Il a partout l'harmonie et l'élégance ; les termes techniques, employés avec discrétion, se mêlent artistement au tissu de la phrase. Tout au plus un critique vétilleux pour-

1. Page 19.

Digitized by Google

rait-il noter le retour trop fréquent de certains mots, de l'épithète *frissonnant* par exemple que l'auteur semble affectionner.

J'espère que cette revue rapide des œuvres de M. Chénin-Moselly vous aura, pour incomplète qu'elle soit, montré néanmoins ce qui constitue l'originalité et la très réelle valeur de notre compatriote lorrain. Vous avez jugé, comme votre commission, qu'il est de ceux auxquels le prix Stanislas de Guaita aura été le plus légitimement attribué.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DUPEUX

PAR M. PIERRE BOYÉ

MESSIEURS,

Quoique l'Académie soit à même de décerner, cette année, sur la fondation Dupeux, un double prix, elle n'aura pas la satisfaction de récompenser plusieurs mémoires qui, dans d'autres concours, eussent peut-être réuni ses suffrages. Malgré le mérite des différents travaux soumis à votre examen, deux d'entre eux, en effet, — l'un relatif à l'archéologie, l'autre à l'histoire proprement dite de notre province, — ont, par leur étendue et leur supériorité, attiré tout d'abord votre attention, bientôt fixé votre choix.

Les biographies et les études de détail concernant les fameux sculpteurs que furent les Richier, ne font pas défaut. Sans parler des notices de Dauban ou de Fournel, est-il besoin de rappeler qu'en 1883 l'abbé Souhaut signalait, avec une minutie méritoire, maintes productions de l'atelier sammiellois ; qu'en 1887 votre regretté associé-correspondant M. Charles Cournault enrichissait la collection des *Artistes célèbres* d'un

Digitized by Google

volume consacré au maître de la statuaire lorraine au seizième siècle, et que, dès l'année suivante, Marcel Lallemend publiait, avec son *École des Richier,* des pages d'une lecture agréable et d'une forme très littéraire ? Je n'aurais garde surtout d'oublier les savantes dissertations de M. Léon Germain. La critique pénétrante et l'érudition si sûre de notre confrère ont élucidé nombre de points douteux.

Après ces prédécesseurs, M. Paul Denis, en se proposant de composer, à son tour, le livre qu'il présente à votre Compagnie : *Recherches sur la vie et l'œuvre de Ligier Richier,* ne pouvait prétendre à une haute originalité. La tâche était cependant séduisante et utile. Avec les meilleures intentions, Souhaut n'avait ni réflexion, ni sens esthétique ; il fut desservi par son imagination sans frein. Marcel Lallemend, doué des qualités qui manquaient à l'abbé, se révèle fâcheusement paradoxal. Archéologue avisé et esprit pondéré, M. Denis, tout en tirant bon parti du labeur de ces devanciers, a évité leurs torts. Il a su rassembler, classer et confronter la multiplicité des renseignements épars. S'il ne lui a pas été donné d'éclairer d'une vive lumière la vie de son personnage, qui, tels les grands artistes de la Grèce primitive, continuera de se dérober dans les brumes d'une confuse légende, du moins de sagaces investigations lui ont-elles fourni diverses mentions d'archives intéressantes. M. Denis a décrit et étudié avec amour chacune des œuvres pouvant être attribuées à Ligier Richier ; et, parvenu au terme de son récit, il a envisagé, avec une franchise que l'on n'eut pas toujours, la conversion au protestantisme du sculp-

Digitized by Google

teur de tant de Vierges et de tant de saints. Il a poussé le scrupule jusqu'à revoir sur place, à Nancy, à Metz, à Genève, les textes probants naguère exhumés par MM. les pasteurs Cuvier, Bonnet et Dannreuther.

Il est juste, cependant, de reconnaître que cette monographie est plutôt descriptive, j'allais dire laudative, qu'essentiellement critique. Non que M. Denis ne se soit imposé une méthode sévère. Mais cette méthode, la méthode stylistique ou morellienne, consistant à formuler les attributions par l'analyse de détails anatomiques accessoires, regardés comme des indices caractéristiques, cette méthode, quand elle est employée à l'exclusion de la méthode historique, laisse un peu trop de côté l'étude des documents positifs; elle peut amener à prendre pour des signatures personnelles des marques d'école ou même d'époque. Le retable d'Hattonchâtel offre avec la Mise au tombeau du Sépulcre de Saint-Mihiel des analogies de style et de facture. M. Denis prêtera donc à l'un et à l'autre une filiation commune. Mais M. Léon Germain a toujours été d'avis que ce retable n'était pas, ne pouvait être de la main de Ligier Richier. Avec les spécialistes de la Renaissance, avec Léon Palustre, notre confrère voit dans ce monument l'œuvre d'un artiste ayant atteint sa pleine maturité, non celle d'un jeune homme de dix-sept ans, de vingt-trois ans au plus. Le retable est daté de 1523. M. Denis a-t-il bien pesé les termes des lettres patentes par lesquelles le duc Antoine exempte, le 18 août 1530, Ligier Richier de certaines charges? Ligier, selon leur teneur, doit être revenu depuis peu à Saint-Mihiel; en tout cas, le mariage qu'il y contracta

Digitized by Google

est récent. Le prince a eu connaissance de son talent par « le bon rapport » qui lui en a été fait. Rien n'indique qu'il en ait lui-même éprouvé les capacités. On ne retrouve pas dans cet acte les expressions d'ordinaire usitées quand il s'agit de favoriser un homme personnellement apprécié du souverain, un artiste parvenu à la notoriété.

Je crains bien que ce ne soit par un jeu de sa dialectique habile, pour le seul plaisir de s'inscrire en faux contre une opinion unanime, que Marcel Lallemend ait essayé, un jour, d'enlever à Ligier Richier la paternité de son œuvre capitale, le Sépulcre de l'église Saint-Étienne. De plus avouables raisons ont amené M. Denis à augmenter la série des productions du sculpteur. A propos, croyons-nous, il lui restitue un Christ de la cathédrale de Nancy. L'attribution de trois statues de bois conservées à Génicourt nous a moins convaincu. Ces statues annoncent un imagier habile, mais au goût insuffisamment affiné. Au Calvaire de Génicourt nous sommes loin de la Mise au tombeau de Saint-Mihiel, voire du retable d'Hattonchâtel d'une touche déjà si savante. La manière est un peu fruste, un peu paysanne. On lui demande en vain la précieuse élégance à laquelle le ciseau du maître nous avait habitués. Le type, surtout aux époques anciennes, varie peu chez un même artiste. Le choix en paraît déterminé par l'âme même du créateur et par son éducation initiale. Tels peintres ont toujours représenté leurs Vierges sous les traits de robustes femmes du peuple, tandis que d'autres donnaient à ces Vierges des traits nobles et délicats, un port de souveraine.

Digitized by Google

M. Denis se souviendra que le propre des livres solides et pensés est de provoquer la discussion et de nourrir les controverses. Nos réserves légères lui attesteront avec quel sympathique intérêt nous avons lu une étude qui vient à son heure, alors que l'attention est plus que jamais éveillée sur l'école sammielloise, par la fondation, grâce à l'intelligente initiative de M. Henri Bernard, d'un Musée Ligier Richier auquel les pouvoirs publics ont tenu à accorder un effectif appui. Hier, cette étude valait à son auteur, auprès de la Faculté des lettres de Nancy, le diplôme de docteur d'Université. Puisse l'Académie, en la distinguant aujourd'hui, engager M. Denis à nous montrer bientôt, ainsi qu'il le projette, Ligier Richier suscitant dans sa famille, autour de lui et après lui, par la seule force de l'exemple, la vocation de toute une lignée d'artistes.

Aussi bien doit-il à ceux-ci une aimable réparation, pour avoir, d'un simple mot, trop absorbé leur propre gloire dans la gloire du chef. Le *Maître de Saint-Mihiel,* tel est le titre de début que M. Denis a inscrit au frontispice de son livre. Honneur un peu exclusif ; car s'ils n'y vécurent et n'y travaillèrent pas comme Ligier Richier, la cité des Grands Jours a cependant produit d'autres artistes inoubliables. Jean Richier, qui, se distinguant dans des genres plus variés que Ligier, exécuta l'Enfant aux têtes de mort ou la statue de la Paix dont s'orne notre porte Saint-Georges ; Joseph, son frère ; Jacob Richier, à qui sont dus : et la statue équestre de Lesdiguières qu'on admire à Vizille, et cet exquis médaillon de la marquise du Treffort, seconde femme du connétable, réputé une pure mer-

Digitized by Google

veille ; Jean Bérain, encore, qui dessina nombre des meubles exécutés par Boulle, et qui eut jusqu'au dix-huitième siècle une influence profonde sur l'art français, — puisque, par un privilège insigne, et alors qu'un style chassait l'autre, les meubles de Boulle furent copiés à l'époque de Louis XVI, — eux aussi ont vu le jour à Saint- Mihiel, eux aussi ont été des maîtres.

*
* *

Des règnes féconds d'Antoine et de Charles III, si propices aux arts, nous sommes transportés, avec l'ouvrage de M. Pierre Braun : *La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sénectère (1643-1661)*, à l'une des périodes les plus sombres de notre histoire provinciale. Quand s'ouvre le récit, la situation du Duché est lamentable. Sans interruption, depuis deux lustres entiers, Français, Allemands, Suédois, Hongrois, Croates, ont passé et repassé sur ce sol infortuné, exigeant des contributions énormes, brûlant, saccageant, massacrant. Jours sinistres, où, comme le consigne sur son registre de paroisse le curé d'Ottonville : « Vêtu, on ne sortait pas sans péril ; nu, on n'osait même garder la maison » ; où « la jouissance de l'air était refusée aux vivants, la sépulture aux morts ». Partout l'anarchie. Nulle sûreté. Les villes décimées, les villages déserts, les terres en friche. Des horreurs inouïes provoquées par la détresse ; la faim inspiratrice des pires abominations. Voilà en quel état des gouverneurs dont on fait parfois l'éloge, M. de

Digitized by Google

Brassac, M. du Hallier, avaient laissé réduire la Lorraine.

Mais Richelieu est mort. Louis XIII ne lui a pas survécu. Il y a changement de monarque, changement de ministre. Par bonheur pour un peuple accablé, il y aura aussi changement de tendances. Les dix premières années de l'occupation n'avaient laissé que des ruines. La domination sous Mazarin sera moins stérile. Le nouveau gouverneur, chargé de pacifier avant tout la province, puis, le calme revenu, d'y réparer tant de maux, d'y organiser l'administration et d'y assurer l'influence françaises, devait toutefois rencontrer dans l'exécution de son programme mille difficultés, dont la plus insurmontable restait l'orgueil national, que les souffrances n'avaient pas abattu.

A sa double mission le marquis de La Ferté-Sénectère, vaillant guerrier encore qu'esprit étroit et cœur sec, s'appliqua avec docilité et droiture. M. Braun nous donne d'abord le détail des opérations militaires qui, jusqu'au traité de Vincennes, maintinrent la Lorraine en la possession de Louis XIV. Et dans la seconde partie de son livre, la plus curieuse, la plus originale, il marque les efforts du gouverneur et des intendants pour rétablir, dans la limite de leurs instructions, la prospérité du pays.

Nos écrivains se sont montrés très durs envers La Ferté-Sénectère. On nous l'a dépeint, — l'expression est de dom Bigot, — comme un « nouvel Attila » ; c'est un soudard grossier et rapace, uniquement préoccupé de s'enrichir en foulant ses administrés. Plus qu'en ses prédécesseurs, en lui presque seul même, on dénonce

Digitized by Google

volontiers l'auteur responsable de l'épuisement du peuple et de la désolation des campagnes. Il est humain que les opprimés, en leur misère, aient cherché sur qui concentrer leurs haines, et que le bouc émissaire ait été, parmi des fonctionnaires détestés, celui qui, le dernier et le plus longtemps, présida à leurs destinées. Mais, dans le recul des siècles, la sérénité de l'histoire interdit d'épouser ces injustes querelles. La Ferté-Sénectère n'a pas été uniquement un pillard. Certes, ses propres exigences furent souvent rudes. Les archives locales en témoignent, elles qui nous ont transmis, avec des phrases naïves et des chiffres éloquents, les prétentions réitérées du gouverneur, les continuels soucis des échevins. Mais, comme l'a compris M. Braun, il est indispensable de tenir compte des habitudes morales et des usages administratifs de l'époque que l'on revit. En acceptant, en provoquant les dons des sujets, La Ferté ne faisait rien que de très coutumier. A considérer les idées courantes, il n'y avait pas exaction, son sans-gêne n'était pas illicite.

Cette revision d'un procès douteux est mieux qu'une réhabilitation individuelle. Elle a une grande portée, puisqu'aussi bien, en condamnant trop vite La Ferté-Sénectère, on risquait de méconnaître les véritables tendances de l'administration française incarnée en sa personne, de négliger les efforts indéniables et soutenus de Mazarin en vue de réparer les désastres accumulés par les invasions étrangères et de pallier les longs effets de la brutalité d'un Richelieu. Du livre de M. Pierre Braun ressort cette conclusion importante qu'au cours des dix-huit années que se prolongea le

Digitized by Google

gouvernement de La Ferté-Sénectère, la Lorraine fut traitée moins en pays conquis qu'en province française, associée ainsi que tout autre à la fortune changeante du royaume. Ce n'était pas assez pour cicatriser les plaies, ni surtout pour séduire les cœurs. Plus que de ces ménagements, les Lorrains étaient frappés des violences inévitables dont toute occupation s'accompagne. Pourquoi s'étonner, dès lors, que pas un instant ils n'aient cessé d'aspirer à la restauration de l'ancien ordre de choses, et que le retour de Charles IV ait été accueilli comme une délivrance, comme une victoire?

Il faut louer la conscience et l'impartialité dont l'auteur a fait preuve en rédigeant cette étude, qu'appuient, à chaque page, des documents de premier ordre, puisés pour la plupart aux Dépôts de la Guerre et des Affaires étrangères. Sobre et précis, le style n'en va pas sans charme. La narration, chargée de faits, demeure alerte. Les peintures, sans vain éclat, sont heureuses et saisissantes. C'est, dans toute la force du terme, l'œuvre d'un historien, d'un historien qui se doit à soi-même et de qui nous nous plaisons à attendre beaucoup.

De même qu'à M. Paul Denis, ancien élève de l'École du Louvre, archiviste municipal, l'Académie attribue à M. Pierre Braun, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, un prix Dupeux d'une valeur de 350 fr.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE ROME

PAR

M. ALBERT MARTIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Quand vous avez bien voulu m'admettre dans votre Compagnie, vous m'avez fait un honneur dont je sens tout le prix et dont je suis heureux et fier. Vous avez voulu sans doute honorer en moi le doyen de la Faculté des lettres. Vous vous êtes souvenus aussi que tous les hellénistes qui ont enseigné dans une chaire de la Faculté des lettres, vous ont appartenu. Vous avez pensé qu'une tradition, si flatteuse pour l'hellénisme, ne devait pas être interrompue. Je vous en exprime ma profonde reconnaissance.

Ces hellénistes, mes devanciers à la Faculté et à l'Académie, ont été heureux; il leur a été donné de connaître la Grèce, d'y vivre, de fouler de leurs pieds le sol sacré. Je suis, hélas ! un helléniste qui n'a qu'entrevu la terre promise. Je me suis arrêté à mi-chemin, aux frontières de ce que les anciens appe-

Digitized by Google

laient la Grande-Grèce, à Naples et à Pestum. Tout chemin mène à Rome ; c'est l'hellénisme qui m'y avait mené ; il aurait certes dû me conduire plus loin ; la destinée fut plus forte que ma volonté. Après trois ans de séjour en Italie, je dus reprendre la route de France, comptant sur l'avenir, espérant qu'il m'offrirait bientôt l'occasion tant désirée ! Cette occasion n'est pas venue. Viendra-t-elle ? Est-il trop tard pour désespérer ? Je me console en répétant le proverbe cher à nos voisins d'au delà les Alpes : *Il tempo è galantuomo.*

Je ne puis donc pas vous parler de la Grèce. D'ailleurs ne me suffit-il pas de vous renvoyer au beau livre dans lequel notre secrétaire perpétuel, un de ces heureux que j'envie, a dit avec une émotion si sincère et un sentiment si fin, les impressions qu'il avait éprouvées sur l'Acropole, à Mycènes, au bord de l'Eurotas ? La Grèce m'étant fermée aujourd'hui, je voudrais vous dire quelques mots de l'Italie. Le sujet n'est pas neuf. Je n'abuserai pas de votre indulgence. Je voudrais seulement faire avec vous quelque chose comme une promenade à travers mes souvenirs, une promenade un peu à bâtons rompus, en nous arrêtant au hasard des rencontres, sans autre plan, sans autre guide que les évocations successives qu'en s'enchaînant les uns aux autres, éveilleront ces souvenirs.

J'arrivai à Rome par un froid matin de décembre du grand hiver de 1879. Le soir même de mon arrivée, un de mes nouveaux camarades, vieux *romain* de quatrième année, me conduisit au Forum. Nous suivîmes longtemps une rue étroite, tortueuse, malaisée, qui monte d'une pente roide pour descendre enfin

Digitized by Google

presque à pic et déboucher sur une sorte de grande place ou plutôt sur une vallée. La lune brillait toute grande, éclairant les collines voisines qui se détachaient nettement sur la blancheur du ciel. Dans le fond de la vallée, sa clarté était voilée par une brume légère d'où s'étaient envolés des nuages blancs, très longs, minces, effilés, qui semblaient comme des bandes de toile blanche accrochées sur le flanc des collines. J'écoutais mon camarade : « Devant nous, me « disait-il, ce grand mur droit sur lequel s'élève un « mince campanile, c'est le Capitole ; à gauche le « Palatin, plus loin l'Aventin ; là, au pied du Capi- « tole sont les restes du temple de la Concorde où « Cicéron prononça une des Catilinaires ; à nos pieds, « s'élevaient les Rostres où sa tête fut exposée ; voici « la Voie sacrée ; à cet endroit, les vaincus, traînés « derrière le char du vainqueur, quittaient le cortège « triomphal pour aller mourir dans le Tullianum qui « est caché derrière ce tertre. » Tous ces monuments m'apparaissaient comme dans un rêve, évoqués du fond de l'ombre brumeuse, l'un après l'autre, à mesure que leur nom était prononcé. Mon guide n'abusait pas des descriptions ; il me donnait quelques indications courtes et précises qui me suffisaient. Nous étions à présent de l'autre côté du Forum, aux pieds du Palatin. Les nobles lignes du temple de Faustine émergèrent un moment en face de nous, au-dessus des nuages. Dans cette longue promenade, par cette froide nuit d'hiver, nous n'avions pas rencontré âme qui vive ; et cette solitude était un charme de plus. Sur ce sol jonché de ruines et peuplé de morts,

Digitized by Google

qu'avions-nous à faire de la rencontre d'un être de chair et d'os ?

Nous venions de passer sous l'arc de Titus. Le Colisée était devant nous. Le cirque des Flaviens me frappa autant par sa masse que par la couleur rouge de ses murs, qui, aux rayons de la lune, avaient comme des reflets sanglants. Jusqu'ici la brume dans laquelle nous marchions, reculant les collines, élargissait l'étroite vallée. A présent un cercle de hautes murailles se dressait autour de nous, fermant le ciel, barrant l'horizon. Ce n'était plus la vision héroïque, l'épopée, les Victoires passant sur la Voie sacrée, les blanches collines entourées d'une auréole de gloire. Ce que nous avions devant les yeux à présent, sur ces grands pans de murs, coupés de larges brèches et rayés par les lignes des gradins, c'étaient cent mille spectateurs battant des mains, trépignant de joie en voyant couler le sang. Ainsi cette longue promenade à travers le Forum, le long de la Voie sacrée, près de ces temples, de ces ruines rayonnantes de tant de gloire, aboutissait à un édifice de fêtes, où les fêtes offertes à tout un peuple étaient les tortures, le martyre de milliers de malheureux. Jamais une évocation aussi nette des choses passées ne s'était levée devant mes yeux. Je regardais avec effroi cette arène toute déchirée de trous qui ressemblaient à des fosses. Je me mis à toucher de mes mains ce sol froid et humide en pensant aux malheureux dont les mains s'étaient crispées là dans une angoisse suprême. Je me sentais envahi par une horreur profonde. C'était donc là la grandeur romaine !

Digitized by Google

Nous sortions lentement; sur le seuil nous nous étions arrêtés. L'horizon s'était brusquement ouvert. L'oppression qui m'avait étreint dans le Colisée se dissipait; je respirais librement. Dans le lointain on apercevait les lignes pâles et légères du Capitole, du Palatin, de la basilique de Constantin. L'image de la Ville éternelle se levait de nouveau devant nous; mais à présent cette image était couverte d'un voile de tristesse: tout ce sang que ma pensée avait vu ruisseler dans l'horrible arène était resté devant mes yeux et des teintes d'un rouge sinistre coloraient ces ruines lointaines découronnées de leur auréole.

Le droit de la guerre a été atroce pendant toute l'antiquité. Les Romains ne l'ont pas exercé plus cruellement que les autres peuples. Même devant le Colisée, ne soyons pas injustes envers Rome. Il y a eu dans la grandeur romaine autre chose que la violence et la cruauté.

Par l'effet des guerres incessantes, le monde antique tendait à l'unité. L'œuvre de Rome fut de constituer cette unité. La ville des Consuls et des Césars réussit là où avaient échoué la Perse, Athènes, la Macédoine, et elle réussit parce qu'elle sut créer une race d'hommes rudes sans doute, mais animés d'un ardent patriotisme, dociles à la discipline, doués d'esprit politique et capables de suite dans les desseins. La grandeur romaine a été une chose nécessaire, en ce sens qu'elle a été une chose fatale; elle a fini par être bienfaisante. La grandeur romaine est devenue la paix romaine. Jusqu'à l'heure où nous sommes aujourd'hui, seuls de tous les peuples les Romains ont pu

Digitized by Google

assurer à l'humanité quelques siècles de paix et de repos. Ce n'était pas une vaine flatterie, mais un sentiment de juste reconnaissance qui poussait les peuples sujets de Rome à élever des temples à la Félicité publique; et lorsque, sous la poussée des barbares, l'empire romain se disloqua, les diverses nations qui le composaient ne se séparèrent qu'avec une profonde douleur, de cette Rome dont le nom était devenu synonyme d'union, de paix et de justice. Sans doute à l'endroit où nous nous trouvions, à quelques pas de la Voie sacrée, où ont été traînés Persée, Jugurtha, Vercingétorix, près de cet arc de Titus, qui rappelle une nation détruite, devant ce Colisée où tant de douleurs ont gémi, où tant de martyrs sont tombés, c'est d'abord la plainte des vaincus qui seule retentit à notre oreille, ce sont leurs fantômes douloureux qu'on croit voir flotter dans les coins obscurs du monstre de pierre et sur les flancs de ces collines dont les échos ont répété tant de cris d'agonie. Bientôt aussi par un secret sentiment de justice, notre pensée et notre pitié vont à ces vainqueurs dont la tâche fut si rude, à ce peuple de durs laboureurs, de durs soldats, qui ne parvint à établir la paix parmi les nations et à fermer le temple de la guerre, qu'après s'être usé dans des guerres sans nombre, qu'après avoir donné jusqu'à l'épuisement, le meilleur et le plus pur de son sang; et l'on plaint cette pauvre humanité qui s'en va par sa route incertaine et qui ne peut trouver quelques jours de paix qu'au prix de longues périodes de troubles, de luttes et de misères.

Je vous demande pardon de ces souvenirs classiques

Digitized by Google

si tristement évoqués, de ces descriptions trop sombres, de ces réflexions philosophiques d'un à-propos douteux. Mais vous conviendrez qu'un professeur de lettres anciennes, se trouvant pour la première fois en présence des débris de la Rome antique, ne pouvait manquer au devoir d'interroger l'esprit des ruines, de faire parler sa voix austère. Peut-être cependant était-il aussi de son devoir de vous épargner le récit des confidences que cette voix avait fait entendre.

Grâce aux bons offices de mes collègues, je fus vite installé dans ma vie nouvelle. Elle était du reste facile à régler. Le matin, séance à la bibliothèque Vaticane, ouverte de 8 heures à midi; l'après-midi, séance à notre bibliothèque au palais Farnèse.

La salle de travail de la bibliothèque Vaticane était alors au bout de la galerie lapidaire, près d'une des plus riches salles du musée du Vatican, le *Bracchio nuovo*. Nous entrions par une porte de côté, la porte d'honneur étant réservée au pape. Il fallait arriver de bonne heure à la bibliothèque, afin d'avoir les meilleures places, près de l'unique fenêtre qui éclairait la salle. Pendant trois ans, sauf les séjours que j'ai faits à Naples, Florence, Ravenne, Venise, j'ai toujours travaillé à la même place, près de la porte d'honneur, à quelques pas de la fenêtre. Tous les jours, vers 11^{h} 30, de grands coups de hallebarde ébranlent cette porte. Un *custode* se précipite; tous les assistants sont debout ou à genoux dans l'attitude du respect; la porte s'ouvre. Les gardes-nobles entrent les premiers; derrière eux, viennent les Suisses, avec ce bel uniforme bariolé qui aurait été dessiné par Mi-

Digitized by Google

chel-Ange ; après les Suisses, des domestiques, en costume violet du seizième siècle, ressemblant au costume de Raoul dans *les Huguenots,* portent une litière. Dans cette litière une forme blanche, un vieillard à la figure émaciée, aux traits fins, aux grands yeux perçants, c'est Léon XIII. A la place où je suis, c'est presque toujours sur moi que s'abaisse l'œil du pontife et aussi sa bénédiction. Le cortège traverse la salle et, par les appartements Borgia, gagne les jardins où le pape va faire sa promenade journalière.

Heureusement la bibliothèque Vaticane chôme souvent. A côté, ou plutôt au-dessous des grands saints que l'Église honore du chômage d'une journée entière, il y a bon nombre de saints, d'un rang moins élevé, à qui l'Église n'accorde que le chômage d'une demi-journée ; c'est une *mezza festa.* Comme la *mezza festa* se célèbre le matin, elle nous donnait une journée entière de repos. Ces journées-là étaient bien employées : c'étaient des visites aux monuments, des promenades à travers la ville, des flâneries dans les rues à regarder, à écouter, à nous faire à l'atmosphère nouvelle.

Rome est une grande ville, mal construite, aux rues étroites, tortueuses, pauvres en trottoirs, souvent boueuses et glissantes l'hiver, toujours poudreuses et brûlantes l'été : elle possède des ruines intéressantes, de beaux monuments, de riches palais ; mais tout cela est dispersé à travers la ville, au hasard, sans ordre, pêle-mêle ; la plupart des églises sont en style rococo, sans originalité, sans goût ; au bout de la ville,

Digitized by Google

il y a un fleuve toujours en colère, jaune, bourbeux, dans lequel on n'a pas envie de se baigner et qui est à peu près inutile à la navigation. Cependant les étrangers affluent dans cette ville. Il en vient de tous les points du monde; on ne voit guère qu'eux dans les rues, sur les places, dans les magasins et les musées.

Ce réquisitoire contre la Ville éternelle, que de fois l'ai-je entendu prononcer par un étranger nouvellement arrivé! Il faut le reconnaître : la première impression que produit Rome ne répond pas toujours à notre attente. Si l'on vient de Florence, de Venise, on a de la peine à ne pas se dire déçu. Ces villes nous surprennent davantage; leur beauté a quelque chose de plus nouveau pour nous; elles possèdent une originalité à laquelle nous sommes moins préparés. Cette originalité présente aussi un caractère très marqué d'unité ; elle est comme concentrée et ramassée autour d'une forme d'art unique, un peu exclusive. Venise, c'est le byzantinisme interprété par des Italiens des lagunes ; Florence, c'est la splendeur de la Renaissance. Ce sont autant d'expressions parfaites de la pensée d'un peuple qui, à une heure donnée, a eu une vision exquise du beau.

Il n'en est pas ainsi de Rome. Son originalité n'est pas enfermée dans une formule; elle n'est pas limitée dans une période de temps; elle déborde sur toute l'histoire. Elle est ainsi plus variée sans doute; elle présente plus d'aspects différents; mais, comme elle est aussi plus dispersée, éparse en fragments infinis sur l'étendue d'une grande ville, on ne l'embrasse pas

Digitized by Google

d'un seul regard ; elle ne s'impose pas à nous dès le premier jour, et l'impression qu'elle produit tout d'abord est moins vive. Il faut du temps pour sentir la beauté de la Ville éternelle. Les premiers jours, on est un peu perdu au milieu de toutes ces richesses semées au hasard, comme ferait un prodigue peu soucieux d'entasser son or pour étaler son opulence.

Le Français surtout a de la peine à se reconnaître au milieu de ce pêle-mêle ; il est surpris, mécontent ; il ne trouve ici rien de ce qu'il aime : les belles ordonnances, l'architecture correcte, la disposition régulière des rues et des places. Il s'indigne que quelque chose puisse ne pas être comme à Paris. Il faut, en effet, qu'il en prenne son parti : la vieille Rome n'a pas été construite sur le modèle de Paris ; c'est bien assez de la nouvelle. La symétrie, surtout, telle que l'entendent certaines écoles d'art, fait complètement défaut. Les siècles ont passé sur Rome, distribuant, au hasard de leurs convenances, les monuments qui ont fait de la Ville éternelle la ville historique par excellence ; ils n'ont pas soupçonné les exigences des symétries futures et ne se sont nullement souciés des aises des visiteurs à venir. Tel monument se cache dans un endroit écarté : il faut prendre la peine de le chercher. Tel autre est mal entouré : il faut faire effort pour trouver l'endroit précis où il se montre dans toute sa beauté.

Ceci indispose encore le Français. Quand il voyage, il aime ses aises ; il est venu pour se distraire, non pour se fatiguer ; il veut d'ailleurs tout voir en un moment ; nous avons dit qu'il était pressé, il court. A

Digitized by Google

Rome, il ne faut pas être pressé ; il ne faut pas courir ; car si l'on court, l'on s'échauffe et l'on prend la fièvre.

Pour connaître Rome, pour l'aimer, pour jouir de sa beauté, il faut nous défaire de nos préventions, de nos préjugés ; il faut nous défaire surtout de cette habitude de courir dans les rues. Les Romains rient de cette vaine agitation des Français ; comme ils ont raison ! Comme nous ferions bien de les imiter !

A travers ces rues étroites de la vieille ville, ils s'en vont, graves, tranquilles, placides, marchant lentement, parlant lentement, s'arrêtant pour saluer un ami assis sur le seuil de sa porte, pour regarder un chien qui passe. Ils tiennent le milieu de la rue, sûrs de n'être pas dérangés. Vont-ils quelque part ? Ont-ils souci d'arriver ? Par hasard une voiture passe, animée, bruyante, ce sont des étrangers qui visitent la ville ; ou silencieuse, traînée par deux chevaux noirs ; c'est un prince de l'Église qui va au Vatican. Quelquefois c'est un léger tourbillon de filles du peuple, leurs cheveux noirs collés aux tempes, sur le dos un grand châle qui descend jusqu'aux pieds ; elles ont fait quelque espièglerie et elles courent un moment pour reprendre bientôt leur pas tranquille.

C'est à ce pas, c'est à cette allure qu'il faut voir Rome, en marchant lentement, en faisant des haltes fréquentes, tantôt en regardant, tantôt même sans regarder, en s'abandonnant à ses rêveries. Chaque promenade nouvelle donne une nouvelle jouissance.

Après quelques visites, les ruines, les palais, les villas, les colonnes, les moindres monuments vous

Digitized by Google

deviennent familiers ; on en jouit parce qu'on les connaît et qu'ils vous connaissent : ce sont autant d'amis près de qui l'on est heureux de vivre, que l'on visite volontiers, avec qui on aime à causer parce qu'ils ont toujours des choses intéressantes à raconter ; et les récits que racontent ces monuments de Rome forment la page la plus émouvante de l'histoire de l'humanité. La ville de Romulus et des Étrusques, des Consuls et des Césars, des premiers chrétiens et des martyrs, la ville de la Renaissance et de l'humanisme, la métropole de la chrétienté devenue aujourd'hui la capitale d'un grand État moderne, quel drame ! Quelles péripéties ! Quelle suite d'événements grandioses ! On suit sur place ces changements, ces transformations, ces bouleversements dont le contre-coup a retenti sur le monde. Et peu à peu le charme de Rome vous envahit, vous prend tout entier, charme tel qu'aucune autre ville peut-être n'en exerce d'aussi puissant.

On raconte qu'un pape, en recevant les voyageurs qui venaient lui faire leur visite d'adieu, avait l'habitude de leur demander depuis combien de temps ils étaient à Rome ; à ceux qui répondaient : « Depuis quelques jours » il disait adieu ; il disait, au contraire : au revoir à tous ceux qui avaient prolongé leur séjour dans la Ville éternelle. Ce pape connaissait bien Rome et l'attrait qu'elle exerce.

Les étrangers, avons-nous dit, sont très nombreux à Rome. Un de nos meilleurs romanciers a donné à la Ville éternelle le nom de Cosmopolis. Elle méritait certes ce nom quand elle était la maîtresse du monde ;

Digitized by Google

malgré les changements survenus, elle le mérite encore. Il y a les colonies anglaise, américaine, française, allemande, russe. Tous ces étrangers passent l'hiver à Rome. Il se forme là une vie mondaine d'un genre particulier, que les romanciers de tous les pays se sont plu à décrire. Ces divers groupes ont leurs idées, leurs goûts, leurs habitudes; ils forment des petits clans qui tantôt s'isolent et s'ignorent, tantôt se rapprochent et se mêlent selon les exigences ou les caprices de la vie mondaine. Ce monde-là nous était à peu près inconnu ; nous l'apercevions quelquefois dans les salons d'une ambassade.

Les Écoles françaises d'Athènes et de Rome, l'Académie de France à la villa Médicis ont été instituées pour former des savants et des artistes. Elles ont un second objet, important aussi : maintenir l'influence de la France à l'étranger. Nous étions donc tenus d'aller dans le monde, obligation purement morale d'ailleurs. Toutes les semaines, il y avait un grand dîner suivi d'une réception chez notre directeur, chez le directeur de la villa Médicis, chez le marquis de Noailles, ambassadeur auprès du roi d'Italie. Dans ces trois salons, on était en France; les étrangers, qui y étaient reçus, prenaient vite le ton et les habitudes françaises. Il n'en était pas ainsi dans les salons italiens où nous avions l'honneur d'être reçus. Pas de dîner d'abord, de simples réceptions; souvent quelques tours de danse ou un peu de musique; on causait aussi. C'est une sorte de lieu commun pour le Français de proclamer la supériorité du salon français sur le salon italien, de proclamer surtout la maîtrise parfaite

Digitized by Google

de la femme française dans l'art si délicat de tenir un salon, de conduire et d'animer la conversation. Je ne suis pas si convaincu, je vous l'avoue, de l'infériorité de la femme italienne; son esprit est différent, voilà tout: moins léger, moins agile, moins varié, moins fin peut-être, mais gai, franc, plus égal, moins enclin au caprice. Ceci tient sans doute à ce que l'Italienne est moins sûre d'elle-même, moins consciente de sa puissance; c'est par ce trait surtout qu'elle diffère de la Française, si tranquille dans sa royauté incontestée. Il me semble que, depuis la Renaissance, la femme italienne a peu changé. C'est toujours cette belle créature amie des gais propos et des joyeux récits, souriante à la vie, indulgente à la nature, vraie fleur épanouie d'un pays où la vie a tant de sourires et la nature tant d'indulgences. Nous avons eu en France — je ne veux parler que du passé — des fleurs de ce genre: M^me^ de Sévigné, dans sa forte et rieuse jeunesse, avait bien des traits de l'Italienne.

Un salon de Rome avait une distinction particulière, c'est celui de la comtesse Lovatelli. Ersilia dei Caetani, comtesse Lovatelli, appartenait par sa naissance à cette famille des Caetani, qui donnait des papes à l'Église, dès le treizième siècle, à une époque où les noms des Barberini, des Chigi, des Torlonia étaient des noms inconnus. Ersilia avait épousé le comte Lovatelli, qui mourut jeune, la laissant veuve avec deux enfants. La descendante des Caetani chercha des consolations dans l'étude; elle se donna à l'archéologie; elle le fit simplement, sans fausse modestie, sans faux orgueil, sans pédanterie, trouvant tout naturel de

Digitized by Google

donner une occupation à sa vie devenue vide depuis le départ de l'époux. La comtesse Lovatelli a publié sur les jeux du cirque à Rome des travaux justement estimés. Des salons italiens qui nous étaient ouverts, c'est celui de la comtesse Lovatelli que nous avons surtout fréquenté. Ce salon était très gai. Une soirée était particulièrement amusante; elle avait lieu invariablement le 31 décembre. La comtesse voulait commencer l'année au milieu de ses amis, comme elle avait l'amabilité de nous dire. Quand minuit sonnait, on échangeait les compliments et les souhaits d'usage pour l'année nouvelle, avec effusion, entrain et une parfaite bonne humeur. C'était assurément nous faire commencer l'année sous les plus heureux auspices. C'est dans le salon de la comtesse Lovatelli qu'eut lieu la réconciliation de Mommsen avec la science française. On sait l'attitude déplorable prise en 1870 par le savant allemand contre un pays dont il était l'obligé. De bonne heure, il sentit qu'il avait commis une incorrection grave et il cherchait à la réparer. L'occasion se présenta en décembre 1881; il était alors à Rome; M. Gaston Boissier y était aussi; c'est par lui que l'affaire fut arrangée.

Le théâtre, en Italie surtout, est une des principales distractions de la vie mondaine. Il est avant tout un lieu de réunion. On va au théâtre se montrer, causer, voir ses amis; on écoute quelquefois ce qui se dit ou se chante sur la scène; il y a des passages connus pour lesquels on fait silence; l'acteur récite son morceau; on applaudit et les conversations recommencent. En arrivant en Italie, je m'étais bercé de l'espoir de

Digitized by Google

connaître enfin les vieux maîtres italiens aujourd'hui oubliés en France, Cimarosa, Bellini, le Rossini de la *Gazza ladra* et de *Tancrède*. Je fus vite déçu. On ne jouait guère alors en Italie que les opéras-comiques français, *le Petit-Duc*, *la Fille de la Mère Angot*, *la Belle-Hélène*. Il me suffisait d'avoir vu tous ces chefs-d'œuvre à Paris. Une seule fois, à l'Argentina, on devait donner le *Matrimonio segreto* de Cimarosa ; on joue l'ouverture ; la pièce allait commencer ; le rideau se lève ; c'est le régisseur qui apparaît, lugubre ; il annonce *una grande disgrazia,* l'attentat de Passanante à Naples contre le Roi ; l'orchestre joue l'Hymne royal, le public applaudit et l'on nous renvoie sans nous rendre notre argent, ce qui nous parut un peu exagéré comme manifestation du deuil national.

Le moment le plus important de la vie mondaine à Rome est le carnaval. Pendant trois semaines, grâce au carnaval, un mouvement inaccoutumé anime la vieille cité ; la foule remplit les rues ; les hôtels, les restaurants refusent des clients ; les magasins sont encombrés d'acheteurs. *Si lavora molto,* on travaille beaucoup ; ce cri, si rare à Rome, est alors dans toutes les bouches. Il ne faut point négliger ce point de vue pratique, à propos des fêtes de Rome. La question commerciale n'est pas assurément la seule raison de ces réjouissances : elle est cependant une des plus importantes pour une ville qui n'a ni industrie, ni commerce, ni agriculture. Ce qui montre bien la valeur commerciale du carnaval, c'est sa durée. Il commence l'avant-dernier samedi qui précède le carême ; il dure toute la semaine qui suit ce samedi et enfin les trois

Digitized by Google

derniers jours gras : le dimanche, le lundi et le mardi ; cela fait onze jours. Pendant tout ce temps, la vie commerciale proprement dite cesse à midi ; le reste du jour est consacré à la fête. Y a-t-il en Europe beaucoup de grandes villes dans lesquelles serait possible une si longue interruption des affaires ? Mais ici les affaires, c'est le carnaval.

Une fête qui dure si longtemps, qui a pour centres successifs les rues principales, les places, les théâtres, les salles de concert, doit être sérieusement organisée. Une direction est nécessaire non seulement pour régler les réjouissances, pour en fixer l'emplacement, mais aussi pour entretenir, pour accroître même la gaieté du premier jour, pour faire que du commencement à la fin, le mouvement, l'entrain aille toujours en croissant. Il y a, pour cela, à Rome ce qu'on appelle le *Comité du carnaval ;* les hommes les plus influents de l'aristocratie, du monde politique, du monde financier, artistique, le composent. Ce comité rédige un programme qui est affiché quelques jours à l'avance et qui règle tous les détails. Il a à sa disposition des fonds qui proviennent soit de dons particuliers, soit des bénéfices produits par la fête même. A l'aide de ces fonds, le comité distribue des prix à la plus belle cavalcade, au plus beau char, au plus beau balcon, au plus joli masque. Pour la cavalcade, qui doit être toujours un cortège historique, le prix est de 2 000 fr. ; pour le plus beau char, de 800 fr.

Le carnaval commence donc le samedi avant la semaine qui précède le carême. Sous l'ancien gouvernement, l'ouverture du carnaval était annoncée par la

Digitized by Google

cloche du Capitole qui ne sonnait jamais que pour ces deux circonstances solennelles : la mort du pape et l'ouverture du carnaval.

Il y a deux sortes de fêtes : la fête de jour et celle de nuit. Cette dernière comprend les bals de nuit, *veglioni,* dans les divers théâtres de Rome. La meilleure société, les dames de l'aristocratie, les ministres avec leurs femmes, les personnages les plus importants de la ville vont au bal masqué ; la tenue de la foule est excellente ; on danse et l'on s'amuse beaucoup.

La fête de jour a son centre au Corso. On parlait déjà, il y a vingt-cinq ans, de déplacer la fête et de la transporter dans ces nouveaux quartiers dont les Romains sont si fiers, dans cette *Via Nazionale,* banale comme toutes les grandes rues modernes. Quelle erreur ! Le carnaval à Rome ne peut se faire qu'au Corso, dans cette longue voie étroite, qui est plutôt une galerie qu'une rue. De la disposition des lieux, la fête reçoit un caractère intime, amical ; les balcons sont presque à hauteur d'homme ; on se reconnaît, on se retrouve facilement. Dans la *Via Nazionale,* au contraire, avec ces maisons hautes comme des casernes, plus de rapports entre le monde des balcons et le monde de la rue. Allez donc parler ou jeter des fleurs à des gens qui sont à 10 mètres au-dessus de vos têtes.

La fête du Corso commence par la bataille de fleurs ou de confetti. Vous connaissez ce genre de divertissement ; il faut seulement se rappeler qu'en Italie les confetti sont de petites boules de plâtre qu'on lance aux passants. Des combats acharnés s'engagent entre

Digitized by Google

les gens de la rue et ceux des balcons. Les Anglaises et les Américaines y déploient une bravoure à toute épreuve, et aussi une indifférence pour leur toilette, qu'une Italienne ou une Française est absolument incapable de montrer. Que de fois ai-je vu une de nos compatriotes partir très résolue pour le combat et se retirer bientôt aux premières taches faites par le plâtre à la robe ou au chapeau. Le combat de fleurs est assurément plus galant. Que de choses dans un bouquet! Les fleurs sont de charmantes messagères.

Confetti et *fleurs* durent jusque vers 5 heures. Un coup de canon retentit; les jeux cessent; les voitures quittent le Corso par les rues transversales; la foule se serre sur les maigres trottoirs; un son de corne se fait entendre et un hurrah s'élève; la foule se range un peu; et, dans l'étroit espace qu'elle laisse libre, passent, emportés par une course effrénée, poursuivis par un tonnerre de cris et de jurons, cinq ou six chevaux non montés, fouettés par les lanières garnies de plomb suspendues à leur dos. Il y a *barberi* tous les jours : c'est vraiment une chose merveilleuse qu'aucun accident n'arrive. Je ne crois pas qu'il y ait une autre ville au monde où un tel jeu, dans de telles conditions, soit possible.

Le jeu des *moccoli* est réservé pour le dernier jour, pour le mardi gras, après la course des barberi. La nuit commence à tomber; nouveau coup de canon; et aussitôt tous les balcons, toutes les voitures s'illuminent; toutes les personnes qui sont sur le Corso tiennent en main une petite bougie, un *cerino,* qu'elles agitent avec frénésie. Le jeu consiste à conserver son

Digitized by Google

moccolo allumé et à éteindre celui du voisin. On invente des éteignoirs monstres, des soufflets invraisemblables. Les uns font la courte échelle ; les autres montent sur des échasses ; on s'accroche aux balcons ; on escalade les voitures. A ce moment, le Corso est une splendide féerie. Toutes ces joyeuses lumières qui s'agitent aux fenêtres, qui se promènent avec les voitures, l'appel : *Moccoli! Senza moccoli,* jeté aux balcons peureux ou paresseux qui ne sont pas éclairés, ces défis, ces joyeux combats, ces éclats de rire, cette gaieté, ce tapage font de cette fête dernière la plus belle, la plus brillante de toutes ces fêtes. Un peuple entier s'amuse, rit, chante et oublie. La joie populaire s'épanouit et se répand en gerbes brillantes, et au milieu de cette apothéose le carnaval meurt salué par les cris de joie d'un peuple qui a la conscience d'avoir dignement fêté son dieu.

En 1881, le carnaval romain dut une partie de son éclat à notre Académie de France. Les pensionnaires voulurent renouer la tradition interrompue depuis 1870. Ils portaient le costume des gentilshommes de la cour de notre roi Henri III ; le char qui les portait était splendide. Au milieu une statue de Minerve, ayant à ses pieds deux divinités couchées, représentant la Seine et le Tibre. Le succès fut très grand ; le char eut le premier prix.

Dans cette même année 1881, peu de jours après le carnaval, Rome était encore en fête ; le lundi 14 mars, elle célébrait l'anniversaire de la naissance du roi Humbert, *il natalizio del Re.* La fête comprend toujours une revue de la garnison sur la place du

Digitized by Google

Maccao. J'assistai à la revue. Malgré les acclamations qui saluaient le Roi, un nuage de tristesse était sur tous les visages. La veille, était arrivée à Rome la nouvelle de l'assassinat du czar Alexandre II. Deux de ses fils, le duc Serge et le duc Paul, se trouvaient alors à Rome. Dans l'après-midi de cette même journée du lundi, ils devaient visiter la villa Médicis. Les préparatifs étaient faits ; le marquis de Noailles, assisté de M. Cabat, directeur, devait recevoir les ducs et les conduire dans les ateliers des pensionnaires. Le lundi, les ducs quittaient Rome à la hâte et allaient en Russie assister aux funérailles de leur père. A la revue on ne parlait que de l'attentat. Je me souviens avoir entendu des gens du peuple, voyant passer le Roi au galop de son cheval, rappeler que lui aussi avait failli tomber sous les coups des assassins : « Ce sont là les petits profits du métier », devait-il dire un jour ! On racontait aussi la visite d'adieu que les ducs avaient faite au Roi. Jusqu'à ce moment, ils avaient montré assez de calme ; mais, quand ils furent en présence du Roi, la douleur l'emporta et ils éclatèrent en sanglots. Qu'aurions-nous dit dans cette matinée du 14 mars 1881, si le voile qui couvre l'avenir s'était brusquement déchiré devant nos yeux ? Le roi Humbert, le duc Serge, unis ce jour-là dans une même douleur, pleurant ensemble le czar assassiné, eux qui étaient réservés à une mort semblable, et qui devaient cruellement l'un à Monza, l'autre à Moscou, connaître ces petits profits du métier de roi !

Je ne veux pas vous parler politique, ou plutôt je ne veux pas vous parler de la lutte des partis, des

Digitized by Google

intrigues parlementaires; cela n'est intéressant dans aucun pays. Je voudrais seulement vous dire quelques mots des mœurs publiques, de certains usages de la vie politique en Italie.

Un article de la Constitution du royaume déclare gratuites les fonctions parlementaires; le seul privilège qui soit accordé aux membres du Parlement est le transport gratuit sur les chemins de fer. Les conséquences de ce régime sont très naturelles, très conformes à la nature humaine: sénateurs et députés ne sont presque jamais à leur poste. Ils restent dans leur province à gérer leurs propriétés, à diriger leurs usines ou leur maison de commerce. En temps ordinaire, il ne reste à Rome que les *dilettanti* de la politique, une centaine de députés tout au plus, qui vont à la Chambre causer chasse, théâtre, soirées. On discute aussi; les discussions sont généralement longues; on n'est pas pressé. Quand l'affaire paraît à point, on se décide à déranger les absents. Les chefs de groupe lancent des télégrammes de tous les côtés; les députés arrivent, ils votent; les scrutins succèdent aux scrutins. Car on ne s'en tient pas à l'affaire en discussion; il y a toujours de l'arriéré, de vieilles questions qui traînent et qu'il faut enfin régler. Les députés ne réclament pas; ils sentent qu'eux aussi ont le devoir de se mettre en règle; ils votent donc tant que l'on veut; l'important est d'aller vite. Ceci explique pourquoi les crises ministérielles sont très courtes en Italie. Un conflit éclate : les députés mandés par leurs chefs accourent; ils votent; le ministère est renversé; vite il faut en constituer un nouveau; les députés n'ont

Digitized by Google

pas le temps d'attendre ; les décrets paraissent ; le nouveau cabinet se présente à la Chambre ; il est applaudi ; on crie : « Vive le Roi » et on court prendre le premier train.

La tenue des Chambres italiennes est un peu la tenue des Chambres françaises ; il y a plus de laisser-aller dans les manières ; plus de variété dans les costumes : le groupe des députés, vu des tribunes, présente un ensemble plus bariolé, plus fantaisiste. La gesticulation paraît moins nerveuse ; elle est en général dans la grande manière classique ; les gestes sont plus larges, moins saccadés, d'une ampleur plus académique. L'éloquence est aussi plus classique, plus nourrie des souvenirs de l'antiquité. Il y a souvent excès. Au moment de la crise provoquée par notre expédition de Tunisie, il y eut vraiment abus d'invocation à Scipion, Marius, César, Annibal, etc.

Pendant cette crise, les séances de la Chambre italienne présentèrent un vif intérêt ; tous les événements qui se sont passés alors soit à Tunis, soit à Paris, ont eu leur répercussion à la tribune italienne. L'émotion, vous le savez, fut profonde ; elle a été durable. Un fait suffira pour en montrer la gravité : en un mois, il y eut quatre changements de ministère.

De tous ces ministres qui parurent alors à la tribune des Chambres italiennes, ombres vaines qui n'ont fait que passer, je me souviens surtout de M. Depretis, qui fut président du conseil et eut l'honneur d'arranger les choses aussi bien qu'elles pouvaient alors être arrangées. C'était un vieux routier de la politique, un parlementaire renforcé, connaissant parfaitement

Digitized by Google

toutes les finesses, toutes les ruses, toute la stratégie du métier. Il avait surtout un talent merveilleux pour ménager et préparer ses effets; et il avait des effets très drôles. En voici un dont j'ai été témoin. La séance était des plus orageuses. Les orateurs de l'opposition de droite, de l'opposition de gauche avaient mené contre le ministère une charge furieuse : « l'Italie était trahie, la patrie menacée, l'honneur national compromis ». La Chambre était véritablement remuée; une crise parlementaire semblait inévitable. Le président du conseil sent qu'il est nécessaire d'intervenir. Je le vois encore à la tribune, déjà âgé, grand, maigre, la barbe blanche clairsemée; il paraît soucieux, regarde à droite, puis à gauche; il tire de sa poche deux ou trois morceaux de papier et les étale devant lui; il lève la tête; il va parler, non, il tire d'une autre poche un grand mouchoir rouge, jette un long regard circulaire sur la salle et se mouche lentement. Tous ces gestes faits avec une gravité tranquille, calculés avec un art accompli, avaient suffi pour retourner l'assemblée et ramener le calme dans les esprits. Préparé par une si savante stratégie, le discours que M. Depretis prononça après ces beaux gestes fut un triomphe : le ministère était sauvé. Le plus souvent il usait d'un autre artifice. Ses amis disaient que c'était un tic; ses adversaires prétendaient que c'était un truc. Les uns et les autres avaient raison : c'était un tic qui était devenu un truc. Je vous demande pardon, messieurs, de ces expressions trop peu académiques; mais, vous le savez, le langage parlementaire n'est pas toujours le langage académique. Le truc de

Digitized by Google

M. Depretis consistait à avoir l'air de chercher le mot; il hésitait, se frappait le front. Notez que son mot il l'avait déjà trouvé; il le tenait; il mettait une habileté, une malice infinie à le faire attendre; et, quand le moment était venu, il l'assénait sur son adversaire, tantôt avec de grands éclats de voix et des gestes tragiques, tantôt en le glissant comme un souffle, mais comme un souffle qui remplissait la salle. Cette manœuvre était sa ressource favorite et qui presque toujours avait plein succès; car il était homme d'esprit et il savait parfaitement trouver le mot qu'il fallait. Un jour cependant, au moment le plus aigu de la crise de Tunisie, ses collègues ne voulurent pas qu'en parlant sur un sujet si grave, le président du conseil s'abandonnât aux hasards de l'improvisation; ils lui imposèrent un discours écrit. C'était désarmer le vieux lutteur. Ce discours, froidement débité, fut froidement écouté; l'effet fut complètement manqué.

Le moment le plus pénible de la crise tunisienne se produisit à propos des événements survenus lors de la rentrée de nos troupes de Tunisie à Marseille. Des Italiens auraient sifflé nos soldats : il y eut un grand tumulte; le sang coula. Depuis deux mois, l'Italie vivait dans un état de fièvre violente; l'accès prit alors subitement la forme aiguë. Des manifestations contre la France éclatèrent sur tous les points du territoire. Rome eut aussi ses manifestations. Elle devait à son titre de capitale du royaume de ne pas paraître trop indifférente à l'outrage fait à l'honneur national. Elle manifesta, mais sans grande con-

Digitized by Google

viction. Nous n'avons jamais été inquiétés; le palais Farnèse, siège de l'ambassade, où est aussi installée l'École de Rome, ne fut jamais inquiété.

Du reste, sauf dans le nord de la péninsule, l'Italien n'aime pas à descendre dans la rue pour y donner des coups; il sait trop bien qu'il peut en recevoir. Il a vécu de longs siècles d'oppression et d'abaissement; il a assisté à tant de changements, à tant de cabales, de palinodies, de volte-faces; il est devenu sceptique; et en politique, la prudence est une des formes les plus sûres du scepticisme. Cette prudence s'allie à un autre sentiment. L'Italien a une profonde admiration pour les Anglais. Depuis longtemps il les sait riches, il les sait puissants; il voit qu'il y a là une force réelle qui tient une grande place dans le monde. Il s'est trouvé de plus que les intérêts de l'Italie sont sur la plupart des points en parfait accord avec les intérêts anglais. L'Italien a le sens des choses pratiques; il ne se paie pas de phrases creuses, comme d'autres peuples ses voisins; aussi a-t-il fait de l'alliance anglaise la base de sa politique extérieure. Enfin, depuis l'unité, l'Italie jouit du régime constitutionnel; un Italien dira volontiers : « Il n'y a en Europe que deux peuples libres, l'Angleterre et nous. » Cette admiration pour l'Angleterre se traduit souvent par l'imitation des habitudes et des mœurs anglaises. L'Italien qui manifeste, le Romain surtout, a devant les yeux un modèle, un idéal : le meeting anglais. Quand un mouvement était préparé, presque toujours dans les proclamations lancées par les meneurs, dans les articles des journaux, j'ai vu rappeler ces manifestations grandioses de la

Digitized by Google

libre Angleterre, ces centaines de mille de citoyens anglais, parcourant les rues, graves et dignes, pour aller déposer une pétition ou saluer un personnage. L'Italien, qui se dit libre comme l'Anglais, veut, comme lui, se montrer digne de la liberté; il veut montrer qu'il sait exercer ses droits de citoyen, avec ordre et dignité. C'est là certainement un des beaux spectacles de l'Italie contemporaine : la prudence italienne se donnant les allures de la dignité britannique. Mais le tempérament italien n'est pas le tempérament anglais; aussi, malgré des efforts méritoires, le résultat était souvent médiocre : cette promenade, dans les rues, de citoyens libres manquait presque toujours d'ampleur et assez souvent de dignité.

Rien d'amusant d'ailleurs comme une manifestation politique en Italie. Le soir, sur la grande place, à l'heure de la *passeggiata,* une troupe de ces beaux jeunes gens dont la principale occupation est d'étaler leurs manchettes en regardant passer les voitures des *signori,* fait tout à coup irruption sur la place publique. Deux choses sont indispensables pour constituer une manifestation : d'abord un drapeau, avec ou sans les armes de Savoie, selon les opinions plus ou moins avancées des manifestants; en second lieu, un *concerto.* Le *concerto* tient une grande place dans la vie italienne; pas d'acte un peu important qui n'exige un *concerto.* Il y a en Italie des associations ouvrières florissantes, dont le principal objet est d'assurer aux associés des funérailles convenables, toutes avec *concerto.* Il ne meurt pas un pauvre diable à l'hôpital qui n'ait fanfares et trompettes à son enterrement, s'il est

Digitized by Google

membre d'une association. Faut-il voir là une survivance de ces associations funéraires de l'ancienne Rome, qui permirent aux premiers chrétiens de s'organiser et d'organiser le culte? Le *concerto* est composé surtout d'instruments de cuivre; le cornet à pistons est particulièrement goûté; c'est l'instrument sentimental qui plaît aux âmes tendres; le soir, des guitares, des mandolines se joignent à la bande. L'air de rigueur est l'Hymne royal, qui alterne assez souvent avec l'Hymne de Garibaldi. Le *concerto* prend la tête du cortège; le drapeau vient après lui, et derrière le drapeau, la foule des manifestants; on pousse toutes sortes de cris. La police est toujours avertie; on dit même que le plus souvent c'est elle qui a la délicate attention de procurer au bon peuple italien cette distraction innocente; au détour d'une rue, elle s'élance, arrête la troupe, s'empare du drapeau, disperse les musiciens. S'il y a quelques récalcitrants, elle les emmène et, après les délices du *concerto,* leur fait goûter les douceurs du *violon.*

Heureusement, grâce aux efforts du parti libéral qui ne voulait à aucun prix d'une rupture avec la France, grâce à l'attitude du gouvernement qui montra de la décision et de la fermeté, toute cette agitation n'aboutit à aucun de ces événements pénibles dont le souvenir reste toujours présent dans la mémoire de l'offensé.

Tous ces bruits qui agitent la ville, cris de joie et de fête, ou cris de colère et de discorde, viennent mourir aux pieds de la colline où veille et rêve l'ancien maître de Rome. Il est là écoutant les lointains mur-

Digitized by Google

mures, enfermé dans son palais d'où il ne sortira plus, d'où il ne sortira qu'un jour, quand on conduira son cadavre à sa dernière demeure.

J'ai vu les funérailles de Pie IX au mois de juillet 1881 ; j'habitais alors en plein quartier populaire de la vieille Rome, la maison même, disait mon propriétaire, de Benvenuto Cellini, dans cette rue des Banchi Vecchi qui aboutit à la place Saint-Ange. Pie IX avait demandé dans son testament à être enterré dans la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs qu'il avait réparée ; il avait même marqué la place de sa tombe, près d'une pierre sur laquelle on prétend que se trouvent des traces du sang du martyr. Des négociations officieuses avaient été engagées entre les représentants du Vatican et ceux du Quirinal. On s'était arrêté aux dispositions suivantes : la translation du corps aurait lieu la nuit, avec l'appareil le plus strictement nécessaire, c'est-à-dire le char mortuaire sans distinction particulière, et deux ou trois voitures pour les cardinaux chargés d'officier. Je parlai de ces dispositions à quelques vieux Romains, qui tous remuèrent la tête en disant : « Si simplement qu'on veuille procéder, deux choses sont nécessaires et se feront : l'illumination des rues et le cortège aux flambeaux. »

La cérémonie, qui avait été fixée au lundi 11 juillet, fut reportée au mardi 12. Vers 10 heures, toutes les rues de cette partie du Transtevère sont remplies de monde ; aux abords de Saint-Pierre sont groupées des voitures en très grand nombre ; c'était l'aristocratie romaine qui venait rendre ce suprême hommage au pontife défunt. Bientôt l'affluence est si considérable

Digitized by Google

qu'on peut à peine circuler. Tous ces quartiers des bords du Tibre, le Borgo, les Banchi, Tordinona, ont conservé intacte cette physionomie si intéressante de la vieille Rome; l'invasion des idées et du goût modernes ne les a pas touchés. L'on cause beaucoup ; on raconte des histoires sur Pie IX et sur Victor-Emmanuel; toujours cette idée si chère aux Romains qu'au fond, le pape et le Roi étaient les meilleurs amis du monde. Le sentiment qui paraît dominer dans la foule est la curiosité, la sympathie aussi ; les femmes surtout paraissent inquiètes et agitées.

Vers minuit et demi le Borgo et le pont Saint-Ange s'illuminent; c'est comme un incendie qui approche; des lumières en nombre infini marchent et s'agitent, éclairant les maisons et la rue. Le cortège arrive aux Banchi. En tête deux ou trois agents de police; derrière eux, trois personnes en costume de deuil galonné ; on assure que ce sont des princes romains. Le char passe ensuite, simplement décoré ; il est traîné par quatre chevaux; trois voitures suivent. Ce qui donne à ces funérailles si simples de l'homme qui fut si longtemps le maître de Rome, un caractère d'imposante grandeur, c'est que derrière le char se presse une foule immense de fidèles, tenant tous à la main un cierge allumé et récitant les prières des morts. Ils étaient bien quatre mille, tous très bien mis, chose fort importante à Rome : *Tutti signori,* dit-on près de moi. En même temps chaque fenêtre s'allume; la rue paraît toute en feu. Cette double illumination des fenêtres et du cortège, ces prières des morts, graves et traînantes, que ceux de la rue entonnent et auxquelles

Digitized by Google

ceux des fenêtres donnent la réponse, cet appareil, ces chants, cette foule recueillie, la nuit, dans ces rues étroites de Rome, composait un tableau d'une originalité et d'une grandeur singulières. Les imaginations étaient vivement impressionnées. Beaucoup se souvenaient avoir vu passer dans les rues de Rome, entouré de son pompeux cortège de Suisses et de gardes-nobles, ce pontife qu'aujourd'hui on faisait enterrer la nuit, par tolérance, dans son ancienne capitale.

Vous savez que lorsque le cortège arriva dans les quartiers neufs, à la *Via Nazionale* surtout, des troubles graves se produisirent; je ne vous dirai rien de ces scènes auxquelles je n'ai pas assisté.

J'aurais encore bien des choses à vous dire; mais il est temps de m'arrêter. Je me suis certainement abandonné avec trop de complaisance au plaisir de rappeler des souvenirs qui n'ont sans doute d'intérêt que pour moi. Je vous ai promenés à travers ces souvenirs en faisant fonction de cicerone. C'est un métier qui fleurit en Italie et que nous n'aimions guère; le cicerone est souvent bavard et importun; en vous parlant trop de moi, j'ai bien peur de ne pas avoir échappé aux défauts du métier.

Digitized by Google

A PROPOS DE PIERRES

PAR

M. François VILLAIN

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

J'ai maintes fois rêvé d'une histoire de la Lorraine, qui s'arrêterait au déluge.

Dans cette histoire, les pierres et les eaux joueraient le rôle principal. On y verrait la montagne et la mer se défier et se combattre, tels des héros d'Homère. Le feu, l'eau, l'atmosphère, grands acteurs qui jouent sur la scène du globe les premiers emplois, paraîtraient tour à tour, se réuniraient et se concerteraient pour édifier l'œuvre gigantesque du soubassement de notre pays. La voix retentissante de Pluton sortirait parfois des entrailles de la terre, pour protester contre ce dessein, et entraver son exécution. Enfin, Phœbus-Apollon, dans sa gloire radieuse, interviendrait comme arbitre pacificateur. Il obligerait chaque élément à occuper sa place définitive, et ferait succéder à ces luttes violentes, une longue période de paix, pendant laquelle les grands travaux de la sédimentation s'ac-

Digitized by Google

compliraient. On verrait alors se modeler successivement les différents reliefs du sol de la Lorraine, et on observerait, à certaines époques, le soin jaloux avec lequel, en des endroits privilégiés, la nature a dissimulé de précieux trésors : la houille, le sel, le fer.

Il faudrait, pour écrire une telle histoire, la philosophie d'un Gœthe et la plume d'un Kipling.

C'est en sentant toute mon indignité en face d'un pareil sujet, que je réunis ici les quelques réflexions qui vont suivre, sous le titre : *A propos de pierres !*

Les moyens que la nature met en œuvre sont d'une simplicité si grande, la continuité de son action est si évidente, qu'il faut toute l'imperfection humaine pour diviser son domaine en cases séparées, en catégories distinctes. D'abord, trois règnes ! animal, végétal, minéral. Où commence et finit chacun d'eux ? La réponse à cette question devient de plus en plus difficile, au fur et à mesure que la science fait de nouvelles découvertes. De la monade microscopique à l'homme le plus cultivé, le développement régulier de la série des êtres s'affirme avec une admirable continuité.

Puis, dans chaque règne, des êtres dits supérieurs, et d'autres qualifiés d'inférieurs. Pourquoi ? Pourquoi l'homme s'érige-t-il en juge de la perfection des espèces ? Pourquoi relègue-t-il les pierres au dernier rang des choses de la création ? Il les dédaignerait moins peut-être, s'il songeait plus souvent au *pulverem reverteris* de l'Écriture !

L'énergie constitutive des êtres n'est-elle pas une dans son essence ? Lorsque Newton arrache aux astres le secret de leur équilibre, il trouve en face de lui la

Digitized by Google

même énergie que celle qui règle les combinaisons des atomes dans la constitution des corps. Gravitation, cohésion, affinité, ne sont que des mots différents, exprimant des modalités d'une même cause.

Dans l'ordre psychique, n'est-ce pas aussi par un excès de classification qu'on a distingué trois facultés de l'âme : intelligence, volonté, sensibilité ? Où commence et s'arrête chacune de ces facultés ? Ce que nous appelons instinct chez l'animal, sensation confuse dans le végétal, n'est-ce pas, à des degrés divers d'intensité, la même force agissante, celle qui discipline la nature tout entière ? celle qui joint les atomes dans une pierre, comme les idées dans un cerveau ?

« Il n'y a qu'une Nature », a dit un savant physicien (1). « Les forces qui constituent le monde sensible sont celles mêmes qui animent les appareils de nos laboratoires et ceux de l'industrie. »

Ce qui empêche la multitude de distinguer cette vérité, c'est l'imperfection même du langage traditionnel ; c'est l'usage qui veut qu'on oppose le froid au chaud, l'attraction à la répulsion, bien que, au point de vue absolu, ces notions ne soient nullement contradictoires. L'unité est la grande loi de la Nature. Pour toutes les formes de l'énergie, cette loi constitue aujourd'hui un principe si élémentaire, qu'il s'enseigne ou devrait s'enseigner à l'école primaire. Pour la matière, la preuve n'est pas faite encore. Les alchimistes, qui l'avaient cherchée, se sont découragés trop vite.

---

1. LIPPMANN, *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences,* Lyon, 1906.

Digitized by Google

L'idée d'unité s'affirme tellement dans l'Univers, et elle concorde si bien avec la conception du Créateur unique, que les anciens ont confondu parfois l'idée avec sa représentation. De là, la doctrine des panthéistes, une des plus poétiques que l'humanité ait imaginées pour figurer la divinité.

Tacite, parlant de la religion des Germains, écrit : « Ils croient qu'emprisonner leurs dieux dans des mu-« railles, ou les représenter sous une forme humaine, « c'est faire outrage à leur grandeur. Ils consacrent à « leur culte les bois et les forêts, et ces mystérieuses « solitudes où ils les adorent sans les voir, leur sem-« blent être *la divinité même.* »

Les poètes, qui possèdent la vérité d'intuition, et pour qui les choses ont des larmes, se sont toujours plu à animer tous les éléments, du plus petit au plus grand. Un lion ou un insecte, un roseau ou un chêne, un grain de sable, une montagne, un astre, retiennent indifféremment leur attention.

Gœthe fut, dans sa jeunesse, un fervent minéralogiste. Il aima les pierres, et trouva un vif plaisir à les étudier. Vous vous rappelez les vers de l'Ode à la Joie de Schiller, dont Beethoven fit le couronnement de sa neuvième symphonie :

Freude trinken alle Wesen
An den Brüsten der Natur ;
. . . . . .
Wollust ward dem Wurm gegeben.

(Tous les êtres goûtent la joie au sein de la nature... La volupté a été donnée au ver de terre.)

Digitized by Google

J'aime à me représenter le génie universel de Gœthe ajoutant une strophe à ce poème, et dépeignant lyriquement les changements d'état de la matière, la volatilisation des liquides, la sublimation des solides, ou la transformation d'une texture amorphe en une structure cristalline. N'est-elle pas admirable, cette loi qui veut qu'un corps prenant l'état cristallin, affecte, dans des circonstances semblables, des formes géométriques toujours identiques? Les anciens disaient que la géométrie était le plaisir des dieux; à ce compte-là, la matière jouit d'une supériorité sur l'humanité; car si celle-ci devine la géométrie, les pierres, elles, la possèdent.

Les minéraux ont leur destinée, comme les animaux et les végétaux : la terre les recevant dans son sein, se plaît parfois à les réunir et les confondre dans cette argile, que la légende biblique dit avoir servi à façonner l'homme même.

Depuis quelques mois, il existe, dans le musée de géologie de la faculté des sciences de Nancy, des milliers de spécimens de plantes fossiles, que les chercheurs de houille ont retirés du sol de Meurthe-et-Moselle, au cours de ces trois dernières années. On a pu les reconnaître, les cataloguer et les identifier avec les espèces connues dans le bassin de la Sarre, à 50 kilomètres de distance.

La constitution du vaste gisement houiller, qui est aujourd'hui connu depuis la vallée de la Sarre jusqu'à celle de la Moselle et même plus loin (puisque le terrain houiller a été reconnu jusqu'à Martincourt, à 10 kilomètres à l'ouest de la Moselle), offre un exemple des

Digitized by Google

plus frappants de l'action continue des forces cosmiques.

Arrêtons-nous un instant sur cette période des temps primaires, de laquelle date vraiment l'origine de la formation du sol lorrain.

Les massifs montagneux des Ardennes, du Hunsrück et des Vosges, venaient de se former, épisode du grand phénomène de plissement hercynien qui a édifié les monts de l'Europe centrale; géants, dont le Riesengebirge, le Hartz, le Thuringerwald, le Taunus et le Westerwald sont aujourd'hui les descendants dégénérés. Bien plus abruptes et plus élevées qu'aujourd'hui, ces montagnes dominaient les océans qui s'étendaient jusqu'à leurs pieds.

Les roches émergées, sans cesse minées et dégradées par les agents atmosphériques, fournirent dès lors un tribut constant de pierres au littoral, et celui-ci se couvrit d'une formation détritique s'augmentant sans cesse, et gagnant de plus en plus vers les fonds de la mer. Le sol, déjà exondé dans les parties montagneuses, continuait d'autre part à se soulever lentement, pendant que les dépôts détritiques se constituaient en bordure; l'Océan se retirait graduellement dans la direction de l'ouest. Entre le Hunsrück et les Vosges, il était resté une dépression lagunaire, dans laquelle les couches de houille et le terrain houiller de la Lorraine se constituèrent.

Comment peut-on expliquer que ces formations atteignent une épaisseur de 3 000 à 4 000 mètres? De la manière suivante : la dépression houillère tendait toujours à se combler par l'apport des sédiments, ou

Digitized by Google

stériles ou ligneux, qui y affluaient, mais, en même temps, le plissement hercynien, qui n'était pas terminé, continuait à creuser la dépression, de sorte que le creusement et le comblement du bassin progressaient en même temps et ne faisaient que se compenser.

On doit donc s'attendre à trouver le bassin houiller beaucoup plus épais dans le milieu de la dépression primitive que sur les bords, où il vient s'appuyer en biseau sur les flancs des montagnes limitrophes. C'est, en effet, ce qui s'est produit. Mais ce n'est pas toujours dans le calme que les sédiments houillers se rassemblèrent. Lorsque les plissements s'exagéraient, des masses énormes de terrains s'arrachaient de leur emplacement primitif, et venaient s'échouer plus ou moins loin de leur lieu de dépôt. Des couches, brisées par des poussées auxquelles elles ne pouvaient plus résister, subissaient, de cette façon, des déplacements énormes.

Et c'est ainsi pendant toute l'époque houillère. Quand elle prend fin, les terrains qui constituent les premières fondations du sol lorrain, présentent l'aspect d'un vaste chaos. En particulier, sur une direction que jalonne aujourd'hui la ligne droite joignant Sarrebruck à Pont-à-Mousson, se trouve une zone fortement surélevée, qui domine l'ancienne dépression houillère.

Cette ligne de surélévation, appelée par les géologues *anticlinal principal de la Lorraine,* est en quelque sorte l'épine dorsale du pays. Elle existe encore partiellement aujourd'hui. Il est donc naturel que l'on

Digitized by Google

ait adopté, dans ces dernières années, pour rechercher la houille en Meurthe-et-Moselle, la partie du département sous laquelle se prolonge cet anticlinal. La région délimitée par les localités d'Éply, Nomeny, Martincourt, Pont-à-Mousson, fut choisie en partant de cette considération. Plusieurs sondages de recherches y ont atteint et exploré le terrain houiller, au cours de ces trois dernières années. Quelques-uns y ont recoupé, entre les profondeurs de 900 et 1 500 mètres, des couches de charbon atteignant jusqu'à 2 mètres et plus d'épaisseur.

Avec quelle sollicitude, ces recherches furent suivies par les savants, les industriels et les populations de la région, cela se devine aisément. Il s'écoulera probablement encore de longues années avant que la houille de Meurthe-et-Moselle soit exploitée industriellement. Les difficultés de toutes sortes qui compliquent l'entreprise sont telles, qu'il ne faut rien moins que les progrès continuels de la science, pour conserver le ferme espoir de les voir un jour vaincues.

Il en va autrement, par bonheur, pour le sel et le fer, dont il nous reste à parler. Le sel d'abord.

Lorsque l'époque houillère s'achève, les espaces délimités par les massifs des Ardennes, du Hunsrück et des Vosges, entre lesquels la Lorraine est encore aujourd'hui enclose, sont jonchés de gigantesques masses rocheuses disposées dans le plus grand désordre. Un travail d'érosion immense, dû à l'action des eaux marines et fluviales, se met à préparer les sédimentations futures.

Alors commence un long combat entre le flot et le

Digitized by Google

roc. D'énormes masses de pierres, arrachées aux îles, aux récifs, aux falaises, tendent à combler les dépressions, et notamment celles qui subsistent au nord et au sud du grand anticlinal. Pendant toute l'époque dite « permienne », ce travail de comblement est ininterrompu, non sans être troublé à maintes reprises par des retours de l'activité éruptive, qui se manifeste une dernière fois, avant de s'éteindre pour longtemps. Contre Neptune, inlassable dans ses assauts, Pluton, terrassé, mais non vaincu, lance ses réserves désespérées. Porphyres et mélaphyres font irruption dans le chaos des matériaux gisant en désordre dans le golfe lorrain.

Quelles ruines de guerre, quelles forteresses anéanties, quelles cités détruites, pourraient donner une idée du spectacle que la terre de ce pays présentait alors? Quel chapitre grandiose de ce que Spencer a appelé « le grand poème épique que le doigt de Dieu a écrit sur les couches de la terre » !

L'écorce terrestre ayant enfin retrouvé le calme, les terrains « secondaires » commencèrent à se déposer. Dès ce moment, s'ébaucha le relief de la Lorraine.

Les puissantes assises de grès vosgiens et bigarrés, qui forment le pourtour de la Lorraine actuelle, et qu'on trouve à Saint-Avold, à Bitche et aux approches de Sarrebourg, se construisirent par le remaniement et le classement des dépôts primaires. Les matériaux quartzeux furent rassemblés avec des éléments micacés dans ces formations, qui sont en quelque sorte la contrescarpe de la bordure montagneuse.

Digitized by Google

Ensuite, les terrains marneux, puis calcaires, du muschelkalk, vinrent se modeler sur cette première ébauche, et aplanir ses formes accidentées. Bouzonville, Boulay, Faulquemont, Sarreguemines, Fénétrange, Blâmont, jalonnent aujourd'hui la limite occidentale des affleurements de ce terrain, dont la dominante est la chaux.

Enfin, dans la mer, en partie comblée par le dépôt des deux formations précédentes, la série des assises du keuper, ou marnes irisées, va encore ramener la ligne littorale plus à l'ouest. L'élément principal des marnes irisées est l'argile, matière fine et légère, qui pouvait désormais se déposer, à la faveur du régime sédimentaire devenu plus tranquille.

Une immense baie marine, de peu de profondeur, régnait au sud du grand anticlinal. L'atmosphère, purifiée de l'acide carbonique qui l'obscurcissait pendant la période primaire, et de la vapeur d'eau qui l'embrumait encore pendant le début des temps secondaires, était enfin claire et transparente. Le soleil dardait ses rayons sur la surface de l'Océan, devenu un vaste marais salant.

Ce fut l'époque où la mer, alanguie sous les caresses d'un jeune été, céda à la terre le précieux dépôt, dont Château-Salins, Dieuze, Varangéville, et tant d'autres localités de la Lorraine, tirent profit aujourd'hui. On ose à peine en chiffrer l'importance. Elle dépasse cent milliards de tonnes. Tout récemment, au sondage de Brin, dans la vallée de la Seille, on traversait une des plus belles couches de sel qu'on ait rencontrées jusqu'ici en Lorraine. Elle n'avait pas moins de 23 mè-

Digitized by Google

tres d'épaisseur, et la formation saline tout entière, 70 mètres.

L'esprit reste confondu d'admiration, quand on songe à la grandeur du phénomène naturel dont la Lorraine est le théâtre à cette époque. Dans la genèse de ces masses énormes de sel gemme, on voit l'énergie solaire obliger les molécules salines à se séparer de l'eau de mer, pour s'agréger entre elles et cristalliser. Les cristaux se rassemblent en un immense dépôt, qui se couvre ensuite d'un manteau gypsifère et marneux, par lequel est assurée pour toujours la conservation du sel.

Il est piquant de penser que si nous laissons fondre aujourd'hui une particule de ce sel sur notre langue, la sensation que nous éprouvons est un réveil de l'énergie assoupie depuis des milliers d'années dans le sein de la terre.

L'assimilation que le langage courant établit entre le sel et l'esprit est tellement usuelle, que la métaphore « manquer de sel » s'applique aussi bien aux propos qu'aux mets fades. Stendhal va plus loin : il assimile la formation des cristallisations salines à la naissance d'un sentiment. Qui ne connaît ce charmant épisode d'une visite de Stendhal aux mines de sel de Hallein, près Salzbourg, où il remarque la parure étincelante qu'une brindille de bois mort vient de revêtir, par le dépôt des cristaux de sel ? « On jette, « dit-il, dans les profondeurs abandonnées de la mine, « un rameau d'arbre effeuillé par l'hiver ; deux ou trois « mois après, on le retire couvert de cristallisations « brillantes : les plus petites branches, celles qui ne

Digitized by Google

« sont pas plus grandes que la patte d'une mésange, « sont garnies d'une infinité de diamants mobiles et « éblouissants ». Et Stendhal compare à ce travail d'embellissement du rameau, celui qui se fait dans l'esprit d'un être humain, lorsqu'une sympathie grandissante lui fait apparaître l'être préféré plus aimable de jour en jour. Cristalliser devenait synonyme d'aimer.

Le rameau diamanté de Salzbourg, engendré, comme Vénus, par l'onde amère, eut été digne de figurer dans la parure de cette déesse. Les salines de la Lorraine fabriquent tous les jours des quantités innombrables de ces joyaux, dont vos cuisinières, mesdames, font un emploi des plus prosaïques en assaisonnant le pot-au-feu familial.

Les femmes de l'antiquité aimaient-elles le sel et ses brillantes cristallisations ? On ne nous le dit pas. Par contre, un ancien affirme qu'elles aimaient le fer ; *Ferrum est quod amant,* a-t-il dit, voulant exprimer, par cette figure, la tendance qu'a le sexe faible à « cristalliser » pour les hommes qui manient le fer à la guerre. Le métal des forts existe abondamment en Lorraine, mesdames ; laissez-moi donc vous en parler un peu.

C'est dans l'étage géologique qui surmonte le keuper que se rencontre le minerai de fer. Il s'est déposé à la fin du « lias », à la fois dans les deux dépressions qui continuaient à subsister, bien qu'atténuées, au sud et au nord du grand anticlinal Sarrebruck—Pont-à-Mousson. La dépression du nord, à laquelle correspond la région minière actuelle de Longwy,

Digitized by Google

Esch, Fontoy, Briey, Conflans, a été de beaucoup la plus minéralisée.

Ce n'est qu'après le dépôt du minerai de fer que se sont formées les assises calcaires de l'oolithe inférieure, qui constituent aujourd'hui les plateaux de Haye, de l'Avant-Garde, de Briey, et du pays haut de Longwy. Un des membres de votre compagnie, trop tôt enlevé à la science, M. le professeur Bleicher, a montré jadis comment de puissantes érosions avaient fait disparaître une série des assises de l'oolithe, en burinant le sol lorrain pour lui donner son relief actuel. Nous avons maintes fois discuté ensemble, lui et moi, la question des origines du minerai de fer, et si nous n'étions pas toujours du même avis, nous avions du moins la satisfaction de nous sentir réunis par un sentiment identique : l'amour du vrai dans la Nature.

La théorie que nous cherchions alors à faire prévaloir, d'après nos observations personnelles, avait, à défaut d'autre mérite, celui de la simplicité. Nous la formulions ainsi : la région dans laquelle se rencontre actuellement le minerai de fer était, à l'époque toarcienne, recouverte par la mer. Dans le fond de celle-ci, des sources thermales amenant les composés du fer, trouvaient passage à travers des failles qui venaient de se produire dans les terrains préexistants, à la suite d'un mouvement d'affaissement local de l'écorce terrestre. Les dépôts ferrugineux, entraînés par la pesanteur, se rassemblèrent dans les parties déprimées du fond de la mer.

Avec le fer, et par les mêmes voies, est venu le

Digitized by Google

phosphore, son compagnon inséparable en Lorraine. Comment expliquer cette association intime et constante ? Si on veut bien se souvenir que les terrains se sont formés ici aux dépens des massifs granitiques des Vosges, on se demandera ce que les éléments constitutifs du granite, quartz, feldspath, mica, sont devenus dans leurs transformations successives. Les quartz ont donné les grès permiens, vosgiens, bigarrés ; le feldspath a fourni les argiles, notamment celles du keuper, et le mica a donné le fer, qui a coloré les premiers de ces terrains. Le phosphore devait se trouver dans les granites, sous la forme d'apatite, variété de phosphate de chaux. Ce minéral s'est disséminé avec le fer dans les grès et dans les terrains du trias, et aujourd'hui encore, en forant des sondages artésiens jusqu'à ces grès, on obtient des eaux chargées de principes salins et ferrugineux. Les sources sous-marines de l'époque toarcienne qui s'étaient minéralisées dans le trias devaient donc contenir à la fois du fer et du phosphore.

L'existence de ce métalloïde dans les minerais était autrefois une cause de discrédit pour ceux-ci, les fers phosphoreux n'étant pas de bonne qualité. Aujourd'hui, au contraire, par les procédés de fabrication employés dans nos grandes aciéries, non seulement on parvient à éliminer le phosphore, mais on l'utilise pour produire une combustion vive qui complète l'affinage de la fonte.

Cette transformation de la fonte en acier, s'opère dans ces gigantesques cornues Bessemer, que chacun connaît en Meurthe-et-Moselle, pour les avoir vues,

Digitized by Google

dans nos usines, projeter des gerbes d'étincelles dans l'atmosphère. Tout le monde sait aussi que les scories de ces usines sont très recherchées par l'agriculture, à cause des phosphates qu'elles renferment. Le phosphore de ces scories est peut-être celui qui a fait pousser le blé d'où a été tiré notre pain d'hier, et c'est peut-être lui qui, porté par la circulation du sang dans notre cerveau, sert à notre pensée de véhicule en ce moment même.

Ceux qui connaissent les phases d'une fabrication d'acier par la cornue Bessemer : bouillonnement impétueux du métal liquide, projection de la masse éblouissante dans la poche de coulée, et jaillissement dans le ciel d'immenses gerbes de lumière, savoureront l'analogie du labeur poétique exprimée par Victor Hugo dans les vers suivants :

Si ma tête, fournaise où mon esprit s'allume,
Jette le vers d'airain qui bouillonne et qui fume
Dans le rythme profond, moule mystérieux,
D'où sort la strophe ouvrant son aile dans les cieux,
C'est que l'amour, la tombe, et la gloire et la vie, etc...

Ne disions-nous pas tout à l'heure que les forces du monde sensible sont les mêmes que celles qui animent les appareils de l'industrie ? Voici que le plus grand de nos poètes, d'une façon tout à fait imprévue, nous amène par la magie des mots à la même pensée d'unité.

Messieurs, je songe que le sel, dont je vous parlais tout à l'heure, est l'emblême de la sagesse, et que j'aurais dû avoir plus tôt celle d'écourter ce discours.

Digitized by Google

Les trois minéraux dont il fait l'objet jouent un rôle si prépondérant dans la prospérité de la Lorraine, et l'Académie suit avec tant de sollicitude tout ce qui contribue à la gloire et à la richesse de ce pays, que je me suis cru autorisé à m'étendre un peu sur les origines de ces pierres si utiles. Pour m'efforcer, messieurs, de reconnaître la faveur que vous me fîtes en m'accordant vos suffrages, j'ai choisi à dessein le sujet que je viens de traiter si imparfaitement devant vous.

Certes, avant de l'épuiser, il y aurait encore beaucoup à dire. On pourrait, en particulier, disserter à perte de vue sur le minerai de fer, montrer comment il est distribué dans le sous-sol lorrain, comment il s'y est modifié localement, comment ses diverses variétés trouvent leur utilisation dans les hauts fourneaux, pour la fabrication de différentes fontes, comment les métallurgistes des pays voisins se trouvent amenés à en rechercher l'emploi. Vous ai-je dit que le gisement reconnu en deçà comme au delà de la frontière franco-allemande et luxembourgeoise, renfermait quelque cinq milliards de tonnes de minerais, dont un peu plus de la moitié pour notre seul département? Je renonce à vous décrire la transformation qui s'opère en ce moment même dans le pays de Briey, par suite du développement de l'industrie des mines. Rien qu'au point de vue ethnographique, il se prépare là, par la coexistence de nombreux ouvriers de différentes nationalités, un mélange de races curieux pour les futurs historiens de la Lorraine.

Quant aux vues théoriques que j'esquissais tout à l'heure au point de vue de la genèse de ce magni-

Digitized by Google

fique gisement, peut me chaut qu'elles soient ou non confirmées dans l'avenir. Il suffit, pour ma satisfaction — laissez-moi dire pour notre satisfaction commune — de savoir que notre richesse minière est considérable, unique, et qu'elle assure à notre métallurgie une longue période d'activité. Et puisque je vous ai retenus si longtemps *à propos de... pierres*, laissez-moi finir en vous citant une boutade de Flaubert, qui contient une leçon de modestie pour les théoriciens obstinés. Après avoir décrit minutieusement les nombreuses théories contradictoires émises sur les alignements de Carnac, Flaubert concluait malicieusement ainsi : « Pour en revenir aux pierres « de Carnac, ou plutôt pour les quitter, que si l'on « me demande, disait-il, après tant d'opinions, quelle « est la mienne, j'en émettrai une irréfutable, irréfra- « gable, irrésistible... Cette opinion, la voici : les « pierres de Carnac... sont de grosses pierres ! »

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. L'ABBÉ EUGÈNE MARTIN

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. A. MARTIN ET F. VILLAIN

MONSIEUR,

En vous souhaitant la bienvenue dans notre Compagnie — nos confrères me permettront de le dire tout d'abord — c'est une heureuse fortune pour l'étudiant de la Faculté des lettres que je m'honore d'avoir été, de pouvoir vous exprimer publiquement, à vous, monsieur le Doyen — et si vous m'y autorisez, à tous vos éminents collègues, l'hommage de ma respectueuse gratitude, et je sais répondre au désir de mes confrères de l'enseignement libre, en disant bien haut quelle reconnaissance, tous nous gardons, pour leurs doctes leçons et leur bienveillante sollicitude, à nos maîtres si dévoués de l'Université de Nancy.

L'Académie de Stanislas n'eut point, monsieur, comme votre modestie se le persuade, à invoquer des précédents pour vous ouvrir ses rangs. Vos titres s'imposaient tels, que je me surprends à me demander pourquoi j'ai l'honneur, moi, de vous recevoir

Digitized by Google

aujourd'hui, alors que depuis longtemps vous devriez être des nôtres.

La thèse qui vous valut en Sorbonne, voici quelque vingt ans, le titre de docteur ès lettres et des éloges si flatteurs, à elle seule eût suffi pour vous attirer nos suffrages (1).

C'était l'histoire tout entière de la cité de Pallas que vous projetiez, sous un angle nouveau, en un livre où l'érudition des plus fortes et des mieux averties s'était parée, comme il convient à qui parle d'Athènes, de toutes les grâces de l'exposition. Quel charme que d'être initié par un si renseigné « mystagogue » à la vie religieuse de l'Attique, et nul ne s'étonna de voir la religion trouver sa place dans un livre consacré aux cavaliers : aux temps anciens, au rebours de ce que l'on veut pour nos sociétés modernes, la religion pénétrait intimement la vie de la cité, et noble était le rang, considérable le rôle que vous nous montrez avoir été tenu, aux fêtes de Dionysos et de Pallas Athena, par cette brillante cavalerie dont vos savantes dissertations nous font présumer l'origine et nous retracent l'organisation.

Quel charme, de suivre, avec vous, l'évolution politique et sociale de la république athénienne! Sans que vous paraissiez y avoir songé, car votre science, toujours sereine, ne sait point sortir de son domaine, entre cette cité inconstante et un pays que nous connaissons, les analogies se présentent si frappantes

1. « Les Cavaliers athéniens » (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. XLVII), Paris, Thorin, 1886.

Digitized by Google

que, sans cesse, les rapprochements hantent l'esprit : ceci fait de la lecture de votre ouvrage un attrait et un plaisir de plus.

Quel charme encore, de monter, conduit par vous, sur l'Acropole, non point, cette fois, pour y faire notre prière à la « déesse aux yeux bleus », mais pour y rechercher ce qui reste, après tant de déprédations des « Scythes » et des « Calédoniens », de cette admirable frise des Panathénées, où galopaient de si gracieux éphèbes sur leurs fringants coursiers thessaliens ! Ces monuments de la colline sacrée dont les ruines se dressent mutilées dans leur grandiose et mélancolique solitude, Périclès avait voulu qu'ils fussent l'affirmation de ce qu'il prétendait rendre sa patrie : « Athènes, disait-il (1), ne domine pas simplement par sa flotte et par ses armées : elle est l'éducatrice de la Grèce. » L'ambition de Périclès a été dépassée : Athènes demeure l'éducatrice de l'Univers.

Et cette cité n'a point cessé d'être l'objet de vos études : vous la faites aimer aux étudiants de la Faculté des lettres, heureux de promouvoir à son école, en des âmes enthousiastes, le culte du beau ; vous ne vous lassez point d'en parler, et toujours avec une érudition inattaquable, dans les plus savantes revues (2) ; le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio doit à votre collaboration des articles sur la cavalerie athénienne,

1. Thucydide, II, 41.

2. *Revue de Philologie ; Revue critique d'Histoire et de Littérature ; Revue des Études grecques ; Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, etc.

Digitized by Google

sur les *Hétaires,* dont plusieurs, à eux seuls, formeraient un volume (1) ; et, si je suis bien informé, l'Académie des inscriptions, qui vous compte au rang envié de ses correspondants, se prépare à insérer dans ses *Mémoires* un travail de vous sur *l'Ostracisme,* dont vous avez eu la délicate attention de nous offrir les prémices, en l'une de nos réunions intimes du vendredi.

Bref, vous êtes l'un des investigateurs passionnés, infatigables, du passé d'Athènes et, pourtant, comme vous en exprimez un regret bien légitime, vous n'eûtes point, monsieur, la joie d'évoquer, sur la voie d'Eleusis, les brillants cavaliers qui tant honorèrent Athena-Equestre, et de visiter ce qui fut le bois sacré de Colone, où Sophocle chanta les présents que Pallas avait prodigués au peuple de Thésée. Vous fûtes élève de l'École française de Rome, et le long séjour qu'il vous fut donné de faire en cette ville où tant de souvenirs se compliquent dans un harmonieux ensemble, vous a laissé — nous venons de nous en féliciter — les plus vivants souvenirs.

Ah ! je le comprends ! au soir même de son arrivée, pour un humaniste comme vous, quel spectacle ce dut être de voir se détacher, blafarde, sur la mystérieuse profondeur des ténèbres, aux rayons d'une lune d'Italie, la masse énorme du Colisée, déjà spoliée toutefois de son calvaire aux héroïques souvenirs, déjà dépouillée pourtant de ce moelleux vêtement

1. *Equus, Equites græci, Hetairi, Hippagogi, Hippargus, Hippodrome, Lampadodromie, Leitourgia, Lytron, Mercenarii,* etc.

Digitized by Google

que la nature, toujours maternelle, jette sur les ruines, comme pour en voiler la misère. Hélas ! où est cette flore d'antan ? Le Colisée, comme le Forum, comme le Palatin aux émouvants cyprès, a pu révéler bien des secrets à l'archéologie, et profane, et sacrée ; mais, au prix de quelle poésie — je blasphème, peut-être — ces secrets ne furent-ils point achetés ! Quand Van Vitelli, quand notre Claude Lorrain peignaient leurs tableaux, quand Piranesi dessinait ses estampes si pittoresques, le Forum était le *Campo Vaccino*... et ces bergers qui gaiement jouaient de la cornemuse, assis sur le fût émergé d'une colonne, non loin de l'Arc de Septime-Sévère, aux deux tiers englouti par le flot montant des décombres, au pied du Capitole, jadis étincelant d'or, que les buissons et les chèvres avaient reconquis, devant le temple d'Antonin et de Faustine où s'était logée l'église *San-Lorenzo in Miranda*... tous ces contrastes donnaient à l'âme une révélation, combien effrayante ! de la caducité des choses d'ici-bas.

Et nos descendants, quand, à travers les tourniquets et les barrières, ils parcourront ces amas informes de briques et de travertin, aux reflets fauves d'usines incendiées, dénudés par les eaux du ciel, consolidés, contre tout sens commun — restaure-t-on des ruines ? — par de moderne ciment, nos descendants ne se prendront-ils point à regretter cette soif de savoir ?... Et, voici que l'on ouvre le sol sacro-saint du Forum, pour saisir les secrets de la préhistoire... on a parlé de renverser, comme feue Sainte-Marie Libératrice, la gracieuse église Sainte-Martine, ce chef-d'œuvre de Pierre de Cortone, et peu s'en est fallu que l'*Ara Cœli*,

Digitized by Google

le paisible séjour du *Bambino,* ne disparût pour céder la place au fastueux monument de Victor Emmanuel Ier ! Où s'arrêtera-t-on, grand Dieu ?... et pour quels barbares ne passerons-nous point ?

Ravenne, cette autre Rome, où vous fîtes, monsieur, un long séjour, où vous nouâtes des amitiés qui ont su, j'ai pu le constater, vous demeurer fidèles, Ravenne est moins dure à l'humaniste. Saint-Apollinaire reste perdu dans la plaine immense qui fut jad's l'emporium de Classe, et, dans l'église moussue de *Santa Maria in Porto fuori,* la Mort de la Madone, de Giotto, achève de s'éteindre sous le blanc salpêtre. A l'horizon de la campagne solitaire, fuit doucement la ligne sinueuse de l'Apennin et la Pinède, hélas ! dévastée par la tourmente, menacée par les hommes de Cervia, dresse vers le ciel ses coupoles feuillues de souvenirs, à l'ombre desquelles Dante place sa rencontre avec Béatrix (1) et Byron pleura sa plainte immortelle. Théodoric semble dormir encore dans son lourd mausolée ; le silence règne dans les larges et interminables artères ; les murs sont lépreux ; les campaniles, lézardés et branlants..... c'est bien la « douce morte » qui éprend le cœur d'une tristesse indicible..... Et, pourtant, sous les efforts intelligents de l'un de ses fils, Corrado Ricci, la « *dolce morta* » tend à devenir la « ville du passé vivant ».

Tout éblouissant de marbres et de mosaïques, le tombeau de Galla Placidia paraît attendre le convoi de la souveraine. Dans Saint-Apollinaire « au ciel

1. *Purgatoire,* chap. XXVIII.

Digitized by Google

d'or », la charmante théorie des vierges, au manteau blanc, semble parée pour recevoir l'exarque et, quand, l'an dernier, dans Saint-Vital, j'assistais à une messe pontificale, je croyais voir, entre Justinien et Théodora, environnés de leur cour brillante d'or et de gemmes, à leurs loges de mosaïques, je croyais voir officier l'évêque Maximien...

Par la contemplation de ces merveilles de la somptuosité byzantine, vous vous délassiez, monsieur, d'un labeur ardu, car si Ravenne longtemps vous retint, c'était à déchiffrer les scolies d'un manuscrit d'Aristophane, le trésor le plus précieux de la riche bibliothèque qu'avaient rassemblée les moines Camaldules (1). Et, c'est à ce même travail de découverte et de récolement que vous dûtes la joie de parcourir l'Espagne et le Portugal et que la sience française vous est redevable d'une précieuse contribution à l'œuvre magistrale du regretté Charles Graux (2); ce serait plus juste de dire : de son achèvement.

De ce labeur de patiente érudition, un mot fera savoir le mérite : désormais, nulle édition ne se publiera, soit des pièces du grand comique, soit des autres écrivains d'Athènes, qui ne profite largement du trésor de vos veilles.

Mais, s'en publiera-t-il encore beaucoup en notre France? Trop éprise des réalités concrètes, notre ingrate génération ne se souvient plus que l'élégance

1. « Les Scolies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne. Étude et collation. » (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. XXVII, Paris, Thorin, 1882.)

2. *Fac-similé des manuscrits grecs d'Espagne.* Paris, 1891.

Digitized by Google

et la distinction vinrent, en grande partie, à notre littérature classique et à notre esprit français, de la fréquentation des écrivains attiques.

Vous ne me reprocherez point, monsieur, ces regrets adressés à une langue qui, chez nous, s'en va délaissée ; car ce n'est point uniquement, j'imagine, au sel de notre terroir, célébré tout à l'heure par vous en termes si piquants, ni même à l'esprit pétillant de votre Champagne, que vous êtes redevable de cet atticisme qui vient de nous exposer un sujet de prime abord aussi revêche.

Dans la lettre qui sollicitait de notre Compagnie le titre d'associé-correspondant, avec humour, vous nous racontiez comment, à un noir croisement de galeries souterraines, vous fûtes accosté par des sortes de brigands et vous vous entendîtes signifier que vous ne sortiriez de ces ténébreux séjours qu'après vous être engagé à signer une demande d'admission à l'Académie de Stanislas.

De ces brigands, j'étais, monsieur, et je n'en rougis point... L'homme qui connaît si profondément le sous-sol de notre Lorraine, qui ne se contente point de narrer avec tant de pénétration, j'oserais dire de divination, l'histoire du pays mosellan... avant le déluge, mais qui, lui-même, écrit, par ses recherches, par ses directions, l'histoire présente, si riche d'acquêts, si radieuse d'espérances, de notre belle et tant aimée province, cet homme méritait bien d'être enlevé par nous, dans le sanctuaire même de ses labeurs : notre Compagnie ne s'honore-t-elle point de grouper toutes

Digitized by Google

les compétences qui font de notre cité un foyer si actif de vie artistique, littéraire et scientifique ?

Je ne veux point reprendre le poème épique que vous venez de nous montrer écrit par le doigt de Dieu sur les couches de la terre, comme le dit l'un de vos auteurs favoris ; poème puissant d'énergie calme et souveraine ; poème ineffable d'unité, de continuité, d'harmonie : ce serait, à mon ignorance, pour le moins, témérité. Je noterai seulement que les trois chants de cette trilogie sublime ont sollicité et sollicitent encore — combien passionnants ! — votre active curiosité.

Pour tracer la frontière qu'il nous imposait, notre vainqueur de 1871 ne s'inspira pas seulement de considérations historiques ou militaires : il était trop informé des trésors du sol lorrain pour ne point se préoccuper de nous ravir, à son profit, les dépôts ferrugineux qu'il savait cachés, si riches, à l'ouest de la Moselle, dans les couches du toarcien. Mais la science de nos géologues, dont vous êtes, monsieur, a trompé ces combinaisons.

Ce que d'autres avaient pressenti et révélé, à peine arrivé parmi nous, vous en avez tiré les conclusions. Avec une sagacité pénétrante, vous avez étudié la genèse des gisements ferrifères de Briey et de Longwy (1) et vos théories n'attirèrent point seule-

1. « Sur la genèse des minerais de fer de la région lorraine. » (*Mémoires de l'Académie des sciences,* 23 mai 1899.) — « Le gisement des minerais de fer en Meurthe-et-Moselle ; conférence faite à la Société industrielle de l'Est. » (*Bulletin Soc. ind. Est,* année 1899-1900.) — « Le gisement de fer oolithique en Lorraine. »

Digitized by Google

ment l'attention de notre regretté Bleicher ; elles vous valurent des discussions fécondes avec les Munier-Chalmas, les Lapparent. Aux industriels, avec un rare sens pratique, vous avez dicté leur voie et c'est en bonne partie à vos enseignements, à votre impulsion que se trouve due la merveilleuse expansion de ces dix dernières années qui fait de notre département, en minerai, en fonte, en acier, le grand pourvoyeur de la France et l'un des appréciés fournisseurs de l'étranger. Et quand, le soir, le regard contemple, ravi, se projetant sur l'épaisseur des ténèbres, ces reflets d'aurore boréale ou ces pluies d'étincelles, éblouissants feux d'artifice, l'esprit ne s'effraie point d'une telle intensité de production : vos calculs autorisés ont prévenu toute inquiétude et, par vous, nous savons que nos arrière-neveux n'auront point à nous condamner pour un imprudent gaspillage.

Un publiciste, dernièrement, frappait les imaginations, en parlant d' « or sous Nancy ». Cet or, monsieur, vous nous le procurez, vous et tous les ingénieurs qui travaillent avec vous à la conquête de notre sous-sol, car dans le développement de nos sociétés modernes, le fer n'est-il point le facteur indispensable, le métal précieux ? Et, détail intéressant, comme s'ils avaient connu les phases préhistoriques de notre pays, comme s'ils avaient eu l'intuition de l'avenir qui est notre présent, nos ducs ont bâti leur capitale au centre même économique de la région. Les pitons de Jarville qui se dresseront plus tard si pittoresques sous un manteau de buissons, dominent les étangs laiteux qui entourent les soudières de Saint-Flin ;

Digitized by Google

quand le vent souffle assez fort, les fumées se mêlent des hauts fourneaux de la *Société du Nord et de l'Est* et des salines de La Neuveville-devant-Nancy, et, vous nous le montriez tantôt, l'anticlinal principal des plissements hercyniens, se prolongeant de Sarrebruck vers Pont-à-Mousson, a déterminé, presque à la jonction des bassins du fer et du sel, le relèvement de la dépression lagunaire où, lentement, durant la période primaire, s'étaient déposés les sédiments du terrain houiller (1).

Les strates de ce terrain, dont une observation raisonnée — il serait plus vrai de dire une scientifique intuition, — avait déterminé, avec une précision étonnante, la direction et le plongement, renfermaient-elles du charbon en quantités suffisamment rémunératrices, en veines d'une épaisseur exploitable, à des niveaux encore accessibles ? Quelle que fût l'attirance, l'obsession d'un tel problème, longtemps, la prudence lorraine hésita : si coûteuse serait la recherche... et décevants, peut-être, les résultats. Des hommes enfin se rencontrèrent, qui résolurent de tenter l'aventure. En 1902, non loin d'Éply, une première sonde s'enfonça, et ce fut bientôt une belle, une féconde émulation, où se conquirent un rôle prépondérant vos *Sociétés lorraines de charbonnages réunies.* Les Alliés, en 1815, avaient enlevé à la France le bassin de la Sarre : la science de nos ingénieurs nous donna Stiring et Petite-Rosselle... et, maintenant que Sti-

1. Villain, « La houille en Lorraine. Conférence faite à la Société industrielle de l'Est. » (*Bulletin Soc. ind. Est,* 1903.)

Digitized by Google

ring et Petite-Rosselle ne sont plus à nous, sans jamais connaître l'abattement, la ténacité de notre race a scruté plus profondément. Les sondages n'ont point trahi sa confiance et un jour viendra, où la houille, remontée de 800, de 1 000, de 1 300 mètres, fera de notre Lorraine l'une des régions les plus industrielles, partant, des plus riches de l'ancien continent. Sans doute, il va falloir s'armer de patience ; de longues années s'écouleront, avant que les résultats économiques des recherches auxquelles vous avez présidé, monsieur, puissent se faire utilement sentir ; mais, un profane peut bien le déclarer sans être accusé d'une vaine complaisance, l'industrie lorraine, aidée de vos conseils, vient de donner un bel exemple de foi dans les oracles de la science, d'initiative, de désintéressement et d'union dans l'effort.

Dans cette grande et patriotique entreprise, l'industrie peut à bon droit se féliciter du précieux concours que ne lui marchande point l'Université de Nancy. Ah ! combien ne nous sentirons-nous point « enracinés » davantage encore, s'il est possible, à notre bonne terre de Lorraine, quand nous parcourrons les galeries de la Faculté des sciences qui vont renfermer tant d'empreintes de la flore primitive, telle qu'elle s'épanouit, longtemps, longtemps avant le déluge, et quand, à cette Exposition de 1909 qui, dès maintenant, s'annonce devoir être si révélatrice de notre vitalité, il nous sera donné de suivre, soigneusement teintées sur des lamelles transparentes, jusqu'à des profondeurs de 1 500 mètres, les péripéties de cette lutte épique que vous nous avez chantée,

Digitized by Google

monsieur. Non ! jamais sol ne fut aussi fouillé... nulle terre ne fut et ne sera mieux aimée !

Cette union féconde entre les maîtres de notre Université et les pionniers de l'industrie qui donne à notre activité régionale une telle intensité de force, une telle fermeté de direction, l'Académie de Stanislas est heureuse de la saluer, en ce jour où elle a la joie de recevoir le doyen de la faculté des lettres et le président de la *Société industrielle de l'Est;* l'helléniste dont les leçons font briller, sous notre ciel gris, comme un reflet du beau soleil de la Grèce, et le savant qui vient de nous montrer, se formant mystérieusement dans le recul des révolutions géologiques, les éléments qui assurent le progrès de notre vingtième siècle, les trésors naturels qui contribuent à faire de notre Lorraine un pays véritablement complet.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1906-1907

PAR

M. G. LE MONNIER

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

La tâche qui s'impose au secrétaire annuel, chargé de vous présenter le compte rendu de l'exercice écoulé, exigerait une étendue de connaissances et une variété d'aptitudes auxquelles je suis loin de prétendre. Pour parler dignement des confrères que nous avons perdus au cours d'une année, pour retracer avec autorité les mérites des candidats sur qui vos choix se sont portés, il ne suffirait pas de joindre la compétence du critique d'art à celle d'un érudit épigraphiste, il faudrait encore savoir reconnaître la valeur d'un jurisconsulte ou d'un historien militaire et trouver la délicate louange qui convient à l'œuvre d'un poète. Votre Compagnie, fidèle à d'antiques traditions, ne veut méconnaître aucun genre de talent, elle se refuse à la spécialisation, si fort à la mode aujourd'hui, et compte parmi ses membres des représentants des cinq classes de l'Institut de

Digitized by Google

France. Vous voudrez donc bien m'accorder votre indulgence si, à défaut de ressources personnelles, j'use, largement et sans vergogne, de la faculté de puiser dans les rapports qui vous ont été présentés, et vous ne taxerez point de plagiats des emprunts qui sont un hommage à la valeur de leurs appréciations.

L'année 1906-1907 n'a pas été clémente pour l'Académie qui a perdu deux membres titulaires et neuf associés-correspondants, huit nationaux et un alsacien-lorrain. Les deux membres titulaires ont été remplacés cette année même, mais cinq élections seulement d'associés correspondants ont eu lieu. En sorte qu'une diminution sensible s'est produite dans le nombre total des membres de l'Académie.

*
* *

M. le colonel M. DE VIENNE, qui fut élu associé correspondant le 18 février 1887, sur un rapport de M. Chassignet, est devenu membre titulaire le 17 juillet 1891, pour repasser dans le cadre des associés-correspondants, quand les obligations de la vie militaire l'ont éloigné de Nancy (novembre 1894), et rentrer définitivement dans le rang des titulaires le 16 décembre 1898. Il est mort à Nancy le 26 janvier 1907.

Officier distingué dans une arme d'élite, le colonel de Vienne a écrit, sur l'organisation et la tactique de l'artillerie, nombre de mémoires importants, qui sont restés manuscrits parce qu'ils traitent de questions techniques pour lesquelles une publicité complète ne serait pas sans inconvénients. Ces travaux cependant

Digitized by Google

ne furent pas des titres médiocres aux yeux de l'Académie toujours heureuse de témoigner sa sympathie et son estime aux officiers laborieux de notre armée nationale.

En dehors de ses études militaires, M. de Vienne s'était adonné à des recherches de numismatique sur lesquelles il a publié soit dans les *Mémoires* de la Compagnie, soit dans d'autres recueils, d'importantes notices. Toute la période du Moyen Age, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du monnayage féodal, fournit des sujets d'études à ses savants travaux. Les procédés monétaires et surtout les questions d'ordre économique qui se rattachent à l'usage de la monnaie et à l'appréciation de sa puissance d'achat, sont abordés par l'auteur qui est ainsi conduit à faire preuve d'une érudition aussi étendue que solide. Dans un autre ordre d'idées, il faut encore mentionner une curieuse *Note sur l'antiquité de la connaissance d'une mesure exacte de la terre.*

Par ses origines essentiellement nancéiennes, par ses alliances, le colonel de Vienne était fortement rattaché à notre Compagnie pour laquelle sa fin prématurée a pris le caractère d'un véritable deuil de famille.

M. Déglin (Henri), quoique entré jeune encore à l'Académie, ne lui a appartenu que pendant une période de dix ans. Élu associé-correspondant le 20 novembre 1896, il devint membre titulaire le 16 décembre 1898 et fut enlevé par une mort prématurée le 16 juillet 1906.

Henri Déglin était d'une ancienne famille de Nancy

Digitized by Google

bien que son acte de naissance (1859) soit daté de Madrid. C'est à Nancy que s'est écoulée toute son existence. Élève du lycée puis des facultés de droit et des lettres de notre ville, il termina de brillantes études par la conquête des diplômes de docteur en droit et de licencié ès lettres, qu'il obtint en 1881. La situation de fortune de sa famille lui assurait toute l'indépendance nécessaire pour choisir sa voie au gré de ses goûts personnels et, bien qu'inscrit comme avocat au barreau de Nancy, il se sentit tout de suite attiré vers les affaires publiques et s'y donna entièrement.

Autant sous l'impulsion d'une chaleur de cœur naturelle que pour obéir aux préceptes d'une religion qui fait de la charité la première des vertus, Henri Déglin porta ses premiers efforts sur les œuvres destinées à secourir les misères humaines. Nous n'avons pas à relever ici ce qu'a pu être sa bienfaisance personnelle et privée, à compter ce que sa main droite donnait à l'insu de sa main gauche; sur ce domaine intime il ne permettait à personne de jeter un regard indiscret. Mais si grand que fût son respect pour la charité privée, il en connaissait les insuffisances et s'efforçait d'y ajouter l'action de la charité organisée. C'est ainsi qu'il prit une part prépondérante dans la direction de la Société immobilière nancéienne destinée à améliorer l'habitation ouvrière et par là à remédier aux multiples défauts d'un logement insuffisant: défauts d'hygiène, défauts moraux qui réagissent les uns sur les autres, s'aggravent les uns par les autres et sont, au jugement de beaucoup, d'importants facteurs dans la genèse des misères d'une grande ville.

Digitized by Google

Puis vint la question de la protection de l'enfance. La fréquentation des milieux de misère révèle à l'observateur combien sont graves et souvent irrémédiables les tares physiques ou morales qui, contractées dès l'enfance, développent leurs funestes conséquences dans l'âge mûr. Il y a donc, à défendre l'enfance, un intérêt de premier ordre. Bien plus, le sort misérable, les souffrances de l'enfant qui n'a pas fait sa destinée sont particulièrement dignes de pitié. Les fautes même de cet âge presque inconscient appellent d'autres remèdes que la répression pure et simple. Secourir l'enfance, la redresser si elle incline vers le vice, nulle tâche ne saurait passionner davantage le philanthrope. M. Déglin ne se contentait pas de prendre pour sujet de son discours de réception en 1902 : *Les jeunes coupables*, il avait, dès avant cette date, créé à Nancy une section de la Société pour la protection de l'Enfance et de l'Adolescence.

Le discours auquel je viens de faire allusion avait été précédé de différents mémoires et rapports sur les œuvres auxquelles s'était associé M. Déglin, et son élection comme associé-correspondant est due, sans doute, à ces écrits au moins autant qu'aux thèses qu'il avait présentées pour obtenir le titre de docteur en droit. Ceci soit dit sans méconnaître le mérite de ces thèses dont M. H. Mengin, le rapporteur de 1896, atteste l'intérêt.

Les organisations d'assistance touchent de trop près aux intérêts généraux de la société pour qu'en s'adonnant aux unes, on ne soit pas bien tenté de s'occuper des autres. En fait M. H. Déglin, doué d'un tempéra-

Digitized by Google

ment ardent jusqu'à l'impétuosité, animé de convictions politiques et religieuses très arrêtées, ne tarda pas à prendre une part de plus en plus grande aux luttes des partis. L'étude purement littéraire qu'il publia dans nos *Mémoires* sur *Marguerite Plantin* est restée isolée dans son œuvre.

L'Académie ne veut pas connaître les combats politiques de ses membres, elle les déplore surtout quand elle voit, comme ce fut le cas pour M. Déglin, ces agitations détourner les esprits des paisibles travaux littéraires, absorber les forces, user les tempéraments, abréger enfin les existences où elle avait mis son espoir.

Le nom d'Émile Burnouf évoque le souvenir d'un Nancy bien différent de celui que nous avons aujourd'hui sous les yeux, car l'élection du savant helléniste dans les rangs de l'Académie (2 février 1855) nous reporte à plus de cinquante ans en arrière. M. Burnouf avait été l'un des fondateurs de notre Faculté des lettres, à laquelle il a appartenu pendant treize ans, jusqu'au jour où il fut chargé de la direction de l'École d'Athènes. Pendant cette période il s'associa très activement avec Guerrier de Dumast et Leupol, aux tentatives faites pour introduire l'orientalisme dans le cadre des études classiques françaises. Si le rêve de ces esprits enthousiastes ne s'est pas réalisé sous la forme où ils l'avaient conçu, il ne faut pas cependant refuser toute efficacité au mouvement intellectuel qu'ils ont suscité ; il est permis de croire qu'en appelant, à Nancy, l'attention sur les études les plus déisntéressées, ils

Digitized by Google

ont été les précurseurs de l'activité de la génération actuelle.

Du reste, bien qu'éloigné de Nancy depuis 1867, bien que passé depuis 1872 dans le cadre des associés-correspondants, M. Burnouf était rattaché à Nancy par des liens de famille trop étroits pour perdre le contact avec notre ville, et c'est au cimetière de Préville que ses cendres ont été confiées, le 26 janvier dernier.

L'ardeur de ses convictions républicaines et la hardiesse des opinions philosophiques affirmées dans son livre sur la *Science des religions* n'ont pas été sans retentir sur la carrière universitaire de M. Burnouf qui prit prématurément sa retraite en 1877. Les loisirs qu'il s'était ménagés furent consacrés à la philosophie, à la science des religions et aux études sanscrites, comme ses années de service actif. Émile Burnouf s'est montré digne du nom qu'avait illustré son oncle le latiniste J.-F. Burnouf et son cousin l'orientaliste Eugène Burnouf.

M. Glasson (Ernest), doyen de la Faculté de droit de Paris, avait été admis comme associé-correspondant le 3 juin 1881, sur un rapport de M. Liégeois.

Il avait appartenu pendant deux années à la Faculté de droit de Nancy et, fidèle aux relations amicales et scientifiques que ce séjour lui avait values, il avait tenu à conserver un lien avec les savants de la ville de ses débuts. Le souvenir de son enseignement brillant et la valeur des ouvrages dont il accompagnait sa demande assurèrent son élection et l'événement a justifié les

Digitized by Google

prévisions du rapporteur qui lui prédisait un brillant avenir.

Les ouvrages les plus considérables de M. Glasson ont été consacrés à l'histoire des institutions juridiques de la France et de l'Angleterre. Ils ont donné à leur auteur la plus légitime célébrité et l'ont fait admettre dans les rangs de l'Académie des sciences morales et politiques.

Bien que M. Glasson ait été maintenu par ses fonctions loin de Nancy, nous devons reconnaître en lui un membre zélé de notre compagnie. Il n'a jamais manqué, en effet, de faire don de ses ouvrages à notre bibliothèque et cela dès leur apparition, quand ils possédaient tout l'attrait de la nouveauté. Combien il serait à souhaiter que ce bon exemple fût, par tous nos associés-correspondants, fidèlement suivi !

M. Antoine (Ferdinand), associé-correspondant depuis le 7 décembre 1883, est décédé au mois d'août 1905 à Toulouse où il occupait la chaire de langue et de littérature latines de la Faculté des lettres.

M. Antoine était originaire de Domgermain près Toul ; ancien élève du petit séminaire de Pont-à-Mousson, puis de la Faculté des lettres de Nancy, il était resté profondément attaché à son lieu d'origine et vint longtemps y passer ses vacances. Aussi dès qu'il jugea ses travaux littéraires suffisants pour justifier son admission à l'Académie, s'empressa-t-il de demander un titre qui constituait pour lui un précieux lien avec le séjour de sa jeunesse.

Il venait d'obtenir de la Faculté de Paris le titre de

Digitized by Google

docteur ès lettres, sur la présentation de deux thèses, monuments d'une profonde érudition. La thèse française est consacrée à Grimmelshausen, l'auteur assez peu connu du roman de *Simplicissimus* dont le type est encore populaire en Allemagne. La thèse latine sur la syntaxe des cas dans Virgile, est jugée par M. Benoît, rapporteur de la candidature de M. Antoine, un solide travail de savante linguistique. L'excellent doyen ne peut s'empêcher de remarquer qu'une pareille étude sur Virgile le surprend et lui paraît un médiocre moyen de pénétrer dans le sentiment d'une poésie divine; mais aussitôt, il énumère les mérites de la philologie moderne, il cite les jeunes savants qui se sont fait un nom dans ce genre de recherches. On dirait qu'il cherche à se convaincre lui-même de la valeur de cette importation germanique.

M. Antoine n'éprouvait pas ces doutes et il continua à appliquer les méthodes modernes dans les éditions de Cicéron, de Salluste, de Cornelius Nepos auxquelles il donna ses soins.

M. l'abbé Allain, associé-correspondant depuis 1888, est décédé en 1904, curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux sans que le bureau de l'Académie en eût été informé. Nous nous trouvons ainsi, et bien involontairement, en retard pour rendre à la mémoire de notre confrère l'hommage qui lui est dû.

M. Allain fut nommé associé sur un rapport de M. Maggiolo. Il était alors archiviste du diocèse de Bordeaux et s'occupait de travaux relatifs à l'histoire de l'enseignement en France sous l'ancien régime.

Digitized by Google

C'était aussi le sujet de prédilection des études de M. Maggiolo. Les recherches de M. Allain étaient poursuivies dans le même esprit, suivant les mêmes méthodes que celles de l'ancien recteur de l'Académie de Nancy.

De cette communauté d'études naquit, malgré l'éloignement des régions explorées, une quasi collaboration rendue plus intime par la rencontre des deux historiens aux congrès des sociétés savantes et qui fut l'origine de la candidature de M. l'abbé Allain.

M. le Dr Barthelémy (Toussaint), associé-correspondant depuis le 5 avril 1889, est mort, le 20 février 1906, médecin de l'hôpital Saint-Lazare. Un rapport détaillé présenté par le doyen Tourdes au nom d'une commission composée des Drs Hecht et Poincaré fait connaître les titres de M. Barthelémy. Ancien élève de la Faculté de Nancy, puis de celle de Paris, Barthelémy avait affronté avec succès le difficile concours de l'internat. Devenu chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis dans le service du professeur Fournier, il s'était, sous la direction de ce maître éminent, consacré à l'étude des affections de la peau et des maladies syphilitiques. Le poste qu'il occupait en dernier lieu montre qu'il avait persévéré dans la voie de ses débuts, et pris rang définitivement dans ce corps des médecins des hôpitaux qui réunit l'élite des praticiens de la capitale. Les ouvrages du Dr Barthelémy sont nombreux et importants ; outre les questions purement médicales, ils abordent les difficiles problèmes de l'hygiène so-

Digitized by Google

ciale, notamment ceux qui concernent les mesures de police sanitaire propres à enrayer les progrès des maladies syphilitiques.

Le colonel DE LA NOY DE BISSY n'a pas habité Nancy bien qu'il y eût des relations de famille et d'amitié ; mais par ses travaux géographiques, il était entré en rapport avec un des membres les plus zélés de notre Compagnie, le regretté J.-V. Barbier. C'est sur le rapport de cet apôtre de la géographie que le colonel, alors commandant du génie à Épinal, fut élu associé-correspondant le 17 juillet 1891.

J.-V. Barbier, qui s'y connaissait en fait d'ardeur à l'étude, témoigne de la plus vive admiration pour le travail que M. de La Noy de Bissy a mené à bien en établissant la carte au 1/2 000 000 du continent africain et des îles qui s'y rattachent. Cette œuvre cartographique comprend soixante-deux feuilles qui, réunies, constituent la carte la plus vaste qui ait été publiée, non seulement pour l'Afrique, mais pour aucune partie du monde. Elle représente le fruit de plus de quinze années de travail et résume toutes les données fournies par les cartographes et les explorateurs antérieurs à sa publication. Avec les notices explicatives qui accompagnent une bonne partie des feuilles, elle coordonne les résultats des recherches faites sur le terrain. Cela exige une comparaison, une discussion des observations qui ne se rejoignent pas toujours, et parfois semblent se contredire.

Les plus hauts témoignages d'estime accordés à M. de Lannoy par les maîtres de la science cartogra-

Digitized by Google

phique n'ont fait que confirmer l'accueil dont l'Académie avait honoré ses travaux.

M. Ingold (Armand), ancien notaire à Cernay (Alsace), a été élu associé-correspondant le 1er février 1895. Il est mort le 30 septembre 1906 à Colmar où il s'était retiré. Beau-frère de notre regretté confrère Bleicher et proche compatriote de M. Pfister, M. Ingold était assuré par avance de sympathies chaleureuses au sein de l'Académie. La nature et la valeur de ses travaux historiques lui auraient d'ailleurs rendu inutile ce double patronage.

L'Académie aime les vocations fondées sur l'attachement à la terre natale ; elle tient en particulière estime ceux qui savent faire naître l'intérêt de l'étude approfondie, patiente et sagace d'un domaine restreint.

Tel fut M. Ingold qui, sans sortir des environs de Cernay, a pu aborder les études si diverses que comporte l'histoire des temps gallo-romains, celle du Moyen Age, celle enfin des temps modernes. Aux portes de Cernay, la vaste plaine de l'Ochsenfeld fut, suivant lui, le théâtre de trois faits militaires où figurent César et Arioviste, Bernard de Saxe-Weimar et Charles IV de Lorraine, enfin Wellington.

Mais l'histoire militaire n'attire pas seule l'attention de M. Ingold. Il sait découvrir les traces d'un *vicus* gallo-romain, tout aussi bien qu'il se plaît à décrire les coutumes et l'organisation d'une commune d'Alsace au Moyen Age, et, dans toutes ses œuvres, faire circuler l'action vivifiante de l'ardent amour qui l'attache à son beau pays.

Digitized by Google

La carrière de M. Beaune (Henri) s'est partagée en deux périodes. D'abord magistrat distingué, il était parvenu aux hautes fonctions de procureur général près la cour d'appel de Lyon quand les événements politiques vinrent, en 1879, changer sa destinée. Rentré dans la vie privée, il accepta une chaire à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Lyon. Si pendant toute sa vie M. Beaune a donné ses plus grands efforts aux études juridiques, il a aussi publié un nombre considérable de travaux de critique et d'histoire. Déjà, quand il posa en 1897 sa candidature à une place d'associé-correspondant, le catalogue de ses livres ou brochures contenait une centaine de numéros. Le plus important de ces ouvrages, au jugement de M. Audiat, rapporteur de la candidature de M. Beaune, est celui qui contient, en quatre volumes, la substance du cours de l'éminent professeur sur l'étude historique du *droit coutumier français*. Puis viennent d'intéressants travaux sur le parlement de Bourgogne, sur la correspondance de Voltaire, sur les procès de Marie Stuart et de Lally-Tollendal, sur les Mémoires de Gourville etc. Il est impossible de donner ici autre chose qu'une idée bien superficielle de l'œuvre considérable de M. Beaune, mais cette revue rapide suffit à justifier son élection qui eut lieu le 4 mars 1898 et les regrets que vous a inspirés sa mort récente.

M. André Theuriet n'entra à l'Académie de Stanislas que le 6 mai 1904, sur un rapport présenté par M. de Roche du Teilloy; il est mort le 26 avril 1907, et

Digitized by Google

n'a donc appartenu qu'à peine trois ans à votre Compagnie. Qui cependant aurait été plus digne de représenter au milieu de vous la poésie et le roman locaux ? N'est-il pas, pour le grand public, le chantre ému et séduisant de la forêt lorraine ? N'a-t-il pas dépeint avec un charme attendrissant les mœurs des bûcherons de l'Argonne, compagnons de ses années de jeunesse ? N'a-t-il pas sauvé de l'oubli maint vocable provincial en lui donnant asile dans ses œuvres d'une langue si pure ?

Il est vrai ; mais Theuriet demeura, même après le succès, même après son élection à l'Académie française, un modeste, presque un timide. Ce qu'il aimait le mieux dans sa terre natale, c'était la solitude des grands bois et il fallait l'aller chercher, presque le prier quand il s'agissait de poser une candidature. Se déclarer candidat, c'est avouer que l'on se croit digne de l'honneur sollicité. Theuriet aimait, en pareil cas, à laisser l'initiative à ses amis, et ce rare scrupule de délicatesse a sans doute retardé de bien des années son inscription sur les listes de l'Académie, inscription qui fut votée d'enthousiasme dès que son nom fut prononcé.

Nous ne pouvons, dans ces brèves notices, ni citer ses nombreux ouvrages, ni entreprendre d'en faire valoir le charme exquis. Il nous suffit de constater que l'écrivain n'avait pas oublié votre Compagnie et que celle-ci ne l'a pas méconnu.

*
* *

Digitized by Google

Quand, au mois d'octobre 1904, vous avez élu associé-correspondant M. Ém. Duvernoy, il était dans la pensée de chacun que cette nomination n'était que provisoire et que le nouvel associé ne tarderait pas à prendre définitivement rang parmi les membres titulaires; cette prévision s'est réalisée le 4 janvier dernier par votre vote unanime. Par ses origines, par ses fonctions, par ses travaux, M. Duvernoy est appelé à rendre d'incessants services à tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale; son concours est depuis longtemps précieux pour l'Académie, il deviendra une action prépondérante par la mise à exécution du projet de *Biographie lorraine* dont M. Duvernoy vous a déjà entretenus et que vous avez mis à l'étude.

Depuis la publication des thèses qui l'ont fait nommer associé-correspondant, et dont le souvenir est tout frais dans vos mémoires, M. Duvernoy n'a pas cessé de fournir d'intéressantes contributions à nos revues locales.

M. Dessez est un universitaire dévoué et un Lorrain convaincu; quand le service l'a exigé il n'a pas hésité à s'éloigner de la terre natale qu'il chérit par prédilection, mais depuis que l'Université a bien voulu le ramener à Nancy, il ne demande qu'à y rester le plus longtemps possible. Ce désir de stabilité, il l'a traduit à l'égard de l'Académie en sollicitant son passage de la catégorie des associés-correspondants à celle des membres titulaires dès qu'une vacance s'est produite. Associé-correspondant du 20 juillet 1906, il est devenu titulaire le 26 avril 1907. Vous ne pouviez hésiter à

Digitized by Google

vous attacher définitivement un écrivain et un administrateur tel que M. Dessez, étant assurés que la plus parfaite conformité de vues existe entre vous et lui. Si les besognes administratives ne laissent pas à M. Dessez tous les loisirs qu'exigerait la préparation d'importantes études littéraires, si elles l'ont obligé à abandonner un travail déjà commencé sur *Lamennais,* la nature du délicat lettré qu'est notre inspecteur d'académie s'est fait jour dans l'exercice de ses fonctions elles-mêmes. Un discours de distribution des prix, une allocution à propos d'une inauguration d'école, une conférence à une société de secours mutuels lui sont des occasions suffisantes pour prouver sa valeur littéraire. Là où trop souvent on n'entend que banalités redondantes, M. Dessez apporte une étude sur quelque point des méthodes ou de l'organisation de l'enseignement public, à moins que, s'élevant plus haut encore, il ne prêche dans une langue pure et forte, alerte et séduisante, les grandes idées de dévouement à la République et à la patrie qui vous sont chères, comme à lui.

Ces discours réunis en volume ont conquis les suffrages des autorités universitaires, ils ont sollicité également les vôtres et vous ne les leur avez pas marchandés.

Si l'œuvre de M. le chanoine Ulysse Chevalier ne comprenait que l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Répertoire des sources historiques du Moyen Age,* vous auriez trouvé dans cette seule production de quoi justifier amplement son élection comme as-

Digitized by Google

socié-correspondant. Cet ouvrage, divisé en deux parties : la Biobibliographie et la Topobibliographie, forme un ensemble de six mille deux cent trente colonnes grand in-8 d'une impression compacte, uniquement constitué par d'innombrables indications des textes qui se rapportent aux hommes et aux choses du Moyen Age. Ce répertoire immense représente un travail qui semblerait au-dessus des forces d'un seul homme et, au dire des savants compétents, il constitue pour les travailleurs voués à l'étude du Moyen Age un guide exact et sûr, un instrument précieux pour toutes leurs recherches.

Mais bien loin d'être isolé, le *Répertoire* ne forme qu'une partie de l'œuvre gigantesque de M. Chevalier. Dès 1903 le catalogue de ses publications scientifiques comprenait quatre cent soixante-deux numéros. Beaucoup, sans doute, ne sont que des brochures de peu d'étendue ou même de simples comptes rendus, mais quelques-uns forment de véritables volumes, tels que ceux qui sont consacrés au *saint Suaire de Turin* ou à la *Santa Casa de Lorette*.

Dans la fréquentation des textes que suppose l'établissement de ce vaste recueil de documents, l'esprit critique a une excellente occasion de se développer et M. Chevalier n'a pas manqué d'en profiter. Ayant vu comment une légende se forme sur une confusion originelle et se développe ensuite par l'attrait du merveilleux, il n'a pas craint de soutenir et de défendre les privilèges de la vérité contre les empiétements de traditions contestables. Il a dû parfois soutenir des discussions animées et a fait preuve dans ces contro-

Digitized by Google

verses d'une largeur de vues, d'une loyauté intellectuelle, d'une sûreté de critique auxquelles les meilleurs juges du monde savant ont plus d'une fois rendu hommage et qui vous ont décidés à joindre vos suffrages à ceux des corps savants les plus considérables.

M. Alexandre de METZ-NOBLAT n'avait peut-être pas mis dans ses rêves de jeunesse d'entrer dès le 15 février 1907 dans les rangs de vos associés-correspondants. Certes, l'Académie de Stanislas lui était connue de longue date par les traditions répétées de sa famille, mais les candidats à l'école de Saint-Cyr et les jeunes officiers ambitionnent ordinairement d'autres lauriers que ceux dont sont tressées vos pacifiques couronnes. En fait, le jeune sous-lieutenant sorti de l'École militaire en 1907 s'empressait d'aller chercher en Algérie l'initiation à la vie militaire la plus active. Mais la maladie survint qui l'obligea à donner à sa vie une orientation nouvelle; il dut renoncer à la carrière de son choix et se soumettre à une règle de vie presque recluse. Dans cette retraite une vocation inattendue se fit jour et, rapidement, se développa.

Le soldat devint un poète et un poète tout d'intimité, de recueillement, de douceur et de foi. Vous avez déjà, au concours de 1905, couronné du prix Stanislas de Guaïta les premiers chants de M. de Metz-Noblat. Vous y avez été conviés par un rapport que je me garderai bien de refaire, car vous n'en avez pas perdu le souvenir. Depuis, renouvelant ses travaux, mais conservant la pureté et l'élévation de son inspiration

Digitized by Google

première, le jeune écrivain n'a pas cessé d'acquérir des titres aux suffrages que vous lui avez accordés avec joie.

M. Paul PERDRIZET a été élu associé-correspondant le 15 février 1907 sur un rapport présenté par M. le doyen Alb. Martin. Ancien élève de l'École normale supérieure, où il entra en 1890 le premier de sa promotion, ancien membre de l'École d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres depuis 1899, M. Perdrizet réunissait déjà par l'importance de ses travaux et la distinction de son enseignement, tous les titres à votre bon accueil, quand son mariage avec une fille de votre illustre et regretté confrère Émile Gallé a noué un lien nouveau entre lui et la Lorraine, l'a introduit, en quelque sorte, dans l'intimité de l'Académie de Stanislas.

La science archéologique de M. Perdrizet s'est fondée sur une participation exceptionnellement prolongée aux recherches poursuivies en Grèce et en Orient. Associé dès 1894 aux fouilles entreprises à Delphes, il fut par deux fois rappelé, en mission extraordinaire, sur le théâtre de ses premiers travaux, il y était encore en 1904. C'est donc pendant une période de dix ans qu'il a participé à ces fouilles célèbres. Le résultat de ses travaux s'imprime en ce moment, il fournira la matière du tome V de la grande publication sur les *Fouilles de Delphes*.

Mais les études de M. Perdrizet ne se sont pas limitées à ce seul point. Trois longs séjours en Macédoine en 1894, 1899 et 1901 lui ont permis de faire d'inté-

Digitized by Google

ressantes découvertes qui enrichiront un travail d'ensemble sur la patrie d'Alexandre. Deux visites en Syrie (1896 et 1902), une à Constantinople (1896), enfin une mission archéologique en Angleterre (1898) lui fournirent l'occasion de nouvelles observations. Il n'est donc pas un spécialiste au sens restreint du mot ; son activité a porté sur les domaines divers de l'épigraphie, de l'archéologie, de la numismatique, de l'histoire politique et de l'histoire de l'art, et partout il a montré la même compétence.

A Nancy M. Perdrizet trouve un heureux emploi de ses dons naturels et de l'expérience acquise par une longue et laborieuse préparation. La création d'un musée de moulages, désirée depuis l'origine de la Faculté des lettres, est enfin réalisée et c'est à M. Perdrizet que revient l'honneur d'avoir organisé cette collection et d'avoir déployé autant de science dans le choix des moulages que de goût artistique dans leur arrangement. La réunion des principales œuvres des grandes écoles d'art depuis l'époque archaïque jusqu'à la période gallo-romaine rendra les plus grands services aux études artistiques.

Encore faut-il qu'un enseignement relatif à ces œuvres d'art soit le commentaire vivant de la collection elle-même. Grâce à la Société lorraine des Amis des Arts, M. Perdrizet a pu faire des conférences sur l'histoire de l'art qui ont eu le plus légitime succès aussi bien quand il a traité des origines de la statuaire en Chaldée, en Égypte et en Grèce que lorsqu'il a étudié la naissance de la peinture religieuse en Italie.

Ces débuts sont loin d'épuiser une matière presque

Digitized by Google

infinie, mais M. Perdrizet a les privilèges de la jeunesse, celui surtout de voir devant lui un long avenir pour donner corps aux espérances qu'il fait concevoir à ses amis.

M. Henry Poulet, lorrain de naissance, est, habituellement, parisien de résidence. Ses fonctions de maître des requêtes au Conseil d'État, succédant à celles qu'il a remplies pendant plusieurs années auprès du président de la République, ne lui permettent le séjour en Lorraine qu'à titre de voyage de vacances. Pour être de courte durée, ces contacts avec le sol natal ne sont pas moins suggestifs et leur influence a suffi à fixer le choix des sujets de ses études. M. Poulet s'est fait l'historien de Thiaucourt ou du moins d'un moment caractéristique dans l'existence de cette petite ville.

Dans les pages consacrées à *Thiaucourt en 1787-1789,* M. Poulet présente un tableau fidèle et attrayant de cette commune à la veille de la Révolution. Dans d'autres articles publiés par les *Annales de l'Est et du Nord* ou par *le Pays lorrain,* l'auteur poursuit son étude jusqu'au lendemain de la Révolution.

Le Sans-culotte Philip (*1793-1794*) nous fait connaître la physionomie médiocrement sympathique d'un agitateur qui, tout-puissant pendant quelques mois à Nancy, tombe aussi vite qu'il s'était élevé et finit obscurément.

Les débuts de M. H. Poulet promettent donc d'intéressantes contributions à vos *Mémoires.*

M. Prouvé (Victor) a été élu associé-correspondant

Digitized by Google

dans la séance du 20 juillet 1906, à la suite d'un rapport de M. de Meixmoron de Dombasle que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement.

Fils d'un dessinateur en broderies qui était en même temps un habile sculpteur, M. Prouvé manifesta dès son enfance une irrésistible vocation pour les arts. Successivement élève de Devilly à Nancy et de Cabanel à Paris, il débutait au salon de 1882 par un tableau, *Adam et Ève,* dont la critique s'émut. Peu après, son tableau de la *Madeleine* obtenait une médaille qui le plaçait hors concours.

En 1890, M. Prouvé s'affiliait à la Société nationale des Beaux-Arts et prenait part à ses expositions, non seulement par des tableaux, mais encore par des sculptures et des ouvrages d'art décoratif de toutes sortes. Cette période de la vie de l'artiste est marquée par une fécondité extraordinaire. Grandes compositions murales, portraits, paysages, objets d'orfèvrerie, ciselure, dessins de dentelles, gravures en couleur, il n'est aucune branche de l'art qu'il n'ait traitée avec maîtrise. En 1896, à l'occasion de l'inauguration du monument Carnot, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par le nombre, l'éclat et la variété de ses œuvres, M. Prouvé a rapidement conquis un des premiers rangs parmi les artistes lorrains et il était tout désigné, à la mort d'Émile Gallé, pour remplacer notre regretté confrère à la présidence du groupe artistique fondé par l'éminent verrier sous le nom d'École de Nancy. C'est ce titre que M. Prouvé invoque surtout dans la lettre par laquelle il pose sa candidature à l'Académie.

Digitized by Google

Et, en effet, rien ne pouvait plus toucher votre Compagnie que cet effort de décentralisation artistique dont la belle exposition d'art décoratif organisée par M. Prouvé a démontré le succès.

Depuis quelques années M. Prouvé a quitté Paris pour s'installer définitivement à Nancy et, par ses conseils et son exemple, développé dans sa ville natale un centre de mouvement artistique dont vous avez été heureux d'accueillir le chef.

***

Après avoir salué la mémoire des membres disparus et souhaité la bienvenue aux recrues de l'année, j'ai encore, messieurs, le devoir de mentionner les événements qui ont marqué l'exercice qui va se clore.

Votre année académique s'était ouverte sous d'heureux auspices; elle débutait à peine quand S. Ém. le cardinal Mathieu, membre honoraire de l'Académie, fut, le 29 juin 1906, élu membre de l'Académie française. L'Académie de Stanislas était fière de compter sept de ses membres dans les rangs de l'illustre Compagnie; la mort de M. André Theuriet est malheureusement venue nous faire perdre ce chiffre. On dit qu'il pourrait être prochainement reconquis. Nous souhaitons tous que cette prévision se réalise et que de nouveau la coupole de l'Institut ait à répéter les échos d'une voix lorraine. Cela s'est produit deux fois cette année grâce à M. Maurice Barrès et à Mgr Mathieu. Le président de l'Académie de Stanislas devient un personnage familier les jours de réception. Encore un peu

Digitized by Google

ce n'est plus sa présence qui sera remarquée et signalée, ce sera son absence qui excitera les commentaires.

D'autres distinctions encore sont échues à plusieurs de nos confrères ; M. de Goussaincourt a reçu une médaille d'or de la Société d'encouragement au bien ; M. l'abbé Marin a été nommé chanoine honoraire ; M. P. Boyé est devenu vice-président de la Société d'Archéologie lorraine, tandis que la Société nationale d'Agriculture s'attachait M. Guyot comme membre correspondant. L'honneur fait à nos confrères nous a causé une joie sans mélange, il ne nous coûtait rien. Que n'en est-il de même de la nomination de notre cher M. Pfister comme professeur titulaire à la Sorbonne ! Nous savions bien, quand il a été appelé à Paris comme chargé de cours, qu'on ne nous le rendrait pas et que l'*essayer c'était l'adopter,* suivant la formule en usage pour vanter les produits de premier ordre. Néanmoins, ce n'est pas sans un peu de regret jaloux que nous avons félicité M. Pfister de son élévation définitive à une chaire parisienne.

Mais nous ne voulons pas être injustes, même par excès d'affection. Si M. Pfister devient Parisien et sorbonniste, il nous prouve qu'il garde au fond du cœur les sentiments d'un excellent Nancéien et d'un confrère dévoué. Maintes fois, cette année comme jadis, ce sont ses travaux sur l'histoire de Nancy qui ont occupé nos séances. L'un d'eux même, relatif au *Chapitre primatial de Nancy,* fera partie du volume de nos *Mémoires.*

Vos séances ont été tenues régulièrement et toutes ont été occupées par d'intéressantes et instructives lectures. Dès l'ouverture de l'année notre zélé président,

Digitized by Google

M. l'abbé Eug. Martin, vous présentait sur l'*Art moderne lorrain* des considérations élégantes et fines, où il se montrait aussi sensible aux mouvements de l'âme contemporaine que nous le savions habile à faire revivre les émotions des âges passés. M. le doyen Alb. Martin, dans une nouvelle lecture sur l'*Ostracisme*, M. Ém. Gebhart, avec un fragment sur *Botticelli*, nous ont dit la vérité sur une coutume et sur un homme dont beaucoup parlent communément sans les guère connaître.

Une poésie de M. Th. Lambert sur *Adelaïde Ristori au théâtre de Nancy* a ranimé les souvenirs lointains des aînés de la Compagnie et peut-être révélé à quelques-uns des plus jeunes la grandeur et le charme d'une artiste que le siècle écoulé avait jugée incomparable.

Émile Gallé écrivain a fourni à M. Roger Marx le sujet d'une étude où l'admiration et l'amitié s'unissent pour rendre un hommage nouveau au maître dont la gloire grandit à mesure que le temps en confirme la solidité.

MM. F. Villain et Imbeaux vous ont entretenus, le premier, des *Recherches de houille en Lorraine*, le second, des *Impressions et souvenirs d'un voyage en Tunisie*. Ces simples causeries ont retenu votre attention par l'exactitude et la précision des faits qu'elles vous révélaient et vous avez été reconnaissants à leurs auteurs du caractère scientifique de leurs exposés.

C'est aussi une œuvre scientifique et un travail de précision que l'étude sur la *Bibliothèque du duc Antoine* dont M. Collignon enrichit vos *Mémoires*.

Digitized by Google

Malheureusement, de cette bibliothèque il ne nous reste que le catalogue et il a fallu que l'auteur de cette notice usât de toutes les ressources de l'érudition pour tirer de cette sèche nomenclature de titres quelque enseignement sur les goûts et la culture littéraire de la cour lorraine au seizième siècle.

Un legs important représentant 1800 fr. de rente annuelle a été destiné par M. Bour à la fondation de prix de piété filiale dont l'attribution est confiée à l'Académie. Votre Compagnie apprécie hautement les sentiments qui ont dicté cette libéralité et est très flattée de l'honneur que lui apporte la mission de juger et de récompenser les actes de vertu. Elle souhaiterait peut-être, qu'à l'avenir, les donateurs lui fissent encore plus largement confiance et, par une moins stricte délimitation du genre de vertu à récompenser, lui permissent de porter ses encouragements sur les mérites qu'elle jugerait les plus rares et, à la fois, les plus féconds en heureuses conséquences. Il est une forme de vertu qui lui semble ne pas toujours trouver l'aide nécessaire à son entier développement. Je veux parler de l'amour de l'étude désintéressée, du travail scientifique dépourvu de résultats immédiats. Comme toute vertu celle-ci exige du courage, de l'abnégation, de la persévérance. Ne serait-il pas bon et équitable qu'une part fût faite à ces dévouements? Ne serait-il pas profitable, aussi, qu'une vocation scientifique naissante pût être fixée par une aide opportune? Le vieux savant à qui ses peines et ses veilles n'ont pas assuré les ressources nécessaires, ne mériterait-il pas qu'une pensée

Digitized by Google

généreuse ait préservé sa vieillesse du dénûment ou même de la gêne? Quelques-uns de vos confrères estiment qu'il y a là une voie à ouvrir, une forme de bienfaisance à signaler aux cœurs généreux et que l'Académie serait heureuse d'avoir la charge de distribuer des subsides de ce genre.

Puisse ce vœu être entendu et sa réalisation fournir à l'Académie de Stanislas les moyens de rendre de nouveaux services à la vie intellectuelle de notre ville et de notre pays.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

le 18 juillet 1906

AUX OBSÈQUES

DE M. HENRI DÉGLIN

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. LE CHANOINE EUG. MARTIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En agrégeant M. Henri Déglin à votre Compagnie, ce n'était point le docteur en droit ou l'avocat que vous prétendiez surtout distinguer, et pourtant le docteur avait présenté et soutenu deux thèses fort remarquées et l'avocat, lorsque ses occupations lui en laissaient le loisir, prononçait des plaidoiries pleines de science, de finesse et d'humour dont s'honorait le Barreau nancéien.

Le regretté confrère, pour briguer vos suffrages, invoquait, comme protecteurs et comme garants, les enfants malheureux ou coupables au service desquels — il l'avouait avec une émotion communicative — « il avait consacré les meilleurs moments de sa vie (1) ». Ce n'était là, vous le saviez, qu'une faible partie de

---

1. *L'Enfance coupable* (*Mém. Ac. Stan.*, 1901-1902, t. LXVIII).

Digitized by Google

ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens : il était, selon sa propre expression, « pris dans l'engrenage » des œuvres sociales et charitables. La visite des pauvres à domicile qu'il pratiquait depuis longtemps, chaque semaine, comme membre de l'admirable *Société de Saint-Vincent-de-Paul,* avait révélé à son attentive sollicitude les conditions déplorables de l'habitat ouvrier ; cette fréquentation assidue des classes laborieuses lui avait ouvert les yeux sur les dangers de la famille et de la rue qui menacent l'enfant du peuple, et l'habitude des œuvres lui avait montré que la bienfaisance se laisse trop ingénument exploiter ou ne sait point ordonner ses ressources, toujours trop restreintes, pour leur faire produire ce qu'elles peuvent et doivent rendre.

C'est que, toutes ces questions et combien d'autres encore, M. Déglin les étudiait non point en dilettante ou en théoricien, mais en ami de l'homme, en chrétien surtout, fidèle aux leçons, aux exemples du Christ Jésus. Quand il sollicitait une place dans vos rangs, il avait pris une part active à l'élaboration de la *Société immobilière nancéienne pour les habitations ouvrières ;* il avait fondé la *Société nancéienne du patronage de l'enfance et de l'adolescence ;* il préparait l'organisation de cet *Office central des œuvres de bienfaisance,* si utile, si nécessaire, mais encore trop peu connu et trop peu fréquenté.

Et votre Compagnie, qui se fait un honneur de grouper toutes les compétences en un faisceau puissant, fut heureuse d'accueillir cette requête. Chargée par la confiance de ses concitoyens d'encourager, de récom-

Digitized by Google

penser la piété filiale et les autres vertus du foyer, elle témoignait une fois de plus quelle part elle entendait garder à la grande œuvre de solidarité sociale qui devient l'angoissant problème des temps présents.

De cette œuvre, votre regretté confrère vous entretint, avec quelle âme, avec quelle science, surtout avec quel esprit pratique, vous vous le rappelez, messieurs! Vous vous rappelez ce discours de réception où, en termes émus, il vous dénonçait la folie de notre société moderne qui va séparant l'un de l'autre, opposant l'un à l'autre les trois facteurs nécessaires de l'éducation : la mère, le maître et le prêtre, et nous prépare des générations dont la pensée déjà nous épouvante (1). Vous vous rappelez ce rapport magistral sur les prix de vertu où il vous remerciait — et avec quelle sincérité! vous le sentiez à son accent — « des joies austères » que lui avait procurées cette recherche du mérite qui souvent s'ignore lui-même (2). Vous vous rappelez ces lectures du soir où il nous entretenait d'une « transformation excessivement remarquable... dont les résultats pour le bien de l'humanité seront considérables », l'organisation de la charité (3), ou bien, *A propos d'une lettre de Madeleine Plantin* à son père (4), il nous enseignait à ne point flétrir du même opprobre tous les mendiants, à ménager à la

1. *Mém. Ac. Stan.*, 1901-1902.

2. *Ibid.*, 1898-1899.

3. « L'Organisation et les organisateurs de la charité. » (*Mém. Ac. Stan.*, 1897-1898, p. 165).

4. *Ibid.*, 1901-1902.

Digitized by Google

misère vraie, si douloureuse, le réconfort, l'aumône, le lieu de refuge et de soulagement.

Il nous avait promis, pour l'hiver prochain, une autre de ces prenantes études, car c'était pour lui un doux repos de se retrouver en nos si cordiales, si confraternelles réunions. Il ne manquait jamais, sans s'excuser, à nos séances du vendredi; mais, hélas! depuis quelques années, il y manquait souvent, obligé qu'il était de compter avec une santé précaire. Son inlassable activité usa prématurément ses forces; mais, en rendant à Dieu son âme si noble, si généreuse, il a pu, en toute justice, se porter témoignage qu'à l'école de l'Évangile, il avait mesuré « le prix de la vie » et qu'il avait, dans sa plénitude, accompli son « œuvre d'homme ».

« Avant de parler au peuple, écrivait dernièrement un publiciste, il importe que les Catholiques lui montrent ce qu'ils sont capables de faire pour lui (1). » M. Déglin pouvait parler au peuple!

Ce regret unanime et poignant qui accueille son trépas sera, nous n'en doutons point, pour la compagne assidue de sa vie et de ses labeurs, une bien précieuse consolation. Elle sentira que le défunt se survit dans ses œuvres et dans le bien qu'il opéra. Qu'elle me permette de lui offrir, au nom de l'Académie de Stanislas, l'hommage respectueux des plus vives condoléances.

1. M. de Lamarzelle, dans le *Correspondant*, 10 juillet 1906.

*

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

le 29 janvier 1907

AUX OBSÈQUES

DE M. LE COLONEL DE VIENNE

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. LE CHANOINE EUG. MARTIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Ce fut en 1887, voici quelque vingt ans, que votre Compagnie s'agrégea M. Maurice de Vienne. Nommé chef d'escadron au 8e régiment d'artillerie, cet ancien élève de notre Malgrange, que l'on fut accoutumé d'applaudir, disputant à son frère, hélas ! enlevé comme lui par une mort foudroyante, les premiers prix de leur classe ; ce valeureux combattant des luttes premières autour de Metz ; ce prisonnier à l'âme intrépide qui savait, par les travaux de la science, endormir les inquiétudes et les chagrins d'une rude captivité ; cet officier qui se faisait remarquer par une intelligence ample, profonde, de son noble métier et par une érudition des plus averties, venait d'être rendu à notre terre lorraine, à notre cité de Nancy, où son honorable et

Digitized by Google

tant appréciée famille s'était si amoureusement enracinée.

L'Académie de Stanislas, toujours ouverte à toutes les compétences, toujours accueillante à toutes les activités, lui avait décerné, avec d'autant plus d'empressement, le titre d'associé correspondant, qu'en distinguant un rare mérite, l'occasion lui était fournie de témoigner sa patriotique sympathie à ce corps d'officiers qui poursuivent avec ardeur, malgré les fatigues du service actif, la recherche des moyens qui assureront à notre armée une supériorité incontestable et redoutée.

C'est que les titres de votre nouvel associé correspondant se trouvaient être de deux sortes. A l'appui de sa candidature, il avait présenté cinq mémoires.

Le premier étudiait les *Causes qui amenèrent la substitution de l'étalon d'argent à l'étalon d'or transmis par les Romains*. Il révélait, non point l'un de ces Diognètes qui s'attachent uniquement à savoir « d'une médaille, le frust, le feloux et la fleur de coin », mais un philosophe — le mot n'est pas trop fort — qui, également versé dans l'une comme dans les autres, éclairait d'un jour réciproque la science des monnaies, l'histoire et l'économie politique. Déjà, l'érudit, ou plutôt le savant, s'était tracé sa voie large et lumineuse, sur ce terrain, qui paraît aux profanes si obscur et si restreint, de la Numismatique, et c'était avec autorité qu'il pouvait revendiquer, de la part des historiens, pour sa science de prédilection, plus de considération et de respectueuse déférence.

Mais cette étude des monnaies, si profonde fût-elle

Digitized by Google

poussée, n'était, pour l'officier amoureux de ses fonctions que s'honorait d'être M. Maurice de Vienne, qu'une reposante distraction. Il voulait avoir de son art de l'artillerie une connaissance aussi complète, aussi utile, que le rêvait son sentiment du devoir et son ardent patriotisme : les autres mémoires qu'il vous apportait, en constituaient la preuve manifeste. Jugez-en plutôt par le simple énoncé des titres : *Règles du tir en France et en Allemagne. — Nécessité de rétablir le train d'artillerie. — Tactique de l'artillerie en campagne. — Pourquoi faut-il de l'artillerie aux divisions de cavalerie?* Ces quatre mémoires, fort documentés, formaient autant de conférences qui avaient été faites aux officiers, et tous les hommes du métier s'accordaient pour en louer, non seulement la netteté, l'entrain, l'intérêt, mais l'observation judicieuse, les initiatives fécondes, les vues singulièrement étendues.

Vous ne fûtes point longtemps, messieurs, dans vos cordiales réunions du vendredi, sans apprécier les qualités d'esprit et de cœur de votre nouveau confrère : sa mémoire si riche en connaissances variées ; son intelligence ouverte, large, élevée ; sa pénétration des hommes et des choses ; sa franchise et sa rondeur toutes militaires. Plusieurs fois — trop rarement à votre gré — il vous lut sur l'objet chéri de ses études, les monnaies et la métrologie, des communications qui vous donnaient l'exquise jouissance de voir clair en des régions d'ordinaire ténébreuses et de vous intéresser à des sujets pourtant bien ardus. Un Fustel de Coulanges eût envié les leçons — n'est-ce point le terme? — qu'il vous fit sur l'*Usurpation dans le mon-*

Digitized by Google

nayage féodal (1) et sur la *Fin du monnayage en France* (2). Après l'avoir suivi, dans ses déductions si claires, vous vous sentiez capables de discuter, en économistes, sur les *Anciens prix et les difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle* (3), et vous étiez en garde contre les *Malentendus habituels qui surgissent au sujet aes anciens procédés monétaires* (4).

Quand, pour lui marquer votre haute estime, vous reçûtes, en 1891, M. Maurice de Vienne au nombre de vos membres titulaires, vous ne vous dissimuliez point que les dures exigences de la carrière des armes vous exposaient à le perdre et, en effet, trois ans ne s'écoulèrent point, sans que Dijon ne vous l'enlevât, et l'Académie de cette ville, plus implacable envers ses recrues et partant plus heureuse que votre Compagnie, eut l'avantage d'entendre, comme discours de réception, une causerie des plus instructives qui révélait l'influence de la monnaie sur la solde et de la solde sur la transformation des armées.

Ce bon Nancéien, toutefois, ne nous avait point quitté sans esprit de retour. En 1898, sa compétence et ses mérites lui valurent la très importante direction de l'artillerie de Toul et, dès la première vacance qui se produisit, vous vous empressâtes de lui rendre son siège de membre titulaire.

Vous vous flattiez, surtout depuis le moment où il

---

1. *Mém. Acad. Stan.*, 1894.
2. *Ibid.*, 1897.
3. *Ibid.*, 1891.
4. *Ibid.*, 1897.

Digitized by Google

dut prendre prématurément sa retraite, que M. le colonel de Vienne vous consacrerait, plus libéralement encore que par le passé, les richesses de son érudition et vous vous promettiez la joie d'applaudir un discours de réception, lequel serait une fête littéraire, autant que scientifique. Mais la Providence en avait autrement disposé. Un an déjà passé, la mort marqua votre confrère d'un signe redoutable et, au moment même où l'affection paternelle préparait, pour un fils, un heureux établissement, d'un geste impérieux elle renouvela son inexorable appel.

Et voilà comment nous sommes ici, au milieu de ces tombes des vieilles familles de notre vieux Nancy, confiant à la terre la dépouille mortelle et recommandant aux divines miséricordes l'âme de ce confrère, dont nous avons aimé le caractère, plus encore, s'il est possible, que nous n'avons admiré son intelligence et son érudition.

Nous prions son épouse, si durement frappée, ses enfants qui furent sa joie et sa fierté, nos estimés confrères, M. le colonel Le Joindre et M. de Metz-Noblat, et toute son honorable et bien chère famille, d'agréer nos respectueuses condoléances.

Digitized by Google

LETTRE

ADRESSÉE PAR LE BUREAU DE L'ACADÉMIE

à MM. les Membres du Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Nancy, août 1907.

MONSIEUR LE CONSEILLER GÉNÉRAL,

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle devant être saisi, dans sa session d'août, du renouvellement annuel de la subvention de 1 500 fr. qu'il veut bien accorder à l'Académie de Stanislas, nous nous permettons, à la suite des élections départementales qui viennent de se faire, de vous présenter quelques observations sur les titres de notre Compagnie à la continuation de cette subvention.

L'Académie dispose, en effet, d'un budget des plus modestes, principalement alimenté par les subventions du département de Meurthe-et-Moselle et de la ville de Nancy. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'édition du volume annuel de ses *Mémoires*.

Les autres fonds dont elle a la gestion ne lui appartiennent, ni ne lui profitent en rien ; ils sont affectés

Digitized by Google

par les fondations d'où ils proviennent, à des prix scientifiques et littéraires, et surtout à des prix de vertu assez nombreux, les uns et les autres imposant plutôt à l'Académie quelques charges et dépenses accessoires, frais d'enquêtes, de correspondance, de diplômes.

La publication des *Mémoires de l'Académie* dépend donc des subventions du département et de la ville, et c'est surtout sur les avantages que procure cette publication que nous tenons à fixer votre attention.

Depuis 1834, en effet, et en exécution d'une convention intervenue entre la ville et elle, l'Académie a déposé et continue à déposer à la Bibliothèque publique de la ville de Nancy tous les livres et ouvrages qui lui appartiennent et lui parviennent, sous la seule réserve de sa propriété, mais avec autorisation pour la ville de faire figurer ces ouvrages au catalogue de sa Bibliothèque et d'en faire profiter les travailleurs, conformément au règlement de cet établissement public.

C'est ainsi que plus du quart des livres et brochures du fonds lorrain de la Bibliothèque publique municipale proviennent de l'Académie.

C'est ainsi surtout que l'Académie enrichit chaque année la Bibliothèque publique, sans qu'il en coûte à celle-ci un centime, des publications des sociétés savantes du monde entier. Ces publications ne sont pas dans le commerce : beaucoup d'entre elles, en particulier celles d'Amérique et de Russie, sont éditées avec autant de luxe, cartes, figures, qu'elles sont remarquables par leur intérêt et par leur science. Aucun autre moyen n'existe de se les procurer, que l'échange

Digitized by Google

des publications entre sociétés savantes. Les professeurs de l'Université diraient au Conseil général qu'ils possèdent là, pour l'enseignement et les progrès de la science française, des ressources introuvables ailleurs et autrement. Le même avantage s'étend aux nombreux travailleurs et emprunteurs de tous ordres de la Bibliothèque publique.

L'Académie verse ainsi chaque année à la Bibliothèque publique de Nancy les publications annuelles, trimestrielles ou mensuelles de deux cent douze instituts, sociétés savantes, etc., de toutes les parties du monde.

C'est ainsi encore qu'il y a quelques années, en se faisant admettre comme correspondante du ministère de la guerre, elle a pu verser et continuera à procurer à la Bibliothèque publique les *Publications de l'État-major français* qui ne sont pas dans le commerce, et qu'il est impossible de se procurer par une autre voie.

Toutes ces richesses — le mot n'a rien de forcé — sont obtenues par le seul échange du volume des *Mémoires de l'Académie*. Celle-ci n'a pas à faire l'éloge de ce qu'il contient chaque année; elle est plus satisfaite du produit inestimable, et qu'aucun sacrifice d'argent ne réaliserait, que ce modeste volume procure à la Bibliothèque municipale publique, c'est-à-dire, il serait superflu de le démontrer, à l'intérêt général dans l'ordre des sciences, des connaissances industrielles, commerciales, artistiques, autant que dans l'ordre des lettres, de l'histoire, de la politique, de la guerre. Cet intérêt est celui non seulement de la ville de Nancy,

Digitized by Google

mais du département, remarquable par son poste d'avant-garde, par sa puissance industrielle, par son rayonnement scientifique, dont cette ville est le centre d'action et de ressources.

L'Académie peut ajouter qu'elle reçoit aussi chaque année et verse également à la Bibliothèque un nombre important d'ouvrages que lui offrent, de tous les points de la France et de l'étranger, les auteurs membres de la Compagnie ou même ne lui appartenant pas.

Ces renseignements, ces indications, en quelque sorte brutalement matériels et de nature purement économique, convaincront assurément le Conseil général de l'utilité et du profit des subventions que reçoit l'Académie, et dont le chiffre est absolument indispensable au maintien de ses *Mémoires* et de leur publication, autant qu'à la conservation d'une des sources les plus précieuses, et assurément les moins onéreuses, d'accroissement pour la Bibliothèque publique.

La Compagnie s'est engagée naguère dans un sacrifice exceptionnel et devenu indispensable pour le classement des matières de ses *Mémoires,* par une remarquable table établie par M. le bibliothécaire de la ville Favier et précédée d'une introduction de M. le professeur Pfister.

L'Académie croit encore devoir ajouter que l'utilité publique, à laquelle elle vient de montrer sa collaboration sous une de ses faces, a toujours été, et dans l'esprit le plus large et le plus pratique, sa mission et son rôle. Elle n'a par exemple jamais cessé de veiller aux intérêts de l'enseignement dans le département,

Digitized by Google

depuis le moment où, en 1791, elle mettait son bibliothécaire à la disposition du District de Nancy, pour classer, en exécution d'un décret de l'Assemblée constituante, les livres saisis sur les émigrés et les couvents, depuis le moment où elle intervenait, en 1793, auprès de la Convention, pour obtenir au département un Lycée à Nancy, jusqu'à celui où elle employait toutes ses influences pour la création des Facultés à Nancy et plus récemment de son Université.

En présence de l'attraction exercée par Paris, côte à côte avec l'Université de Nancy, l'Académie de Stanislas perpétue sa mission de demeurer un centre local et régional d'action intellectuelle, groupant tous les mérites dans le recrutement de ses membres, les récompensant aussi dans ses concours, en seule considération de leur autorité et de leur valeur.

C'est dans le même esprit qu'elle remplit encore un rôle social dont l'importance croît rapidement dans notre société moderne et ne peut ni échapper au Conseil général ni le laisser indifférent.

La confiance qu'inspirent l'Académie et les hommes qui la composent, son nom, la publicité de ses séances solennelles et celle de ses *Mémoires,* la tradition à cet égard des Académies, lui attirent de continuelles fondations de prix de vertu. L'attribution qu'elle fait chaque année de ces prix, dont certains s'étendent au département tout entier, ainsi que les prix littéraires et scientifiques, lui permet non seulement de récompenser de modestes et admirables mérites, mais d'en signaler le salutaire exemple à l'attention publique

Digitized by Google

dans les milieux populaires si dignes d'encouragement au bien et, au surplus, si capables d'en comprendre le sentiment et d'en contracter l'émulation.

Voilà, Monsieur le Conseiller général, les titres auxquels nous croyons devoir signaler à la continuation de la bienveillance du Conseil général une Compagnie qui n'a nulle pensée de vanter son œuvre, mais qui a la conscience de remplir un rôle pratique et actuel dans la vie moderne et dans les multiples éléments de l'intérêt général.

Nous devons nos ressources indispensables aux subventions du département et de la ville ; notre action, nos *Mémoires,* notre vie même dépendent d'elles. L'esprit de notre institution, en effet, la limitation fondamentale et assez étroite du nombre de ses membres et les règles d'un recrutement qui ne peut tenir compte que du mérite des candidats et de l'équilibre de la composition de la Compagnie parmi des compétences d'ordres très divers, s'opposent à toute idée de cotisations à la charge de ses membres. Un semblable impôt ne donnerait d'ailleurs que des résultats insignifiants dans une société aussi peu nombreuse.

En vous offrant, Monsieur le Conseiller général, l'hommage de notre reconnaissance pour les égards que vous daignerez avoir aux observations que nous venons de prendre la liberté de vous exposer, nous vous prions d'agréer la respectueuse expression de notre très profonde considération.

Le Secrétaire perpétuel,
Gabriel Thomas.

Le Président,
Docteur Imbeaux.

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC ANTOINE

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES
SUIVIES DE L'INVENTAIRE ANNOTÉ

PAR M. ALBERT COLLIGNON

I

INTRODUCTION — LE VIEUX FONDS DES DUCS DE LORRAINE

En constatant que le règne du duc Antoine (1508-1544) concorde, à quelques années près, avec celui de François Ier, le « père des lettres », le fondateur du Collège de France, on est naturellement amené à se demander quelle part la Lorraine et Nancy, sa capitale, ont prise à la Renaissance pendant cette première moitié du seizième siècle. Laissons aujourd'hui de côté les divers arts, au développement desquels notre province offrit un terrain favorable, et bornons-nous à considérer la Renaissance sous sa forme littéraire et érudite. Que de questions se posent! Quels sont les écrivains de quelque valeur nés en Lorraine? Quels sont ceux qui, venus d'ailleurs, y ont vécu et laissé des traces de leur séjour? Quels encouragements ont-ils reçus du prince? Quelles relations a-t-il lui-même, directement ou indirectement, liées avec les poètes, historiens ou savants les plus renommés

Digitized by Google

de son époque ? Quelle place faisait-il aux travaux de l'esprit dans une existence que remplissaient, outre les guerres, les négociations, de fréquents voyages et les soins constants donnés aux affaires de l'État, la pratique scrupuleuse des devoirs de piété, les divertissements et fêtes et les exercices physiques, les armes et la chasse? Par où pénétrait en notre Lorraine cette lumière de la Renaissance qui, en Italie surtout, brillait déjà d'un si vif éclat ? Où en étaient chez nous l'imprimerie, la librairie, les écoles ?

Beaucoup de ces points sont traités avec une érudition consciencieuse dans les livres de nos historiens lorrains, des Digot et des Lepage, pour ne parler que des morts, et en un grand nombre d'articles épars dans nos *Mémoires* ainsi que dans ceux de la Société d'archéologie lorraine.

C'est là qu'on apprend la vie et les œuvres des historiographes de nos ducs, de leurs médecins et de leurs secrétaires, les noms des hommes instruits, prélats ou magistrats, qui vécurent auprès d'eux, des prédicateurs qui se firent entendre à la cour, des écrivains qu'elle accueillit.

On peut dire que les monographies de nos savants lotharingistes contiennent presque tous les matériaux d'un livre qui reste encore à écrire (1) sur les tenta-

1. Le résumé d'Aug. Digot au tome IV de son *Histoire de Lorraine* ne saurait tenir lieu du travail bien documenté que je souhaiterais. Je n'aurai garde d'omettre le brillant tableau, tracé par M. l'abbé Eugène Martin dans son *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* (t. I), de la littérature en Lorraine au commencement du XVIe siècle. Mais ce n'est là en quelque sorte qu'un épisode dans son œuvre.

Digitized by Google

tives de renaissance littéraire qui se sont produites en Lorraine sous René II et Antoine. La présente étude n'a pas d'autre but que d'apporter à ce futur livre une contribution, par le commentaire d'un document publié naguère par M. de Chanteau (1) et qui, examiné de près, peut nous fournir d'utiles renseignements.

Je veux parler de l'inventaire de la bibliothèque du duc Antoine (2), fait en mars 1544 (3). Où trouver en effet des informations plus précises sur les lectures du bon duc et de son entourage? Grâce à ce catalogue de livres, il nous est permis de nous faire une idée au moins approximative des connaissances que l'on pouvait avoir à la cour de Lorraine à l'époque qui nous occupe. Nous devons donc le dépouiller avec soin. Cette bibliothèque était renfermée dans un coffre en bois (une armoire) placé dans la galerie de la « maison de Nancy » (palais ducal). Elle contient, à vrai dire, tous les livres réunis par nos ducs, vieux fonds lentement et patiemment accru, dans la suite des règnes, « par des acquisitions dont

---

1. *Collections lorraines aux* XVIe *et* XVIIe *siècles.* Documents conservés à la Bibliothèque nationale, recueillis et annotés par F. DE CHANTEAU (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* pour 1880). Nous renverrons toujours au tirage à part. Nancy, Crépin-Leblond, 1880.

2. Rappelons qu'Antoine, fils de René II et de Philippe de Gueldres, succéda à son père en 1508 et mourut au château de Bar le 14 juin 1544.

3. Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, nº 462, p. 106. Ce volume contient, pages 147 et 271, deux autres copies de cet inventaire, qui a été fait par François de Bassompierre, bailli de Vosges, Jean Bourges, contrôleur général, et Didier Menget, greffier des comptes de Lorraine.

Digitized by Google

l'importance nous est parfois révélée par les comptes du trésorier général »(1).

La liste comporte 183 numéros, pas davantage (en tout 198 manuscrits ou livres).

Certes, du haut de ses 126 149 volumes(2), notre Bibliothèque municipale aurait le droit de contempler avec dédain ce chiffre dérisoire. Quelle taupinière auprès d'une telle montagne! Mais c'est plutôt avec un sentiment ému et une sorte de piété filiale que nous nous reportons à ces humbles origines de ce qui est devenu le trésor chaque jour enrichi de l'universel savoir. Au sortir du moyen âge, elle marque une étape notoire vers le progrès, cette pauvre bibliothèque ducale qui tient tout entière dans un coffre en bois. De quelques-uns de ces livres reliés en cuir, en velours de diverses couleurs, noir, violet, jaune orange, couverts de damas noir, de satin vert de Bruges, quelle clarté déjà rayonne! En opposition avec la liste des livres *escripts à la main*, n'est-ce pas une étrange nouveauté que ce simple titre : *Aultres libvres en pappier imprimez?*

Née à la fin du siècle précédent, l'imprimerie va ouvrir la porte à la Renaissance et à la Réforme, ces deux grands faits du seizième siècle.

Et n'est-elle pas aussi bien significative et, pour ainsi parler, grosse d'avenir, la mention de ces deux livres : *La Navigation et découvrement des Indes supérieures,* et : *Le Nouveau Monde et navigations faites*

1. De Chanteau, *op. cit.*, p. 43.
2. Chiffres relevés en 1907.

Digitized by Google

par Emeric de Vespuce, florentin? nouveau monde dont la première carte a été dressée en Lorraine.

Interrogeons donc cet inventaire, puisque les livres eux-mêmes nous manquent. On doit supposer que la plupart sont partis pour Florence, puis pour Vienne, avec bien des objets de valeur, tableaux, pièces d'archives, etc., emportés par notre dernier duc, François III, celui qui devint l'époux de la grande Marie-Thérèse (1). Ce prince, qui ne joua guère, comme on l'a dit, que le rôle de « mari d'étoile », avait du moins, à défaut de qualités brillantes, l'esprit d'ordre et d'économie poussé à un haut degré. N'a-t-on même pas prétendu que, sous le nom de Toussaint, il dirigea, tout empereur qu'il était, quatre banques à Vienne?

L'inventaire divise en deux classes les ouvrages composant la bibliothèque du duc Antoine : 1° livres en parchemin; 2° livres en papier. Mais, comme le constate M. de Chanteau (2), « tous les livres en par-

---

1. Cf. Chr. Pfister, *Les Manuscrits lorrains de Florence* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1900). « Une partie de la bibliothèque fut aussi gardée à Florence. Les volumes imprimés sont confondus aujourd'hui avec ceux de la Bibliothèque laurentienne, et seules les armoiries de Lorraine sur les plats des livres reliés permettraient encore de les distinguer. Il en est de même des manuscrits qui traitent de sujets étrangers à la Lorraine », p. 116.

Aucun des manuscrits concernant la Lorraine, dont M. Pfister donne la description dans cet article, ne remonte au delà de la fin du XVI^e^ siècle.

Une autre partie de la bibliothèque de nos ducs fut transportée à Vienne. Peut-être retrouverait-on là quelques-uns des livres et des manuscrits énumérés dans l'inventaire qui nous occupe.

2. *Op. cit.*, p. 44.

Digitized by Google

« chemin ne sont pas des manuscrits. Nous trouvons « en effet un *Nanceidos opus* et un exemplaire des « *Chroniques d'Austrasie* de Symphorien Champier, « imprimé sur vélin. Il faut encore remarquer qu'un « livre en papier : *Le troysiesme libvre des fais de* « *chevalerie* figurait dans la première partie de l'in- « ventaire, sans doute à cause des miniatures dont il « était orné, car il n'est pas fait mention d'ouvrages « *historiés* dans la seconde partie. »

Essayons de distinguer les divers éléments de cette bibliothèque et de déterminer les acquisitions que l'on peut attribuer ou avec certitude ou avec vraisemblance au règne d'Antoine.

Naturellement, les manuscrits, au moins pour la majeure partie, représentent les ouvrages anciens que par héritage nos ducs se sont transmis. De quelques-uns l'antiquité est telle que les rédacteurs de l'inventaire semblent avoir éprouvé quelque peine à les déchiffrer, car ils se contentent de cette mention : *Treize libvres en parchemin, de plusieurs histoires fort vieilles escriptures tant grans moyens et petits esquels il n'y a nulle intitulation* (1).

Puis, à côté des manuscrits, sont venus prendre place, vers la fin du quinzième siècle, les ouvrages imprimés. Entre tous nos ducs, René II se distingue par sa curiosité d'esprit; il achète, et les comptes des trésoriers mentionnent plusieurs de ces achats, bon nombre de ces livres, produits d'un art encore à son berceau, que les bibliophiles se disputent aujour-

1. N° 54 de l'inventaire.

Digitized by Google

d'hui; il garnit aussi sa bibliothèque de manuscrits richement enluminés; car il eut, comme son grand-père, le roi René, le goût des belles miniatures.

Comme lui aussi(1), il fut un ami et un protecteur des lettres. Ses connaissances en histoire, en philosophie et en théologie sont attestées par Symphorien Champier(2) et par Nicolas Remy. « Il se plaisait « grandement, écrit ce dernier(3), à la lecture non « seulement de l'histoire... mais aussi des livres de « la philosophie et même de la sainte théologie : des « questions desquelles il répondait ès poincts les plus « communs, presque aussi pertinemment que ceux « qui en font profession ordinaire...

« Il disait qu'un prince non lettré était un âne cou- « ronné. Et qu'il l'avait ainsi lu au prologue du livre « que saint Augustin a écrit de la Cité de Dieu. Et « comme il ouit un jour raconter qu'un certain prince « de son temps disait que le latin et les lettres « n'étaient chose digne de l'exercice et de l'occupa- « tion d'un grand prince, il répondit que ces propos « ressentaient plutôt le muglement d'un bœuf que le « langage d'un homme, ajoutant que comme peu de « gens osent dire la vérité aux grands, il n'y avait « que les morts pour le faire par les écrits qu'ils

1. Voir, entre autres, Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. II, p. 180 sq., sur les rapports de René Ier avec les littérateurs italiens Philelphe, Antoine Marcello, qui lui envoie un exemplaire de la *Cosmographie* de Ptolémée, le traité de Quintilien, etc. Cf. *ibid.* le catalogue de sa bibliothèque.

2. *Le Recueil ou Cronicques* (l. III, partie 2, chap. XII).

3. *Discours des choses advenues en Lorraine* (Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1605), p. 193 sq.

Digitized by Google

« nous ont laissés. Et partant qu'il convenait en-
« tendre leur jargon et se faire le chemin à eux par
« l'apprentissage des langues esquelles ils avaient
« parlé, si on voulait faire profit de leurs écrits et
« s'en servir. »

Ainsi René pratiquait les auteurs latins, soit dans le texte, soit dans les traductions. La phrase de saint Augustin qu'il alléguait, selon Nicolas Remy, il l'avait lue dans l'exemplaire de la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles, imprimée en 1486 (nos 62 et 63 de l'inventaire). Et au n° 160 figure le Suétone où Balthazard d'Haussonville lui lisait la *Vie de Titus* (1).

Nous savons d'autre part combien vivement René II s'intéressait à la géographie. Ce fut lui qui encouragea Vautrin Lud, chanoine de Saint-Dié, son chapelain et son secrétaire, à entreprendre une édition de la traduction latine de Ptolémée, d'après le manuscrit envoyé par Jean Pic de la Mirandole (2). Ce fut lui qui communiqua à ce même Vautrin Lud un récit abrégé des quatre voyages d'Américic Vespuce, qui, traduit en latin par Jean Basin de Sandaucourt, fut imprimé à Saint-Dié par Vautrin Lud à la suite de la *Cosmographiæ introductio* (3). Il fit éditer à ses frais une partie des cartes et, en particulier, celle des

1. Chevrier, *Histoire de Lorraine*. Bruxelles, 1758, t. IV, p. 42-43.

2. Elle parut à Strasbourg en 1513.

3. Voir L. Gallois, *Américic Vespuce et les géographes de Saint-Dié* (*Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, année 1900, p. 71).

Digitized by Google

duchés de Lorraine et de Bar, une des premières cartes régionales qui aient été imprimées (1).

Il nous est évidemment impossible de distinguer avec précision dans la bibliothèque des ducs de Lorraine les acquisitions faites par René II. La liste qu'on en pourrait dresser ne comprendrait en toute certitude que les livres composés ou publiés pendant son règne. C'est une liste de ce genre que nous essaierons d'établir en ce qui concerne le duc Antoine, ce qui est proprement notre sujet. Mais le père et le fils, cela va de soi, ont dû augmenter le vieux fonds des ducs de Lorraine de manuscrits ou de livres antérieurs à leur règne. Je ne reviendrai pas sur cette observation une fois faite.

Bornons-nous à relever quelques ouvrages que les comptes des trésoriers nous indiquent comme ayant été achetés par René II. On lit dans ces comptes pour 1492-1493 (2) : « A messire Didier Tallart, qu'il avoit payé par ordonnance du Roy à maistre Jehan Grillet pour les œuvres de maistre *Jehan Gerson,* la relieure et enlumineure d'icelles, dix francs » ; — dans les comptes de 1501-1502 : « A Julien Logeart, libraire, pour l'achat de deux livres pour le duc, savoir les *Histoires de Martii Antonii Sabelli* et l'autre nommé Strabo, *De situ orbis* » (3) ; enfin, pour l'année 1505-1506 : « A Julien Logeart, libraire à Bar, treize flo-

1. Voir L. Gallois, *Waldseemüller, chanoine de Saint-Dié* (*ibid.*, p. 227, note 2, et p. 229).

2. H. Lepage, *Le Palais ducal de Nancy.* Nancy, A. Lepage, 1852, p. 20, note 3.

3. H. Lepage, *op. cit.*, p. 21.

Digitized by Google

rins d'or pour les *Chroniques de Froissard* et ung florin pour un autre livre de *Bocasse.* » Le duc avait fait précédemment acheter, chez le même libraire, plusieurs « petits livres » dont on ne donne pas le titre.

De ces cinq ouvrages, trois se retrouvent dans notre inventaire : *Le Temple Jehan Bocace* (n° 13), *Enneades Martii Antonii Sabellici* (n° 57) et *Strabo, De situ orbis* (n° 93).

On doit encore placer au nombre des acquisitions de René II le petit livre en parchemin « escript à la main, au premier fueillet duquel sont les armes du duc d'Anjou, intitulé : *Les Louanges du viel roy René, duc d'Anjou* » (n° 48), dont l'auteur m'est resté inconnu. Est-ce un poème en l'honneur de l'aïeul de René II (1) ou un panégyrique en prose ? Un autre manuscrit : les *Commentaires de César* (n° 100), mis en français par frère Robert Gaguin, nous rappelle les relations qui ont existé entre René II et le savant humaniste, précurseur de la Renaissance, qui fut pendant plus de trente années le plus illustre représentant de l'université de Paris (2).

Gaguin avait connu à Tours Pierre de Blarru, le

1. Serait-ce la complainte en 24 strophes, composée en 1488 sur la mort du roi René par son trésorier, Guillaume II de Remerville, fils de Guillaume Ier, seigneur de Remerville, en Lorraine, près Metz, et arrière-petit-fils de Jean de Vassimon, prévôt de Nancy? Voir DE VILLENEUVE-BARGEMONT, *Histoire de René d'Anjou.* Paris, Blaise, 1825, t. III, p. 388.

2. Robert Gaguin, né en 1433 à Calonne, sur la Lys; mort à Paris le 22 mai 1501. Voir sa notice biographique dans : *Roberti Gaguini Epistole et Orationes,* texte publié par Louis THUASNE. Paris, Bouillon, 1903, t. I, p. 4.

Digitized by Google

futur auteur de la *Nancéide*, et était resté en rapports avec lui (1).

Après la victoire de René sur Charles le Téméraire, Gaguin « avait adressé un salut au vaillant duc de « Lorraine et donné, en deux distiques de style la- « pidaire, comme la matière du poème que Blarru « devait écrire plus tard sur ce mémorable événe- « ment » (2).

Enfin, Gaguin avait fait partie de l'ambassade envoyée en 1486 par Charles VIII à Florence et à Rome au sujet des revendications de René II sur le royaume de Naples. Nous possédons le texte du discours qu'il prononça le 12 mai au palais de la Seigneurie pour engager les Florentins à prendre le parti du duc René contre Ferrand, usurpateur du trône de Naples (3). La mission d'ailleurs échoua.

Nous venons d'énumérer quelques-uns des ouvrages dont on est en droit de faire remonter au règne de René II l'entrée dans la bibliothèque des ducs de Lorraine. Indiquons maintenant d'une manière sommaire ce que contenait cette bibliothèque à l'avènement du duc Antoine, autant du moins qu'on peut le

---

1. Voir les pièces de vers publiées par M. Camille Couderc, *Œuvres inédites de Pierre de Blarru et documents sur sa famille*, dans le *Bibliographe moderne*. Besançon, 1900, n° 2, p. 21-23 du tirage à part.

2. L. Thuasne, *op. cit.*, p. 40, et *ibid.*, note 2.

3. Voir *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, éd. L. Thuasne, t. II, p. 145. *Ad Florentinos Roberti Gaguini, regis Francorum Caroli octavi oratoris, in causa Renati ducis Lothoringie adversus Ferdinandum Neapolitanum oratio*, MCCCC octuagesimo *sexto VI idus maii*.

Digitized by Google

conjecturer d'après la date de la composition et de la publication des ouvrages, et en tenant compte des réserves précédemment exprimées.

Nous trouvons d'abord des ouvrages religieux, la *Bible,* historiée (n° 1), sans doute une de celles que le duc René faisait copier par François Elzvir et Gilles du Bouchet, enrichir d'enluminures par Jean Grillot, Pierre Garnier et maître Georges, relier par Pierre Jacobi et mettre par Petit-Jehan, orfèvre, dans des fermillons d'or (1); puis la *Bible,* imprimée, en deux volumes (nos 92 et 73), un psautier (n° 75), le *Catalogue des saints,* en latin, œuvre de Pierre de Natali (n° 72), l'*Exposition des Évangiles et des Épîtres,* 2 vol. (nos 69 et 86), les *Sermons vulgaires,* en latin (n° 155), la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (n° 102).

Nos pieux souverains lisent ces ouvrages de mysticité ou de morale religieuse si répandus au moyen âge et au quinzième siècle, le *Miroir de la Rédemption,* traduction du *Speculum humanæ salvationis* (n° 64), le livre de Ludolphe de Saxe, *De Vita Christi,* traduit par Guillaume Le Menand (n° 71), le *Pèlerin de vie humaine,* poème de Guillaume de Deguilleville, moine cistercien, traduit en prose par Jean Galoppes, à la requête de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou (n° 96); l'*Horloge de Sapience,* traduction du livre ascétique de Jean de Souabe, peut-être la première, celle qui fut faite en 1389, trente-quatre ans après la mort de l'auteur, par

1. H. Lepage, *Le Palais ducal,* p. 21.

Digitized by Google

un cordelier lorrain (n° 97), le *Chastel périlleux,* par le chartreux frère Robert (n° 111); la *Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles (nos 62-63).

Une seconde division du catalogue comprendrait les livres relatifs à la politique, aux sciences et aux arts, ceux aussi qui sont d'utilité pratique et correspondent à nos manuels techniques, à nos dictionnaires, à nos encyclopédies. Nous y notons le *Songe du Verger parlant de la disputation du clerc et du chevalier,* ouvrage allégorique d'un auteur inconnu, écrit vers 1374, et où sont discutés impartialement, mais avec vigueur, les droits du pouvoir temporel et ceux du pouvoir spirituel (n° 87); le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais (n° 56); le recueil de Pierre Bersuire, *Reductorium, Repertorium et Dictionarium morale utriusque Testamenti* (nos 59, 60, 61); le *Propriétaire des choses,* traduit par Jean Corbichon du latin de Barthélemy de Glanville, moine anglais (n° 66), bizarre encyclopédie d'histoire naturelle, très populaire aux quatorzième et quinzième siècles; le *Livre des proufficts champestres et ruraulx,* traduction faite par ordre du roi Charles V d'un ouvrage latin sur l'agronomie composé par l'Italien Pierre de Crescenzi (n° 121); un livre manuscrit sur l'art de la fauconnerie (n° 175); un autre sur la *Façon de plusieurs mors, freins et gourmettes* (n° 25); le *Traité de noblesse et de ses espèces* (n° 166); le *Livre du compas de la navigation,* ou portulan de la Méditerranée (n° 180).

Dans une troisième catégorie, nous rangerons les livres d'histoire et de voyages. L'ouvrage ainsi men-

Digitized by Google

tionné (n° 58), « ung grant libvre en latin, intitulé : *De temporibus mundi* », est sans doute le *Fasciculus temporum,* manuel historique et chronologique, qui eut une multitude de lecteurs à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, et dont l'auteur est Werner Rolewinck, chartreux de Cologne. Nous rencontrons ensuite (nos 4 et 5) : *Romuléon,* histoire romaine par Roberto da Porta, de Bologne, traduite par Sébastien Mamerot; les *Chroniques de France, d'Angleterre et de Bourgogne,* par Enguerrand de Monstrelet (n° 67), les *Ennéades* de Marc-Antonio Coccio Sabellico (n° 57)[1]; le *Voyage de Jérusalem* (nos 26 et 114); le livre appelé *Mandeville,* relation de voyage, mêlée de contes merveilleux, qui fut célèbre aux quatorzième et quinzième siècles (n° 134). Je ferai rentrer dans cette division les traductions et les textes (ceux-ci beaucoup moins nombreux) des auteurs latins et grecs, qui ne comprennent guère que des historiens : *Plutarque,* manuscrit historié (nos 18, 19); les *Commentaires de César,* traduits par Robert Gaguin (2) [nos 100 et 149]; *Tite-Live,* de la traduction de Pierre Bersuire (n° 9); *Quinte-Curce,* dans la traduction écrite en 1466 par un Portugais venu à la cour de Bourgogne avec Isabel de Portugal, seconde femme de Philippe le Bon, Vasco de Lucena (n° 88). « Cette « traduction, dit M. Gaston Paris (3), est précédée « d'une préface extrêmement remarquable, où sont

1. Achetées par René II. Voir page 9.

2. Voir page 10.

3. *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge,* p. 255.

Digitized by Google

« tournées en ridicule les prétendues histoires « d'Alexandre auxquelles avait cru le moyen âge, « où est affirmée l'obligation, pour l'historien, de ne « puiser qu'aux sources authentiques. Il faut noter « aussi que ce même Vasco traduisit en 1470 la *Cyro-* « *pédie* de Xénophon; c'est la première traduction « d'un auteur grec qu'on ait connue en France; elle « est indirecte, il est vrai, et faite sur une version « latine; mais qu'on ait été curieux de la posséder, « ce n'en est pas moins un signe des temps, comme « l'éveil de la critique dans la préface du *Quinte-* « *Curce;* en plein milieu de cette cour de Bourgogne « qui s'efforçait de restaurer l'idéal du moyen âge, « fondait l'ordre de la Toison d'or et rajeunissait les « *Histoires de Troie,* d'après les dérivés de Benoît de « Sainte-More, ce Portugais avisé donnait le signal de « la chute définitive du moyen âge intellectuel et de « l'avènement en France de la Renaissance, qui déjà « s'épanouissait en Italie. »

L'ouvrage intitulé : *Le Livre de la république militaire* (nos 77, 81, 82) est la traduction de Frontin, Végèce, Élien, Modestus. Puis nous trouvons le texte latin des Décades de *Tite-Live* (n° 172) et de la *Vie des Douze Césars* de Suétone (n° 160), ainsi que la traduction en latin de Strabon, *De situ orbis* (1) [n° 93], et celle d'Appien, *De bellis civilibus Romanorum* (n° 147). Relevons enfin au chapitre des auteurs anciens, sous le nom d'*Orose* (n° 113), une compilation historique extraite de différents écrivains.

1. Achetée par René II. Voir page 9.

Digitized by Google

Quand nous aurons ajouté les *Enéydes* de Virgile (n° 137) et le *De consolatione* de Boèce (n° 14), nous aurons épuisé la liste des auteurs anciens appartenant au vieux fonds des ducs de Lorraine avant l'avènement d'Antoine.

La littérature proprement dite constitue une dernière division. Elle comprend plusieurs romans de chevalerie, et d'abord : l'*Histoire de Garin le Loherain* (n° 3), historiée. On sait que le duc Raoul comptait Garin au nombre de ses ancêtres. Il avait fondé en 1339, à l'insigne église collégiale de Saint-Georges, un anniversaire (1) en l'honneur du héros romanesque de la geste qui porte ce nom. Cette geste a pour principal auteur Jean de Flagy et paraît s'être primitivement formée à Metz. Le manuscrit de notre inventaire était sans doute celui où au quatorzième siècle le duc Raoul lisait les exploits de Garin le Lorrain de Metz et de Begon son frère (2).

Les autres chansons de gestes qui figurent ici sont : le *Roman des enfances Ogier* par Adenet le Roi, qui appartient à la geste de Doon de Mayence (n° 98); *Fierabras,* célèbre roman d'aventures du treizième siècle, qui fait partie de la geste du roi ou de Charlemagne (n° 104); le *Recueil des Histoires de Troyes,* par Raoul le Fèvre, qui n'est qu'un rajeunissement

1. Ce service se célébrait le 10 février de chaque année. Voir Dom Calmet, *Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine,* t. I, éd. de 1745, col. 98-99.

2. Voir *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* Communication faite par M. J. Favier au Comité des travaux historiques sous le titre : *Tradition de Garin le Loherain à la cour de Lorraine au* XIV^e *siècle.*

Digitized by Google

et une réduction du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-More et de ses dérivés (n° 65). Au roman on peut rattacher la légendaire *Vie de saint Grégoire* (n° 6).

Suit une série de poèmes allégoriques, didactiques ou moraux : le *Roman de la Rose,* en double exemplaire (nos 8 et 21); le *Roman des déduits* (n° 108), long poème sur la chasse que Gasse de Buigne, premier chapelain de Jean le Bon, écrivit à la prière du roi, prisonnier à Londres; le *Dialogue des créatures moralisé,* traduit du latin par Colart Mansion (n° 176); le *Roman des bonnes mœurs,* de Jacques Legrand (n° 107); le *Doctrinal de noblesse,* poème composé dans un couvent de Metz, par un auteur qui m'est resté inconnu. Il est ici en deux exemplaires (nos 44 et 171).

Quelques-uns des principaux prosateurs et poètes du quinzième siècle ont leur place dans la bibliothèque des ducs. Voici, manuscrit, le *Livre d'espérance de maître Alain Chartier,* le Normand patriote dont le dernier écrit(1) fut consacré à la glorification de Jeanne d'Arc (n° 45). De même, la *Belle Dame sans merci* (n° 165), « poème de pure galanterie, dit « M. Gaston Paris(2), écrit en 1426, au moment où « la France était au plus profond de ses misères, et « dont l'apparition surprend à une pareille heure, « dans la cour désolée de Charles VII à Issoudun; « mais, ce qui surprend encore davantage, c'est l'effet

1. En latin.

2. *Op. cit.,* p. 228.

Digitized by Google

« que ce poème produisit. Sur la question de savoir si « les dames doivent ou non prendre pitié des pauvres « amants, toute une littérature se développa, qui dura « longtemps encore. »

N'oublions pas que le talent d'Alain Chartier était fort prisé du roi René d'Anjou qui, dans une de ses poésies, le place à côté d'Ovide, de Pétrarque, de Jean de Meung, et le met au-dessus de tous les chantres de l'amour qui sont venus après lui :

Alain Charretier
Qui tant sceut d'amour le mestier,
Qu'il en fist les très plus beaux ditz
Qu'oncques puis son temps furent ditz (1).

Lecoy de la Marche pense qu'Alain Chartier assista aux fêtes de Nancy, données par René Ier, « où brilla « la dauphine Marguerite d'Écosse, l'élève et l'admi- « ratrice du célèbre écrivain qui l'accompagnait sou- « vent » (2). L'hypothèse est plausible, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Au nombre des poètes, nous rencontrons encore George Chastellain, plus connu comme chroniqueur, écrivain fort inégal, mais d'une réelle valeur, dont nous avons sous le n° 168 l'*Instruction d'un jeune prince ;* puis Jean Meschinot, poète breton, représenté par ses *Lunettes des princes* (n° 144), où « il essaya de donner « aux gouvernants un manuel de morale et de poli-

1. Cité par Lecoy de la Marche, *Le Roi René,* t. II, p. 178, d'après un manuscrit des Archives nationales, P. 1334[6], f° 178 v°.

2. *Op. cit.,* t. II, *ibid.*

Digitized by Google

« tique; il eut un immense succès, que nous avons « peine à comprendre, car son style est à la fois plat « et recherché et ses idées sont assez communes; ce « livre ne garde d'intérêt pour nous que dans les par- « ties où l'auteur parle de lui-même et raconte d'une « façon à la fois pittoresque et émouvante les misères « de sa jeunesse »(1). Je ne vois plus à énumérer que deux poésies anonymes : le *Dialogue de bouche mesdisans et de femmes deffendantes* (n° 36) et le *Dialogue d'un jeune homme et d'un vieillard* (n° 163), et la traduction latine du poème satirique de Sébastien Brandt, de Strasbourg, *Narrenschiff* (la nef des fous) sous ce titre : *Stultifera navis;* de ce poème la vogue fut très grande à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

Il est à noter que Villon et Charles d'Orléans, les plus remarquables poètes du quinzième siècle, sont absents de notre bibliothèque.

Les ouvrages en prose sont ceux du Normand Martin le Franc, l'*Estrif* (débat) *de Fortune et de Vertu devant Raison,* long et ennuyeux traité de morale qu'il dédia au roi Charles VII (n° 20); de Christine de Pisan : l'*Épître sur le débat du roman de la Rose* (n° 38), critique du poème de Jean de Meung, et le *Troisième livre des faits de chevalerie* (n° 24). Christine de Pisan est aussi représentée ici comme poète par le *Prologue que la déesse Othéa envoya à Hector de Troye* (n° 76). On lisait donc à la cour de Lorraine les écrits de cette femme généreuse au fin et gracieux

1. G. Paris, *op. cit.*, p. 257.

Digitized by Google

talent, qui, malgré son origine étrangère, a aimé ardemment la France et chanté Jeanne d'Arc.

Peut-être aussi l'introduction dans la bibliothèque ducale du recueil d'historiettes intitulé : *Les Gestes romaines* (n° 133), si souvent imprimé dès la fin du quinzième siècle, est-elle antérieure au règne d'Antoine.

Comme auteur étranger, je n'ai à signaler que Boccace, dans la traduction ou imitation qu'a faite George Chastellain de son *De casibus virorum et feminarum illustrium* sous le titre : *Le Temple Jehan Boccace* (n° 13), et peut-être *Pétrarque* (nos 16 et 17).

A ce fonds de bibliothèque à lui légué par ses ancêtres, qu'allait ajouter le duc Antoine ? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Digitized by Google

II

LES ACQUISITIONS DU DUC ANTOINE. — LIVRES RELATIFS A DIVERS FAITS DE SA VIE, A SA FAMILLE, AUX ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

Quelques mots d'abord sur le plan que je compte suivre dans cet exposé des acquisitions du duc Antoine. Je ne puis, sans risquer de tomber en de fréquentes redites, me conformer ici d'une manière rigoureuse à l'ordre chronologique, les œuvres d'un écrivain se répartissant parfois sur toute la durée du règne. Il me semble donc préférable, à chaque nom d'auteur que je rencontre, d'épuiser la série de celles de ses productions qui figurent dans notre inventaire.

J'énumérerai en premier lieu les livres composés par les écrivains qu'Antoine a connus pendant son séjour en France, ceux qui rappellent sa famille et ses alliances, ceux enfin qui sont inspirés par les événements contemporains, par l'actualité.

Une seconde catégorie comprendra les œuvres des auteurs qui ont vécu à la cour de Lorraine, Gringore, Volcyr, Symphorien Champier, etc., œuvres dont bon nombre se rapportent à l'histoire de Lorraine et à la vie du duc Antoine.

Dans une troisième division, je ferai entrer les ouvrages qui seront restés en dehors des deux catégories précédentes.

Encore une ou deux observations préliminaires. On

Digitized by Google

remarquera sans doute la quantité relativement grande d'ouvrages composés sous Antoine qui existent ici manuscrits. Si quelques-uns sont vraisemblablement des hommages faits au duc, par l'auteur, de son texte original, on ne doit pas d'autre part perdre de vue que, pendant cette première moitié du seizième siècle, on n'avait pas cessé, malgré les progrès de l'imprimerie, de copier à la main beaucoup d'ouvrages, ceux surtout que pouvait orner l'art encore florissant des miniaturistes[1].

Il nous arrivera aussi, au cours de l'étude de notre inventaire, d'avoir à signaler l'absence de plusieurs livres que l'on se serait certainement attendu à y rencontrer, soit parce que, selon toute vraisemblance, ils ont dû être offerts au duc par leurs auteurs, soit parce qu'ils sont sortis des presses lorraines, soit enfin parce que les registres de la Chambre des comptes en relatent l'achat d'une manière précise (nous l'avons constaté pour le *Froissart* et le *Gerson* acquis par René II).

Pour se rendre compte, du moins en partie, de ces lacunes, il faut se souvenir que le livre, à l'époque où nous sommes, était encore un objet précieux et assez rare; le don qui en était fait constituait par conséquent une libéralité très appréciable. On est donc porté à croire que, en plus d'une circonstance, nos ducs ont été amenés à offrir en présent, surtout à des

1. Cf. *La Vie de Jésus-Christ*, de Ludolphe de Saxe, que possédait Philippe de Gueldres. Abbé Guillaume, *Notice sur plusieurs éditions de la Vie de Philippe de Gheldres* (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, année 1852, p. 373).

Digitized by Google

ecclésiastiques et plutôt encore à des monastères (on sait s'ils étaient nombreux en Lorraine), quelqu'un des ouvrages de leur bibliothèque. Digot nous dit, par exemple (1), que René II remplit de livres excellents la bibliothèque du couvent des cordeliers de Nancy, où il allait passer de temps en temps quelques jours de retraite et où même une chambre (la *chambre du roi*) lui était réservée.

On doit penser aussi que, par voie d'échange, certains livres auront émigré de la bibliothèque ducale (2).

Ces hypothèses peuvent aider à nous expliquer des lacunes qui, au premier abord, paraissent singulières. C'est ainsi que j'ai cherché vainement dans la bibliothèque du duc Antoine les *Mémoires de Commines,* imprimés en 1523, où tient une si grande place ce Téméraire dont la défaite avait couvert de gloire la Lorraine et son duc.

Antoine avait passé sa jeunesse à la cour de France, près du roi Louis XII, qui l'affectionnait beaucoup. « N'estoit, dit Florentin le Thieriat, plus douce, ni « plus belle amitié qu'avoit Pylade pour son Oreste, « et quand il se faisoit quelque projet en la cour, fal- « loit-il qu'au préalable M. le duc de Lorraine fût du « conseil. Pourquoy iceluy Antoine ne balança d'aller « en cour, ce qui fut source de joye et bonheur pour « la France (3). »

---

1. *Histoire de Lorraine,* t. III, p. 397.

2. On aurait pu supposer que quelques livres se trouvaient au château de Bar. Mais l'inventaire du mobilier de ce château n'en mentionne aucun.

3. *Coupures* de Bournon, *Documents lorrains,* 13 (1868), p. 82.

Digitized by Google

Plusieurs livres, œuvres des écrivains contemporains, nous rappellent ce séjour d'Antoine à la cour de France. Tout d'abord nous ne sommes nullement surpris de rencontrer en notre inventaire la plupart des écrits de l'historien et traducteur Claude de Seyssel, qu'il avait connu personnellement. Dans son livre intitulé : *Les Louanges du roy Loys douzième*(1), imprimé en 1508 (n° 131 de l'inventaire), Seyssel, après avoir déploré la mort du duc René, s'exprime en ces termes sur Antoine : « Mais il ha laissé Monsieur An-« toine, son aisné fils, et successeur au dict duché, « plein de vertu, et de noble cœur, autant que son « aage peut porter, lequel n'est pas pour degenerer de « l'amour et devotion de son pere, envers la dicte « couronne de France. Car il y ha esté nourry, et est « encore en la maison du dict Roy Louys, en la « mesme amour et charité que les autres Princes du « sang. Et si comme le Duché de Lorraine et autres « terres d'iceluy duc sont en grande seureté pour « l'amitié qu'il ha avec le dict Roy Louis, tout ainsi « fortifient grandement le royaume de France(2). »

Un an après, à la journée d'Agnadel (14 mai 1509), où le duc Antoine se distingua par sa bravoure, il put se rencontrer avec Seyssel, qui devait célébrer cette victoire en un de ses ouvrages, inscrit dans notre inventaire au n° 35 : Ung libvre en parchemin, im-

1. Composé d'abord en latin, puis traduit en français par Seyssel lui-même.

2. *Histoire de Louis XII, roi de France,* par Messire Claude de Seyssel, archevêque de Turin. Paris, A. Pacard, 1615, p. 143-144.

Digitized by Google

primé et historié, couvert de damas noir, intitulé : *La Victoire du roy de France contre les Vénitiens.*

De Seyssel, la bibliothèque d'Antoine possédait encore les traductions de Thucydide en double exemplaire (nos 80 et 85) et de Xénophon (*Anabase*) [n° 89], sous ce titre : *Le Véage de Cyrus.* C'est la traduction latine de Thucydide par Léonardo Bruni, dit Aretino, que Seyssel a translatée en français ; de même, c'est d'après la version latine de Lascaris qu'il a traduit Xénophon. On comprend dès lors que, n'ayant pas osé se mesurer avec l'original, il soit demeuré fort au-dessous de sa tâche. « Son style, mou et sans « couleur, écrit M. Egger(1), suit péniblement la « marche vive des narrations de Thucydide, et il « manque d'énergie pour reproduire la philosophie « politique qui fait le mérite principal des harangues « de l'annaliste athénien. »

L'œuvre désignée par le n° 101 de l'inventaire sous ce titre : *Exorde de messire Claude de Seyssel,* escript à la main, est vraisemblablement l'exorde dont Seyssel fit précéder sa traduction des « Histoires universelles de Trogue Pompée abbregees par Justin » et qui est une sorte de défense de la langue française(2).

Enfin, à Claude de Seyssel a été aussi attribuée, mais sans raisons suffisantes : *La Loy salicque, premiere loy des Françoys* (n° 151).

---

1. *L'Hellénisme en France,* t. I, p. 193.

2. Voir Ferdinand Brunot : *Un projet d' « enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509* (*Revue d'histoire littéraire de la France,* I, 1894, p. 27-37).

Digitized by Google

En laissant de côté ce qui est douteux, les livres que nous avons énumérés suffisent à rappeler les rapports qui s'établirent, en diverses circonstances, entre le savant prélat, historien et négociateur(1), et le duc, qui paraît avoir fait cas de ses ouvrages.

A la cour de François Ier, Antoine rencontra un écrivain d'un mérite bien supérieur. Voici, en effet, sous le n° 22 de l'inventaire, une désignation intéressante : « Ung petit libvre en parchemin, escript à la « main, couvert de cuyr doré, auquel sont les armes « de nostre dit seigneur, intitulé : *Le Premier libvre « de Métamorphose d'Ovide, translaté de latin en « françois.* » C'est l'exemplaire de sa traduction, encore inédite alors(2), offert par le « gentil poète » maître Clément Marot, au duc Antoine, quand celui-ci vint à Paris en mars 1531 pour assister aux cérémonies du couronnement de la reine Éléonore d'Autriche, femme de François Ier(3), et pour féliciter le roi du retour, après la paix de Cambrai, de ses deux

---

1. Sur Claude de Seyssel, voir Dufayard, *De Claudii Seissellii vita et operibus*, thèse latine. Paris, Hachette, 1892 ; E. Picot, *Les Français italianisants au* XVIe *siècle*. Paris, Champion, 1906, p. 1 à 25.

2. La plus ancienne édition du *Premier livre des Métamorphoses d'Ovide* dont nous avons connaissance porte la date de 1534 et a été imprimée pour le compte de Pierre Roffet (*Œuvres de Marot*, éd. Guiffrey. Paris, Quantin, t. III, note 1 de la page 174).

Pendant un séjour que fit François Ier au château d'Amboise en 1526, Marot lui avait lu les premiers fragments de sa traduction du premier livre des *Métamorphoses* (*ibid.*).

3. Voir Godefroy, *Le Cérémonial francoys*, I, 487, 489, 495 ; *Le Sacre et couronnement de la Royne, imprimé par le commandement du Roy.*

Digitized by Google

fils que l'on avait livrés comme otages à l'empereur. Il va de soi que cet hommage au duc de Lorraine était un appel indirect, mais suffisamment clair, à sa libéralité. En son épître dédicatoire, Marot nous fait connaître que, à diverses reprises, Antoine avait pris plaisir à entendre la lecture de ses vers :

> Ce neantmoins, sachant que tu as pris
> Par maintefoys plaisir en mes escripts,
> J'ayme trop mieulx t'escrire lourdement
> Que de me taire à ton advenement.
> . . . . . .
> Et te supply prendre en grè le présent
> Que je te fais de ce translaté livre,
> Pour ce que point le sens n'en est yssu
> De mon cerveau, ains a esté tyssu
> Subtilement par la muse d'Ovide ;
> Que pleust à Dieu l'avoir tout mis au vuyde
> Pour t'en faire offre !

Il souhaite que le cœur du duc s'y récrée :

> En attendant qu'en ta duché retournes,
> Duché puissante et duché souveraine,
> Duché de biens et de paix toute pleine,
> Duché de qui par tout le nom s'estend (1).

Il s'associe enfin aux regrets que laissait à Antoine

1. Ép. XXVI. *Epistre à Monseigneur de Lorraine nouvellement venu à Paris, par laquelle Marot luy présente le Premier Livre translaté de la Métamorphose d'Ovide,* p. 174, t. III, éd. GUIFFREY.

Digitized by Google

la perte de deux de ses frères morts dans les guerres d'Italie :

> .....Mesme ta majesté
> Participante aux malheurs a esté
> En y perdant, soubz la fleur de jeunesse
> Deux frères pleins d'honneur, sens et prouesse.

Ces deux frères sont François, comte de Lambesc, marquis du Pont et d'Orgon, tué le 14 février 1524, à l'âge de dix-huit ans, à cette journée de Pavie où le poète lui-même avait été fait prisonnier avec François Ier, et Louis, comte de Vaudémont, mort au siège de Naples en 1528 à l'âge de vingt-huit ans(1).

A la cour du roi, Antoine retrouvait ses deux frères survivants, Claude, le fondateur de la célèbre maison des Guises, et Jean, cardinal de Lorraine, prélat fort riche, bien en cour, d'un caractère enjoué et de mœurs très libres, ami des lettres, protecteur des poètes. Ayant vécu à Paris et dans divers milieux où la Renaissance s'est développée plus à l'aise qu'en notre Lorraine, il est un des représentants de l'esprit nouveau et sera plus d'une fois le trait d'union entre les écrivains et le duc son frère.

Les *Épîtres* et le *Chant pastoral* que Marot adresse au cardinal et à Claude de Lorraine ne sont nulle-

1. « Le duc Antoine comptait bien encore un autre frère qui « avait péri, à la fleur de l'âge, sur le champ de bataille de « Marignan, mais ce souvenir était déjà éloigné et le poète ne « dépense son émotion que pour des deuils plus récents. » Note de l'éd. GUIFFREY, t. III, p. 175.

Digitized by Google

ment désintéressés et on pourrait justement les qualifier de suppliques. Il dit du premier qu'il est

Des bien aymez amans
Des dicts dorez et des rithmes rommants,
Soit de science ou divine ou humaine (1).

Il compose aussi un : *Chant pastoral à Mgr le cardinal de Lorraine qui ne pouvoit ouyr nouvelles de son joueur de flustes* (2).

L'épître à Claude de Lorraine (3) sollicite sa générosité pour le poète, à court d'argent, qui sort d'une longue maladie et qui

Oncques ne fut si mince,
Pasle et deffaict.

Notons encore l'épître XXVII (4) : *Pour Pierre Vuyart, à Madame de Lorraine* (5), 1530.

« Un Pierre Wyart figure avec la qualification de « *bourlier* dans les comptes de la maison de Lorraine « (B. N. ms. 8181, fos 74 et 101, vo). Il passa sans « doute au service du duc de Guise, en raison de ses « aptitudes pour organiser des montres ou revues. Il

1. Ép. XVIII, *au Reverendissime cardinal de Lorraine*, 1528, éd. Guiffrey, t. III, p. 101.

2. Éd. Jannet, t. II, p. 90.

3. Ép. XXXIII, *à Monseigneur de Guise, passant par Paris* (1531).

4. Éd. Guiffrey, t. III, p. 178.

5. Claude-Renée de Bourbon, duchesse de Mercœur, mariée en 1515 au duc Antoine.

Digitized by Google

« emprunte la plume de Marot (1) pour demander à la « duchesse de Lorraine, pendant son séjour à Paris, « un cheval en remplacement de celui qu'elle lui avait « auparavant donné (2). »

Je ne l'ay plus, liberalle Princesse,
Je ne l'ay plus ; par mort il a prins cesse,
Le bon cheval que j'euz de vostre grace.
N'en sçauroit-on recouvrer de la race ?
. . . . . .

La mort l'a pris, la mort l'a surmonté ;
Mais c'est tout un ; vostre bonté native
Morte n'est pas, ainçoys est si tresvive,
Qu'elle pourroit, non le ressusciter,
Mais d'un pareil bien me faire heriter.

A la duchesse de Lorraine Marot adresse aussi un rondeau sur sa devise : *Amour et Foy* (3). Telles sont, autant que nous en pouvons juger par ses écrits, les relations qu'entretint avec la maison de Lorraine celui dont un critique (4) a dit qu'il est « le seul poète vrai- « ment supérieur de ce qu'on peut appeler le siècle « de François Ier, de ce seizième siècle commençant, « très lettré, point gâté encore par les pédants ».

Nous passons aux livres dont on s'explique la présence dans la bibliothèque du duc Antoine par cette

1. Marot envoie au même Pierre Vuyard une épigramme (t. III, éd. JANNET, p. 18, *épigr.* XXXVIII, 1531) et une *Épitaphe* pour son cheval (t. II, éd. JANNET, p. 217, XI, *Du cheval de Vuyart*, secrétaire du duc de Guise).

2. Note de l'éd. GUIFFREY.

3. T. II, éd. JANNET, p. 162. Rondeau LXI.

4. E. FAGUET, *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 350.

Digitized by Google

raison qu'ils intéressent sa famille ou ses alliés, ou qu'ils ont été composés par quelque écrivain à leur service.

Nous ne nous étonnons pas de rencontrer ici, comme se rattachant au souvenir de l'arrière-grand-père d'Antoine, René, duc d'Anjou, l'*Histoire aggrégative des Annales et Chroniques d'Anjou,* de Jean de Bourdigné, chanoine d'Angers, mort en 1555 (1), dont la première édition parut à Angers en 1529. Le n° 10 est le manuscrit de cet ouvrage, portant au premier feuillet les armes de Lorraine.

Notons ensuite un livre composé vers le milieu du quinzième siècle, mais qui n'a été imprimé que sous le règne d'Antoine et que mentionne le n° 117 sous ce titre : *La Sallade,* nouvellement imprimée. Cette *Sallade* est l'œuvre d'Antoine de La Salle, précepteur du fils aîné de René d'Anjou, Jean de Calabre. C'est un résumé de ses leçons qu'il dédie sous ce titre à son élève et à la femme du duc de Calabre, Marie de Bourbon. « En publiant cette œuvre, dit M. Nève (2), La « Salle se proposait manifestement de condenser les « notions qu'il jugeait indispensables à la formation « d'un prince, et spécialement d'un prince appelé à « régner en Sicile. » Le titre est à double entente; l'auteur a appelé son livre *La Sallade,* d'abord par allusion à son propre nom, puis, comme il l'explique lui-même, parce qu'en la salade on met « toutes sortes

1. En 1545, suivant d'autres.

2. J. Nève, *Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages.* Paris, Champion. Bruxelles, Falk, 1903.

Digitized by Google

de bonnes herbes ». Cette compilation appartient en somme au genre ennuyeux. « On en peut détacher « pourtant, écrit Gaston Paris, quelques hors-d'œuvre « intéressants, par exemple le conte du *Paradis « de la reine Sibylle,* où la relation d'un voyage « réellement fait dans l'Apennin encadre le récit « enjoué d'une merveilleuse légende apparentée à « celle du Tannhaüser (1)..... La Salle devait se révéler « plus tard un peintre de mœurs et un auteur de pre- « mier ordre par les *Quinze joies de mariage* (2), par « le *Petit Jean de Saintré,* enfin par les *Cent nouvelles « nouvelles* (3). »

C'est à une époque plus récente et glorieuse entre toutes pour la maison de Lorraine que se rapporte l'ouvrage que la bibliothèque d'Antoine possède en double exemplaire, l'un manuscrit (n° 34), l'autre imprimé (n° 22). Ce dernier est ainsi désigné par l'inventaire : Un livre en parchemin, imprimé, historié, couvert de satin de Bruge vert, intitulé : *Opus de bello Nanceyano.* Nous avons ici l'exemplaire de dédicace de la *Nancéide* de Pierre de Blarru, imprimé sur vélin par Pierre Jacobi à Saint-Nicolas-de-Port en 1518. On ne connaît de ce poème que deux exemplaires imprimés sur vélin ; l'un est à la Bibliothèque

1. Voir Gaston Paris : *La Paradis de la reine Sibylle* (*Revue de Paris,* 1897), II, p. 763 sq. — *La Légende du Tannhaüser* (*ibid.,* 1898), II, p. 306, 325.

2. M. J. Nève (*op. cit.,* p. 74 sq.) combat l'attribution à La Salle des *Quinze joyes de mariage* et des *Cent nouvelles nouvelles.*

3. *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge,* p. 247.

Digitized by Google

nationale, l'autre à la bibliothèque publique de Besançon(1).

D'autres ouvrages ont pris place dans le grand coffre en bois qui y sont venus par l'intermédiaire de la duchesse de Lorraine.

Le 15 mai 1515, à Amboise, Antoine avait épousé Renée de Bourbon, dame de Mercœur, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier(2), et de Claire de Gonzague(3). L'évêque Robert de Lenoncourt, de Nancy, qui, le 25 janvier de la même année, avait sacré à Reims le roi François Ier, avait été, dit Chevrier, auprès de celui-ci le négociateur de ce mariage(4).

Les nouveaux époux firent en avril 1506 leur entrée solennelle à Nancy, où la duchesse devait mourir le 26 mai 1539.

En arrivant en notre ville, elle apportait sans doute, comme un souvenir de famille, le manuscrit qui figure au n° 154 de notre inventaire sous le titre de : *L'Ame dévote*. J'y reconnais un des traités spirituels de Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II, sire de la Trémoïlle. C'était la troisième fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et par conséquent la

1. Cf., dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* de février 1907, ma *Note sur deux exemplaires de la Nancéide imprimés sur vélin*.

2. Fils de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, de Clermont et de Sancerre, et de Gabrielle de la Tour.

3. Fille de Frédéric, marquis de Mantoue, et de Marguerite de Bavière.

4. CHEVRIER, *Histoire de Lorraine*. Bruxelles, 1758, t. IV, p. 52.

Digitized by Google

tante de la duchesse de Lorraine. Elle aimait beaucoup les livres. Elle employait, dit Jean Bouchet, une partie des jours « à composer petitz traictez à l'hon-« neur de Dieu, de la Vierge Marie et à l'instruction « de ses damoiselles (1) », et il cite plusieurs de ses ouvrages (2). L'un est intitulé : « Les Contemplations de l'*âme dévote* sur le mystère de l'Incarnation et Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. » C'est celui-là que sa nièce avait reçu en don et qu'elle avait déposé dans la bibliothèque ducale (3).

Par Gabrielle de Bourbon elle connut aussi et fit connaître à Antoine les œuvres de Jean Bouchet (4), procureur des La Trémoïlle à Poitiers et qui resta toujours fort attaché à cette famille. Le grand rhétoriqueur poitevin n'a pas fourni moins de six volumes à notre bibliothèque. D'abord (n° 50), le manuscrit du *Chapelet des princes,* contenant cinquante rondeaux et cinq ballades (5), avec plusieurs chants royaux, qui sera publié à une date qu'on place entre 1522 et 1531. Ce livre, composé vers 1517, est dédié à Charles de la

1. *Le Panégyric du chevallier sans reproche.*

2. Les œuvres spirituelles de Gabrielle de Bourbon se trouvent en partie à la bibliothèque Mazarine (Hamon, *Jean Bouchet.* Paris, Oudin, 1901, p. 57 sq.).

3. Je ne donne ceci que comme une hypothèse. Il existe d'autres ouvrages dans le titre desquels se trouvent ces mots : *l'âme dévote.* Ainsi le : Petit traictié d'entre *l'âme dévote* et le cuer, laquelle s'appelle le mortifiement de vaine plaisance, fait et composé par René, roi de Sicile, duc d'Anjou, 1455. Manuscrit (Catalogue Brienne-Laire, t. II, p. 283).

4. Né à Poitiers en 1470, mort en 1550.

5. Disposés dans le même ordre que les *Pater* et les *Ave* du chapelet (Hamon, *op. cit.,* p. 42).

Digitized by Google

Trémoïlle, prince de Tallemont, fils unique de Louis de La Trémoïlle et de Gabrielle de Bourbon. Charles fut blessé en 1515 à la bataille de Marignan et mourut quelque temps après. Son corps fut transporté à Thouars. Bouchet, dont le prince aimait à lire les poésies, composa son panégyrique : *Le Temple de bonne renommée et repos des hommes et femmes illustres,* etc., Paris, Jehannot, 1518, qui manque à notre inventaire. Mais nous y voyons inscrits : les *Anciennes et modernes Généalogies des Roys de France et mesmement du roy Pharamond avec leurs Épitaphes et Effigies* (n° 158); l'*Histoire et Cronicque de Clotaire, Premier de ce nom,... et de sa très illustre espouse madame Sainte Radegonde* (n° 145), et les *Opuscules du Traverseur des voyes périlleuses* (n° 135). C'est sous ce nom bizarre de *Traverseur des voyes périlleuses* que Jean Bouchet publie ses vers (1). Enfin, le n° 173 est le *Panégyrique du chevalier sans reproche,* publié en 1527. Cet ouvrage raconte la vie et la fin glorieuse de Louis II, sire de la Trémoïlle, oncle de la duchesse de Lorraine, « frappé à mort d'un grand coup de harquebuze » (2) à la bataille de Pavie (1525). L'amour et la reconnaissance inspirèrent bien Jean Bouchet dans la composition de ce livre « qui est, dit M. Hamon, un des meilleurs qu'il ait écrits ».

Un numéro de l'inventaire est relatif à un autre parent de la duchesse, tué deux ans après La Trémoïlle,

1. Cf. du même : *Les Regnards traversant les périlleuses voyes de folles fiances du monde.*

2. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine.*

Digitized by Google

mais dans les rangs de l'armée ennemie, qu'avait combattue celui-ci. C'était ce connétable auquel le nom de traître à son roi est resté dans l'histoire, Charles III, duc de Bourbon, frère de la duchesse Renée(1), mort au siège de Rome le 6 mai 1527. Sous ce titre : la *Complainte de la mort de feu Mons^r de Bourbon,* escripte à la main (n° 109), je reconnais le petit poème, demeuré inédit, composé en 1528 par Laurent Pillard, le futur auteur de la *Rusticiade,* et dédié à la duchesse de Lorraine. Le connétable, dit-il, « la figure effigiée d'un esprit glorifié », lui est apparu en songe et l'a exhorté à réconforter sa sœur au milieu de ses larmes par la lecture de cette « deplorable et elegiable querimonye »(2).

Un autre livre de la bibliothèque d'Antoine évoquait encore le siège tristement fameux où son beau-frère avait trouvé la mort. C'est l'ouvrage en vers intitulé : *Les Prinses de Romme. Petit traité contenant la déploration de toutes les prinses de Romme, depuis sa fondation jusqu'à la dernière prise des Espagnols, qui a été plus cruelle que toutes autres,* par Jacques Gotard (1528) [n° 159].

Or, cette dernière prise est celle de 1527, par les Espagnols et les Allemands, que commandait le connétable de Bourbon pour l'empereur Charles-Quint.

En outre des ouvrages relatifs à divers membres de

1. De Claire de Gonzague, Gilbert de Bourbon avait eu quatre autres enfants.

2. Voir J. Gauthier, *Notice de deux manuscrits du British Museum.* (Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1897, p. 336 sq.)

Digitized by Google

la famille du duc Antoine, sa bibliothèque contient certains livres qui appartiennent à l'actualité et dont on pourrait presque déterminer la date d'entrée.

Ce petit livre en parchemin, écrit à la main, intitulé : *La Dame infortunée* (n° 33), c'est la poésie dédiée par Jean Le Maire de Belges à Marguerite d'Autriche, en 1508, sous ce titre : *Les Regrets de la dame infortunée*, où il déplore la perte que cette princesse avait faite de ses deux époux et de son frère, Philippe le Beau :

L'entreteneur de paix seure et certaine.

La poésie de Jean Le Maire ne fut imprimée que l'année suivante. Il est probable que le manuscrit fut acquis par Antoine tout au commencement de son règne, ou plutôt encore qu'il en reçut l'hommage.

Sa bibliothèque s'enrichit en 1512 ou 1513 du manuscrit sur parchemin intitulé : *Le Trespas de Monsieur de Nemours* (n° 27), dont l'auteur m'est demeuré inconnu. Le sujet de l'ouvrage est la mort de Gaston de Foix, tué le 11 avril 1512 à Ravenne, après avoir gagné la victoire sur l'armée hispano-italienne.

D'autres événements historiques sont commémorés par les ouvrages suivants :

Le Couronnement de la reine Claude avec son entrée à Paris (n° 30). C'est en 1517 qu'eut lieu le sacre et couronnement de la reine Claude, fille de Louis XII ; elle avait épousé en 1514 le dauphin qui fut François Ier.

La Prinse de Rodde (n° 125) est la relation d'un événement qui eut dans toute la chrétienté un re-

Digitized by Google

tentissement considérable : le siège de Rhodes par Soliman II, qui s'empara de la place en 1522. Les chevaliers de Rhodes, obligés de quitter l'île qu'ils occupaient depuis 1310, se réfugièrent d'abord à Viterbe, puis s'établirent en 1530 dans l'île de Malte que leur donna Charles-Quint. Le récit de cette « grande et merveilleuse et très cruelle oppugnation de Rhodes prise naguères par Sultan Seliman à présent grand Turc » a pour auteur Jacques de Bourbon, surnommé le Bâtard de Liège, fils naturel de Louis, évêque de cette ville, qui fut tué en 1482 par Guillaume de la Mark. Pourvu d'une riche commanderie de l'ordre des chevaliers de Rhodes, Jacques de Bourbon s'était signalé par son courage au siège de cette ville. Son récit avait donc toute la valeur d'un témoignage et on s'explique l'intérêt qu'il devait présenter au duc et à son pieux entourage. Cette prise de Rhodes était considérée comme une des grandes calamités qui s'étaient abattues sur l'Europe, et dont Nicolas Volcyr n'est pas éloigné de faire remonter la cause à l'hérésie de Luther, par laquelle toute la chrétienté est empoisonnée. « Ce qui est bien à considérer, écrit-il, « pour les malédictions qui règnent maintenant par- « tout : si comme la prinse de Rhodes par les Turcs, « et les royaulmes de Polone, Hongrie et autres, les « biens de la terre perduz et engelez, avec les boute- « feux et les divisions des princes, etc. (1). »

1. *L'Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire,* éd. de la Société d'archéologie lorraine (*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* t. II [1856]. Nancy, A. Lepage, p. 326).

Digitized by Google

A la politique contemporaine se rattache encore le n° 157 intitulé : *Les Responces de l'empereur au roy de France.*

Le 22 janvier 1528, Guyenne, roi d'armes de France, et Clarence, d'Angleterre, s'étaient rendus à Burgos pour porter à Charles-Quint le défi de François Ier et le sommer de rendre, moyennant rançon, la liberté aux enfants de France. « L'Empereur répondit qu'il « s'esbahissoit » d'être défié par le roi de France, qui virtuellement était encore son prisonnier et lui avait engagé sa foi(1). » Le traité de Cambrai (août 1529) devait seul mettre fin à ces différends.

Pour n'être pas d'ordre politique, les événements que rapporte l'ouvrage inscrit au n° 40 n'en sont pas moins d'une plus grande portée que la plupart de ceux dont il vient d'être question. Le voyage de Magellan et de Cano, par lesquels le tour du monde fut accompli pour la première fois, devait avoir pour la science comme pour les relations économiques de l'avenir de grandes conséquences. Le manuscrit intitulé : *La Navigation et découvrement des Indes supérieures* est le récit de ce voyage, fait par un des plus vaillants parmi les marins qui y prirent part, Antoine Pigafetta, né à Vicence vers la fin du quinzième siècle. C'est à Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Malte, qu'est dédiée la relation de ce voyage mémorable qui dura onze cent quatre-vingts jours (années 1519 à 1522).

---

1. H. Lemonnier, *Histoire de France,* sous la direction d'Ernest Lavisse, t. V, 11, p. 56.

Digitized by Google

Des copies de sa relation furent envoyées par Pigafetta à un certain nombre de princes de l'Europe. Nous constatons que le duc Antoine fut de ceux-là. L'auteur savait sans doute l'intérêt que la Lorraine, sous René II, avait porté aux découvertes géographiques, auxquelles Antoine n'était pas non plus indifférent[1]. Au n° 46 de sa bibliothèque est la traduction du voyage de Vespuce publiée en 1516 : *Le Nouveau Monde et navigations faictes par Émeric de Vespuce, florentin*[2].

Le n° 124, *La Description de tous les pays,* est sans doute aussi un livre de géographie, à moins qu'il n'y faille reconnaître une reproduction inexacte du titre de la *Sallade* (dont il y aurait alors ici un second exemplaire). La *Sallade... laquelle fait mention de tous les pays du monde.*

---

1. M. L. Gallois (« Waldseemüller, chanoine de Saint-Dié » *Bulletin de la Société de géographie de l'Est,* 1900, p. 228) croit cependant pouvoir induire d'un passage de la dédicace de Waldseemüller, adressant au duc Antoine sa carte d'Europe (1511), que celui-ci s'était montré moins généreux que son père à l'égard de la géographie et des géographes.

2. La section cartographique de la bibliothèque d'Antoine ne comprend, outre le portulan de la Méditerranée qui lui vient de René II (n° 180), que deux cartes gallicanes (de France), l'une grande, l'autre petite (n°s 182 et 183).

Digitized by Google

III

ŒUVRES D'ÉCRIVAINS QUI ONT VÉCU A LA COUR DU DUC ANTOINE : GRINGORE, VOLCYR, CHAMPIER

Je classerai, ainsi que je l'ai annoncé, dans une division spéciale les livres des écrivains qui ont vécu à la cour de Lorraine, au temps du duc Antoine, qu'ils soient ou non originaires de notre province. Ces livres présentent pour la plupart ce caractère d'être relatifs aux événements dont la Lorraine a été le théâtre ou à l'histoire de nos ducs. Leurs auteurs ont en outre une réelle importance littéraire, soit par eux-mêmes, soit par leurs relations avec des personnalités plus en vue.

Auprès d'Antoine s'offre à nos yeux d'abord un poète fort remarquable par sa fécondité et la diversité de son œuvre, ainsi que par le rôle qu'il a joué dans les querelles politiques et religieuses de son temps. C'est Pierre Gringore, tour à tour pamphlétaire, orateur en vers, satirique, directeur de théâtre, polémiste religieux, auteur de poésies morales et pieuses, en qui M. Émile Faguet voit, toute proportion gardée, bien entendu, « le Voltaire de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^ » (1). « Il en avait les prétentions du reste « et l'on sait son portrait qui s'étale en tête de presque

1. Émile FAGUET, *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 202.

Digitized by Google

« tous ses imprimés, Gringore en costume de « Mère « Sotte », avec la devise : *Tout par raison, raison « partout, par tout raison.* C'est un des hommes les « plus intéressants de notre littérature antérieure à la « Renaissance, et il est digne d'être l'objet d'une étude « détaillée que je ne crois pas qu'on ait écrite. »

Ce n'est pas ici le lieu de tenter cette étude souhaitée par le savant critique, ni même de narrer par le menu l'histoire des relations du poète avec son protecteur. Je dois me borner à quelques dates et à quelques faits (1).

Le Normand Gringore, né vers 1475, probablement à Caen, paraît en 1518 pour la première fois à la cour de Lorraine. Quelles sont les circonstances qui l'y amenèrent ? On a pensé que peut-être il n'avait pas trouvé, après la mort de Louis XII, la même protection que par le passé à la cour de France (2). On a supposé aussi que certaines entraves, apportées aux libertés du théâtre par les décrets de François Ier, et l'ennui que lui causait la rivalité des comédiens italiens l'avaient déterminé à quitter Paris. Il se pourrait qu'il eût suivi à Bar François Ier lorsque celui-ci y vint en 1517, pour être parrain d'un des fils du duc Antoine (3).

Quoi qu'il en soit, nous voyons que, par lettres pa-

1. Voir sur Gringore, outre les histoires littéraires de la France, l'édition de ses œuvres par Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon. Paris, Jannet, 1858, t. I. Introduction — H. Lepage, « Pierre Gringore » (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy,* 1849, etc., etc.).

2. H. Lepage, *op. cit.*, p. 21.

3. Voir Digot, t. IV, p. 21.

Digitized by Google

tentes données à Nancy, le 5 avril 1518, le duc Antoine confère à Gringore la charge d'huissier ou de héraut d'armes qu'il remplit sous le nom de Vaudémont. En cette qualité, il accompagne le duc et la duchesse de Lorraine à l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre, au Camp du drap d'or, et assiste à Bar au baptême de Nicolas, fils d'Antoine; il est de la suite du duc pendant la guerre des Rustauds et, reçu à coups de canon sous les murs de Saverne, il prend la fuite après avoir vu son trompette Cloche-d'armes tomber à ses côtés, frappé d'un coup mortel.

Si nous cherchons quelles traces le passage de Gringore en Lorraine a laissées dans notre inventaire, nous ne constatons avec certitude la présence que d'un seul de ses ouvrages : *Les Menus Propos de Mère Sotte*(1) [n° 141], écrit en octobre 1521 à Nancy, ainsi que le dit expressément le poète dans une des pièces dont est formé ce recueil : le *Testament de Lucifer :*

> Dormant ung iour fus si fantasieux
> Lan mil cinq cens vingt et un en octobre
> Dedans Nancy que ie euz peur et opprobre,
> Car ie songeay que en enfer descendis
> Et Lucifer par sur tous entendis.

Ce titre de *Mère Sotte* nous rappelle surtout le rôle que joua Gringore à la cour du duc comme lettré,

1. Les registres de la Chambre des comptes de Lorraine désignent assez souvent Gringore par ce nom de *Mère Sotte,* sous lequel était bien connu le célèbre auteur de *soties.*

Sot est une sorte d'équivalent de fou. Ainsi on lit dans le registre de la Chambre des comptes, 1515-1516 : Gérardin le *sot* (le fou) du duc.

Digitized by Google

comme organisateur des fêtes de la cour et *compo-seur* (1) de farces.

Dès son arrivée, en 1518, il préside aux réjouissances du « gras-temps », c'est-à-dire du carnaval, aux « momeries » ou mascarades, et dirige les représentations dramatiques, qui sont assez fréquentes (2) et ont lieu d'ordinaire dans la grande salle où se tenaient les états. Le duc se souvenait sans doute avec plaisir des mystères de Notre-Dame et des farces jouées devant lui à Paris par des écoliers du collège de Coqueret et du Plessis et par les Enfants sans soucy. Au reste, à Nancy, déjà sous René II et à partir de 1478, « presque « aucune année ne devait s'écouler sans que le peuple « fût convoqué à quelque solennel mystère dont il « fournissait les acteurs, et, de même, sans que des « acteurs de profession jouassent à la cour une joyeuse « sotie ou une moralité » (3).

Les représentations données à la cour du duc Antoine sont organisées par Gringore; car, sauf une exception, elles coïncident toujours avec ses séjours en Lorraine. H. Lepage en a relevé les dates sur les comptes des trésoriers. En 1526-1527, les compagnons de Nancy jouent la moralité : *Mundus, Caro, Dæmonia* (4); en 1532, le Jeu de Saint Job; d'autres

1. Expression du registre de la Chambre des comptes.

2. Gringore présidait également aux tournois. Il y en eut un au carnaval de l'année 1519-1520 (*Registre de la Chambre des comptes de Lorraine*).

3. Pfister, *Histoire de Nancy*, édit. de 1902, t. I, p. 676.

4. Représentée pour la première fois en 1505. C'est une sorte de *Tentation* analogue à celle de saint Antoine. Un chevalier subit les assauts du *Monde*, de la *Chair* et de *Satan* et sort

Digitized by Google

troupes représentent des farces dont le titre ne nous est pas indiqué, entre autres la troupe de maître Jean de l'Espine de Pont-Alletz, dit Songe-Creux, le célèbre bateleur des Halles. Il partage pendant quelque temps avec Gringore le privilège de donner passe-temps aux princes. Il joue à Nancy en 1519 avec « ses complices », pour employer l'expression dont se sert le registre de la Chambre des comptes (1). Il joue à Bar en 1524, aux fêtes du baptême de Nicolas, fils d'Antoine, « des farces vieilles et nouvelles reboblinées et joyeuses à merveille » (2).

De toutes ces pièces, mystères, farces ou moralités représentées à Nancy au carnaval ou en diverses solennités, la bibliothèque d'Antoine n'a pas conservé la moindre trace. Ajoutons même dès maintenant que,

---

vainqueur de la lutte. (Voir PETIT DE JULLEVILLE, *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge*, p. 85.) Volcyr fait allusion à cette moralité alors souvent jouée quand il écrit dans l'*Histoire et recueil* (l. I, feuillet xv, *verso*), en marge de ces mots : afin de vivre délicieusement: « Mundus, Caro, Dæmonia ad hoc inducunt apostatas et incredulos ventri potius indulgentes quam menti. »

1. B, 1021, 1515-1516. A Gérardin le sot (le fou) du duc pour acheter un cheval à Songe-Creux et à ses complices.

2. VOLCYR, *Le Baptesme*, etc. Jeté en prison pour quelques imprudences de langage, Jean de Pont-Alletz sollicite sa liberté et ajoute :

> Or est ainsy qu'en diverses provinces
> Je suys allé pour resjouyr les princes
> De jeux plaisans, traduictz en joyeux verbes,
> Propos nouveaulx, non d'oultrageux proverbes,
> Comme avez veu, tant Anjou que Poitou,
> Auvergne aussy, partout, je ne scay ou.

(Bibl. nat. mss français, n° 2206, f° 191.) Cité par E. PICOT, *P. Gringore et les comédiens italiens*. Paris, Morgand, 1878, p. 8.

Digitized by Google

d'une manière générale, nul poète dramatique n'est nommé dans l'inventaire, pas plus Terentius qu'Euripides ou Sophocles, dont, en 1537, l'*Électre* avait été traduite en vers français par Lazare de Baïf, lequel n'était pas un inconnu pour le duc de Lorraine (1).

Parmi les ouvrages de Gringore, nous savons quels sont ceux qu'il a écrits à Nancy. D'abord, nous l'avons vu, plusieurs des pièces dont se composent les *Menus Propos de Mère Sotte,* et notamment ce *Testament de Lucifer,* pièce satirique où pour la dernière fois il décoche des épigrammes aux nobles, aux courtisans, aux gens d'église, ainsi qu'aux hommes de tous états et de toute condition. Désormais, il va s'assagir et mettre son unique application à moraliser pieusement.

Dès l'année suivante, 1522, on le voit commencer sa traduction en vers des *Heures de nostre dame,* qu'il entreprend *par le commandement de Madame Regnee* (*Renée*) *de Bourbon,* duchesse de Lorraine, et qui ne sera imprimée qu'en 1525 (2). Ne serait-ce pas le manuscrit de cette traduction qui figure au n° 177 de notre inventaire sous ce titre : *Les Heures, speaulmes et aultres suffrages, escript à la main, translatées en ryme sur le latin?*

---

1. Lazare de Baïf était le protégé du cardinal Jean de Lorraine, auquel il a dédié son livre *De re vestiaria.* Il accompagnait le prélat quand celui-ci, au début de la guerre contre les Rustauds, vint rejoindre à Vic-sur-Seille le duc Antoine, son frère.

Voir Laurent Pillart, *La Rusticiade,* l. II, v. 340-342. Sur les rapports du cardinal de Lorraine avec Lazare de Baïf, voir l'ouvrage de M. L. Pinvert, *Lazare de Baïf.* Paris, Fontemoing, 1900, *passim.*

2. Lepage, *op. cit.,* p. 29.

Digitized by Google

Je supposerais encore volontiers, comme M. de Chanteau, que le manuscrit intitulé : *Rondeaux* (n° 52) est celui des *Rondeaux singuliers à tout propos* de Gringore, imprimés en 1527. De même le n° 128 : *Le Speaulme de David,* escript à la main en françois, pourrait désigner la *Paraphrase et dévote exposition sur les sept très précieux et notables pseaumes du royal prophète David,* qui sera imprimée à Paris, chez Ch. l'Angelier, en 1541. On lit enfin au n° 53 la mention d'un manuscrit avec ce simple titre : *Grégoire* (1). Si l'on se souvient que le *Blason des hérétiques* fut dédié par Gringore au duc Antoine (2), on est porté à croire que nous avons ici le manuscrit de cet ouvrage, qui fut imprimé en 1524 par Jérôme Jacobi à Saint-Nicolas-de-Port. Le *Blason des hérétiques,* c'est-à-dire la critique, la moquerie des hérétiques (cf. le sens du verbe *blasonner*), est un petit poème renfermant l'histoire abrégée et la condamnation des principaux hérésiarques, jusqu'au septième siècle, écrit sous l'influence des craintes que causaient les premiers progrès de la Réforme. L'œuvre est bien médiocre ; la tâche que s'était imposée le poète dépassait trop la mesure de son savoir et de son talent.

Tels sont les seuls écrits de Gringore mentionnés expressément dans notre inventaire ou que l'on croit

1. Il fut indistinctement appelé *Gringore, Gringoire* ou *Grégoire* (LEPAGE, *op. cit.,* p. 1).

2. Epistre adressant à tres illustre, tres hault et redoubte prince Anthoine, duc de Calabre, Lorraine et Bar, Marchis, marquis de Pont, présenté audict prince et seigneur par Pierre Gringoire, dict Vaudemont, son herault d'armes, compilateur d'icelle. (Œuvres de Gringore, éd. P. JANNET, 1858, t. I, p. 296).

Digitized by Google

pouvoir y reconnaître. Mais, à aucun des titres plus ou moins tronqués qui y sont énoncés, on ne saurait rattacher les autres œuvres du poète, telles que le *Chasteau de Labour,* le *Jeu du prince des sots,* l'*Entreprise de Venise,* la *Vie de Mgr Saint Loys* (1) etc., etc., ni même les *Chants royaulx* et les *Notables enseignements, adages et proverbes,* qu'il composa à Nancy. Ce dernier livre, imprimé en 1527, à Paris, chez Galliot du Pré, est dédié au duc Antoine. L'*acteur* s'exprime ainsi dans son prologue :

> Avec ce que ay moyennant la dieu grace
> Ymaginé dedans la terre grasse
> Ou tes subjectz reigles, conduys, repais,
> Et entretiens en bonne et seure paix,
> Tres vertueux et puissant duc Anthoine,
> Prince et seigneur de Calabre et Lorraine :
> Aussi de Bar, Vauldemont ton herault
> En fait present a ton pouvoir tres hault.

Une gravure représente Gringore offrant son ouvrage au duc Antoine.

J'ai cherché, sans les y découvrir, dans notre bibliothèque les écrits du héraut d'armes qui succéda à Gringore après quelques années d'intervalle, Émond du Boullay. Seul le n° 37 : Ung libvre en parchemin, imprimé, intitulé : *Dialogue,* historié au premier feuillet, pourrait bien être une de ses productions poétiques ; il y faudrait voir un exemplaire de dédicace sur parchemin de l'ouvrage par lequel du Boullay célébra

1. La *Vie de Mgr Saint Loys* est la plus remarquable des productions poétiques de Gringore. Elle a été publiée seulement au XIXe siècle (Voir Bibl. nat., mss. français, n° 17511).

Digitized by Google

en 1543 la naissance du fils aîné de François, duc de Bar, sous ce titre : *Les Dialogues des troys estatz de Lorraine, sur la tres ioieuse nativité de tres hault et tres illustre prince Charles de Lorraine...* Par M. Emond du Boullay, dict Clermont, poursuiuant de tres hault tres puissant et tres redoubte prince Anthoine, par la Grace de Dieu Duc de Calabre de Lorraine de Bar de Gueldre, etc. (1).

La même année il fit « en rithme françoise » une pièce sur le voyage du duc Antoine à Valenciennes « vers l'empereur Charles d'Autriche, cinquième de ce nom, pour traicter de la paix entre Sa Majesté et celle du roy François de Vallois, premier de ce nom, roy de France ». Cette pièce (2) manque à notre inventaire, ainsi que plusieurs autres dédiées au duc Antoine, telles que le *Blason de l'escu de Lorraine avec le grand mercy d'Emond du Boullay* (1542) [3] qui commence ainsi :

> Le grand mercy tant que seray vivant
> Puys que retins m'avez pour poursuivant
> Prinse royal, ma muse sonnera
> Et si très hault l'honneur résonnera
> Du noble sang de la maison Lorraine,

et l'*Origine de bataille et chevallerie* nouvellement composée en rithme françoise (4).

1. Imprimé à Strasbourg, d'après le *Catalogue du Fonds lorrain* de la bibliothèque de Nancy, nº 544.

2. Elle se trouve dans la *Vie et trespas des deux princes de paix*, Metz, Jean Palier, 1547.

3. Manuscrits de la bibl. munic. de Nancy, nº 1408.

4. *L'Origine de bataille et chevallerie, avec l'invention des*

Digitized by Google

Comment se fait-il que ces livres offerts au duc ou écrits pour lui ne soient pas enregistrés à son catalogue ? La même question se pose pour les chroniques et généalogies dont du Boullay est l'auteur.

On peut répondre, je crois, que la plupart de ces ouvrages avaient été déposés dans les archives de la hérauderie, dont l'inventaire n'a pas été fait, puisque du Boullay a survécu au duc et continué à être sous son successeur l'archiviste du palais et le détenteur de tous les titres de noblesse.

Émond du Boullay est, à la fin du règne d'Antoine, le véritable représentant de l'historiographie et de la poésie officielles. Après Volcyr, il chante les merveilles du *parc d'honneur* (1) et célèbre avec plus d'enthousiasme que de talent et de goût les vertus du *prince d'amour, alliance et paix*.

Rappelons qu'Émond du Boullay était, comme Gringore, un Normand, né au hameau du Boulai, qui dépend aujourd'hui de la commune de Monnai (Orne, arrondissement d'Argentan, canton de La Ferté-Frênel). Il était le petit-fils du héraut d'armes de Charles VIII, Robert du Boullay. On le trouve en 1541 régent de la grande école de Metz. C'est le titre qu'il prend, ainsi que celui de *disciple de Marot,* quand il

---

couleurs d'armoyrie nouvellement composée en rithme françoise et dédiée à tres hault tres puissant et tres illustre prinse Anthoine....., par Emond du Boullay, son poursuyvant de herault d'armes et tres obéissant serviteur.

Publié dans les *Documents lorrains,* t. IV, 1859. Le manuscrit est au Musée lorrain. Voir notice de H. Lepage, *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1858, p. 99.

1. C'est ainsi que Volcyr désigne le duché de Lorraine.

Digitized by Google

publie en 1541, à l'occasion de la visite de l'empereur à Metz, son *Dialogue en forme d'argument à l'honneur de Charles-Quint.* Vers la même époque, il dédie au duc Antoine, dont il se dit alors le sujet, un poème resté inédit, intitulé : *L'Illustration de la grâce de Dieu.*

En 1542, à Étain, il reçoit les lettres par lesquelles Antoine lui confie l'office de « poursuivant de héraut d'armes de son hôtel » sous le titre de Clermont. Sans doute il avait été recommandé au duc par son frère Jean, cardinal de Lorraine.

Du Boullay fut employé avec succès dans plusieurs missions diplomatiques. En 1544, par suite du décès du peintre Georges Gresset, héraut d'armes, il fut investi de cette dignité et changea son nom de *Clermont* pour celui de *Lorraine.* Il continua ses fonctions sous les ducs François Ier et Charles III (1), jusqu'en 1550 (date à laquelle il quitta le service du duc de Lorraine pour devenir héraut d'armes du roi de France), et produisit encore d'autres ouvrages dont nous n'avons pas à nous occuper ici (2).

---

1. Sur Émond du Boullay, voir :

H. Lepage, *Notice sur Émond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine sous les ducs Antoine, François Ier et Charles III* (*Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1855, t. IV).

H. Jadart, *Émond du Boullay, historiographe et poète du* XVIe *siècle, héraut d'armes de France et de Lorraine.* Recherches sur sa noblesse, ses alliances et sa postérité, avec documents tirés des archives de Reims et fac-similé de ses armoiries. Reims, E. Renart, 1883 (travaux de l'Académie de Reims, année 1881-1882).

2. Voir dom Calmet, *Bibliothèque lorraine,* 1751, t. IV. Brunet, *Manuel du libraire.*

Les *Généalogies des très illustres et très puissants princes*

Digitized by Google

C'est, il faut bien le dire, un assez triste poète qu'Émond du Boullay et dont les vers ne sont trop souvent que de la prose rimée. Quelques passages cependant, d'un tour plus aisé, prouvent que, s'il n'a pas su dérober au gentil maître Clément, dont il se dit le disciple, le secret de sa grâce alerte et légère et de sa finesse piquante, il s'est efforcé pourtant de l'imiter et lui doit ce qu'il a de meilleur (1).

Après les hérauts d'armes, arrivons aux secrétaires et aux médecins du duc Antoine. Deux d'entre eux ont contribué d'une manière assez notable à l'accroissement de sa bibliothèque.

Tous deux sont des personnalités intéressantes, curieuses au point de vue des rapports entretenus par la Lorraine avec diverses provinces de France. Ils méritent de nous arrêter quelques instants.

Je ne referai pas, après Augustin Digot, la biographie de Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine (2), et me bornerai à en rappeler les faits essen-

---

les ducz de Lorraine.... (1547) d'Emond DU BOULLAY, contiennent l'histoire de Lorraine. Cet ouvrage est utile à consulter pour la guerre des Rustauds.

1. Comme je n'ai nullement l'intention de faire ici une étude littéraire sur du Boullay (elle pourrait être tentée), je ne relève pas ses imitations de Marot. On peut voir une citation de ce poète dans : *Le Catholique Enterrement de feu Monsieur le reverendissime et illustrissime cardinal de Lorraine.* Paris, Jehan d'Allier, 1550, p. 1.

> On dict bien vray. La mauvaise fortune
> Ne vient jamais qu'elle n'en apporte une
> Ou deux, ou troys.

(MAROT, Épître au roy pour avoir été dérobé.)

2. *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr,* histo-

Digitized by Google

tiels. Né à Serrouville, près de Briey, vers l'année 1480, d'une famille noble mais peu fortunée, orphelin de bonne heure, il alla étudier la théologie à Cologne, où il apprit aussi la langue allemande et se perfectionna dans les langues anciennes. Puis il achève à l'université de Paris ses études littéraires, obtient le titre de maître ès arts et devient *régent et lecteur publicque* (1).

On peut supposer qu'il revint vers 1510 en Lorraine où le duc se l'attacha de 1513 à 1540, d'abord comme secrétaire, puis, quelques années après, comme historiographe. C'est ce qu'indique Volcyr lui-même dans le passage suivant de la préface de la *Cronicque abregee* (2) :

« Doncques non obstante la fragilité de mon petit « sentement et scavoir vous auroit pleu me donner l'of- « fice de historiographe par l'intercession de celluy qui « est prince tres illustre et cardinal reverendissime a « son joyeulx retour de Rome (3) au lieu de Nancy qui « est au meillieu dudit parc. »

Depuis son arrivée en Lorraine, Volcyr, qui est un écrivain singulièrement fécond, un infatigable compilateur et qui justifie pleinement le nom de *polygraphe* qu'il s'est donné, n'a pas cessé pendant huit ou neuf ans d' « entrelacer des méditations », mais sans arri-

---

riographe et secrétaire du duc Antoine, par Aug. Digot. Nancy, Grimblot et Raybois, 1849 (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*).

1. *L'histoire et recueil,* f° lxxxiij, 2°.

2. Préface du Collecteur, écrite à Neufchâteau en Lorraine, le 17 janvier 1522.

3. Jean fut créé en 1518 par Léon X cardinal-diacre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Onufre.

Digitized by Google

ver à faire aucunes œuvres ou recueils de ses « degustations, estudes et labeurs » (1). Il entend par là qu'il n'était pas parvenu à les faire publier. Car il y a longtemps qu'il s'est séparé « de l'art et practique pécuniaire et lucrative » et, d'autre part, « en ceste marche et contrée peu y a de Mecenes amateurs de littérature et discipline immortelle et perdurable ». Mais heureusement le duc Antoine a permis que les œuvres de Volcyr ne fussent « de pieça reboutees et abolyes ». Car les maîtres et docteurs qui, dès son enfance, l'ont décoré et instruit de nobles vertus (2) lui ont enseigné que « toutes œuvres beaulx faictz et gestes des renommez « preux sans histoire ou lettres sont transitoires, cor- « ruptibles et caducques ». Il a donc encouragé et soutenu de ses dons son secrétaire et historiographe, lui a fourni des subsides pour l'aider à publier ses livres et lui a même accordé, à la date du 18 mai 1520, des lettres de noblesse.

Le plus ancien des ouvrages de Volcyr que contenait la bibliothèque ducale est inscrit au n° 153 : *Le Petit Recueil,* en françois. C'est le : *Collectaneorum poligraphi libellus. Le Petit Recueil du Poligraphe, instructif et moral, faict en latin et en françoys...* Pour deux ieunes princes de renom.

C'est un mélange assez incohérent de pièces diverses : Exposition de l'oraison dominicale, Prière à la Vierge, etc., précédé d'un interminable défilé de pré-

1. *Cronicque abregee.* Préface du Collecteur.

2. Antoine avait été élevé à la cour de Louis XII sous la direction de deux seigneurs lorrains, Errard de Dommartin et Louis de Stainville.

Digitized by Google

faces et de dédicaces. Le morceau le plus intéressant du recueil est le sermon prononcé en latin par frère Jean Glapion (1), de l'ordre des cordeliers, devant l'empereur Maximilien, à Bruxelles, le jour des Cendres de l'année 1522 (2). Volcyr, qui avait entendu ce sermon, en fit la traduction française et la présenta à Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur. Ce Jean Glapion avait en février 1520 (1521) prêché un carême en latin devant le duc Antoine et sa cour. Ce sont ces sermons que, sur l'ordre d'Antoine, Volcyr rédigea en français sous le titre : *La Cité du cœur divin,* précédé d'une préface : *Prologue du Collecteur* (3). Le manuscrit unique de cet ouvrage demeuré inédit se trouve à la bibliothèque publique de Nancy. « Il est certain, écrit Digot, (4) que cet exemplaire est bien celui qui appartenait au duc Antoine. Le volume possède encore sa reliure primitive, qui est assez élégante et parmi les ornements de laquelle on remarque plusieurs fleurs de lis. »

Nous aurions donc là le seul et unique débris authentique subsistant à Nancy de la bibliothèque du duc Antoine. Nous constatons d'autre part que l'inventaire n'en porte aucune mention. Mais on admettra facilement qu'il ait pu passer dans une bibliothèque de couvent, offert en présent par le duc.

---

1. Né à la Ferté-Bernard (Maine), *provincial de l'ordre des frères mineurs ès Gaules et régions cisalpines,* confesseur de l'empereur Maximilien et de son successeur Charles-Quint, mort à Valladolid, en 1552. La Croix du Maine, p. 229.

2. Le 5 mars 1521, vieux style.

3. Voir le titre complet dans Digot, *op. cit.,* p. 16.

4. Page 56, note 19.

Digitized by Google

Le n° 161 de notre inventaire intitulé : *Le Baptesme de Nicolas, monseigneur,* en françois, est la relation par Volcyr des fêtes célébrées à Bar-le-Duc à l'occasion du baptême de Nicolas, fils d'Antoine, né le 16 octobre 1524. Cet opuscule constitue un document précieux sur les usages et le cérémonial de la cour de Lorraine. Ce baptême donna lieu à de véritables bombances et l'énumération des mets qui furent alors servis aurait de quoi réjouir le cœur d'un Gargantua (1).

C'est en triple exemplaire que se présente à nous dans la bibliothèque ducale l'ouvrage que Volcyr avait été expressément chargé par Antoine de composer pour glorifier la victoire remportée par lui sur les Rustauds : *L'Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine...* Les n° 31 et 41 sont deux manuscrits sur vélin, historiés, de ce livre qui reparaît, imprimé, au n° 127. C'est l'ouvrage le plus connu de Volcyr, celui qui, au point de vue historique, a le plus de valeur (2).

Au n° 142, nous avons encore une production de Volcyr publiée en 1530 : la *Chronique abregee par petits vers huytains des Empereurs, Roys et ducz Daustrasie; Avecques le quinternier, et singularitez du parc d'honneur,* formant en réalité trois opuscules distincts, dont le dernier : *Traicte des singularitez du parc*

1. Voir A. Digot, *op. cit., Appendice,* p. 76, 77.

2. Voir A. Digot, *op. cit.,* p. 29 sq., et *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* t. II. Nancy, Lepage, 1856 : *Relation de la guerre des Rustauds,* par Nicolas Volcyr.

Digitized by Google

d'honneur a une réelle importance pour nous, à cause des renseignements qu'il renferme sur les richesses minéralogiques de la Lorraine et l'état de l'industrie de cette province au seizième siècle (1). Nous rappelons que ces mots : *le parc d'honneur* désignent la Lorraine (2).

On peut croire que c'est encore un livre de Volcyr que notre inventaire mentionne sous ce titre : Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : *Libvre des droiz d'armes. Frontin et Vegesse* (n° 7). Ce serait alors le manuscrit de la traduction de Végèce, Frontin, Élien et Modestus que Volcyr fit paraître en 1536 chez Chrestien Wechel et qu'il dédia au dauphin François, fils de Henri II (3).

Des autres ouvrages de ce trop fécond Volcyr notre inventaire n'en enregistre aucun, ni le *Tableau du sanglier* (4), ni le *Traicte nouueau de la desecration et execution actuelle de Iehan Castellan, hereticque, faicte à Vic le XII iour de Ianuier, avec une oraison de foy laquelle prouffitera beaucoup a la religion chrestienne* (1525) [5], ni le *Sermon de charité* de

1. A. Digot, *op. cit.*, p. 37.

2. On trouve au XVIe siècle chez plusieurs écrivains des titres analogues. *Le Temple d'honneur et de vertu,* Jean Lemaire de Belges (1503); *Le Séjour d'honneur,* Octavien de Saint-Gelais (1526); *Le Parc de noblesse,* Jean Bouchet. Cf. Bibl. nat., catal. de l'histoire de France, t. I, p. 235, etc.

3. Peut-être enfin l'ouvrage désigné en ces termes au n° 181 : Ung libvre de musicque, est-il l'*Enchiridion musices,* publié en 1501, réimprimé en 1512, dont Volcyr a composé une des parties : *De Gregoriana.* Cette conjecture est de M. de Chanteau.

4. Digot, *op. cit.*, p. 13.

5. Digot, *op. cit.*, p. 23.

Digitized by Google

frère Thomas Illyrique, *avec les probations des erreurs de Luther, translate du latin en françois par le poligraphe* (1), imprimé à Saint-Nicolas-de-Port en 1525 chez Jérôme Jacobi par ordre d'Antoine ; ni la traduction de l'ouvrage de Paul Jove sur l'histoire de l'empire ottoman (Paris, Chrestien Wechel, 1540) [2], ni enfin la traduction du livre de maître Michel Lescot intitulé *La Physionomie* (Paris, Denis Janet, 1540) [3].

C'est à juste titre, assurément, que Volcyr s'est baptisé lui-même du nom de polygraphe.

Digot voit en lui, tant au point de vue religieux que sous le rapport des idées politiques, un des derniers représentants du moyen âge ; c'est un catholique zélé et fervent qui ne cesse de combattre avec la plus grande énergie les principes de la Réformation luthérienne (4). Au point de vue littéraire, il est aussi à certains égards du moyen âge.

Il y a beaucoup de vrai dans ce jugement. Volcyr a conservé du moyen âge la dévotion étroite et superstitieuse, la croyance aux généalogies fabuleuses (il fait descendre les ducs de Lorraine de Ninus et de Sémiramis, de Dardanus, fondateur de Troie, etc.). Il a de ce temps le goût des allégories, les subtilités puériles, le style verbeux et les bizarreries. Mais en lui apparaît néanmoins plus d'un des traits qui caractérisent l'homme de la Renaissance, ne fût-ce que cette intempérance d'érudition qui éclate dans ses œuvres. Les

1. DIGOT, p. 25.
2. *Id.*, p. 41.
3. *Id.*, p. 42.
4. *Id.*, p. 43, 45.

Digitized by Google

citations et allégations d'auteurs anciens y abondent. On le voit, dans l'*Histoire et recueil de la triomphante victoire,* citer ou nommer, pêle-mêle avec la Bible et les Pères, Philostrate, Cicéron, Celse, Valère-Maxime, Paul Orose, Eutrope, Asinius Pollion, Théopompe, Xénophon, Hellanicus, Ctésias, Pline, Tite-Live, etc. Son savoir est d'ailleurs solide. Il a une teinture du grec et possède à fond le latin. Il l'écrit même avec beaucoup d'aisance et l'on sent que cette langue lui est plus familière que le français. Il le déclare lui-même : « Et m'auroit este fort difficille de applicquer « mon stile au vulgaire françois, pour le goust, desir et « proffit que trouvoye en la langue latine, neust este « pour obtemperer au commandement de celluy « d'entre vous qui est principal chef dudit parc (1). » De fait, le français de Volcyr est particulièrement pénible et filandreux, et on ne songe pas trop à le contredire quand, modestement, il nous parle de « *sa rude plume et stille imbécille* » (2). Manifestement, chez lui, malgré toutes les réserves à faire, le fond est plus intéressant que la forme. A une crédulité naïve il mêle une curiosité qui est bien de son temps et qui se porte sur toutes les « choses nobles et dignes de mémoire », dont il s'enquiert soigneusement, afin de les mieux pouvoir rédiger par écrit (3). C'est ainsi qu'il fait copier di-

1. *Cronicque abregee.* Préface du Collecteur.

2. *Le Petit Recueil,* f° XXXIII recto.

3. *L'Histoire et recueil,* f° LXXIII recto.

Inquisition de l'acteur pour les choses anciennes. Epistre de l'abbé de Mormoustier audit acteur ; avec la coulonne rommaine en laquelle est la prophétie de Sybille.

Digitized by Google

verses inscriptions anciennes qu'il avait vues dans l'église de l'abbaye de Marmoutier (1), et qu'il signale un retable d'autel remarquable dans l'église de Villers (2). Il se plaît, en vue d'écrire les annales de la Lorraine, à rechercher et « revisiter lettres et chartres des fondations en divers lieux dudit parc sans reproche » (3). Ainsi Volcyr ressent, lui aussi, dans une certaine mesure, ce besoin de connaître et a ce goût passionné pour l'antiquité qui sont les caractéristiques des hommes de la Renaissance. Il n'avait pas en vain passé par l'université de Paris et entendu sans doute les leçons de Guillaume Budé, dont il se dit le *clientulus,* auquel il adresse une épître qui est en tête de l'*Histoire et recueil,* dont il a lu et relu, pendant un de ses séjours à Paris, le traité *De Asse et partibus ejus* (4). Ce traité, qui est une reconstitution de toute la vie antique, avait paru en 1514. « Quinze ans avant la fondation du *Collège de France,* Budé en avait déterminé l'esprit », dit M. H. Lemonnier au sujet de ce livre célèbre (5).

Volcyr n'est pas le seul des secrétaires d'Antoine qui ait composé des ouvrages. Parmi eux, Jean Aloys, chanoine de Toul, avait écrit en un latin pur et assez

---

1. *Ibid.* L. III. chap. septiesme.

2. *Ibid.*, f° XCV. DIGOT, *op. cit.*, p. 48-49.

3. *Ibid.*, f° LXXIX recto.

4. N. V. C. *Epistola ad Do. G. Budeum,* « ..... tuumque epithoma de Asse, opus percelebre apud te natum..... continuo revolvebam ».

5. *Histoire de France* de E. LAVISSE, V. I, *Les guerres d'Italie,* p. 163.

Digitized by Google

élégant la vie de René II (1); Nicolas de l'Escut avait publié trois ouvrages, sur les actions du droit, sur les preuves testimoniales, puis sur l'application des *Institutes* de Justinien aux lois et usages de la Lorraine (2); les deux derniers étaient dédiés au duc Antoine, les deux premiers au duc de Bar, depuis François Ier. Notre inventaire se tait sur les uns comme sur les autres et ne mentionne pas devantage le *Dialogue* de Jean Lud ni la *Chronique de Lorraine.*

Des secrétaires du duc Antoine, nous passons à ses médecins, dont l'un, le plus renommé de tous, est assez abondamment représenté dans notre bibliothèque. Je veux parler de Symphorien Champier. Il était né en 1472 à Saint-Symphorien-le-Chastel, gros bourg du Lyonnais (3). Il avait fait ses études littéraires à Lyon, puis à Paris, et pris à Montpellier ses degrés en médecine (4). Après avoir exercé à Lyon pendant un certain temps, il se rend à Metz en 1507, et là se lie d'une étroite amitié avec l'évêque de Toul, Hugues des

1. Imprimée à Saint-Dié en 1510.

Voir *Renati secundi.... vita* per Joannem Aloysium Crassum Calabrum, publiée avec la traduction française par M. l'abbé Guillaume (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 103).

2. Imprimés le premier à Haguenau en 1537, le deuxième à Strasbourg en 1540, le troisième à Paris en 1543.

3. Aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône).

4. Pour tout ce qui concerne la biographie et les œuvres de Symphorien Champier, l'ouvrage capital, auquel je renvoie une fois pour toutes, est celui de P. Allut, *Symphorien Champier.* Lyon, Scheuring, 1859.

Voir aussi la notice de M. Planchon en tête de : *Le Myrouel des appothiquaires et pharmacopoles,* édit. Dorveaux. Paris, Welter, 1895.

Digitized by Google

Hazards (1). C'est probablement par l'intermédiaire de celui-ci qu'il se fit connaître du duc Antoine, qui l'attacha à sa personne et le nomma son premier médecin. Champier l'accompagna en Italie à la suite de Louis XII, en 1509, pendant la durée de la guerre contre les Vénitiens. Il se comporta bravement à la journée d'Agnadel, revint avec le duc à Nancy ; il repartit avec lui quelques années plus tard quand François Ier pénétra en Italie, et là encore se montra si vaillant que le duc l'arma chevalier sur le champ de bataille de Marignan.

Après ces diverses campagnes, il vécut tantôt à Nancy, tantôt à Lyon, où il occupa d'importantes fonctions. Il mourut dans cette dernière ville en 1537 ou 1538. Son fils Antoine hérita de sa charge et devint ensuite médecin et conseiller des ducs François Ier et Charles III.

Champier offrait à la cour de Lorraine un type plus complet et plus caractérisé que Volcyr de l'homme de la Renaissance savante. Il avait passé par trois des principaux centres de l'érudition en France, Paris, Montpellier et Lyon, qui à cette époque était la vraie rivale de Paris, « le second œil de France », selon l'expression de Jean Lemaire de Belges. On y vit en effet presque en même temps réunis des hommes qui constituent un groupe littéraire des plus remarquables : Rabelais, Marot, Scève, Dolet, Sainte-Marthe, Charles Fontaine, Jean Voulté, Macrin, Gilbert

1. Champier lui a dédié le *Recueil et cronique des hystoires d'Austrasie* (voir plus loin) et le *Triomphe du tres chrestien roy de France Louis XII.* 1509 (Allut, p. 156).

Digitized by Google

Ducher, etc. (1), Champier eut l'honneur d'appartenir à ce groupe. Il connut aussi Érasme, Badius, Perréal, et bon nombre d'autres parmi ceux qui s'intéressaient à la Renaissance.

Son savoir est universel, sa fécondité prodigieuse. Il traite les sujets les plus variés, médecine, histoire, chirurgie, philosophie, poésie, etc. Il est un des premiers à déchiffrer à Lyon la table de Claude et les marbres romains. « Il était, a-t-on dit de lui (2), en proie à une sorte de rêve encyclopédique où le moyen âge se mêlait aux idées nouvelles. »

Comme son érudition, sa vanité est exubérante. Il se glorifie avec un orgueil démesuré de son titre de chevalier, *eques auratus,* de son alliance avec une cousine de Bayard (3), de l'honneur que lui ont fait les docteurs de l'université de Pavie en l'agrégeant, quoique étranger, à leur collège. Oubliant son origine bourgeoise, il affiche des prétentions nobiliaires, se crée une longue suite d'aïeux et ne craint pas de s'apparenter aux Campegi de Bologne et aux Campesi de Pavie.

Au reste, les plus beaux esprits du temps lui prodiguent des éloges, comme on le voit par les épîtres et pièces de vers placées en tête de ses ouvrages, telles

---

1. Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France,* p. 97.

2. J. Stecher, *Jean Lemaire de Belges, sa vie, ses œuvres.* Louvain, Lefevre, 1891, p. xii.

3. « Sa femme, Dauphinoise, Marguerite Terrail, était nièce de Théodore Terrail, abbé d'Ainay, et cousine germaine du chevalier sans peur et sans reproche, dont Champier joignit le blason au sien » (Allut, *op. cit.,* p. 16).

Digitized by Google

que celle de Jean Lemaire de Belges qui commence ainsi :

> Champier gentil, riche champ, pur, entier,
> Ton nom, ton los jamais ne sont terniz,
> Ta gloire croît en sublime sentier
> En bruit haultain et en biens infinitz, etc. (1).

Mais, déjà du vivant de Champier, des notes discordantes se faisaient entendre, et Jules-César Scaliger, qui avait la dent dure, ne l'épargnait pas. Dans son *Ata,* il lance contre lui une cruelle épigramme, où il le traite d'ardélion insigne, insolent, enflé, bouffi de son titre de premier médecin, faussaire, envieux, inepte, plagiaire (2). J'abrège la litanie.

Sans doute Champier n'a mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. S'il a été un fort médiocre écrivain, s'il n'a eu qu'un savoir confus, superficiel et fumeux, du moins a-t-il aimé les lettres et la science. M. Allut, qui, malgré un peu de partialité involontaire, a voulu porter sur lui un jugement équitable, n'a pas tort de constater que ses chroniques et ses poésies ne sont après tout ni meilleures ni pires que la plupart de celles qu'on composait de son temps, et qu'il a eu le mérite de contribuer dans une certaine mesure au progrès de l'art médical (3).

Symphorien Champier dut être à la cour de Lorraine un personnage important et convaincu de son impor-

1. Cité par ALLUT, p. 147.
2. *Ibid.,* p. 56.
3. *Ibid.,* p. 73 sq.

Digitized by Google

tance de premier médecin ordinaire (*archiatrus*) de très haut et très vertueux prince Antoine, duc de Lorraine, de Calabre et de Bar, etc., lequel lui fit l'honneur de tenir en 1512 sur les fonts baptismaux son fils, Antoine Champier.

Ceux de ses ouvrages que contient notre inventaire ont sans doute été offerts par lui en hommage au duc Antoine.

Le plus ancien en date est le n° 143 : *La Nef des dames vertueuses,* qui a été imprimée au plus tôt en 1503. C'est une œuvre en prose, mêlée de vers, huitains, rondeaux et doubles rondeaux. « *La Nef des dames vertueuses* est la contre-partie du petit libelle contre le sexe féminin intitulé *La Malice des femmes* qui se trouve dans la *Nef des princes,* autre ouvrage de Champier, et qui est extrait de Matheolus (1). »

Le *Recueil et croniques des histoires d'Austrasie* est en double dans l'inventaire (n°s 23 et 122). Champier avait composé ce livre pour complaire au duc Antoine. La *Cronique* s'arrête peu après le retour de celui-ci dans ses États, c'est-à-dire au commencement de 1510. « Champier, dit M. Allut (2), n'a pas manqué « de donner à la maison de Lorraine une origine fabu- « leuse, et il termine son livre, qu'il a écrit moitié en « français, moitié en latin, par un éloge pompeux du « duc Antoine. Il dit de lui que jamais prince n'aima « plus passionnément les lettres ; qu'il recherchait en « tous lieux les savants et ne négligeait jamais les

1. Allut, *op. cit.*, p. 89.
2. *Op. cit.*, p. 19.

Digitized by Google

« occasions de leur témoigner l'estime qu'il faisait « d'eux et de leur savoir, en les aidant de sa bourse « et en les comblant de bienfaits. »

C'est aussi en double exemplaire (nos 15 et 136) que la bibliothèque du duc Antoine avait reçu un autre livre de Symphorien Champier : *Les Gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard,* imprimé en 1525 et plusieurs fois réimprimé, où il glorifie les hauts faits de celui dont il était devenu par alliance le cousin germain. On ne doit pas non plus oublier que le chevalier sans peur et sans reproche fut jusqu'en 1521 lieutenant de la compagnie de lances du duc Antoine, qu'il était avec lui à Agnadel et à Marignan (1). De cette compagnie faisait aussi partie un ancien page du duc et de la duchesse de Lorraine, appelé à devenir célèbre comme soldat et comme écrivain, Blaise de Montluc.

Des si nombreuses productions de Symphorien Champier, celles-là seules ont pris place dans le coffre du duc Antoine. Il eût été cependant assez naturel d'y rencontrer le *Medicinale bellum inter Galenum et Aristotelem gestum,* composé à Nancy, et dont la première partie est dédiée à Jean de Lorraine, évêque de Metz (2), et la *Rosa gallica,* que Champier écrivit également à Nancy, *apud Nanceium Lotharingiæ pri-*

1. « Le roy Louys luy donna ceste compagnie de cent hommes d'armes, en le priant de vouloir prendre de sa main, et non d'autre, M. de Bayard pour son lieutenant. Je vous laisse à penser s'il la refusa venant de si bonne main et ayant un si brave capitaine pour son second. » BRANTÔME, *Œuvres complètes. Panthéon littéraire,* t. I. p. 282, LXIX (Paris, Desrez, 1838).

2. Voir ALLUT, *op. cit.,* p. 184 sq.

Digitized by Google

marium oppidum, en 1512 (1), mais qui ne fut imprimée qu'en 1514.

Parmi les autres médecins attachés à la personne du duc Antoine, on peut citer : Bartolomeo-Castel Sannazar, italien d'origine (2), que Champier lui-même recommanda au duc, en 1515, et qui paraît avoir été un assez triste personnage, un charlatan cupide, menteur et haineux ; Jean Galfredus (Geoffroy), de Condrieu (Rhône), auquel Champier, son ami, adresse une épître en tête de son livre : *Le Myrouel des appothiquaires et pharmacopoles ;* Jean de l'Hospital, père du grand chancelier Michel de l'Hospital ; Louis le Pois, apothicaire du duc, et Antoine le Pois, un de ses médecins, dont la descendance devait acquérir quelque réputation. Mais, s'ils ont écrit, aucun de leurs livres n'a laissé de trace dans notre inventaire.

1. *Ibid.*, p. 167 sq.

2. Né à Côme. Peut-être parent du célèbre poète italien et latin Sannazar (1458-1530).

Digitized by Google

IV

LES LIVRES DE PIÉTÉ, DE RÉFÉRENCES, D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE — CONCLUSION

Après l'étude des deux catégories d'ouvrages dont nous avons essayé d'établir la raison d'être dans la bibliothèque ducale, il nous reste à passer en revue les autres livres qui s'y trouvaient. C'est ce que nous allons faire, en nous conformant à la division précédemment adoptée pour le vieux fonds.

Le nombre des livres de piété, de mysticité et de controverse s'est accru sous ce prince très religieux, le digne fils de Philippe de Gueldres. « Car fut la dite dame des plus devotieuses princesses que fut onc [1]. »

Notons un psautier, le *Spalterium grecum* en latin (n° 75), puis le *Catalogue des saints et saintes* en français (n^{os} 74 et 83), traduction par Guy Breslay du livre de Pierre de Natali; les *Commandements de Moyse* (n° 91); le *Manuel de la parole de Dieu* (n° 39); le *Myroir de la chrétienté* (n° 95); le *Commentaire sur les sept psaumes de la pénitence,* en latin, par Jean de Neufville de Joinville, prieur de Saint-Christophe de Vic (n° 150) [2]; le *De veritate contritionis* de Jean-

1. Mory d'Elvanges. Manuscrit 775 (207) de la bibliothèque municipale, p. 168. *Coupures* de Bournon.

2. En manuscrit, l'ouvrage n'ayant été imprimé qu'en 1556.

Digitized by Google

Louis Vivaldus, (1) [n° 163]; l'*Encomium trium Mariarum* de Jean Bertaud, apologie du culte des trois Maries contre les Luthériens (n° 123); les *Épîtres de saint Jérôme,* en français (n° 68), et, comme ouvrage de morale, le *Doctrinal salutaire,* traduit par Robert Frescher du latin de Pic de la Mirandole (n° 49).

Le rayon des ouvrages que nous avons appelés de références, comprenant les traités techniques, dictionnaires, grammaires, etc., nous présente en premier lieu le *Livre de Champfleury*..... auquel est contenu l'art et proportion des lettres attiques..... par maître Geoffroy Tory de Bourges, imprimeur et érudit, dont les éditions, remarquables par leurs beaux caractères, sont ornées d'estampes portant pour la plupart la double croix ou croix de Lorraine (n° 116).

Il faut sans doute ranger parmi les grammaires le manuscrit intitulé: *Des mots qui n'ont point de propres en françois* (n° 2) et (n° 169) *Theodoro,* qui pourrait être la traduction en latin de la grammaire grecque de Théodore de Gaza, *Theodori Gazæ grammaticæ græcæ institutiones,* ouvrage plusieurs fois imprimé au commencement du seizième siècle et qui jouit d'une grande estime à cette époque.

Sous la rubrique : Sciences, art, politique, traités spéciaux, classons les numéros suivants, quelques-uns, il est vrai, d'une manière conjecturale:

N° 43, *Nature humaine* (manuscrit); n° 140, *Epître hortative,* si c'est bien, comme le croit M. de Chanteau,

1. Peut-être acheté déjà par René II, à moins que ce titre *Johannes Ludovicus* ne désigne un des ouvrages de Jean-Louis Vivès.

Digitized by Google

l'*Épistre exhortative touchant la perfection et commodité des arts libéraux mathématiques* par Oronce Fine, mathématicien et astronome, né à Briançon en 1494, mort à Paris en 1555; l'*Administration des choses publiques* (n° 84), qui doit être la traduction de l'ouvrage de François Patrizi, évêque de Gaëte, faite par Regnault et imprimée à Paris en 1530; le premier volume de la *Toison d'or,* composé par Guillaume Filastre, évêque de Tournay (n° 99) et précédemment de Verdun et de Toul. Les n^{os} 55 et 181 portent cette simple désignation : *Musique.*

Cette division contient en somme peu de livres; il en est de même pour les ouvrages historiques, en y comprenant les auteurs anciens, qui sont exclusivement des historiens. J'enregistre : la *Récitation de diverses sentences et variables opinions des histoires touchant la primitive imposition du nom de la ville de Rome* (n° 11); la *Création du monde* (n° 90) où je reconnaîtrais le titre écourté de l'ouvrage de chronologie suivant : le *Registre des ans passez depuis la creation du monde jusqu'à l'heure presente,* ou *Cronica Cronicorum* (1532); la *Description en latin de Sigismunde* (n° 132); le *Livre des rois de France et d'Angleterre* (n° 103); la *Mer des histoires et croniques de France,* traduction du livre latin *Rudimenta novitiorum,* composé par Pierre Desrey. C'est ici l'édition de 1518 en quatre volumes in-f°. Les quatre tomes sont inscrits aux n^{os} 94, 105, 112, 115 de notre inventaire.

Je fais entrer dans cette division l'ouvrage de Polydore Virgile, désigné comme historiographe : *Des*

Digitized by Google

Inventeurs des choses (n° 118). C'est la traduction des trois premiers livres par Guillaume Michel, dit de Tours (1520), que nous allons retrouver.

A l'histoire religieuse se rapporte le n° 78 : le premier et le second volume de *Tomus primus quatuor conciliorum generalium,* en deux volumes in-f°, par Jacques Merlin, auteur d'une Collection de tous les conciles, né à Saint-Victurnien en Limousin, mort à Paris en 1541.

Aucun texte latin ou grec d'historien ancien, mais quelques traductions, celle de Suétone : *Les Gestes des empereurs romains,* par Guillaume Michel, dit de Tours (n° 106); celle de Lucien, des *Vrayes Narrations,* par Simon Bourgouyn (n° 167) et du même la traduction d'une des vies de Plutarque, la *Très illustre Vie de Démostènes,* manuscrite (n° 12); enfin deux traductions de Flavius Josèphe : le *Grand Almageste de tres noble et tres illustre Hystoriographe Joseph Flavie duc de Juifz,* dont j'ignore l'auteur (n° 79), et *Joseph Juif et Hebrieu Historiographe grec de l'antiquité Judaïque, nouvellement translaté de Ruffin, Aquileian, en vulgaire françois,* par Guillaume Michel (n° 70). Cette traduction, publiée en 1534, est dédiée au duc Antoine. L'épître dédicatoire, parmi des louanges hyperboliques et amphigouriques selon la mode du temps, contient quelques renseignements sur l'auteur. Elle nous apprend qu'il est né à Châtillon-sur-Indre, en Touraine, et nous fait connaître celui qui l'a mis en relation avec le duc Antoine. Citons ce passage qui donnera une idée du ton général du morceau.

« ... N'est maintenant mon office narrer et escripre

Digitized by Google

« les choses par vous tant clèrement et tant noblement « accomplies tant en bataille qu'en la chose publicque : « car je seroye veu passer et excéder la mesure de ma « préface, veu que voz faictz et voz œuvres dignes « d'ung Sophocles demandent et requièrent autre « traicté que mon prélude, n'y eust-il seulement que « vostre dernier et glorieux chef-d'œuvre militaire « contre les faulx luthériens et dilacérateurs de la foy « catholique, lesquelz vous avez vertueusement de- « bellez, chassez et mis à mort comme venans au con- « traire propos et institution chrestienne de vos ma- « jeurs Godeffroy de Bouillon et ses frères qui tant « souffrirent pour la foy en la sainte conqueste de « Hiérusalem. Et ainsi doncques, tant de biens en vous « approuvez, tant d'honneurs accreuz et admis et « toutes autres choses justement ordonnées, Je, vostre « petit serviteur à la requeste de mon cher amy Guil- « laume Telin, domestique de très hault et vertueux « seigneur monseigneur de Guyse vostre frère, bien ay « voulu adresser et dédier à vostre noblesse ce livre « parlant des Antiquitez Judaïques, supposant que le « bien dedans inséré et mis ne peult donner occasion « à tel homme que vous estes, de faire chose qui ne « soit de très juste droict et bonté, mais plus tost ac- « croistre l'intention de vertu ; car tous bons exemples « prouffitent, servent et attirent le hault degré de plus « juste perfection..... »

Les livres qui se rangent dans la littérature proprement dite sont :

La *Ballade de la sallemande* (*sic*), manuscrit (n° 32) ;

Digitized by Google

Des *Rondeaux à la louange de la vierge Marie* (n° 47), manuscrit;

Le Chevalier transfiguré (n° 29). Sous ce nom de chevalier transfiguré, un poète, resté inconnu, adresse au roi François Ier, à l'occasion de son avènement, une épître où il lui fait donner par Pépin et par Charlemagne de sages conseils et d'affectueuses exhortations. Ils l'encouragent à conserver et à accroître la gloire que ses aïeux lui ont transmise;

Le Siècle doré (n° 126), contenant le temps de paix, amour et concorde, œuvre poétique plus que médiocre de Guillaume Michel, dit de Tours, dont nous avons déjà mentionné les traductions de Polydore Virgile, de Suétone et de Josèphe.

Comme ouvrages d'imagination en prose, nous avons le *Recueil des histoires romaines* (n° 110) et le *Violier des histoires romaines* [1] (n° 120); les traductions de divers poèmes italiens, le *Pélegrin traitant des pudiques amours* (n° 129), translaté de l'italien de Giacomo Caviceo par François Dassy; la *Complainte de Flammette* (n° 156), traduction du roman *Amorosa Fiammetta,* de Boccace. C'est sous ce nom que le célèbre conteur florentin désigne la fille naturelle de Robert, roi de Naples, la reine Marie, dont il est épris. Il lui fait exprimer de tendres regrets sur l'absence de son cher Pamphile, lequel n'est autre que Boccace lui-même.

Peut-être, ainsi que nous l'avons dit au chapitre I,

1. Le *Violier des histoires romaines* est en même temps une œuvre d'édification; chaque récit y est accompagné d'une longue moralité.

Digitized by Google

le *Pétrarque*, deux volumes inscrits nos 16 et 17, appartenait-il déjà à la bibliothèque de René II. Il est probable qu'il s'agit ici de la traduction des *Triomphes*. — Le n° 170 est la traduction latine du poème d'un autre Italien, Antonio Cornazano, de Plaisance : *Opera dell'arte militare*.

Les textes italiens sont au nombre de deux, l'un impossible à déterminer, puisque le scribe qui a grossoyé l'inventaire s'est borné à écrire : *Incomincia,* commencement, laissant tomber le reste du titre (n° 174); l'autre est le dialogue des Azolans, *Gli Azolani,* où six jeunes gens réunis dans le château d'Azola discutent sur la nature de l'amour, œuvre du cardinal Bembo, publiée en 1505, mais souvent réimprimée et dont on ne peut dire non plus avec certitude si elle a été acquise par Antoine ou par son père. C'est ce dialogue mêlé de récits que mentionne notre inventaire sous le titre estropié de : *Eliasolani* (n° 148).

Il n'est pas possible de deviner quels auteurs figuraient au n° 164 sous le titre : *Langaige espagnol* et aux nos 178 et 179 sous cette désignation : *Livre allemand* (1).

Il ne nous reste plus qu'à mentionner la traduction d'un auteur latin moderne, un des plus grands du seizième siècle, Érasme. Au n° 152 est inscrit la *Complainte de la paix,* translatée de l'ouvrage intitulé : *Querela pacis undique gentium ejectæ profligatæque*

1. Je n'ai classé dans aucune catégorie plusieurs des ouvrages que je n'ai pu identifier et dont le titre est trop peu significatif : n° 28, *Le Jardin de mariage ;* n° 51, *Prophéties des choses advenir ;* n° 139, *Clemens septimus.*

Digitized by Google

(1516). Une telle plainte devait toucher le cœur du prince essentiellement pacifique que fut le duc Antoine. La paix qu'il s'efforça de maintenir dans ses États, la guerre des Rustauds mise à part, on sait qu'il essaya aussi d'en assurer au dehors les bienfaits, en cherchant à réconcilier par un arbitrage désintéressé le roi de France avec son puissant rival Charles-Quint. Cet amour de la paix lui fut parmi les Lorrains un éminent titre de gloire. On lit, écrit à la main sur les marges du feuillet liminaire appartenant à un incunable de notre bibliothèque municipale, ce quatrain qui est du temps :

Guerre desprise et gens de vices taincts
Le noble duc et prince des Lorrains,
Regnant en paix, desprisant folle guerre.
Heureux est cil qui tient en paix sa terre (1).

Nous avons terminé le recensement des livres que contenait la bibliothèque du duc Antoine. S'il en est quelques-uns, une vingtaine, que nous n'avons pu parvenir à identifier malgré de minutieuses recherches, c'est que souvent le titre a été mal transcrit par le copiste, ou tronqué et réduit à une vague indication.

D'autre part, certains ouvrages composés en Lorraine ou ailleurs ont pu être offerts au duc en manuscrit sans qu'ils aient été publiés ou qu'ils aient laissé de traces. Cela est vrai surtout des petits livres de morale ou de dévotion écrits par des prêtres ou des

1. Cité par M. Favier : *Sentences et proverbes français recueillis en Lorraine au* XVI^e *siècle* (*Annales de l'Est*, 18^e année, 1904, p. 108 sq.).

Digitized by Google

moines. Tel le petit traité intitulé : *Le Livre de l'âme chrétienne,* présenté au duc par Pierre de La Tour, chanoine de Saint-Omer, qui reçoit en échange une somme inscrite par le trésorier Didier Bertrand sur le registre de la Chambre des comptes pour l'année 1540-1541 (1).

La bibliothèque ducale comprenait, nous l'avons vu, en 1544, environ 200 volumes (183 numéros). En cette même année, par lettres patentes du 22 mai, le roi François Ier ordonnait de transporter les livres de la bibliothèque de Blois dans la librairie qu'il avait établie à Fontainebleau et qui, riche déjà des manuscrits grecs, latins et autres achetés à grands frais en France et à l'étranger, s'était accrue encore des collections des ducs de Bourbon à Moulins, confisquées après la trahison du connétable. A elle seule, la bibliothèque de Blois constituait déjà un fonds d'environ 1890 volumes. Celle de Fontainebleau devint une des plus considérables de l'Europe et fut un objet d'admiration pour les savants de tous les pays (2). Quel contraste avec notre bibliothèque ducale, dépourvue de manuscrits latins et grecs, et où les textes latins mêmes sont peu nombreux (3)! De livres hébreux, arabes ou syriaques, aucune trace, bien entendu. Les deux littératures anciennes ne sont guère représentées ici que par des traductions.

Toutefois, cette constatation faite, on aurait tort

1. Ce livre ne figure pas dans l'inventaire.

2. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits,* p. 178.

3. L'inventaire note en tout un livre grec accompagné d'une traduction latine (nº 130).

Digitized by Google

d'en conclure que la culture du latin tout au moins ait été négligée en Lorraine au seizième siècle. Elle était au contraire poussée assez loin parmi les clercs et les gens d'église, tandis que la connaissance du grec semble être restée le privilège d'un très petit nombre. Nous voyons les écrivains de l'entourage du duc manier le latin aussi aisément que le français et parfois même avec plus de facilité.

Les secrétaires d'Antoine ont pour la plupart une latinité claire et relativement élégante. On en peut juger par la *Renati vita* de Jean Aloysius Crassus, imprimée en 1510 par Vautrin Lud[1], d'un style un peu maigre, mais d'une pureté remarquable pour le temps, et surtout par l'*Histoire du monastère du val de Galilée*[2], écrite beaucoup plus tard, en 1541, par Jean Herquel (Herculanus) de Plainfaing, en une très bonne langue. De même la *Rusticiade* de Laurent Pillard[3], composée en 1541, mais qui ne fut imprimée qu'après la mort d'Antoine[4], atteste, par comparaison avec la *Nancéide* de Pierre de Blarru, les progrès de l'humanisme, et prouve, à défaut de qualités saillantes chez son auteur, qu'il avait eu un commerce assidu avec les poètes latins et n'était pas inhabile à les imiter.

1. Publiée avec la traduction de l'abbé Guillaume (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1875, p. 103).

2. *Johannis Herculani Plainfesini historia* (Manuscrits lorrains de la bibliothèque municipale, n° 537, fol. 92). Cf. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 160.

3. Né en 1503 près de Pont-à-Mousson, chanoine de Saint-Dié et curé de Corcieux, mort en 1562.

4. A Metz, chez Jean Palier.

Digitized by Google

Ces résultats sont dus à l'influence persistante du *Gymnase vosgien,* qui avait groupé sous René II des humanistes et des érudits tels que Vautrin Lud, Pierre de Blarru, Jean Basin, Mathias Ringmann (Philesius), Martin Waldseemüller (Hylacomilus), etc. (1).

Il est assez surprenant qu'aucun des livres publiés par le *Gymnasium Vosagense* (ces mots désignent d'abord l'imprimerie de Vautrin Lud, avec son personnel savant de correcteurs et de commentateurs) n'ait pénétré dans la bibliothèque de nos ducs. On n'y voit ni la *Grammatica figurata* de Ringmann, ni la *Cosmographiæ introductio,* imprimée en 1507 par Vautrin Lud, ni le *Ptolémée* de Ringmann et Waldseemüller, qui parut en 1513 à Strasbourg chez Jean Schott (2). On n'y voit pas davantage le *De artificiali perspectiva* de Jean Pèlerin (*Viator*), chanoine de Toul (3).

Absent également, à moins qu'il ne faille le reconnaître sous le n° 146 désigné par ce simple titre : *Poema,* le poème élégiaque composé par Christophe Preud'homme, de Bar-le-Duc, sur la mort de la duchesse de Lorraine, Renée de Bourbon, et imprimé à Strasbourg en 1539 (4).

---

1. Voir G. Save, « Vautrin Lud et le Gymnase vosgien » (*Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* vol. XV, 1889-1890).

L. Gallois, « Le Gymnase vosgien » (*Bulletin de la Société de géographie de l'Est,* année 1900.

2. Cf. d'Avezac, *Martin Hylacomylus* (*Waldseemüller*), *ses ouvrages et ses collaborateurs.* Paris, Challamel, 1867.

3. Ce livre, imprimé à Toul, eut trois éditions, 1505, 1510, 1521.

4. Deploratio super morte illustrissimæ Principis Lotharin-

Digitized by Google

Malgré les hypothèses que j'ai émises au chapitre II touchant les lacunes de la bibliothèque ducale, on a peine à s'expliquer cette pénurie dans l'inventaire de livres imprimés en Lorraine, d'autant plus que chez nous les productions de la typographie étaient rares. Sans doute, au début, elle avait accompli quelques progrès, grâce surtout aux efforts de Martin Mourot, de Vautrin Lud, de Pierre et Jérôme Jacobi. Mais la décadence avait été rapide. Les causes de cette décadence ont été trop bien exposées par Beaupré (1) pour que je ne me borne pas à renvoyer à ses ouvrages. On y verra comment la peur de la Réforme amena en France des mesures de rigueur contre l'imprimerie, « mesures dont l'influence au moins « indirecte dut atteindre l'industrie typographique de « notre région, qui se trouvait en quelque sorte aux « avant-postes du catholicisme ». La crainte du luthéranisme, surtout après le grand effroi qu'avaient

---

giæ RENATÆ a Borbonia, uxoris illustrissimi et sapientissimi Principis ANTONII Lotharingiæ, Barri et Gueldriæ ducis. Per CHRISTOPHORUM PROBUM Barroducanum (Strasbourg, 1530).

VAN PRAET, *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières*, t. II, p. 164.

Cf. BEAUPRÉ, *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine*, t. I, p. 113, note.

Manque de même le volume ainsi mentionné dans le catalogue de la bibliothèque que Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, possédait dans son pavillon de Pont-Saint-Vincent (1576) : « N° 37. Une poésie française, dédiée à Monseigneur le duc Antoine, de Nicolas Gondet, à veau noir », p. 72 de l'article de M. de CHANTEAU : *Collections lorraines aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*, tirage à part, extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1880.

1. *Recherches*, etc., p. 117 sq.

Digitized by Google

causé les Rustauds, rendit le livre quelque peu suspect.

Beaupré donne encore d'autres raisons du peu d'extension de l'imprimerie en Lorraine : le petit nombre des écoles, le faible développement qu'y avait pris l'instruction, le pays étant toujours exposé : entre la France et l'Allemagne, à devenir le théâtre de la guerre étrangère. De plus, il n'y avait de culture littéraire que dans le haut clergé séculier et régulier, parmi la noblesse de cour, les magistrats, les jurisconsultes, les médecins. Pour ceux-là, les livres publiés à Paris, à Lyon et ailleurs suffisaient amplement (1).

Trente années s'écouleront donc, après 1528, sans que l'imprimerie donne aucun signe d'existence dans le duché de Lorraine, tandis qu'ailleurs ses progrès sont constants et rapides (2).

A nous en tenir au point de vue purement littéraire, cette grande peur de l'hérésie et des nouveautés a peut-être empêché l'humanisme de se développer en Lorraine autant que dans les pays voisins, ceux qui en adoptaient les doctrines inspirant aux croyants une certaine défiance. J'incline à croire que, sans le contrecoup des événements politiques et religieux, la part de la Lorraine dans la Renaissance littéraire aurait été plus grande et aurait mieux répondu aux espérances

1. Il est probable que Symphorien Champier, dans ses fréquents voyages à Lyon, Volcyr et Gringore, pendant leurs séjours à Paris, étaient chargés de se procurer des livres pour le compte du duc Antoine.

2. Beaupré, *op. cit.*, p. 98.

Digitized by Google

qu'elle avait fait d'abord concevoir, grâce surtout au chapitre de Saint-Dié (1). La victoire de René II avait fait glorieusement connaître notre duché, qui, d'autre part, jouissait d'une réelle prospérité. Les guerres et les négociations l'avaient mis en contact avec l'Italie qui, de bonne heure, rompant avec l'esprit du moyen âge, en était revenue à la culture ancienne et classique. Les expéditions de René d'Anjou et de ses successeurs « delà les monts » leur révélèrent cette civilisation. Ils furent suivis, à leur retour dans leur duché, par un certain nombre de familles italiennes qui contribuèrent à introduire chez nous quelques-uns de leurs goûts artistiques et littéraires. N'oublions pas non plus les rapports que la religion créait nécessairement entre le duché de Lorraine et Rome. Cette influence s'est fait sentir dans les arts.

Enfin, nous avons dit quelles relations étroites s'étaient établies, sous Antoine, entre la Lorraine et la France, alors un des foyers de la Renaissance.

Pour les raisons que j'ai indiquées, et dont la principale est la crainte de l'hérésie, qui a le livre pour véhicule, notre province n'a su tirer qu'un insuffisant parti de ces conditions relativement favorables au développement de l'humanisme.

On ne saurait écrire une histoire de la renaissance des arts sans que la Lorraine, grâce surtout à Ligier Richier, y ait sa place (2). On ne peut certes hasarder

1. L'Alsace, où la Renaissance a été avant tout érudite, peut être considérée comme la principale inspiratrice du *Gymnase vosgien*. Elle lui a donné Ringmann et Waldseemüller.

2. Cf. L. Palustre, *L'Architecture de la Renaissance*, 1892.

Digitized by Google

la même affirmation quand il s'agit de la renaissance des lettres. Le sol de notre province a été peu fertile en écrivains de tout genre. Quel poète, quel historien trouver qu'on puisse mettre en parallèle, je ne dis pas avec un Richier, mais avec Mansuy Gauvain, Martin Crock et autres « ymagiers » ?

Néanmoins, ne résulte-t-il pas de mon sommaire exposé qu'il y eut en Lorraine, à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, à la petite cour de René II et dans l'entourage d'Antoine, une assez vive curiosité pour les choses de l'esprit ? Nos ducs encouragent et protègent les écrivains. Assurément, je le répète, la Lorraine n'en produit guère. De tous ceux qu'Antoine appelle auprès de lui, il en est bien peu qui soient nés dans notre province : Aloysius Crassus, Nicolas Volcyr, quelques survivants du règne précédent, Jean Basin de Sandaucourt, et puis, dans les toutes dernières années, Herculanus, Palladius. Mais du moins, à défaut de lettrés ou de savants autochtones, nos ducs sauront attacher à leur personne comme médecins, hérauts d'armes, secrétaires, ou choisir comme précepteurs de leurs enfants quelques poètes ou érudits de valeur. Ils ne restent donc pas indifférents au mouvement de la Renaissance, et ils s'en constituent les témoins attentifs et, dans une certaine mesure, les patrons éclairés[1]. On pourrait même, en récapitulant tous les écrivains avec lesquels Antoine fut en rapport, dont plusieurs vécurent auprès

1 On retrouverait pareillement auprès des successeurs d'Antoine des lettrés appelés des autres provinces. Ainsi un des secrétaires de Charles III fut du Souhait, qui eut de son temps

Digitized by Google

de lui et lui dédièrent leurs ouvrages, constater qu'il y eut à la cour du duc tout au moins, sinon dans le pays, les éléments d'une vie intellectuelle restreinte sans doute, mais réelle et attestée par des témoignages contemporains.

Emond du Boullay nous entretient du goût d'Antoine pour les lettres : « Car, outre les disciplines sermocinales, il se delectoit fort en la rhetorique et en sentences deduictes en rithme (1). » Il y avait en son palais un appartement retiré que Volcyr appelle « nostre chambre secrette, propice à littérature, tant en latin comme en françois » (2), où il se plaisait à venir. Nous aimons aussi à nous le représenter en sa librairie, ou « escriptoire », où sont rangés dans une armoire les livres que nous avons énumérés.

Les meubles ont été sculptés par « l'imageur » Jean Crocq. De là on a vue sur le jardin, où s'élève une fontaine qui est entourée de six colonnes de marbre amenées de Lombardie (3).

En cette librairie purent être admis à discuter avec

---

une réputation bien vite éclipsée, si l'on s'en rapporte à ces vers de Boileau :

> On ne lit guère plus Rampale et Ménardière
> Que Magnon, du Souhait, Corbin et La Morlière.

(*Art poétique*, IV, v. 35.)

Un autre secrétaire de Charles III est Louis des Masures, né à Tournay, traducteur des *Psaumes* et de l'*Énéide*, que Rabelais range parmi les meilleurs poètes de son temps.

1. *La Vie et Trespas des deux princes de paix*, p. 54, *recto*.

2. *L'Histoire et Recueil de la triumphante victoire*, feuillet liminaire 6, *recto*.

3. *Registre de la Chambre des comptes*, G. DES MOYENS, 1527-1528.

Digitized by Google

le duc, sur divers points de littérature, d'histoire, voire de théologie, maints clercs ou laïcs versés dans la connaissance de l'antiquité profane et sacrée et que le souffle de la Renaissance avait effleurés.

Si je voulais me livrer au jeu quelque peu suranné qui consiste à combiner avec des éléments assez disparates une manière de petite Académie factice et anachronique, il ne me serait pas trop malaisé de disposer en imagination, dans la chambre du duc Antoine, des fauteuils de titulaires ou de correspondants et d'en désigner les occupants. On pourrait y faire asseoir Symphorien Champier, Pierre Gringore, Hugues des Hazards, évêque de Toul, Théodore de Mitte, abbé de Saint-Chamond, Mansuy Gauvain et Jean Crocq, le polygraphe Nicolas Volcyr, que son ardeur à l'étude et la variété de ses travaux prédestineraient à remplir les fonctions de secrétaire perpétuel, etc. Une place de correspondant serait assurément bien due au cardinal Jean de Lorraine, un vrai prélat de la Renaissance, ainsi que je l'ai dit, et par le goût très vif qu'il eut pour les lettres, et aussi, semble-t-il, par le laisser-aller de ses mœurs, curieuse figure qui n'a pas encore été, ce me semble, suffisamment étudiée.

Mais, sans m'attarder à ces arrangements fantaisistes, j'aime mieux m'en tenir, en restant sur le terrain historique, à une remarque qui a son importance. Il est certain qu'à l'époque où nous reporte la présente étude il n'y eut pas chez nous à proprement parler, exception faite du *Gymnase vosgien,* d'association, de groupement ayant pour objet la culture en commun des lettres et des sciences et leur avance-

Digitized by Google

ment. Néanmoins, dès ce temps, une entente et une sorte de collaboration s'établissent entre ceux qui, dans notre Lorraine, se livrent aux travaux de l'esprit, et cette confraternité intellectuelle que crée la pratique des mêmes études s'étend bien loin au delà des frontières de notre duché. Elle se traduit par les épîtres dédicatoires, les pièces de vers louangeuses qui s'étalent en tête des ouvrages et dont la sincérité, nous le savons, peut être à bon droit suspectée. Ces éloges, dont l'exagération parfois comique fait sourire, n'en prouvent pas moins que des rapports assez suivis existaient entre les savants et lettrés de la cour d'Antoine.

Ces écrivains, médecins, secrétaires, prélats, prédicateurs se sont réciproquement encouragés, se sont communiqué leurs ouvrages, ont enfin, sous la bienveillante tutelle du prince, entretenu de cordiales relations. Grâce à de fréquents voyages, ils ont cherché ainsi à lier commerce avec ceux qui, en ce temps, étaient considérés comme les premiers dans la république des lettres. Nicolas Volcyr dédie un livre à Budé et adresse une dédicace (1) à Paolo Emili, chanoine de Notre-Dame, historiographe de France. Il écrit un *Panegyricum carmen* en tête d'un des volumes de Champier (2). Celui-ci dédie ses *Gestes... du chevalier Bayard* à Mellin de Saint-Gelais, il corres-

1. *Collectaneorum Poligraphi libellus.*
Epistola Poligraphi Eloquentissimo viro Do. Paulo Emilio... Franciæ Regis chronographo.

2. *Symphonia Platonis cum Aristotele.* Paris, Josse Bade, 1514.

Digitized by Google

pond avec Érasme, avec Lefèvre d'Étaples(1), avec François Dalès, premier médecin du roi François Ier, avec Albert du Puy, médecin de la reine, avec bien d'autres personnages notoires. Il reçoit les éloges de Jean Aloysius Crassus, de Mathias Ringmann, etc.(2).

Enfin, n'oublions pas qu'il fit à Lyon partie du cénacle d'érudits que fréquenta Rabelais. L'auteur de *Pantagruel* cite, il est vrai, assez ironiquement parmi les livres de la bibliothèque de Saint-Victor un ouvrage de Champier : *Campi Clysteriorum* S. C(3). Mais Rabelais en a égratigné bien d'autres, et qui étaient de ses amis.

Je me borne à ces exemples pour montrer que les rapports entre les divers écrivains qui vécurent en Lorraine et ceux qui florissaient dans les centres importants, tels que Paris et Lyon, furent en somme assez fréquents. Notre duché suit, de loin et prudemment, le mouvement de la Renaissance, mais n'y demeure pas tout à fait étranger. Ils sont malheureusement trop aisés à compter, les Lorrains d'origine qui ont participé à ce mouvement. Sachons gré néanmoins à ceux qui, dans la mesure de leurs forces, malgré les préjugés qui régnaient alors, malgré des obstacles de diverses sortes, ont essayé en Lorraine de contribuer au progrès des bonnes lettres. Devant ce merveilleux épanouissement de la science contemporaine et cette floraison de poésie et d'art dont

1. Allut, *op. cit.*, p. 202 et 264.
2. Allut, p. 188 sq.
3. *Pantagruel*, livre II, ch. VII.
Cf. G. Planchon, *op. cit.*

Digitized by Google

s'enorgueillit notre vingtième siècle, il nous plaît de nous retourner, pour leur donner un sympathique souvenir, vers les hommes de bonne volonté que vit à l'œuvre chez nous, mais en trop petit nombre, l'aube bienfaisante de notre grand seizième siècle, le siècle de la Renaissance.

Digitized by Google

V

INVENTAIRE ANNOTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC ANTOINE

Nous reproduisons, d'après M. de Chanteau, l'inventaire des livres composant la bibliothèque du duc Antoine. Nous nous sommes attaché et avons réussi le plus souvent à identifier les ouvrages qui y sont énumérés. Pour quelques-uns, cependant, nos recherches sont demeurées infructueuses, soit à cause de la rareté de ces livres, soit qu'ils appartiennent à des auteurs anonymes, soit enfin, et le cas paraît fréquent, que le titre ait été plus ou moins défiguré par ceux qui ont dressé l'inventaire.

Quant aux éditions, nous avons, pour beaucoup, été dans l'impossibilité d'en fixer la date, ou nous ne l'avons fait pour un certain nombre d'ouvrages que d'une manière approximative et hypothétique. Seuls, les livres publiés pour la première fois sous le règne du duc Antoine, de 1508 à 1544, nous ont fourni, cela va de soi, des dates certaines d'impression.

Pour l'identification des ouvrages, nous avons transcrit les notes de M. de Chanteau toutes les fois que nous les avons trouvées exactes. Mais il ne nous a pas semblé nécessaire d'établir toujours dans le détail une distinction entre ce qui lui appartient et nos additions et corrections, qui sont en très grand nombre.

Nous avons, pour faciliter les renvois à l'étude qui précède, conservé les numéros d'ordre ajoutés par

Digitized by Google

M. de Chanteau ; mais, au lieu de rejeter, à son exemple, toutes les notes à la fin de l'inventaire, nous avons fait suivre chaque article des indications bibliographiques qui le concernent.

Inventoire de tous les meubles estans en gallerie et au rond en la maison de Nancy appartenans à nostre souverain seigneur lesquelz meubles Claudine Boussart, jaidis femme de chambre de feue nostre souveraine dame (1), que Dieu absoille, avait en charge. Iceluy inventaire fait par nous François de Bassompierre, baily de Vosge, Jehan Beurges, controlleur général et Didier Menget greffier des comptes de Lorraine par commandement et ordonnance de nostredit souverain seigneur commencé le vingt et uniesme jour de mars mil-cinq-cens-quarante-trois (2) et continué comme s'ensuyt.

Les libvres estans au grant coffre de bois en la devantdicte gallerie, et premier :

1. La **Bible**, en parchemin, escripte à la main, historiée.

Peut-être la traduction de Raoul de Presles.

(Bibl. nat., ms français, nos 20065-20066. Bible en français, trad. de Raoul de Presles, miniat., 2 vol. xve siècle.)

2. Un gros libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Des mots qui n'ont point de propres en françois.**

3. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **L'Histoire de Loherens Guerin**, historié.

Garin le Loherain, une des cinq grandes chansons de la geste des *Loherains* (Hervi, Garin, Girbert, Anseis, Yon), qui constitue un cycle épique entier. Cf. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, 3e éd. p. 49.

(Bibl. nat., ms français, 1461. La geste des Loherains, xiiie siècle, 19161, xive s., etc.)

---

1. Renée de Bourbon, morte en 1539.

2. On lit à la fin de l'inventaire la date du « pénultième jour de mars 1544 ».

Digitized by Google

4. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour vert, garnye de fermeture dorée, intitulé : **Premier Volume de Romuléon.**

5. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour vert, garny comme dessus, intitulé : **Le Second Volume de Romuléon.**

Ouvrage composé en latin au XIVe siècle, par Roberto da Porta de Bologne. C'est une histoire romaine en dix livres qui va de la fondation de Rome à la mort de l'empereur Maximien. **Romuléon** a été traduit en français par Sébastien Mamerot, de Soissons, chapelain de Louis de Laval, et par Jean Mielot, sur l'ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

(Bibl. nat., ms français, nos 364, 365, 367, miniat., XVe siècle.)

6. Un libvre en parchemin, escript à la main : **De la vie saint Grégoire.**

« Ce poème en vers de huit sylllabes, qui remonte au commencement du XIIe siècle, est un des plus remarquables monuments de notre ancienne poésie. Le héros est saint Grégoire, personnage tout imaginaire, auquel sont attribués, en partie, les forfaits involontaires d'Œdipe, qui les expie par une pénitence extraordinaire et finit par devenir patriarche ou pape » (Gaston Paris, *La Littérature française au moyen âge*, p. 234).

La **Vie saint Grégoire** a été publiée pour la première fois par V. Luzarche en 1857.

7. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Libvre des droiz d'armes. Frontin et Vegesse.**

Ce pourrait être un manuscrit de la traduction des *Scriptores de re militari,* par Nicolas Volcyr, terminée vers la fin de 1535 et imprimée, l'année suivante, chez Chrestien Wechel sous ce titre :

Flave Vegece Rene, *homme noble et illustre, Du Fait de guerre et fleur de chevalerie.* — Sexte Jule Frontin, *Des Stratagèmes.* — Ælian, *De l'Ordre et instruction des batailles.* — Modeste, *Des Vocables du fait de guerre, pareillement CXX histoires concernant le fait de guerre, traduitz fidellement du latin en françois par le polygraphe humble secrétaire et historien du parc d'honneur.* — Ouvrage dédié par Volcyr au dauphin François, fils de Henri II. — In-fo, 6 feuillets liminaires, 320 pages, 1 feuillet où sont 2 figures ; gothique, nombreuses

Digitized by Google

gravures sur bois (A. Digot, *Notice sur Volcyr*, p. 39 du tirage à part).

M. de Chanteau croit que le **Libvre des droiz d'armes** pourrait être la compilation exécutée en 1481 sous la direction de Gille, roi d'armes de Maximilien d'Autriche.

(Bibl. nat., ms français, n° 1280.)

8. **Le Romant de la roze**, en parchemin, escript à la main.

On sait combien a été populaire au moyen âge le poème allégorique commencé par Guillaume de Lorris et achevé par Jean de Meun. Les copies manuscrites du **Roman de la Rose** sont innombrables.

La bibliothèque du duc Antoine en possède un deuxième exemplaire, enluminé (voir n° 21).

9. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, intitulé : **Titus Levius.**

Sans doute la traduction de Pierre Bercheure ou Bersuire qui sera imprimée sous ce titre : *Les Grandes Décades de Titus Livius, translatées du latin en français.* Paris, 1486 et 1487, 3 v. in-folio, — ou tout au moins une partie de cette traduction. Nombreux manuscrits. (Bibl. nat., ms français, nos 36-37, XIVe et XVe siècles ; nos 15469, 15470, XVe s. ; nos 20071, 20072, XVe s. ; 20312, XIVe s. ; 20313-14, XVe s., etc.)

10. Ung libvre de parchemin escript en forme (1), couvert de velour tanné, intitulé : **L'Histoire aggrégative des annales et cronicques d'Anjou**, auquel sont au premier fueillet les armes de Lorraine.

C'est le manuscrit d'un ouvrage de Jean de Bourdigné qui sera imprimé en 1529.

Lystoire agregative des annalles et cronicques Danjou... et plusieurs faictz dignes de mémoire advenus tant en France, Italie, Espaigne, Angleterre, Hierusalem et autres royaulmes tant chretiens que sarrazins... reveue et additionnée par le Viateur (2). On les vend à Angiers en la boutique de Charles de Boigne et Clement Alexandre, etc.

---

1. Forme ou lettres de forme. On appelait ainsi une écriture assez forte, dont les caractères se terminaient en pointe, et qui servit de modèle pour les types des premiers livres imprimés.

2. Le Viateur est Jean Pèlerin, chanoine de Saint-Dié, de

Digitized by Google

A la fin : Imprimées à Paris, par Anthoyne Couteau, imprimeur, en lan mil cinq cens xxix, in-f° goth.

11. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour violet, intitulé : **La Récitation de diverses sentences et variables oppinions des histoires touchant la primitive imposition du nom de la ville de Romme.**

12. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour violet, historié, intitulé : **La très illustre Vie de Demostènes.**

« On ne connut longtemps que quelques biographies isolées de Plutarque, traduites du latin par d'obscurs interprètes : *La très illustre Vie de Romulus, La très illustre Vie du jeune Caton*, etc., traductions inédites de la fin du xv^e^ ou des premières années du xvi^e^ siècle » (A. de Blignières, *Essai sur Amyot*. Paris, Durand, 1851, p. 177).

Cette traduction pourrait être de Simon Bourgouyn, valet de chambre de Louis XII, qui avait translaté plusieurs Vies de Plutarque.

13. Ung aultre libvre de parchemin, en forme, couverture de cuir rouge, intitulé : **Le Temple Jehan Boccace.**

Poème de George Chastellain, imprimé à Lyon, en 1482, par Mathieu Husz, sous ce titre : *Le Livre de la ruine de nobles hommes et femmes de Boccace.* — Il y a une édition de 1517 sous ce titre : **Le Temple Jehan Boccace**, de la ruine daulcuns nobles malheureux tant de France que d'autres nations étrangères faict par George son imitateur. Imprimé à Paris, par Galiot du pré sur le pont Nostre-Dame. Mil cinq cens xvij, in-f° (Brunet, *Manuel*, Supplément).

14. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de satin noir, intitulé : **Boëce, De consolation.**

Le **Traité de la Consolation** de Boëce a été très répandu

Nancy et de Toul. Les *Chroniques d'Anjou*, auxquelles il collabora, ne parurent que cinq ans après sa mort.

Voir G. Save, Jean Pèlerin le Viateur, Saint-Dié, 1897. (*Extrait du Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, vol. xxii, p. 85).

Digitized by Google

au moyen âge et a donné lieu à beaucoup de commentaires, de paraphrases, d'imitations et de traductions, soit en prose, soit en vers, soit, comme l'original, en prose entremêlée de vers. Il existe à la Nationale de nombreux manuscrits de diverses traductions anonymes de l'ouvrage de Boëce. On connaît celles de l'Anglo-Normand Simon de Fraisne (XIIe siècle), de Jean de Meun, de Reynaud de Louens.

15. Ung autre libvre de parchemin, en forme, intitulé : **Les Fais et gestes du chevalier Bayart.**

Manuscrit de l'ouvrage de Symphorien CHAMPIER, dont la 1re édition est ainsi décrite par M. Allut (1) : **Les Gestes ensemble la vie du preulx Chevalier Bayard** : avec sa genealogie : comparaisons aulx anciens preulx cheualiers gentilx : Israelitiques : et chrestiens. Ensemble oraisons : lamentations : Epitaphes dudit chevalier Bayard. Contenant plusieurs victoyres des roys de France. Charles viij. Loys xij et Francoys premier de ce nom.

Champier.

Ont (*sic*) vent lesditz liures à Lyon en rue merciere a lenseigne de sainct Jehan baptiste en la maison de Gilbert de Villiers. Cum priuilegio.

Petit in-4° goth. de LXXVIII ff. chiffrés, VI ff. non chiffrés pour la table des matières et pour diverses pièces en prose et en vers latins.

Ces pièces sont imprimées en caractères italiques. Figures en bois ; celle du frontispice représente Bayard sur son cheval de bataille.

Imprimé en 1525. On lit à la fin de la table : Cy finissẽt les faictz et gestes du noble chevalier Bayard lieutenant du Daulphine. Imprime a Lyon sur le Rosne par Gilbert de Villiers. Lan de grace MCCCCCXXV. Le XXIIIJ de novembre.

L'ouvrage imprimé figure au n° 136 de l'inventaire.

16. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour violet garnye d'argent doré, intitulé : Le premier volume de **Pétrarque.**

17. Le second volume, intitulé ledit : **Pétrarque**, en parchemin, escript et garny comme dessus.

Les Triomphes de « messire François Pétrarque », tra-

1. Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier. Lyon, Scheuring, 1859, p. 209.

Digitized by Google

duits par Salel, XVIe siècle, 2 v. (Bibl. nat., ms français, nos 2500 et 2501), ou bien : Les six Triumphes messire François Petrarque, translatez du tuscan en rime et langaige gallique par Symon Bourgouyn...

Grandes miniatures à pleine page. XVIe siècle. 2 vol. (Bibl. nat., ms français, nos 12423, 12424.)

18. Le premier volume de **Plutarque**, en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour violet.

19. Le second volume dudit **Plutarque**, couvert de velour rouge, escript et historié comme dessus.

20. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour tanné, garnie de ferremenz doré, intitulé : **L'Estrif**(1) **de fortune et de vertuz devant raison.**

L'Estrif de vertu et de fortune, par Martin Le Franc(2), en prose et en vers.

Bibl. nat., ms français, 19125 : Fol. 2 : « A très hault, très puissant et très excellent prince Philippe, duc de Bourgoigne..., Martin le Franc, prévost de Losanne, secrétaire de Nostre Saint Père le pape Nicolas, très humble recommandation. » Miniat. XVIe siècle ; no 600, XVe s. ; no 19126, XVe s., etc.

La 1re édition, s. l. n. d., est extrêmement rare. Imprimé à Bruges, Colard Mansion, 1480, etc.

21. **Le Romant de la roze**, en parchemin, escript à la main, historié.

(Voir no 8.)

22. Ung libvre en parchemin, imprimé, historié, couvert de satin de Bruge vert, intitulé : **Opus de bello Nanceyano.**

C'est le poème de Pierre de Blarru :

Petri de Blarrorivo Parhisiani insigne Nanceidos opus de bello Nanceiano hac primum exaratura elimatissime nuperrime in lucem emissum...

A la fin : Finit feliciter Egregium ac insigne Nanceidos opus

1. Le débat.

2. Martin le Franc ou Franc, poète du XVe siècle, connu surtout par le *Champion des dames*.

Digitized by Google

Petri de Blarrorivo Parhisiani de bello Nanceiano. Impressum in celebri Lothoringie pago divi Nicolai de portu per Petrū Jacobi pbrm loci paganū. Anno Christiæ Incarnatiōis MDXVIII. Nonas Januār. Quo die ipsm̄ quoque bellū Nancieanū pactū est año eiusdem Incarnationis MCCCCLXXVI.

23. **Les Cronicques de Lorraine**, en parchemin, imprimées, couvert de velour noir. Cf. nº 122.

« Il faut entendre par là, dit M. de Chanteau, l'ouvrage de Symphorien CHAMPIER intitulé : **Recueil et Croniques des hystoires d'Austrasie**, mais qu'on désignait habituellement sous le nom de **Chronique de Lorraine**. Exemple : l'extrait suivant du compte de Jehan Gerlet, cité par M. Beaupré, *Nouvelles recherches*, p. 23 : « A Mᵉ Simphorien Champier 40 florins « d'or que mondit seigneur le duc luy a ordonné, pour faire im- « primer les **Couronnicques de Lorraine**, au lieu de Lyon, le « XXIII jour de may mil vᶜ et dix. »

L'ouvrage de Champier est ainsi intitulé : **Le recueil ou croniques des hystoires des royaulmes daustrasie** ou france orientale dite a present lorrayne De hierusalem de Cicile et de la duche de bar. Ensemble des sainctz contes et euesques de toulz. Contenant sept livres tant en latin que en francoys...

Oultre ce que dessus y est adiouste le liure intitulé : *Lordre de chevalerie...*

In-4 goth. de CIX ff. à longues lignes, non chiffrés. Un grand nombre de figures en bois dans le texte.

Au bas du frontispice : Venundantur in vico mercuriali apud Lugdunum in officina Vincentii de portonariis de tridino (1).

(ALLUT, *op. cit.*, pp. 158-167.)

24. **Le Troysiesme libvre des fais de chevalerie**, historié, escript en papier.

Le **Livre des faits d'armes et de chevalerie** est un ouvrage de Christine de Pisan, qui fut traduit en anglais et imprimé par ordre du roi Henri VII, en 1489.

(Bibl. nat., ms français, nº 603, XVᵉ siècle.)

---

1. M. Beaupré croit que ces mots : *Venundantur apud Nanceium...*, qu'on lit sur le titre de certains exemplaires de cette *Chronique* signifient que Champier se trouvait à Nancy quand il l'a composée. Je suis d'avis qu'il faut les traduire simplement par : *En vente à Nancy...*

Digitized by Google

25. Ung libvre en parchemin couvert de cuyr, contenant : **La Façon de plusieurs mors, frains et gormettes.**

26. Ung libvre de parchemin, en forme, historié, intitulé : **Le Veage de Jhérusalem.** (Cf. nº 114.)

Les ouvrages portant ce titre ne sont rares ni au moyen âge, ni aux XVe et XVIe siècles. Serait-ce : **Le Saint Voyage de Jherusalem** du seigneur d'Anglure (publié par François Bonnardot et Aug. Longnon [Société des anciens textes français, 1878]) ?

(Bibl. nat., ms français, nº 15217.)

27. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour noir, intitulé : **Le Trespas de Monsieur de Nemours.**

Pièce dont l'auteur m'est resté inconnu, où était racontée et glorifiée la mort de Gaston de Foix, né en 1489, fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, qui érigea pour lui en 1505 le comté de Nemours en duché-pairie. Je rappelle qu'il gagna, le 11 avril 1512, sur l'armée hispano-italienne, la bataille de Ravenne, mais fut tué pendant qu'il poursuivait les ennemis en fuite.

28. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de velour jaulne, intitulé : **Le Jardin de mariage.**

29. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, historié, intitulé : **Le Chevalier transfiguré.**

Epistre envoiée de Paradis au très chrestien roy de France Fransçoys, premier de ce nom, de par les empereurs Pepin et Charlemaigne, ses magnifiques predecesseurs, et presentée audit seigneur par le chevalier Transfiguré, porteur d'icelle (1515).

Publié d'après un manuscrit sur vélin, in-4º de 14 feuillets, faisant partie du cabinet de M. le baron de la Carelle, par Anatole DE MONTAIGLON : *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*. Paris, Jannet. 1856, t. IV, p. 180.

Pièce d'un poète inconnu au roi François Ier, où, à l'occasion de son avènement, il fait ses vœux pour la gloire et prospérité de son règne (250 vers). Suivie d'une lettre en prose où l'auteur sollicite la générosité du prince.

30. Ung autre libvre en parchemin, escript à la main, his-

Digitized by Google

torié, couvert de cuyr doré, intitulé : **Le Couronnement de la reine Claude avec son entrée à Paris.**

« Le sacre, couronnement, triumphe et entrée de la tres crestienne reyne et duchesse... madame Claude de France, fille du... roy Loys XII, et sa reception faicte à Paris, 1517. »

(Bibl. nat., ms français, n° 14116. Nombreuses miniatures à pleines pages, XVI^e siècle. 49 ff.)

(*Ibid.*, n° 5750.)

31. Ung autre petit libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de cuyr roge, intitulé : **Histoire à la louange de Monseigneur Anthoine, duc de Lorraine.** (Cf. n° 41.)

On reconnaît ici l'ouvrage de VOLCYR que l'on trouvera plus loin (n° 127), imprimé. Le titre est : **Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire** obtenue contre les seduycts et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres, par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc., en deffendant la foy catholique nostre mere leglise, et vraye noblesse, a lutilité et prouffit de la chose publique. Auec privilege.

Imprimé à Paris, par Galliot du Pré, 1526. Voir la description du livre par A. DIGOT (*op. cit.*, pp. 51 et 61, note 50).

Voir aussi *Bulletin du Bibliophile*, 1894, p. 211.

La bibliothèque de Nancy possède un exemplaire de cet ouvrage (Catal. du fonds lorrain, n° 530). Un exemplaire sur vélin existe à la bibliothèque municipale de Besançon (VAN PRAET, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*. Paris, de Bure, 1822, t. V, p. 38).

32. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de satin vert, intitulé : **Ballade de la sallemande.**

S'agit-il de la Salemonde ou Sanamonde (giroflée)? Cf., Bibl. nat., ms français, 834, 16 : « Les vertus de l'eau Salemonde « commençant (fol. 139) par : Ce sont les vertus de l'aigue « Salemonde, laquelle vault à garir trop de diverses maladies », et finissant par : « Item à ce vault aigue distillée de cherfeuille. » XIV^e siècle.

33. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour noir, intitulé : **La Dame infortunée.**

Les **Regrets de la dame infortunée** est une poésie de Jean

Digitized by Google

Le Maire de Belges dédiée à Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, duc de Savoie.

Imprimé dans un livre contenant plusieurs œuvres de Jean Le Maire :

La Legende des Veniciens ou aultrement leur cronicque abregée par laquelle est demonstré le tresiuste fondement de la querre contre eulx. — La plainte du Desiré. — Les regrets de la dame infortunee, s. l. n. d. (Lyon, Jehan de Vingle, 1509. In-8 goth.).

(J. Stecher, *Jean Le Maire de Belges, sa vie et ses œuvres.* Louvain, Lefevre, 1891. *Bibliographie,* p. xcvi.)

34. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de velour noir, intitulé : **Opus ad ducem Lothoringorum.**

Sans doute, comme le pense M. de Chanteau, un manuscrit de la *Nancéide.*

35. Ung libvre en parchemin, imprimé et historié, couvert de damas noir, intitulé : **La Victoire du roy de France contre les Vénitiens.**

Ouvrage de Claude de Seyssel, **La Victoire du roy contre les Veniciens.** — Acheue d'imprimer le xii^e^ iour de may mil cinq cēs et dix. Pour Anthoine Verard libraire. Petit in-4 goth., de 47 ff.

Id. (s. l. n. d.), édition un peu moins ancienne que la précédente, in-4 goth. de 32 ff. (Brunet.)

Van Praet, *Bibliothèque du roi. Catalogue des livres imprimés sur vélin,* t. V, p. 111, signale plusieurs exemplaires de l'édition de 1510, enrichi d'initiales peintes en or et en couleurs, de deux figures sur bois enluminées et de quelques autres ornements.

36. Ung petit libvre en parchemin, imprimé, intitulé : **Le Dialogue de bouches mesdisans et de femmes deffendantes.**

« **Débat entre « bouche medisant » et « femme deffendant** », commençant par : « Pluseures le temps passé se sont efforcez de blasmer et vituperer le devot sexe feminin » et finissant par : « noble cité de quoy est nommé Libie Cyrenesie ». Explicit. xv^e^ siècle.

(Bibl. nat., ms français, n° 1990.)

Digitized by Google

37. Ung libvre en parchemin, imprimé, intitulé : **Dialogue**, historié au premier fueillet.

Peut-être : **Les Dialogues des troys estatz de Lorraine, sur la troisième nativité de très hault et très illustre prince Charles de Lorraine**, par Émond du Boullay. Strasbourg, 1543.

38. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Les Espitres sur le débat du romant de la roze.**

Cet écrit de Christine de Pisan a pour objet la critique de l'ouvrage de Jean de Meun, qu'elle considère comme un livre dangereux.

(Bibl. nat., ms français, n° 7217.)

39. Ung libvre en parchemin, escript à la main, intitulé : **Le Manuel de la parolle de Dieu.**

40. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de toille blanche, intitulé : **La Navigation et découvrement des Indes supérieures.**

Navigation et discovement (*sic*) **de la Indie supérieure**, faicte par moy Anthoine Pigaphete (Pigafetta) Vincentin, chevalier de Rhodes (1519-1522).

En tête, dédicace à Philippe Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Malte. Cartes manuscrites.

Relation plusieurs fois publiée en différentes langues.

(Bibl. nat., ms français, n° 2424; *ibid.*, n° 5650.)

41. Ung libvre en parchemin, historié, couvert de satin de Bruges violet, intitulé : **La Victoire obtenue par nostre souverain seigneur contre les Luthériens.**

Autre manuscrit de l'ouvrage de Nicolas Volcyr. (Voir n° 31.)

42. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr doré, auquel sont les armes de nostredit seigneur, intitulé : **Le Premier Libvre de métamorphose d'Ovide, translatée de latin en françois.**

Exemplaire de sa traduction, encore inédite à cette date, offert par Clément Marot au duc Antoine lors de son voyage à Paris, en 1531.

43. Ung libvre en parchemin, escript à la main, historié, couvert de cuyr noir, intitulé : **Nature humaine.**

Digitized by Google

44. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr, intitulé : **Le Doctrinal de noblesse.** (Cf. nº 171.)

Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, nº 15218. Recueil « **Doctrinal de noblesse.** A l'honneur, gloire et reverence de nostre benoist createur ». A la fin, adresse en vers à la cité de Metz (fº 122 vº), XVe siècle.

Un autre manuscrit du Doctrinal de noblesse est ainsi décrit dans l'*Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500* (Catalogue de Brienne-Laire. Sens, Tarbé, 1791, p. 287). Codex membraneus, optimæ notæ decimi quinti sæculi, cum litteris pictis et deauratis; ex 146 foliis. Opus prosaicum et metricum. Folio 129 legitur : « Et par ce dernier chapitre vous baille conclusion finale de ce présent traitié nommé doctrinal de noblesse, fait, compilé, composé et entièrement accomply en la maison de Bonaventure située en la noble cité de Metz, le quinze jour de may l'an MCCCC quatre vingt unze, qu'il plaise aux lisans et assistans à la lecture qui trop y trouveront a corriger et remedier prendre et recevoir son contenu en bonne part. »

45. Ung libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr, intitulé : **Le Libvre d'espérance de maistre Alain le Cherretier.**

L'Espérance, ou consolation des trois vertus c'est assavoir Foy, Espérance et Charité. Œuvre d'Alain Chartier en prose mêlée de vers, écrite vers 1438.

(Bibl. nat., ms français, nos 12435, XVIe siècle; 12436, XVe s.; 12437, XVIe s., etc.)

La première édition des œuvres d'Alain Chartier, dont la Bibliothèque nationale possède plus de 40 manuscrits, est celle de 1489. Paris, Le Caron.

46. Ung libvre en parchemin, imprimé, couvert de cuyr, intitulé : **Le Nouveau Monde.**

Le Nouveau Monde et navigations faictes par Emeric de Vespuce florētin, Des pays et isles nouvellement trouvez, auparavant à nous incongneuz tant en Iethiope q̄ Arabie Calichut et aultres plusieurs regions estranges. Translate de italien en Lāgue francoyse par Mathurin du Redouer licencie es loix, cum privilegio regis. Imprime à Paris, pour Galiot du Pre marchant libraire demourant sur le pont Nostre Dame, a lenseigne de la gallee. Privilège daté du 10 janvier 1516. (Brunet).

Digitized by Google

47. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de satin de Bruge vert, intitulé : **Rondeaulx à la louange de la vierge Marie.**

48. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, au premier fueillet duquel sont les armes du duc d'Anjou, intitulé : **Les Louanges du viel roy René, duc d'Anjou.**

49. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de cuyr, intitulé : **Le Doctrinal salutaire.**

Le livre **De la Doctrine salutaire**, par PICUS MIRANDULA, traduction par Robert FRESCHER. XVIe siècle.
(Bibl. nat., ms français, no 2444.)

50. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, et enluminé, couvert de velour noir, intitulé : **Chappelet des princes par ballades.**

Le **Chappellet des prīces** contenant L Rondeaulx et V Ballades. Plusieurs chās royaulx, Ballades et Rondeaulx, a été publié avec d'autres écrits de Jean BOUCHET dans les :

Opuscules du Traverseur Des voyes Perilleuses. Nouuellement par lui reueuz Et amendez et corrigez, s. l. n. d. (Voir no 135.) — Autre édition qui a dû paraître de 1522 à 1531, Paris. Jean Jehannot. — Autre édition. Poitiers, Jacques Bouchet, 1526.

Le **Chappellet des princes** a été publié à part chez Galliot du Pré, Paris, 1527, et en 1536, Paris. *Imprimé nouuellement... en la rue neufve Nostre Dame a lanseigne Sainct Iehan Baptiste.*

Cet opuscule, avec les *Rondeaux et Ballades* et l'*Epistre de la royne Marie à son frère,* se trouve joint au *Temple Iehan Boccace* de la ruyne daulcuns nobles malheureux, faict par GEORGE son imitateur. (Voir no 13.) (Bibl. nat., ms français, no 1367.) Rés. Z 349. (A. HAMON, *Jean Bouchet,* p. 402-403.)

51. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, enluminé, couvert de velour noir, auquel sont les armes de nostre souverain seigneur, intitulé : **Prophéties des choses advenir.**

Peut-être : **Les Prophéties de Merlin.** (Bibl. nat., ms français, no 15211, XIVe siècle.)

Imprimé à Paris, pour Antoine Verard, 1498, avec gravures,

Digitized by Google

et *ibid.* 1526. En la grant rue sainct Jacques a lenseigne de la Rose blanche couronnee.

Ou : La prognostication du siecle advenir contenant trois petits traités par Gen. Gillebaud. Imprimé à Lyon par Olivier Arnoullet, 1533, 8°.

Ce genre d'ouvrages n'est d'ailleurs pas rare au moyen âge, ainsi qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

52. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert la moitié de velour noir et l'autre jaulne et blanc, intitulé : **Rondeau.**

Peut-être les Rondeaux de Gringore, qui furent imprimés après 1521, probablement par Jehan Saint-Denys, sous ce titre : **Rondeaulx nouveaulx. Iusques au nombre de cent et troys....** On les vend à Paris en la rue neufve Nostre Dame a lenseigne saince (*sic*) Nicolas, s. d. pet. in-8, goth. de 44 ff.

Autre édition. Paris, par Galliot du Pré, 1527, in-8.

53. Ung petit libvre en parchemin, escript à la main, couvert de toille enluminée, auquel sont les armes de Monseigneur, intitulé : **Grégoire.**

Peut-être : Gringore : *Le Blazon des hérétiques.* Imprimé en 1524 par Jérôme Jacobi à Saint-Nicolas-de-Port et, à Paris, par Philippe Le Noir.

54. Treize libvres en parchemin de plusieurs histoires fort vieilles escriptures tant grans moyens et petits esquelz n'y a nulles intitulations.

AULTRES LIBVRES EN PAPPIER IMPRIMEZ COUVERT DE CUYR ET AUTREMENT COMME S'ENSUYT

55. Premier, un grand libvre de musicque.

56. Ung autre grant libvre en latin intitulé : **Incipit speculum naturale Vincentii.**

Un des tomes de l'ouvrage de Vincent de Beauvais, volumineuse compilation, sorte d'encyclopédie du XIII^e^ siècle. **Vincentii bellovacensis. Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, morale, historiale.** Argentinæ. Joannes Mentelin, 1473 et 1476. 7 v. gr. f°.

Digitized by Google

Après les éditions de Strasbourg, viennent celles de Nuremberg, 1483-1486, 4 v. in-f°, et de Venise, 1493 et 1494, 4 v. in-f°. (BRUNET.)

Traduction : VINCENT DE BEAUVAIS. *Miroir historial.* Paris, A. Verard, 1495 et 1496, avec gravures.

57. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **Enneades Martii Antheni** (*sic*) :

Marcii Antonii Coccii Sabellici **Enneades seu rhapsodiæ historiarum,** imprimé à Venise de 1498 à 1504. 2 vol. in-f°.

L'ouvrage de Marc-Antonio Coccio SABELLICO, historien italien (1436-1506), fut acheté 15 $^{\#}$ par René II, avec *Strabon* (n° 93) en 1501.

Comptes des trésoriers.

58. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **De temporibus mundi.**

Peut-être l'abrégé d'histoire universelle intitulé : *Fasciculus temporum,* dont l'auteur est Werner ROLEWINCK, chartreux à Cologne, mort en 1502. Cette chronologie a eu de très nombreuses éditions; on en compte plus de vingt-cinq antérieures à 1501 et soixante-douze au commencement du XVI^{e} siècle.

Première édition. Cologne, chez Ther-Hœrnen, 1474.

59. Ung grant libvre en latin, intitulé : **Prima pars repertorii Berchorii.**

60. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **Secunda pars repertorii Berchorii.**

61. Ung autre grant libvre en latin, intitulé : **Tercia pars repertorii Berchorii.**

Reductorium, Repertorium et Dictionarium morale utriusque Testamenti. Strasbourg, 1474. Sorte de recueil encyclopédique, œuvre du bénédictin Pierre BERSUIRE (Bercheure), né vers 1300, mort en 1362, qui fut le premier traducteur français de Tite-Live. (Cf. n° 9.)

62. **Le Premier libvre de S^{t} Augustin,** imprimé, en françois.

63. Ung autre libvre en françois, intitulé : **S^{t} Augustin. De la cité de Dieu.**

C'est la traduction de Raoul de PRESLES. Abbeville, Jean Dupré

Digitized by Google

et Pierre Giraud, 1486. 2 vol. f°, 339 et 328 ff. Paris, Galliot du Pré, 1531, f°.

(Bibl. nat., ms français, nos 17-28, xve siècle; 6271, 6272, xive s.; 20105-20106, xive s., miniat., etc.)

64. **Le Miroir de la rédemption,** en françois.

Traduction du **Speculum humanæ salvationis. Le Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage,** traduit par Julien Macho. Lyon, Mathieu Husz, 1476. Autres éditions, *ibid.*, 1478, 1479, 1482, etc.

Le Miroir de l'humaine rédemption. Paris, Philippe le Noir, 1531, etc.

MM. J. Lutz et P. Perdrizet publient en ce moment le texte critique du *Speculum humanæ salvationis,* avec la traduction inédite de Jean Miélot (1448), chez Meininger, à Mulhouse.

65. **Les Histoires de Troye la grande,** en françois, escriptes à la main.

Le Recueil des hystoires de Troyez, composé par venerable homme Raoul Le Fèvre, 1464.

(Bibl. nat., ms français, no 59. *Id.*, 138 à 141, 252 et 253, xve et xvie siècles, etc.)

Le **Recueil des histoires de Troyes,** par Raoul Le Fèvre, fut imprimé pour la première fois probablement à Cologne, vers 1466, puis à Lyon, f°, 1484; *ibid.*, 1490, Michel Topie et Jean Heremberck (avec figures), etc.

66. **Le Propriétaire,** en françois.

Le Propriétaire des choses, traduction du livre de Barthélemy de Glanville, moine anglais, composé vers 1350, intitulé : *Liber de proprietatibus rerum,* sorte d'encyclopédie d'histoire naturelle, divisée en neuf livres.

C'est à la requête de Charles V que Jean Corbichon, aumônier de ce prince, traduisit cet ouvrage sous le titre singulier de : **Le Propriétaire des choses.** Sa traduction fut revue par le moine Farget.

Imprimé à Lyon en 1482, chez Mathieu Husz (avec figures). Quatre autres éditions chez le même de 1485 à 1491. Cet ouvrage fut très populaire aux xive et xve siècles. Nombreux manuscrits.

(Bibl. nat., nos 216 à 221, xve siècle; 22531 à 22534, xive et xve s., etc. Nombreuses éditions aux xve et xvie s.)

La bibliothèque de Nancy en possède une de 1556.

67. Deux volumes de **Enguerant de Montelet** (*sic*), en françois.

Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.

Digitized by Google

Imprimée plusieurs fois depuis la fin du xv^e^ siècle. Titre : *Les Chroniques de France, d'Angleterre et de Bourgogne*, etc. Paris, Anth. Verard, 3 vol. in-f° goth. Verard a donné deux éditions s. d. de la chronique de Monstrelet, qui toutes deux ne vont que jusqu'en 1467. Éditions de Jehan Petit et Mich. le Noir. Paris, 1512. 3 tomes pet. in-f° goth., avec la continuation par Pierre Desrey, et de François Regnault. Paris, 1518, 3 v. pet. in-f°, avec les additions jusqu'en 1516. (Brunet.)

68. **Les Espistres de S^t^ Jhérosme**, en françois.

Les Epistres Monseigneur sainct Hierosme en françois. On les vend à Paris à la rue neufve Nostre Dame a lenseigne de Lagnus Dei. Imp. pour Guill. Eustace, 1520. 3 part. en 1 vol. in-f° goth. (Brunet.)

69. Le second volume **des Expositions des épîtres et évangilles**, en françois. (Cf. n° 86.)

Exposition des Evangilles et des Epistres, translatées de nouveau de latin en françois. Chambéry, Antoine Neyret, 1484, f°.

Lyon, 1488 : imprimé chez Jean de La Fontaine. — Guillaume le Rouge, imprimé à Chablis, 1489 (fig. sur bois).

Autre édition de 1500, s. l. n. d., f° (volume qu'on regarde comme imprimé à Lyon). (G. Brunet, *La France littéraire au XV^e^ siècle*, p. 74.)

L'édition qui se trouvait dans la bibliothèque du duc Antoine comprenait 2 volumes.

70. **Josephus**, en françois.

Joseph Juif et Hebrieu, Historiographe grec de l'antiquité judaïque, nouvellement translaté du latin de Ruffin, Aquileian, en vulgaire françois, par Guillaume Michel, Paris le xv^e^ jour d'avril 1534 par Nicolas Couteau pour Galliot du Pré, in-f°.

Au folio 4 se trouve l'épître dédicatoire de Guillaume Michel au duc Antoine.

Autre édition, Paris, 1539, « par Estienne Caveiller, imprimeur, demourant en la rue du Bon Puyz, à lenseigne des Cinq miroers ».

71. Le deuxiesme volume : **De vita Christi.**

Ouvrage de Ludolphe de Saxe, prieur de la chartreuse de Strasbourg. C'est sans doute la traduction de Guillaume Le Menand, imprimée chez Jacques Buyer et Mathieu Husz, Lyon, 2 vol. in-f°, 1487 (avec fig.) ; *id.*, 1488, 1493, et chez A. Verard, Paris, 1500-1502.

Le livre de Ludolphe de Saxe est moins une Vie de Jésus qu'une

Digitized by Google

suite de méditations pieuses. Une copie de la traduction française fut exécutée à Nancy en 1508 pour Philippe de Gueldres ; 2 vol., nombreuses et belles peintures et miniatures. Le premier de ces volumes a été acheté en 1845 par l'archevêque de Lyon, et le deuxième fait partie aujourd'hui de la collection d'un riche amateur anglais. Consulter sur ce manuscrit la *Notice* de l'abbé Guillaume (*Bulletin de la Soc. d'arch. lorraine,* 1852, p. 390) et la note du comte de Marsy (*Journal de la Soc. d'arch. lorraine,* 1897, p. 67).

(Bibl. nat., ms français, nos 20096-20097, 2 v., xve siècle ; 6264, 2 v., xve s., etc.)

72. **Le Catalogue des sainctz,** en latin.

Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus. Vicence, 1493. Lyon, 1519.

Œuvre de Pierre de Natali ou de Natalibus, historiographe de la fin du xive siècle.

73. Le second volume de la **Bible,** en françois. (Cf. n° 92.)

74. Le premier volume en françois du **Cathalogue des saincts et sainctes.** (Cf. n° 83.)

Le **Catalogue des saints et saintes,** traduit du latin de Pierre des Natalles en françois, par Guy Breslay. Paris, Galliot du Pré, 1524, 2 v. in-fo.

75. Le **Spalterium grecum,** en latin.

Est-ce le : **Psalterium hebr. græc. latin.** Parisiis, 1533, fo ?

76. **Le Prologue que la déesse Othéa envoya à Hector de Troye,** en françois, escript à la main.

L'Epistre Othea la déesse qu'elle envoya à Hector de Troye quand il estoit en l'aage de quinze ans.

L'un des premiers ouvrages de Christine de Pisan : Traité de morale, dédié au jeune duc d'Orléans, fils de Charles V.

Bibl. nat., ms français, no 606, xve siècle ; 15214, xve s. ; 12438, xve s. ; etc. Imprimé à Paris par la veufve de Jehan Trepperel (s. d.), vers 1518, in-4 goth. (Brunet.)

77. **Le Libvre de la république militaire,** en latin, imprimé.

78. Le premier et le second volume de **Tomus primus quatuor consilio** (*sic*) en latin.

Titre tronqué. C'est l'ouvrage de Jacques Merlin, théologien

Digitized by Google

français, intitulé : **Tomus primus quatuor conciliorum generalium,** en 2 vol. in-f° imprimés en 1524. Paris. Autres éditions : Cologne, 1530, in-8; Paris, 1535, in-8. (Voir BRUNET, article Merlinus.)

79. **Le Grand almageste du grand Joseph duc de Juifz.**

Le Grant Almageste de Tres noble et tres illustre Hystoriographe Josephe Flavie Duc de Juifs et grant Zelateur de la loi Mosaïque. Nouvellement imprimé à Paris. Mil cinq cens XXXIII. On les vend à Paris par Denis Janot au premier piller de la grande salle du Palais; in-f°.

80. **L'Histoire de Tucidide, athényens,** en françois. (Cf. n° 85.)

L'Histoire de Thucydide Athenien, de la guerre qui fut entre les Peloponesiens et Atheniens, translatée du latin de Laurent VALLÉ en langue françoise, par Claude de SEYSSEL, à Paris, en l'hôtel de maître Josse Badius, le X jour d'aoust 1527, in-f°. (Bibl. nat., ms français, n°s 17211-17212, XV.e siècle.)

81. Le quatriesme livre **De re militari,** en latin, imprimé. (Voir n° 77.)

82. Encore ung libvre, **De re militari,** en latin. (*Id.*)

Probablement : **Militaris rei scriptores.**

Sextus Julius FRONTINUS, vir consularis, *De re militari.* — Flavius VEGETIUS, vir illustris, *De re militari.* — ÆLIANUS, *De instruendis aciebus.* — MODESTI *libellus de vocabulis rei militaris.* Impressit Plato de Benedictis Bononiæ, 1496. *Id., ibid.,* Joannes Antonius de Benedictis, 1505. *Id.,* Parisiis, 1515, in-4, 1523. (PANZER, t. VIII, p. 86.)

83. Le deuxiesme volume du **Catalogue des sainctz,** en françois. (Voir n° 74.)

84. **L'Administration des choses publiques,** en françois.

Liure très fructueux et utile à toute personne, **de l'institution et administration de la chose publique,** composé en latin par Fr. PATRICE DE SENES, et translaté en françois. Imprimé à Paris le dernier jour d'avril 1520 par Pierre Vidoue, imprimeur, pour Galliot du Pré, marchand libraire, in-f° goth.

L'ouvrage de PATRIZI, **De Institutione reipublicæ,** avait paru chez le même éditeur en 1518; 2e éd., 1519.

Digitized by Google

(Patrizi, né à Sienne, évêque de Pienza et de Montalcino, mort à Rome en 1496.)

85. **L'Histoire de Tucidide,** athéniens, en françois.

Autre exemplaire de la traduction de Claude de Seyssel. (Voir nº 80.)

86. **L'Opposition des évangilles,** en françois.

Faute de copie, probablement, pour : **L'Exposition des Évangiles.** (Voir nº 69.)

87. **Le Songe du vergier parlant de la disputation du clerc et du chevalier,** en françois.

(Bibl. nat., ms français, nº 9195, xvᵉ siècle ; 12442, xvᵉ s. ; etc. Imprimé à Lyon, Jacques Maillet, 1491 ; Paris, Jehan Petit, vers 1500.)

88. **L'Histoire de Alexandre le grant,** en françois.

Quinte Curce, **De la Vie dalexandre le grant,** traduit par Vasquez de Lucene. Paris, A. Verard, vers 1490, fº. Autres éditions : 1503, 1530, 1534, 1535. (Brunet.) Nombreux manuscrits à la Bibliothèque nationale : nº 6440, enluminures, xvᵉ siècle ; nº 20311, xvᵉ s. ; nº 9738, Quinte Curce, **Du faiz du grant Alexandre,** traduction de Vasquez de Lucene, Portugalais (1468).

89. **Le Véage de Cirus,** en françois.

Histoire du voyage que fit Cyrus à l'encontre du Roy de Perse Artaxerses son frère, contenue en sept livres, écrits par Xénophon, auteur grec, traduits premierement en latin par Jean Lascaris et du latin en vulgaire françois par messire Claude de Seyssel iadis Evesque de Marseille. Pour honeste personne Galliot du pré marchant libraire iure de luniversité de Paris. Mil cinq cens XXIX, fº.

Cette traduction en latin fut faite par Jean Lascaris sur un manuscrit de la belle bibliothèque que Louis XII avait réunie au château de Blois.

En envoyant un exemplaire manuscrit de sa traduction française au roi François Iᵉʳ, l'auteur y joignait ces vers :

Prenez en gré, roy très chrestien,
Ce petit don que je vous fois ;
Je feray mieulx une aultre fois ;
S'il n'est tel qu'il vous appartient :
Pourtant que je suis Savoisien
S'il tient ung peu de mon patois,
Prenez en gré.

Digitized by Google

Le conte est plaisant et ancien :
Lascary l'a mis de grégeois
En latin, puis moy en françois ;
Si chose y a qui ne soit bien,
Prenez en gré.

(Bibl. nat., ms. français. 702, fol. 11 v° [1].)

90. **La Création du monde**, en françois.

Peut-être : Le registre des ans passez depuis la **Création du monde** jusqu'à l'heure présente, ou **Cronica Cronicorum.** Achevé d'imprimer le VI d'avril par Antoine Couteau, imprimeur, pour Galliot du Pré, libraire juré de l'Université de Paris. 1532. 4°.

91. **Les Commandemens de Moyse**, en françois, escript à la main.

92. Le premier volume de la **Bible**, en français. (Voir n° 73.)

93. **Strabo. Des** (*sic*) **situ orbis**, en latin.

La géographie de Strabon. Ce livre avait été acheté en 1502. Voir les comptes du trésorier général, publiés par H. Lepage dans son ouvrage sur le *Palais ducal* (*Bulletin de la Soc. d'arch. lorr.*, t. III, page 20 du tirage à part), et *Inventaire des archives de Meurthe-et-Moselle*, B 1001, n°s 1501-1502 : « A Julien Logeart, libraire, pour l'achat de deux livres pour le duc, savoir les *Histoires de Marcii Antonii Sabelli*, et l'autre nommé Strabo, **De situ orbis.** » (Note de M. de Chanteau.)

Strabo. Geographia latine, ex interpretatione Guarini Veronensis et Gregorii Typhernatis. Romæ per Conr. Sweynheym et Arnoldum Pannartz (absque anno), gr. in-f°, a dû paraître en 1469 ou 1470. *Id.*, Venetiis per Vindelinum spirensem, 1472, in-f°. *Id.*, Romæ. Conrad Sweynheym et Arn. Pannartz, 1473, in-f°. *Id.*, *ibid.*, 1494. (Brunet.)

94. Le quatriesme libvre des **Cronicques de France**, en françois.

C'est la **Mer des histoires et croniques de France**, traduction un peu modifiée du livre latin connu sous le nom de : *Rudimenta novitiorum*, traduction dont l'auteur est Pierre Desrey. Imprimé à Lubeck en 1475. (Voir Brunet.)

(1) Cf. C. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus* (Paris, Hachette, 1892), p. 92-93.

Digitized by Google

La **Mer des histoires** a été imprimée à Paris, Pierre Le Rouge, 2 vol. in-f°, 1488, avec fig.; à Lyon, Jehan Dupré, 1498, 2 vol. in-f°. — Réimprimée souvent au commencement du XVI^e siècle, 1506, 1514, 1515-1516, 2 vol. in-f°, Paris, Galliot du Pré, et 1517-1518, 4 vol. in-f°, *ibid.* (C'est cette édition qui figurait dans la bibliothèque du duc Antoine.)

95. **Le Myroir de la chrétienté**, en françois, escript à la main.

Serait-ce le : **Mirouer de l'Église**, translaté du latin en françois par frère Jehan DU VIGNAY, de l'ordre de Saint-Jacques de Hault pas, XV^e siècle? (Bibl. nat., ms français, n° 19810. — Cf. Catal. des incunables de la bibliothèque municipale de Besançon, p. 645. *Speculum christianorum,* imprimé en 1486.

96. **Le Pélerin**, en françois, escript à la main.

Traduction en prose par Jean GALOPPES, *dit* LE GALLOIS, du **Pèlerinage de vie humaine**, poème de Guillaume de DEGUILLEVILLE, prieur de l'abbaye de Chaalis. Ce poème allégorique, composé en 1355, fut très célèbre au moyen âge. Il fut mis en prose par Jean GALOPPES, à la requête de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou. (Bibl. nat., ms français. Nombreux manuscrits du **Pèlerinage de vie humaine**, n^os 12461, XV^e siècle; 12462, XIV^e s.; 12463, XV^e s.; 12464, XIV-XV^e s.; 12465, XIV^e s., etc.) Imprimé à Lyon, chez Mathieu Husz, 1485, avec fig.; Paris, pour A. Verard, 1499, 1506, etc.

97. **Horloge de sapience**, en françois, escript à la main.

Traduction d'un ouvrage ascétique en latin d'un juriste allemand, Henri de SERVIS, nom fort altéré par les copistes; il vivait au XIV^e siècle. Divers manuscrits le nomment Jean de Suabe, ou de Sausobe, ou de Suzo. Il mourut en 1365. Son livre : *Horologium sapientiæ* eut un grand succès et fut traduit en diverses langues. (G. BRUNET, *op. cit.*, p. 154.)

(Bibl. nat., ms français, n° 1323.) « Horloge de Sapience... composé de frère Jehan, de l'ordre des Freres Prescheurs, de la nacion d'Alemaigne, du païs de Souaube, translaté du latin en rommant par Jehan, frère de la nacion de Lourraine, de l'ordre des Freres meneurs, du couvent de Neufchastel, 28 avril 1389. » N^os 446, 455-56, XV^e siècle; 9609, XIV-XV^e s.; 17099, XV^e s.; 22922, XV^e s. L'**Orloge de sapience** fut imprimée à Paris, pour A. Verard, 1493, in-f°, etc.

Digitized by Google

98. **Le Romant des offenses** (*sic*) **Ogier**, escript à la main, en ryme françoise.

Le Roman des Enfances Ogier, par ADENET LE ROI. (Bibl. nat., ms français, nos 12467, 1448, 1449, XIIIe siècle, etc.)

99. Le premier volume de la **Toison d'or**, imprimé.

La première édition de la **Toison d'or** de Guillaume FILASTER ou FILLASTRE est de 1517, Paris. Celle que possédait la bibliothèque d'Antoine est la suivante : Le premier volume de la **Thoison d'or**, composé par Guillaume (FILASTRE), Eveque de Tournay. Paris, chez Jean Petit, 1530, fo. (La deuxième partie fut imprimée à Troyes la même année par Nicolas le Rouge, imprimeur et libraire. [PANZER, t. VIII, p. 132].)

100. **Le Commentaire César**, escript à la main.

C'est la traduction de Robert GAGUIN, dédiée à Charles VIII, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque nationale : **Les Commentaires de Jules César.** A tres christien et tres excellent prince Charles huitiesme de ce nom, roy de France, Robert ministre general de l'ordre de saincte Trinité et redemption des prisonniers christiens, dit et desire en toute humilité, honneur, gloire et longue vie.

L'ouvrage de Robert Gaguin a été imprimé en 1485, in-fo, à Paris, au nom d'Antoine Verard, bien qu'il semble sorti des presses de Pierre Levet. Une seconde édition, sans date, puis une troisième, avec la date de 1488, montrent le succès qu'avait obtenu l'œuvre de Gaguin. (L. THUASNE, *Roberti Gaguini epistole et orationes*, t. I, p. 61-62, t. II, p. 299 sq.)

101. **Exorde de messire Claude de Seyssel**, escript à la main, en françois.

Probablement l'« exorde » dont Claude de SEYSSEL fit précéder sa traduction en français de l'*Histoire* de JUSTIN. Cet exorde contient un plaidoyer des plus curieux en faveur de la langue vulgaire. (Bibl. nat., ms français, 715. Cf. E. PICOT, *Les Français italianisants au XVIe siècle*. Paris, Champion, 1906, t. I, p. 9.)

102. **La Légende dorée**, escripte à la main, en françois.

Par Jacques de VORAGINE. Nombreux manuscrits. Bibl. nat., ms français, nos 6448 : Jacques de VORAGINE, **Légende dorée**, trad. de Jean de VIGNAY, XVe siècle; 9759, XVe s.; 20330, etc. Imprimé à Lyon, Barthélemi Buyer, 1476; Paris, J. du Pré, 1493, etc.

Digitized by Google

103. **Le Libvre des roys de France et d'Angleterre**, escript à la main, en françois.

104. **Firabras**, imprimé, en françois.

« Épisode détaché et fort allongé d'un poème plus ancien, perdu, dont la scène est en Italie, et qui se termine par la conquête et le transport à Saint-Denis des célèbres reliques de la *Passion*, exposées à la vénération des fidèles le jour de *l'endit*, devenu la fête du *Lendit*. » (G. PARIS, *op. cit.*, p. 45.)

Les nombreuses éditions de ce poème à la fin du XVe siècle prouvent la vogue dont il jouissait alors. **Fier a Bras le geant.** Genève, Adam Steinschaber, 1478; Lyon, Guillaume Le Roy, 1486, f°; Genève, 1488, f°; Lyon, J. Maillet, 1489, f°; Lyon, 1491, chez Jean de la Fontaine; *ibid.*, 1496, f°. P. Mareschal et B. Chaussard, 1497, 4°, etc.

105. Le tiers volume de la **Mer des histoires et cronicques de France**, en françois, imprimé. (Voir n° 94.)

106. **Les Gestes des empereurs romains**, en françois, imprimé.

La tres illustre et memorable vie, faitz et gestes des douze Cesars nouvellement translatee du latin en francoys par Guillaume MICHEL dict de TOURS. Imprimé à Paris par Pierre Vidoue pour Galliot du Pré. 1520, pet. in-8° goth., fig. sur bois. — Le même. On les vend a Paris pour Jean Petit, MDXXX. (A la fin.) Imprime par Pierre Leber... et fut acheue le troiziesme iour de Feurier mil cinq cens XXX, in-4° ou pet. in-f°. (BRUNET.)

107. **Le Romant des bonnes œuvres**, imprimez en françois.

Peut-être : **Le Livre des bonnes mœurs** de Jacques LEGRAND. Paris, Pierre le Rouge, 1478. Une édition de ce livre, cité par DU VERDIER, est intitulée : **Livre des bonnes œuvres et mœurs.** (Nombreux manuscrits. Bibl. nat., ms français, n° 17116, XVIe siècle, etc.)

108. **Le Romant des déduictz**, escript à la main, en françois.

Le Déduit des chiens et des oiseaux, traité de vénerie et de fauconnerie, en vers, composé, sur l'ordre de Jean le Bon, prisonnier en Angleterre avec son fils, Philippe, duc de Bour-

Digitized by Google

gogne, par Gace de la Buigne, son chapelain, et destiné à l'éducation du jeune prince.

Imprimé d'abord par Verard, à la suite du traité de Phébus, puis par Trepperel (s. d.), par Michel Lenoir (1520), etc.

(Bibl. nat., ms français, 1614, 1620, xve siècle.)

(Cabinet des livres de Chantilly, manuscrits, t. II, p. 75.)

109. **La Complaincte de la mort de feu Monsr de Bourbon**, escripte à la main, en françois, couvert de velour noir.

C'est la pièce composée par Laurent Pillard en 1528 et dédiée à la duchesse de Lorraine, Renée de Bourbon, où il déplore la mort et célèbre l'apothéose du connétable de Bourbon, tué au siège de Rome. L'ouvrage, demeuré inédit, n'est connu que par un seul manuscrit, celui du British museum (addit. ms.) no 17385.

Voir Jules Gauthier, *Notice de deux manuscrits du British museum*. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1896, p. 331.

110. Le **Recueil des histoires romaines**, imprimé, en françois.

Le Recueil des hystoires rommaines, nouvellement imprime à Paris Lan mil cinq cens et douze le xxe iour Doctobre pour guillaume eustace, in-fo à 2 col., fig. sur bois.

Ce recueil est le même que celui-ci, dont le titre est plus détaillé :

Le Recueil des histoires romaines, extraict de plusieurs historiographes, c'est assavoir : Tite Live, Valere, Orose, Justin, Saluste, Cesar, Lucan, Suetone, Eutrope et aultres, avec la destruction de Thebes et de Troye la grant mise au commencement du volume, selon les vrays auteurs d'icelle c'est assavoir Dictys Cretensis et Dares Frigien : en ensuyuant virgille en aucuns lieux, *nouvellement imprime a Paris* par François Regnault... MCCCCXXVIJ, in-fo goth. à 2 colonnes, VIII et CLXII ff.

Finit en 1306 au règne de l'empereur Albert; orné de figures en bois avec frontispice au prologue, etc. (Brunet.)

111. **Le Chastel périlleux**, escript à la main, en françois.

Par frère Robert de l'ordre des chartreux.

Bibl. nat., ms français. No 1009. **Le Chastel perilleux** commençant (fol. 34) par : « Intravit Jhesu in quoddam castellum. Cette parole est l'euvangille saint Luc, laquelle est exposée

Digitized by Google

par figure de la tres doulce vierge Marie », et finissant par : « nous puissons veoir l'un l'autre on royaume de paradis à grant compaignie de nos amyz. Amen. Finitur. » xve siècle.

No 1033. **Le Chastel perilleux** commençant par : « O sa chiere cousine et amie en Dieu, grace en ce present siecle et gloire en l'autre » — et finissant par : « ... Nous puissons veoir l'un l'autre en paradis. Amen. Cy fine le *Chastel de cueur* qui est appellé *Le Chastel perilleux*, etc. » Fin du xve siècle.

No 445. **Le Chasteau perilleux**, compilé et ordonné d'un moyne de l'ordre Chartreuse pour une nonnain de l'ordre de Frontevaulx, commençant par « A sa chiere cousine, suer et amye en Dieu, Rose, Frere Robert, vostre cousin », et finissant par : « Nous puissons veoir l'un l'autre à grant compaignie de noz amis. Amen. » xve siècle.

Cf. nos 1879 à 1882.

112. Le second volume des **Cronicques de France.** (Voir nos 94 et 105.)

113. Le premier volume de **Orose**, en françois, imprimé.

Paris, A. Verard, 1491, 2 vol. fo.

Ce n'est pas une traduction d'Orose, mais une compilation historique, extraite de différents auteurs, rédigée au xive siècle, retouchée plus tard par un anonyme et dédiée à Charles VIII.

Le prétendu Orose eut assez de succès pour que Verard fût conduit à le réimprimer sans date (en 1503) et en 1509; d'autres libraires parisiens le firent également reparaître en 1514, 1526 (translaté par Philippe le Noir), 1529.

Il est vraisemblable que Jean Seyssel revit cette traduction anonyme « faicte pour presenter au roy Charles VIII, pour prendre en lysant ou oyant lire celui liure aucune recreacion. » (G. Brunet, *op. cit.*, p. 135.)

114. **Le Vèage de Jhérusalem**, imprimé, en françois. (Cf. no 26).

Est-ce : **Le saint Voyage et Pèlerinage de la cité saincte de Hierusalem** du doyen de Mayence Bernard de Breydenbach et de Jean, comte de Solms, traduction de Jean de Versin, 1489, Lyon, imprimé par Gaspard Ortuin? ou bien : **Le Voyage de Hierusalem** de frère Jean Thavoud, gardien des frères mineurs ou cordeliers d'Angoulême de 1512 à 1523, et imprimé à Paris chez la veuve de Jean de Saint-Denis? (La Croix du Maine, t. I, p. 592.)

Nombreux d'ailleurs sont au xve et au xvie siècle les *Voyages à Jérusalem.*

Digitized by Google

115. Le premier volume de la **Mer des histoires de France**, imprimée, en françois. (Voir nos 94, 105, 112.)

116. **Le Livre de champ fleury**, en françois.

Champ Fleury. Auquel est contenu L'art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques quon dit autrement Lettres Antiques et vulgairement Lettres Romaines proportionnees selon le Corps et Visage humain. *In fine.* Cy finist ce present Livre avec Laddition de treze diverses façons de Lettres. Et la maniere de faire Chiffres pour Bagues dor, ou autrement. *Qui fut achevé d'imprimer le mercredy XXVIII jour du mois Dapruil. Lan mil Cinq Cens XXIX. Pour maistre* Geoffroy Tory *de Bourges, Autheur dudict Livre, et Libraire demeurant a Paris qui le vent sur Petit Pont a Lenseigne du Pot Casse. Et pour Giles Gourmont aussi Libraire demeurant au dict Paris, qui le vent pareillement en la Rue Sainct Jacques a Lenseigne des Trois-Couronnes,* in-4°.

117. **La Sallade**, nouvellement imprimée.

La Salade nouuellemēt imprimee laquelle fait mention de tous les pays du monde. Et du pays de la Sybille avec la figure pour aller au mont de la belle Sibille. Et aussi la figure de la mer et de la terre et plusieurs belles remonstrances. — (A la fin) : *Cy finist ce present liure nouvellement imprime en la Rue saint iacqs, a lēseigne de la Rose blanche* (a Paris). *Et fut acheue le dix-huytiesme iour de ianuier* (1521), in-f° goth., fig. en bois. 2e édit. 1527. Paris, Philippe le Noir, fig. sur bois.

Ouvrage d'Antoine de La Salle, composé entre 1438 et 1442. Il l'écrivit pour l'éducation du jeune prince dont il était alors gouverneur et auquel il l'a dédié, le fils du roi René d'Anjou, Jean de Calabre.

118. **Pollidore Virgille, historiographe**, en françois, imprimé.

Polydore Virgile, des Inventeurs des choses, 3 livres, traduits du latin par Guillaume Michel, dit de Tours. Paris, Pierre le Brodeur, 1520.

La traduction complète de cet ouvrage de **Polydore Virgile** *de inventoribus rerum,* qui contient 8 livres, ne sera donnée que postérieurement à la mort du duc Antoine, par Belleforest. Paris, 1576, 1582, 8°.

(La Croix du Maine et Du Verdier, t. I, p. 334.)

Digitized by Google

119. **Alexandre le grant**, escript à la main, en françois.

M. de Chanteau indique : *Quinte-Curce*. Mais celui-ci figure déjà au nº 88. Je croirais plutôt qu'il s'agit ici du roman d'**Alexandre li grant**, par Lambert le Tort et Alexandre de Bernay.

(Bibl. nat., ms français, ancien fonds, nº 1375, xvᵉ siècle, etc.)

120. **Le Violier des histoires romaines**, imprimé, en françois.

Le Violier des histoires Romaines moraliseez sur les nobles gestes, faictz vertueulx et anciennes Cronicques des Rommains fort recreatif et moral nouuellement translate de latin en Francois et imprime pour Jehan de la Garde...

Cy finist le viollier des hystoires rommaines... imprime a Paris par Jehan de la Garde, libraire iure de Luniversite. Et fut achevé le VI iour Dapuril... Lan Mccccxxi. Pet. in-fol. goth. fig. en bois. *Id.* Denis Janot. 1529.

Ce violier est une traduction peu fidèle des *Gesta Romanorum ;* mais les *Gestes romaines,* traduites par Robert Gaguin, ouvrage qu'on a quelquefois confondu avec le précédent, sont tirées de la 3ᵉ décade de Tite-Live. (Brunet.)

121. **Maistre Pierre de Crésance**, imprimé.

Pierre de Crescensies. *Le livre des proufficts champestres et ruraulx.* Imprimé à Paris, Jehan Bonhomme, 1486, fº avec figures ; également en 1486 sans figures, 1494, fº. Plusieurs éditions au xvɪᵉ siècle.

Traduction faite, par l'ordre du roi Charles V, de l'*Opus ruralium commodorum,* encyclopédie agronomique de Pierre de Crescenzi ou de Crescentiis, médecin et professeur à Bologne, où il naquit en 1250.

122. **Cronicque de Lorraine**, imprimée, en françois.

Ouvrage de Symphorien Champier. (Voir nº 23.)

123. **Encomium trium meriarum**, en latin, imprimé. (Lire : **Mariarum**.)

Encomium trium Mariarum cum earumdem cultus defensione adversus Lutheranos. — Solennique missa et officio canonico, in quibus omnibus desideres nihil, emissum opera et industria Joannis Bertaudi Petragoricі utriusque juris licentiati. Turris que albe in ducatu Engolismensi alumni ; aus-

Digitized by Google

piciis augustissimæ principis Joannæ Aurelianensis, Gyuerensium dominæ, a Comitis Du Barcq. 1529, in-4.

Venumdatur Iodoco Badio et Galeoto a pratis.

(Van Praet. — *Catalogue des livres imprimés sur vélin* t. I, p. 185.)

124. **La Description de tous les pays**, imprimé, en françoys.

125. **La Prinse de Rodde**, en françois, imprimée.

La grande et merveilleuse et tres cruelle oppugnation de Rhodes prinse naguières par Sultan Seliman a present grand Turcq (après avoir prospéré deux cens et quatorze ans en honneur) rédigée par escript par excellent et noble chevalier frère Jacques Bastard de Bourbon, commandeur de Saint-Maulviz, etc., et se vend à la rue Saint-Jacques a lenseigne des troys couronnes pres Saint-Benoist; imprimé par maistre Pierre Vidoue pour honneste personne Gilles de Gourmont libraire juré en l'Université de Paris, par commandement de la Cour, etc., in-folio, 1525. *Id.*, 1526. Oppugnation de Rhodes par Jacques Bastard de Bourbon, Paris, imprimé sur vélin. (Bibl. nat. Vélin. n° 1165.)

126. **Le Siècle dorez**, en françois, imprimé.

Le **Siècle doré**, contenant le temps de paix, amour et concorde. On les vend à Paris. Composé par Guillaume Michel et imprimé par Guillaume Fesendad, achevé le xx jour de febvrier par Hemon Le Fèvre. Permis d'imprimer le 19 février 1519. Autre édit. Paris, 1521, in-4.

127. **La Victoire contre les Luthériens**, en françois.

Ouvrage de Nicolas Volcyr. (Voir nos 31 et 41.)

128. **Le Speaulme de David**, escript à la main, en françois.

Note de M. de Chanteau : « Gringore a publié une : *Paraphrase et dévote exposition sur les sept très précieux et notables pseaumes du royal prophète David.* Paris. Ch. L'Angelier, 1541, petit in-12. »

129. **Pélegrin traictant du publicque amour**, imprimé, en françois.

Le Peregrin traitant de l'honneste et pudique amour. Lyon, par Claude Nourry dit le Prieur. 1503, in-4. *Id.*, 1528.

Dialogue très élégant intitulé : le **Peregrin**, traictant de

Digitized by Google

l'honneste et pudicque amour, concilié par pure et sincère vertu, trad. de l'italien de Giac. Caviceo (1) en françois par F. Dassy (2) et corrigé par Jehan Martin. Paris, 1535, in-8.
(Bibl. nat. ms français, n° 19 172, xv.e siècle.)

130. Ung libvre en latin et grec, imprimé, à la couverture duquel sont les armes de Monseigneur.

131. **Les Louanges du roy Loys douziesme,** imprimées, en françois.

Les **louenges du roy louys xij**e de ce nom. Nouvellement composées en latin par maistre Claude de Seyssel, docteur en tous droitz et maistre des requestes ordinaires de lhostel du Roy. Et translatees par luy de latin en françois.
A la fin : Imprimé à Paris nouuellement par Anthoine Verard le xxiiii iour de decembre mil cinq cents et huyt. In-4 goth.

132. **La Description en latin de Sigismunde,** où sont les armes de Lorraine.

133. **Les Gestes romaines,** en latin, imprimée.

Gesta Romanorum. Ex gestis romanorum historiæ nobiles de vitiis virtutibusque tractantes cum applicatione moralisatis et misticis. Incipiunt feliciter. (*absque nota*), in-folio goth.
Autre édition également s. l. n. d. La première édition avec date est celle de Gérard Leeu, Gouda, 1480.
Le recueil des *Gesta Romanorum* a joui d'une grande vogue à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. De 1480 (2e édition) à 1558, 24 éditions se sont succédé (Nuremberg, Strasbourg, Paris, Lyon, Venise, etc.). Voir n° 120, *Le Violier des histoires romaines.*

134. Ung libvre escript à la main, intitulé : composé par messire **Jehan de Mandeville,** chevalier.

Mandeville (le livre appelé) fut imprimé pour la première fois en 1480, in-folio 86 ff. avec figures (sans indication de lieu, probablement à Lyon) ; *ibid.*, 1490, etc.
La relation des voyages de Mandeville eut le plus grand succès ;

---

1. Né à Parme en 1443. *Il Peregrino* est une imitation du *Filocopo* de Boccace.

2. François Dassy fut secrétaire de Louise, duchesse de Valentinois.

Digitized by Google

elle fut traduite dans presque toutes les langues de l'Europe et dut sa vogue au merveilleux qui y surabonde.

G. BRUNET, *op. cit.*, p. 122 et supplément de BRUNET, I., p. 1056.

(Bibl. nat. ms français, nos 5633, 5634, 5635, 5586, 24436, XVe siècle).

135. **Le Traverseur des voyes périlleuses**, en français, imprimé.

Opuscules du Traverseur des voyes Perilleuses. Nouuellement par lui reueuz. Et amendez et corrigez. Lepistre de justice. A l'instruction et honneur des ministres dicelle. Le chappellet des princes contenant L. Rondeaulx et V. Ballades. Plusieurs chās royaulx. Ballades et Rondeaulx. La Deploration de Leglise militāte sur les psecutions, laquelle deteste guerre et invite les roys et princes à paix ; *nouuellement reveu, corrige et augmente p̄ le dit acteur. Et imprime nouuellement.* XVIIC, s. l. n. d. pet. in-4 avec 1 gr. sur bois, goth., 76 ff. non chiffrés.

Opuscules du trauerseur des voyes perilleuses. Nouuellement par lui reueuz amendez et corrigez jouxte la dernière impression... *On les vend à Paris par la veufve de feu Iehan ianot tenant et demourāt en la rue de marchepalu a lenseigne de la corne de cerf.* Pet. in-4°, goth. de 76 ff. non chiffrés. Cette édition sans date doit avoir paru de 1522 à 1531. Autres éditions : Poitiers, Jacques Bouchet, 1526, in-4° goth.; *ibid.*, 1525. Rouen, J. Burger, pet. in-8, goth.

A. Hamon. Bibliographie des œuvres de Jean Bouchet, à la suite de sa thèse française : *Un grand rhétoriqueur Poitevin, Jean Bouchet,* 1476-1557 ? (Paris, Oudin, 1901).

136. **Les Gestes du chevalier Bayart.** (Voir n° 15.)

Il s'agit ici du livre imprimé.

137. **Les Énéydes de Virgille**, en latin, imprimé.

L'édition *princeps* des *Œuvres* de Virgile est celle de Rome, Sweynheym et Pannartz, 1469.

L'édition de l'*Énéide* dont il est ici question nous paraît devoir être la suivante : *Æneis Virgiliana* cum Servii Honorati grammatici commentariis, Philippi Beroaldi annotationibus, Jodoci Badii Ascensii elucidatione, etc. Venundantur Parrhisii a Joanne Parvo et Joanne Confluentino ad vicum Cytharae. 1500, petit in-folio.

138. **Stultifera navis**, en latin, imprimé.

Œuvre de Sébastien BRANDT.

Digitized by Google

Stultifera navis... per Sebastianū Brant. Jo Bergman de Olpe. Bâle, 1497. *Id.*, in imperiali urbe Augusta per Johannem Schursperger, 1497 ; Strasbourg, 1497 ; Lyon, 1498, etc. Paris, Josse Badius, 1505.

139. **Clemens septimus**, en latin, imprimé.

Comme il n'existe pas d'ouvrages de Clément VII, en dehors de ses bulles, brefs, capitulations, dont je ne pense pas qu'il soit ici question, il se pourrait que le scribe qui a rédigé l'inventaire ait pris pour le titre du livre le nom du pontife auquel il était dédié.

Serait-ce : De bello Rhodio libri tres Clementi VII, pontifici maximo dedicati, authore Jacobo Fontano, Brugensi jurisconsulto. Romæ, in ædibus F. Minitii Calvi, mense februario, 1524, f°? (Brunet.)

140. **Epitres hortatives**, en latin, imprimées.

Peut-être, selon M. de Chanteau, est-ce l'ouvrage d'Oronce Fine :

Epistre exhortative (en vers) **touchant la perfection et commodité des ars liberaulx mathematiques** composée soubz le nom et tiltre de la tres ancienne et noble princesse dame philosophie et puis nagueres presentee au tres-chrestien roy de France. Imprimée à Paris par Pierre Leber avec congé et privilège pour ung an MDXXXI le VIII de janvier.

Colophon. Hanc epistolam sub ipsa philosophia dictabat Orontius F. Delph. liberalium mathematicarum professor regius. Lutetiæ Parisiorum, anno Christi MDXXXII in-8°.

141. **Les Menus propos**, en françois, imprimez.

Gringore. — **Les menus propos.** Imprimé à Paris par Gilles Couteau, l'an mil cinq centz vingt et ung le dernier iour de decembre, gr. in-8° goth. de 130 ff. non chiffrés, fig. en bois. Autres éditions. Paris, Philippe le Noir, 1522, 1525, 1528, Lyon, Arnoullet, 1535.

142. **Cronicques abrégées**, en françois.

Ouvrage de Nicolas Volcyr.

Chronicque abregee par petits vers huytains des empereurs roys et ducz Daustrasie : *Auecques le quinternier et singularitez du parc d'honneur. Ilz se vendent en la rue Saint-Jacques chez Didier Maheu a lenseigne sainct Nicolas.*

Le recto du cinquante-sixième et dernier feuillet présente la mention suivante : « Cy fine la cronicque des renommez empe-

Digitized by Google

« reurs, roys et ducz Daustrasie : auec le quinternier et singula-
« ritez du parc dhonneur nouuellement imprimée à Paris, par
« Nicolas Couteau demourant en la rue Saint-Victor. »

Petit in-4 goth. de 4 feuillets liminaires et 56 feuillets chiffrés ; sign. A—PIII. Le titre offre une petite vignette gravée sur bois et représentant le combat de saint Michel et du dragon.

L'ouvrage est sans date ; mais, comme le privilège est daté du 11 mars 1530 (1531), l'impression a dû être achevée vers le mois de juin ou de juillet.

A. Digot. *Notice sur Volcyr*, p. 34 et 62.

Beaupré. Notice sur un ouvrage de Volcyr imprimé en 1530.

143. **La Nef des dames vertueuses**, en françois.

La **nef des dames vertueuses** composee par maistre Simphorien Champier, docteur en medecine. Contenant quatre livres. Le premier est intitulé la fleur des dames. Le second est du regime de mariage. Le tiers est des propheties des sibilles. Et le quart est le livre de uraye amour. In-4 goth. à longues lignes ; lxxxvi ff. non chiffrés ; f. d. signat. a — x. Titre rouge et noir ; un grand nombre de figures en bois dans le texte. Au recto du f° lxxxvj et dernier : Cy finist la nef des dames vertueuses... Imprimé à Lyon sur le rosne par Iacques arnollet.

La **Nef des dames** n'a pas pu être imprimée avant la fin de 1503. Elle a eu trois éditions. Paris, Jehan de Lagarde, 1515, petit in-4 de 100 ff. Paris, Philippe Le Noir, petit in-8 goth. s. d., fig. en bois. Cette édition ne peut pas être antérieure à l'année 1531.

Voir Allut. *Étude sur Symphorien Champier*, p. 131 sq.

144. **Les Lunettes des princes**, en françois.

Recueil de poésies par Jean Meschinot, seigneur de Mortières, Nantes, Étienne Larcher, 1493, avec fig. petit in-4 goth.

Les **Lunettes des princes** eurent au moins vingt-deux éditions en l'espace de cinquante ans.

145. **La Cronicque de Clotaire, roy de France**, couverte de velour roge.

Lhistoire et cronicque de Clotaire | Premier de ce nom, VII roy des frācoys et monarque des gau | les, Et de sa tres illustre espouse Madame Saincte Radegonde | extraicte au vray de plusieurs cronicqs antiqs et modernes [par Jean Bouchet].

A la fin : *Ceste vie a este imprimee a Poictiers par sire Enguil | bert de marnef, libraire iure de lad universite demou |*

Digitized by Google

rant a lenseigne du Pellican deuant le palis (sic) *dud poi | ctiers.*

Le iour du moys de Lan mil cinq cens, Et sont a vendre au pellican.

Aud Poictiers et aussi a Paris.

Le privilège placé en tête du livre porte : Donné a Ambroise le XXVII iour de Ianvier, Lan de grace mil cinq cens et Dix sept et de notre regne le quatriesme.

Hamon, *op. cit.*, p. 402.

L'Histoire et cronicque de Clotaire n'est pas autre chose que la fameuse vie de Sainte Radegonde commencée par Jean Bouchet, à la demande de Charles VIII, en 1497. Il transforma ensuite cet essai. (*Ibid.*, p. 474.)

146. **Poema**, imprimé, en latin, couvert de velour jaulne orange.

147. **Appiano Alexandrino**, en latin, couvert de velour noir.

Appiani Alexandrini, de bellis civilibus Romanorum.... libri e græco latine redditi, interprete Petro Candido, Venetiis; Vindelinus de Spira, 1472 f°. *Id.*, Venetiis, per Bernardum Pictorem et Erhardum Ratdolt de Augusta. 1477, 2 tomes en 1 vol. pet. f°. *Id.*, Mayence. Johann Schæffer, 1529, in-8, etc. (Brunet).

148. **Eliasolani**, en latin, couvert de velour noir et tanné.

Erreur dans le titre : il faut lire *Gli asolani*, en italien.

Gli asolani di messer Pietro Bembo, Impressi in Venetia nelle Case d'Aldo Romano nel anno MDV, del mese di Marzo : con la concessione delle Illustrissime Signorie nostre ; che per X anni ne luoghi al Venetiano Domino sottoposti nessuno altro gli possa imprimere, o impressi vendere, sotto la pene, che in lei si contengono (éd. *princeps*).

(Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, t. I, p. 190).

Dans ce livre, Bembo imagine un dialogue tenu entre six jeunes gens des deux sexes sur la nature de l'amour. Le dialogue a lieu à Azolo, dans le Trévisan, d'où le titre.

Ce livre jouit d'une grande vogue en Italie et en France. Souvent réimprimé et traduit au XVI^e^ siècle. Nous ne pouvons donc déterminer l'édition qui figurait dans la Bibliothèque d'Antoine.

149. **Les Commentaires de César**, en françois. (Voir n° 100.)

Digitized by Google

150. **Johannis Novillei**, en latin, couvert de velours jaulne orange.

Note de M. de Chanteau : « **Joannis Neovillei Jainvillani in septem spalmos penitentes comentarii.** — Ouvrage de Jean de Neufville de Joinville, prieur de Saint-Christophe de Vic. »

Il ne saurait être question ici que du manuscrit de cet ouvrage, qui n'a été imprimé qu'en 1556.

151. **La Loy salicque, première loy des François.**

La loy salicque, premiere loy des Francoys, faicte par le roy Pharamond, premier roy de France, faisant mention de plusieurs droictz, cronicques et hystoires des ditz roys de France.

A la fin : Imprimé par Guillaume Nyuerd, librare (*sic*) demourant à Paris (s. d.), petit in-4 goth. (La 1re édition doit être du commencement du xvie siècle.) Autres éditions, Paris, 1507. — Rouen, Michel Angier, vers 1522. — Paris, 1541, etc.

Il n'est pas certain que Claude de Seyssel soit l'auteur de cet ouvrage, qu'on lui attribue d'ordinaire. (Brunet.)

152. Deux petitz libvres en françois, imprimez et intitulés : **Complaincte de la paix.**

La Complainte de la paix, par Erasme, nouvellement traduite du latin en françois. Brunet en cite une édition in-8 goth., de 56 ff. non chiffrés qu'il pense sortie de presses lyonnaises, vers 1530. (Note de M. de Chanteau.)

Je suppose que malgré les mots : *en français*, appliqués par le copiste aux deux petits livres qu'il enregistre, l'un des deux était le texte latin de cette Complainte de la paix :

Querula pacis undique gentium ejectæ profligatæque. — Encomium matrimonii et artis medicæ. 1re édit. Bâle, Froben, 1516, in-4.

153. **Le Petit recueil**, en françois.

Le petit recueil du Poligraphe, ouvrage de Nicolas Volcyr. Collectaneorum Poligraphi libellus, Instructif : et moral : faict en latin et francoys : sur les elementz des lettres : commandemens de la loy : oraison dominicale : et sermon des cendres. Pour deux ieunes princes de renom : lequel a cause des translatz dung langaige en laultre : pourra estre utile et profitable a tous ieunes enfans dhonneur. Cum privilegio et gratia.

Digitized by Google

Petit in-4, de 44 feuillets, caractères gothiques. Il n'indique ni l'année, ni le lieu de l'impression, ni le nom du typographe, mais il est sorti des presses du lorrain Didier Maheu.

L'approbation des docteurs en théologie est datée du 27 juillet 1523. Le privilège est daté de Fontainebleau le 2 août : enfin, la permission d'imprimer, signée Robertet, est du 3 août.

Le titre porte une vignette gravée sur bois, qui représente Volcyr offrant son livre au fils aîné du duc Antoine, le jeune François, marquis de Pont-à-Mousson.

A. DIGOT, *Notice sur Volcyr*, pp. 19, 20 et 56.

154. **L'Ame dévote,** escripte à la main.

Probablement : Les contemplations de l'*âme dévote* sur le mystère de l'Incarnation et Passion de N.-S. Jésus-Christ, par Gabrielle de Bourbon, tante de la duchesse de Lorraine.

155. **Sermons vulgaires,** en latin.

Les sermons et sermonnaires sont très nombreux au moyen âge. Cf. AUBERTIN, *Histoire de la littérature française*, t. II, p. 308 sq.

156. **La Complaincte des Flammettes,** en françois.

Œuvre de BOCCACE.

Complainte des tristes amours de Flamette à son amy Pamphile. Lyon, A. Nourry, dict le Prince, 1532, in-16, goth., fig. sur bois. *Complainte très piteuse de Flamette à son amy Pamphile,* translatée d'italien en vulgaire francoys. Imp. à Paris, par Anth. Bonnemère pour Jehan Longis. 1532, pet. in-8 de 95 ff. *Id.*, Lyon, François Juste, 1532, in-4 goth., fig. *Id.*, Paris, 1541. Denys Janot, libraire et imprimeur, in-16 de 134 ff. chiffrés et 1 f. non chiffré. Fig. sur bois dans le texte, etc. (BRUNET.)

157. **Les Responces de l'empereur au roy de France,** en françois.

Responce du puissant et très invict empereur Charles le V, roy d'Espaingne..... sur les lettres du roy de France aux princes electeurs, et aussi sur l'appologie ou contradiction du mesme roy, à lencontre le tractat faict entre lui et l'Empereur à Madrile en Espaigne ; item plusieurs autres choses dignes de lire. Anvers, Guil. Vorsterman, 1527, pet. in-8, goth.

Responce de la tressacree maieste Imperiale tousiours auguste Charles cinquiesme..... sur le cartel du deffiement et combact du roy de France presente par le roy Darmes Guienne à la M. I..... 1529, petit in-8 goth. de 26 ff. (BRUNET.)

Digitized by Google

158. **Les Anciennes généalogies des roys de France,** en françois.

Œuvre de Jean Bouchet : Les **Anciennes et modernes genealogies des Roys de France, et mesmement du roy Pharamond avec leurs Epitaphes et Effigies.** — Et sont a vendre a Paris en la rue Saint Iacques et a Poictiers au Pelican. Et a l'imprimerie a la Celle et deuant les Cordeliers p. Iacques Bouchet... *Cy finissent... imprimez nouuellement* a Poictiers p. Iaques bouchet imprimeur le vingt sixiesme iour de āvier lan mil cinq cens vingt et sept, in-4, goth.

Autres éditions. 1530 (Brunet). 1531. Poitiers. Jaques Bouchet ; *ibid.* 1535. 1534, Paris. 1536, Paris. Gallot du Pré, etc.

A. Hamon, *Jean Bouchet.* Bibliographie, p. 405 s.q.

159. **Les Prinses de Romme,** en françois.

Petit traité contenant la déploration de touts les prinses de Romme, depuis sa fondation jusqu'à la dernière prise des Espagnols qui a été la plus cruelle que toutes autres, par Jacques Gotard. Paris, par Jean Longis, 1528, 8°.

Pièce en vers français. Jacques Gotard ou Godard était curé et chanoine de La Châtre, en Berry.

160. **Suetonius, De Vita duodecim Cesarum.**

La première édition de Suétone est celle de Venise, 1470 : Caii Suetonii Tranquilli de XII Cæsarum vitis libri XII ex recognitione et cum præfatione Jo. Ant. Campani... — *Id.,* Rome, Sweynheym et Pannartz, 1470. Nombreuses éditions à la fin du xv^e^ siècle, 1471, 1472, 1473, 1475, 1480, 1488, 1490, 1491, etc. (Voir Brunet.)

161. **Le Baptesme de Nicolas, monseigneur,** en françois, couvert de satin vert de Bruges.

Opuscule de Nicolas Volcyr.

Batesme nouveau de Nicolas Monsieur (fils de Anthoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, et de madame Renée de Bourbon, duchesse de Lorr. et de Bar), in-4 goth. de 9 feuillets, sign. A-B, v.

On lit au verso du titre gravé : Fut fait à Nancy ce vingt sixiesme jour de novembre, lan mil cinq cens vingt et quatre, par votre humble poligraphe N. V. de Serouville.

A. Digot. *Notice... sur Nicolas Volcyr,* p. 84. *Note additionnelle.*

Digitized by Google

162. **Ung dialogue d'un jeusne homme et d'un viellart,** escript à la main, en françois.

Le **debat du viel et du jeune** commençant, folio 106, par : « Le second jour de ce printemps (Bibl. nat., ms français, n° 1661-10°). Imprimé à Paris, chez Denis Meslier (qui a exercé de 1490 à 1495). Voir CLAUDIN, *Histoire de l'imprimerie,* t. II, p. 115.

BRUNET, t. II, p. 32, a catalogué d'autres éditions ayant pour titre : *Le débat du vieulx et du jeune.*

Cf. d'HÉRICAULT et MONTAIGLON, *Anciennes poésies françaises,* t. VII, p. 211, *Le débat du jeune et du vieulx amoureux,* et *ibid.*, t. IX, p. 216, *Le débat du Viel et du Jeune* (par BLOSSEVILLE), poésie tout à fait différente de la précédente. Cf. encore *Dialogus de sene et juvene de amore disputantibus,* Antverpiæ, per me Gerardum Leeu, quinto die julii 1491. 8°. PANZER, t. I, p. 11.

163. **Johannes Ludovicus,** en latin.

Est-ce : **Johannis Ludovici** Vivaldi aureum opus de veritate contritionis. Lugduni, per Claudium dauost alias de Troye, 1504 ? Plusieurs fois réimprimé : Lyon, Gueynard, 1505, 1509; Paris, Jean Barbier, 1508.

164. **Langaige espaignol.**

165. **La Belle dame sans mercy,** en françois.

Le **Lay de la Belle Dame sans mercy,** petit poème de 658 vers, par Alain CHARTIER. In-4 de 18 ff.

Il en existe une édition ancienne en caractères gothiques, sans chiffres ni réclames, mais avec la signature *a, b, c.* (BRUNET.)

(Bibl. nat., ms français, n° 15219, XV^e siècle.)

166. **Le Traicté de noblesse et de ses espèces,** en françois.

Est-ce : **Le traicté de la vraye noblesse** translaté nouvellement du latin en français, trad. du *De vera nobilitate opusculum,* auctore Jodoco Clichtoveo. Parisiis, H. Stephanus, 1512; Jehan Longis, s. d. ? *Id.*, Lyon, Thibault, 1533, Paris, 1535.

(Joannis GUIGARD, *Bibliothèque héraldique de la France,* p. 79.)

Digitized by Google

167. **Lucian, Des vrayes narations,** en françois.

Lucian, des vrayes narrations, traduict du grec en latin, et nouuellement du latin en francoys, par Simon Bourgoyn, escrivain et vaslet de chambre du roy. Avec loraison de Lucian grec contre caloumnie, medisance, tromperie et faulx rapport. Cū privilegio. *Ils se vendent a Paris en la grā salle du palais... en la boutique de Galliot du Pre...* Au verso du dernier f. *Fut acheue d'imprimer le unziesme iour du moys de mars lan mil cinq cens xxix,* in-8, goth.

168. **L'Instruction d'un jeusne prince,** en françois.

L'institution du jeune prince, de George Chastelain, est en vers et se trouve imprimée avec le *Temple Jehan Boccace,* du même auteur (voir nº 13). Paris, Galliot du Pré, 1517.

Ce volume contient aussi le *Chappelet des Princes,* en cinquante rondeaulx et cinq Ballades, par le Traverseur des voyes perilleuses, et, du même, *Lepistre de la royne Marie à son frère Henry roy d'Angleterre.* (Brunet.)

169. **Theodoro,** en latin, escript à la main.

Peut-être l'*Introduction à la grammaire grecque* de Théodore Gaza, byzantin (1400-1448), ouvrage qui jouit d'une grande estime au commencement du xvie siècle. Il fut, dit Brunet, d'un usage général pour l'enseignement de la langue grecque, et les différents livres qui le composaient se réimprimaient fréquemment. 1re éd. Theodori introductivæ grammaticæ libri quatuor. Venet. in ædibus Aldi romani ...1495. Grammatices introductionis libri IV. Florentiæ, impensis Ph. Juntæ. *Id.,* Parisiis. Ægid. Gourmontius, 1516, etc.

170. **Cornazano, De re militari,** en latin.

Poème italien sur l'art militaire. *En latin* est une erreur du copiste.

Opera bellissima del arte militar del excellentissimo poeta miser Antonio Cornazzano in terza rime. Au verso du dernier feuillet : stampato in Vinexia p. Maistro Christophoro da Mādello a poste del Venetabili (*sic*) Homo miser Pre Piero Benalio adi otto Novembre de lāno mccccLxxxxiii, fº. Assez grand nombre d'éditions au xvie siècle. Opera dell'arte militare di Antonio Cornazzano Poeta Piacentino in terza rima per Hieronymo Soncino novamente impresso. In Pesaro per Hieronymo Soncino, 1507. Venise, Bern. di Bindoni, 1515 et 1521. Orthona ad mare, Soncino, 1518. Firenze, per li heredi di Philippo di Giunta, 1520, etc. (Brunet.)

Digitized by Google

171. **Le Doctrinal de noblesse,** en parchemin, escript à la main, (Cf. n° 44.), en françois.

172. **Dechades Titi Livii,** en latin.

On s'accorde à donner à l'édition *princeps*, Rome, Sweynheym et Pannartz, la date de 1469. Nombreuses éditions à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle. (Voir BRUNET.)

173. **Le Chevalier sans reproche,** en latin.

Ces mots : *en latin* sont une erreur du scribe, qui vient de les écrire après *Dechades Titi Livii,* comme il les répète aux n^os^ 170 et 174, livres en langue italienne.

C'est l'ouvrage de Jean BOUCHET intitulé : **Le Panégyric du Che | vallier sans reproche.** — Cy finist le Chevalier sans reproche cōpose p maistre Iehan Bouchet Procureur es cours royalles de | Poictiers. *Imprime p Iācqūes Bouchet demourant | aūd Poictiers a la Celle. Et se vēdēt en la boutique du | dit Bouchet au Pellicān pres le Palais.* Et fut acheue | le XXVIII iour de mars mil cinq cens XXVII. (B. N. L ^27^ 11678.)

Cet ouvrage a été publié en grande partie dans la collection Michaud et Poujoulat, et dans le *Panthéon littéraire* (A. HAMON, *op. cit.*, p. 407).

174. **Incomincia,** en latin.

Ouvrage italien commençant par le mot **Incomincia** que l'on a pris pour le titre. Exemple : *Incomincia* el libro della vita di Philosophi et delle loro elegantissime sententie extracto da D. Laertio. Florence, 1505. PANZER, t. VII, p. 9.

175. Ung libvre escript à la main, touchant la faulconnerie.

Ce peut être : **L'art et science de Faulconnerye** de Jehan DE FRANCIÈRES : Bibl. nat., ms français, n° 24273, XVI^e^ siècle ; la *Fauconnerie* de Charles D'ARGUSIA ; l'*Art de la Fauconnerie* de François SFORZIN ; ou : le *Livre des oyseaux et chiens,* autrement de *L'art de Faulconnerie et de chiens de chasse* par Guillaume TARDIF, A. Verard, 1492, f°, ou encore : *L'art du Fauconnier,* par Jehan TREPPEREL, libraire à Paris, sans date.

176. **Le Dialogue des créatures,** imprimé en françois.

Ouvrage en prose qui se compose de 122 apologues servant chacun à établir une vérité morale ; on l'a attribué à un certain Nicolas PERGAMENUS ou à Alexandre de HALES.

Imprimé pour la première fois à Gouda, Gérart Leeu, 1480,

Digitized by Google

f°, figures au trait. — Autres éditions. *Ibid.*, 1482. Lyon, Husz et Schabeller, 1483, f°. Antverpiæ, per Gerardum Leeu, 1486. — Traduction en français, attribuée à Colard Mansion. — Bibl. nat., ms fr., n° 1151. « Dialogue des creatures moralizié, translaté de latin en franchois. » xv^e^ siècle.

Voir G. Brunet, *op. cit.*, p. 86.

177. **Les Heures, speaulmes et autres suffrages,** escript à la main, translatées en ryme sur le latin.

Peut-être les : **Heures de nostre dame** translatées en françoys et mises en rithme par Pierre Gringoire dit Vaudemont... par le commandement de... madame Regnee (Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine), imprimées en 1525.

Cf. Beaupré. *Recherches*, etc. Émile Picot. *Pierre Gringore et les comédiens italiens*, p. 17 sq. et 28.

180. **Le Libvre du compas de la navigation.**

Le Livre du compas c'est assavoir le livre de navigation ou portulan de la méditerranée. xv^e^ siècle. Bibl. nat., ms français, n° 25376.

181. Ung libvre de musicque couvert de satin vert de Bruges.

Note de M. de Chanteau : « Peut-être l'ouvrage de Volcyr sur le chant, publié à Cologne en 1501, réimprimé à Paris en 1512 sous le titre de : **Enchiridion musices.** Ce livre renferme trois traités, dont le premier : *De Gregoriana* est l'œuvre de Volcyr. »

182. Item, plus une grande galicane en parchemin, enluminée.

Carte de France.

183. Encor une petite carte galicane en parchemin avec deux rolleaux en parchemin l'un historié et l'autre non.

Digitized by Google

INDEX DE L'INVENTAIRE[1]

ADENET LE ROI, 98.
Administration (L') des choses publiques, 84.
ÆLIAN, 7.
ALEXANDRE LE GRAND, 88, 119.
Allut, 15 et *passim*.
Ame (L') dévote, 154.
ANGLURE (D'), 26.
Anjou (Histoire des annales et cronicques d'), 10.
Antoine (Histoire à la louange de Monseigneur), duc de Lorraine, 31.
APPIANO ALEXANDRINO, 147.
ARGUSIA (Charles d'), 175.
Asolani (Gli), 148.
AUGUSTIN (St), 62, 63.
Austrasie Voy. CHAMPIER (Symphorien).

Baptême (Le) de Nicolas, 161.
Bayard (Les Gestes et *Les Faits et gestes du chevalier)*, 15, 136.
Beaupré, 23 et *passim*.
Belle dame (La) sans mercy, 165.
Belleforest, 118.
Bello Nanceyano (Opus de), 22.
BEMBO (Pietro), 148.
BERCHEURE (Pierre) et BERCHORII. Voy. BERSUIRE.
BERNAY (Alexandre de), 119.
BERSUIRE (Pierre), 9, 59, 60, 61.
BERTAUD (Jean), 123.
Bible (La), 1, 73, 92.
BLARRU (Pierre de), 22.
Blason (Le), des hérétiques, 53.
Blosseville, 162.
BOCCACE, 156.
Boccace (Le Temple Jehan), 13.
BOËCE, 14.
Bonnardot (François), 26.
BOUCHET (Jean), 50, 145, 158, 173.
Bourbon (La Complaincte de la mort de feu M. de), 109.
Bourbon (Gabrielle de), 154.
BOURBON (Jacques de), 125.
Bourbon (Renée de), 177.
BOURDIGNÉ (Jean de), 10.
Bourgouyn (Simon), 12, 17, 167.
BRANDT (Sébastien), 138.
Breslay (Guy), 74.
BREYDENBACH (Bernard de), 114.

1. Les noms des auteurs des ouvrages mentionnés dans l'inventaire pour lesquels il n'y a aucun doute sont imprimés en PETITES CAPITALES. — Les titres, en *italiques*.
Les numéros indiqués sont ceux de l'inventaire.

Digitized by Google

Candidus (Petrus), 147.
Carte galicane, 182, 183.
Caton, 12.
Caviceo (Giac.), 129.
César (Jules), 100, 149.
Champ fleury (*Le Livre de*), 116.
Champier (Symphorien), 15, 23, 122, 143.
Chanteau (de), 7 et *passim*.
Chappelet des princes, 50.
Charles-Quint, 157.
Charles VIII, 15.
Chartier (Alain), 45, 165.
Chastel (*Le*) *périlleux*, 111.
Chastelain (George), 13, 168.
Chevalerie (*Le Troysiesme livre des fais de*), 24.
Chevalier (*Le*) *sans reproche*, 173.
Chevalier (*Le*) *transfiguré*, 29.
Christi (*De vita*), 71.
Chronique (*La*) *de Clotaire*, 145.
Chronique de Lorraine, 122.
Chroniques abrégées, 142.
Chroniques de France, 94, 105, 112.
Chroniques (*Les*) *de Lorraine*, 23.
Cirus. Voy. Cyrus.
Claude (*Le Couronnement de la reine*), 30.
Clément VII, 139.
Clichtoveus (Jodocus), 166.
Clotaire, 145.
Commentaires (*Les*), 100, 149.
Compas (*Le Livre du*), 180.
Complainte de la paix, 152.
Complainte (*La*) *de Flammette*, 156.
Consiliorum (*Tomus primus quatuor*), 78.
Corbichon (Jean), 66.
Cornazano, 170.
Couronnicques. Voy. *Chroniques*.
Création (*La*) *du monde*, 90.
Crésance (Pierre de), 121.
Cronica Cronicorum, 90.
Cronicques. Voy. *Chroniques*.
Curce (Quinte), 88.
Cyrus (*Le Véage de*), 89.

Dame (*La*) *infortunée*, 33.
Dassy (François), 129.
David, 128.
Débat. Voy. *Dialogue de bouches mesdisans*.
Débat (*Les espitres sur le*) *du romant de la roze*, 38.
Déduit (*Le*) *des chiens et des oiseaux*, 108.
Deguilleville (Guillaume de), 96.
Demostènes (La très illustre vie de), 12.
Description (*La*) *de tous les pays*, 124.
Des Natalles (Pierre), 72, 74.
Dialogue, 37.
Dialogue d'un jeusne homme et d'un viellart, 162.
Dialogue de bouches mesdisans, 36.
Dialogue (*Le*) *des créatures*, 176.
Doctrinal (*Le*) *de noblesse*, 44, 171.
Doctrinal (*Le*) *salutaire*, 49.
Droiz d'armes (*Libvre des*), 7.
Du Boullay (Emond), 37.
Du Redouer (Mathurin), 46.
Du Vignay (Jehan), 95.

Eliasolani, 148.
Enchiridion, 181

Digitized by Google

Encomium trium Mariarum, 123.
Epitres hortatives, 140.
Erasme, 152.
Escriptures, 54.
Estrif (*L'*) *de fortune*, 20.
Evangiles (*Expositions des Épitres et*), 69.
Évangiles (*L'Opposition des*), 86.

Farget, 66.
Fauconnerie (*Ung libvre touchant la*), 175.
Fier a Bras, 104.
Filastre (Guillaume), 99.
Fine (Oronce), 140.
Firabras. Voy. *Fier a Bras*.
Flavie (Josèphe). Voy. Josèphe.
Foix (Gaston de). Voy. *Nemours*.
Fontanus (Jacobus), 139.
Fraisne (Simon de), 14.
Franc. Voy. Le Franc.
Francières (Jehan de), 175.
François Ier, 15.
Frontin, 7.

Gace de La Buigne, 108.
Gaguin (Robert), 100, 120.
Galicane (*Une grande*), 182.
Galoppes (Jean), 96.
Gaza (Théodore), 169.
Garin le Loherain, 3.
Généalogies des roys de France, 158.
Gestes (*Les*) *des empereurs romains*, 106.
Gestes (*Les*) *romaines*, 133.
Gille, 7.
Gillebaud (Gen.), 51.
Glanville (Barthélemy de), 66.
Godard ou Gotard (Jacques), 159.
Grégoire, 53.
Grégoire (St), 6.
Gringoire (Pierre) ou Gringore, 52, 53, 177.
Guerin. Voy. Garin le Loherain.

Hales (Alexandre de), 176.
Hamon, 145.
Hector de Troye (*Le Prologue que la déesse Othéa envoya à*), 76.
Heures (*Les*), 177.
Histoires, 54.
Histoires romaines (*Recueil des*), 110.
Histoires romaines (*Le violier des*), 120.
Horloge de sapience, 97.

Incomincia, 174.
Indes, 40.
Instruction (*L'*) *d'un jeusne prince*, 168.

Jehan. Voy. Suabe (Jean de).
Jérôme (St), 68.
Jérusalem (*Le Véage de*), 26, 114.
Jhérosme (St). Voy. Jérôme (St).
Jhérusalem. Voy. *Jérusalem*.
Joannes Ludovicus, 163.
Josèphe (Flavius), 70, 79.
Justin, 101.

Lambert Le Tort, 119.
Langaige espaignol, 164.
La Salle (Antoine de), 117.
Lascaris (Jean), 89.
Le Cherretier (Alain). Voy. Chartier (Alain).
Le Fèvre (Raoul), 65.
Le Franc (Martin), 20.

Digitized by Google

Le Gallois. Voy. Galoppes (Jean).
Légende dorée (La), 102.
Legrand (Jacques), 107.
Le Maire de Belges (Jean), 33.
Le Menand, 71.
Le Noir (Philippe), 113.
Lepage (H.), *passim*.
Le Prieur, 129.
Levius (Titus). Voy. Livius.
Libore (Ung) en latin et grec, 130.
Livius (Titus), 9, 172.
Loherens. Voy. Garin le Loherain.
Longnon (Aug.), 26.
Lorraine (Charles de), 37.
Lorris (Guillaume de), 8, 21, 38.
Louanges (Les) du roy Loys douziesme, 131.
Louens (Reynaud de), 14.
Louis XII, 15, 131.
Loi salicque (La), 151.
Lucene (Vasquez de), 88.
Lucien, 167.
Ludolphe de Saxe, 71.
Lunettes (Les) des princes, 144.
Luthériens (La victoire contre les), 41, 127.
Luzarche (V.), 6.

Macho (Julien), 64.
Mamerot (Sébastien), 5.
Mandeville (Jehan de), 134.
Mansion (Colard), 176.
Manuel (Le) de la parolle de Dieu, 39.
Mariage (Le Jardin de), 28.
Marie (Rondeaulx à la louange de la Vierge), 47.
Marot (Clément), 42.
Martii Antheni. Voy. Sabellicus (Marcus-Antonius Coccius).
Martin (Jehan), 129.
Maximien (empereur), 5.
Menus propos (Les), 141.
Mer des histoires, 94, 105, 115.
Merlin (Jacques), 51, 78.
Meschinot (Jean), 144.
Meun (Jean de), 8, 14, 21, 38.
Michel (Guillaume), 70, 106, 118, 126.
Miélot (Jean), 5, 64.
Miroir (Le) de la chrétienté, 95.
Miroir de la rédemption, 64
Mirouer. Voy. *Miroir*.
Modeste, 7.
Moïse, 91.
Monstrelet (Enguerrand de), 67.
Montaiglon (Anatole de), 29, 162.
Montelet (Enguerant de). Voy. Monstrelet (Enguerrand de).
Mors (La façon de plusieurs), 25.
Mots (Des) qui n'ont point de propres en françois, 2.
Moyse. Voy. Moïse.
Myroir. Voy. *Miroir*.
Musicque, 55, 181.

Nanceidos opus, 22, 34.
Narrations (Des vrayes), 167.
Natali (Pierre de). Voy. Des Natalles (Pierre).
Nature humaine, 43.
Navigation (La) et découvrement des Indes supérieures, 40.
Navis stultifera, 138.
Nef (La) des dames vertueuses, 143.

Digitized by Google

Nemours (*Le Trespas de Monsieur de*), 27.
Neufville de Joinville (Jean de), 150.
Noblesse (*Le Traicté de*), 166.
Nourry (Claude), 129.
Nouveau Monde (*Le*), 46.
Novillei (Johannis). Voy. Neufville (Jean de).

Opus ad ducem Lothoringorum, 34.
Orloge. Voy. *Horloge de sapience*.
Orose, 113.
Othéa (*Le Prologue que la déesse*) *envoya à Hector de Troye*, 76.
Ovide, 42.

Patrice de Senes, 84.
Pelegrin traictant du pudicque amour, 129.
Pélerin (*Le*), 96.
Pèlerinage de vie humaine, 96.
Péregrin. Voy. *Pélegrin*.
Pergamenus (Nicolas), 176.
Petit recueil (*Le*), 153.
Pétrarque (François), 16, 17.
Pharamond, 151, 158.
Philippe le Bon, 5.
Pic de la Mirandole, 49.
Pigaphete (Anthoine), 40.
Pillard (Laurent), 109.
Pisan (Christine de), 24, 38, 76.
Plutarque, 12, 18, 19.
Poema, 146.
Polydore Virgile, 118.
Porta (Roberto da), 5.
Presles (Raoul de), 1, 63.
Prinses (*Les*) *de Romme*, 159.
Prophéties des choses advenir, 51.
Propriétaire (*Le*), 66.
Psalterium, *Psaume*. Voy. *Spalterium*, *Speaulme*.

Re militari (*De*), 81, 82, 170.
Récitation (*La*) *de diverses sentences...*, 11.
René (*Les Louanges du viel roy*), 48.
Réponses (*Les*) *de l'empereur au roy de France*, 157.
République (*Le Livre de la*) *militaire*, 77.
Rhodes (*La Prinse de*), 125
Robert, 111.
Rodde. Voy. *Rhodes*.
Rois de France (*Le Livre des*), 103.
Rolewinck (Werner), 58.
Roman de la Rose. Voy. Lorris (Guillaume de).
Roman (*Le*) *des bonnes œuvres*, 107.
Roman (*Le*) *des déduictz*, 108.
Roman (*Le*) *des Enfances Ogier*, 98.
Romant (*Le*) *de la roze*. Voy. Lorris (Guillaume de).
Romant (*Le*) *des offenses Ogier*. Voy. *Roman des Enfances Ogier*.
Romme. Voy. *Récitation*.
Romuléon, 4, 5.
Romulus, 12.
Rondeau, 52.
Ruffin, 70.

Sabellicus (Marcus-Antonius Coccius), 57.
Saints (*Le Catalogue des*), en latin, 72; en français, 74, 83.
Salade (*La*), 117.
Salel, 17.
Salemonde. Voy. *Sallemande*.

Digitized by Google

Sallade. Voy. *Salade.*
Sallemande (*Ballade de la*), 32.
Sanamonde Voy. *Sallemande.*
Sausobe (Jean de), 97.
Saxe (Ludolphe de). Voy. Ludolphe de Saxe.
Scriptores (*rei militaris*), 82.
Sermons vulgaires, 155.
Servis (Henri de), 97.
Seyssel (Jean), 113.
Seyssel (Claude de), 35, 80, 85, 89, 101, 131.
Sforzin (François), 175.
Siècle (*Le*) *dorez,* 126.
Sigismunde (*La Description de*), 132.
Solms (comte de), 114.
Songe (*Le*) *du vergier,* 87.
Spalterium (*Le*) *grecum,* 75.
Speaulme (*Le*), 128.
Speaulmes, 177.
Speculum naturale. Voy. Vincent de Beauvais.
Speculum humanæ salvationis. Voy. *Miroir de la rédemption.*
Strabo ou Strabon, 57, 93.
Suabe (Jean de), 97.
Suétone, 160.

Tardif (Guillaume), 175.
Temporibus (*De*) *mundi,* 58.
Thavoud (Jean), 114.
Theodoro, 169.
Thoison d'or. Voy. *Toison d'or.*
Thucydide, 80, 85.
Titus Livius. Voy. Livius.
Toison d'or (*La*), 99.
Tory (Geoffroy), 116.
Toul (comtes et évêques de), 23.
Tours (de). Voy. Michel (Guillaume).
Traverseur (*Le*) *des voyes périlleuses,* 135.
Trepperel (Jehan), 175.
Troye (*Les Histoires de*) *la grande,* 65.

Vallé (Laurent), 80.
Végèce, 7.
Versin (Jean de), 114.
Vespuce (Emeric de), 46.
Victoire (*La*) *du roy de France,* 35.
Vie des douze Césars, 160.
Vignay (Jean de), 102.
Vincent de Beauvais, 56.
Virgile, 137.
Volcyr (Nicolas), 7, 31, 41, 127, 142, 153, 161, 181.
Voragine (Jacques de), 102.

Xénophon, 89.

Digitized by Google

FLEURS D'HIVER

PAR M. THÉOPHILE LAMBERT

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

ADÉLAÏDE RISTORI

Souvenir de la représentation de la *Médée* d'Ernest Legouvé qu'elle donna au théâtre de Nancy, avec ses deux petits enfants, il y a plus de quarante ans.

Epître à mon ami Alexandre de Roche du Teilloy.

Quand il nous fut donné de la voir, de l'entendre,
Je n'avais que vingt ans, ô mon cher Alexandre !
Aussi, comment, vieillard, dépeindre nos transports
Et notre enthousiasme ? On était jeune alors ;
On aimait avec feu l'art et la poésie ;
L'âme était vivement remuée et saisie
Devant tant de puissance et tant de vérité :
Dieu ! quelle voix, quel geste et quelle dignité !
Et dire que j'osai, poète misérable,
Chanter en pauvres vers l'artiste incomparable !
A cette folle audace au lieu de m'arrêter,
Je voulus les écrire et les lui présenter.
Il m'en souvient encor. Je la vois seule, assise,
Les mains sur les genoux, près de la toile grise
Qui servait d'enveloppe à l'éclatant rideau.
Rêveuse, elle était là sur un humble escabeau.

Digitized by Google

Moi, gauche, sans trouver le moindre mot à dire,
Je lui tendis mes vers. Elle, avec un sourire
Aimable, accompagné d'un doux remerciement,
En accepta l'hommage et les prit gentiment.
Intimidé devant ce charme et cette grâce,
Je m'inclinai bien vite et regagnai ma place,
Sans plus m'inquiéter de mes malheureux vers,
Car déjà le rideau remontait dans les airs ;
Et celle qu'avec peine à l'instant j'avais vue,
Dans un coin du théâtre, épuisée, abattue,
Reparaissait vivante et merveilleuse à voir
D'attitude, et la flamme au fond de son œil noir,
Tout entière, par l'art comme transfigurée,
Plus belle, s'il se peut, et de tous admirée,
Communiquant à tous et selon le moment
La tristesse, la joie ou l'attendrissement.
C'est alors que soudain cette artiste sublime,
De l'illusion même admirable victime,
Nous sembla succomber à sa propre douleur.
Le visage défait et presque sans couleur,
Comme la Malibran, cette autre souveraine,
Nous la vîmes verser de vrais pleurs sur la scène.
On dit même qu'après les terribles instants
Où Médée en fureur égorge ses enfants,
Croyant avoir tué les chères créatures,
Ses larmes inondaient leurs blondes chevelures (1).
O triomphe éphémère ! O regrets superflus !
C'en est fait maintenant, nous ne l'entendrons plus.
Et sur terre voilà ce que c'est que la gloire !
Quand nous l'aurons suivie, où sera sa mémoire ?
A la postérité son nom fût parvenu,
Si, plus heureuse, au lieu d'un rimeur inconnu,

1. Fait authentique : Mme Ristori déclara qu'elle ne pouvait pas s'habituer, en jouant cette pièce, à étrangler ses propres enfants qui figuraient les deux fils de Médée, et qui, en voyant les pleurs de leur maman, sanglotaient.

Digitized by Google

Elle avait de Musset inspiré le génie.
Mais qu'importe ? Sa tâche est désormais finie ;
Avec son noble cœur, tous nos cœurs ont vibré ;
Nous l'avons applaudie et nous avons pleuré.
Le théâtre où sa voix pénétrait dans nos âmes,
Quelques jours avant elle a péri dans les flammes (1)
Comme s'il eût voulu partager son destin.
On brise, quelquefois, la coupe d'un festin,
Pour que nul, désormais, n'en profane l'usage.
La mort du vieux théâtre était-elle un présage ?
Objets inanimés, si vous sentez ainsi,
Pleurez ce double deuil, fontaines de Nancy !

La Roche-sur-Yon, 15 octobre 1906.

QUE CROIRE ?

Épître à Madame E. Longuet

De mon rêve éternel poursuivant le mystère,
Vainement je parcours les chemins de la terre ;
Je ne puis à l'énigme arracher son secret.
Comme le voyageur, au fond d'une forêt,
Désire une clarté qui, dans la nuit, le guide,
Je m'avance, au milieu des ténèbres du vide,
Vers l'invisible hôtel et vers l'hôte inconnu.
En cette obscurité comment suis-je venu ?
Pourquoi ? Que me veut-on ? Chétive créature,
C'est ce que je demande à toute la nature.

---

1. Le théâtre de Nancy fut détruit par un incendie le 4 octobre 1906 ; quelques jours après, Adélaïde Ristori, marquise del Grillo, mourait à Rome, le 9 octobre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Digitized by Google

J'appelle, j'interroge et rien ne me répond.
Le ciel silencieux, impassible, profond,
Ne déroule à mes yeux qu'une morne étendue
Où n'ose s'élancer ma pensée éperdue.
Je n'aperçois aucun refuge, aucun appui.
Où trouver Dieu ? Par où m'élever jusqu'à lui,
Dans l'espace effrayant semé d'astres sans nombre,
Spectacle à redouter que la raison n'y sombre ?
L'œil le cherche partout, ne le voit nulle part.
Pourquoi refuse-t-il d'apparaître au regard ?
Que d'esprits ont voulu résoudre le problème !
Pascal, en cet effort, a succombé lui-même,
Sans plus nous éclairer que ses prédécesseurs.
Au doute ont abouti presque tous les penseurs.
Seul, un instant, l'amour, au dire des poètes,
Peut nous révéler Dieu. Doux menteurs que vous êtes,
Vous nous trompez aussi ! Votre cœur enchanté
Prend une illusion pour la réalité.....
Mais à quoi bon alors ces milliards de mondes
Dont les courses ne sont rien moins que vagabondes ?
Dans l'immensité libre ils roulent sous nos yeux,
En observant toujours un ordre harmonieux.
N'ont-ils d'autre destin que d'étonner les hommes ?
Et la terre elle-même, et la terre où nous sommes,
Globe infime parmi tous ces globes géants,
Comme une île perdue au sein des océans,
Est-ce pour nous voir naître et mourir sur sa fange
Qu'elle accomplit aussi sa destinée étrange ?
Voilà ce que chacun répète autour de moi.
En notre siècle, hélas ! peu d'hommes ont la foi ;
Et ceux qui l'ont encor me laissent sans réponse.
Le reste des mortels à de tels soins renonce,
Et préfère au hasard abandonner ses jours.
A qui donc m'adresser, pour avoir du secours,
Moi que ces questions depuis longtemps tourmentent ?
Ceux qui disent : « Qu'importe ? » ou sont fous, ou bien
[mentent.

Digitized by Google

Impossible de vivre en cette absurde paix !
Pourtant, de l'existence il faut porter le faix.
Mais comment échapper à l'obsédante idée ?...
Un homme, un jour, naquit au pays de Judée.
Un homme... Était-ce un homme ? Était-ce un fils des [dieux ?
Son semblable jamais ne parut sous les cieux.
La persuasion découlait de ses lèvres,
Sa parole calmait des cœurs toutes les fièvres,
Et le doute surpris à sa voix hésita.
Il disait : « Ego sum veritas et vita » ;
Et l'on ne pouvait pas l'accuser d'imposture,
Car sa vie était sainte et sa morale pure.
Quand il se déclarait le fils du Dieu vivant,
Était-il le jouet d'un songe décevant ?
Était-ce un insensé, lui, le sage des sages,
Dont le Verbe vainqueur a traversé les âges ?
Sans doute, il a connu le découragement
Et l'ennui, ce fléau de l'âme. En ce moment
Il a semblé douter de son Père, ô tristesse !
Et sa bouche mourante a crié sa détresse.
Mais ensuite voici ses derniers mots humains :
« Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. »
Que faire ? Que conclure ? Il faut bien que l'on croie,
Sinon, du désespoir on redevient la proie.
Eh bien ! avec Jésus, puisqu'il nous a parlé,
Espérons en ce Dieu qu'il nous a révélé.
Aucun autre recours que le gibet sublime
Qui brille, comme un phare allumé sur l'abîme,
Pour guider le navire et le conduire au port.
Et quand nous passerons de la vie à la mort,
Jusque sous les sueurs d'une lente agonie,
C'est encor le rayon de cette croix bénie
Qui nous consolera, comme un dernier soleil
Que l'on salue, avant le suprême sommeil.

. . . . . .

Digitized by Google

Voilà ce qu'a tiré de sa pauvre cervelle,
Pour une noble dame, un vieux poète obscur.
Ces vers évidemment ne sont pas dignes d'elle.
Le poète eût mieux fait de se taire, c'est sûr !
Mais acceptez du moins son excuse, Madame !
C'est vous, sans le vouloir, qui l'avez inspiré,
Aux mains du nautonnier vous avez mis la rame,
Et l'esquif a fendu la mer au flot nacré.

La Roche-sur-Yon, 9 juin 1907.

AU PAYS BRETON

Qu'il me plaît d'errer seul, le soir, sur la falaise,
Dans un sable où le pied s'imprime à chaque pas !
L'air partout me pénètre et je respire à l'aise,
Sous la clarté d'un ciel que les cités n'ont pas.
Quelques troupeaux de bœufs, de l'herbe courte et rare
Broutent la maigre tige et semblent satisfaits
Du peu que leur accorde une nature avare,
En ce vaste désert où règne au moins la paix.
Un petit gars, là-bas, conduit ses chèvres brunes
Sur les bords d'un étang qu'abrite le roseau :
L'étang de Ker-Ouriec où le chasseur des dunes
Vient aussi quelquefois guetter la poule d'eau.
Par une pente enfin me voilà sur la grève !
A mes yeux éblouis des splendeurs de la mer
L'îlot de Rohellan se dresse, comme un rêve,
Avec ses noirs rochers que bat le flot amer.
La vague ourle ses bords d'une frange d'écume
Dont le couchant vermeil empourpre la blancheur,
Et l'oiseau, dans son vol, l'effleure de sa plume.
Puis, tout joyeux d'avoir senti cette fraîcheur,

Digitized by Google

Il reprend son essor et se perd dans les nues.
En pensée, à l'instant, je m'élance après lui,
Mais pour chercher plus haut des terres inconnues
Où jamais le soleil de nos mondes n'a lui.
Bientôt, lasse d'errer dans ces espaces vagues,
Mon âme qu'emportait un vol audacieux,
Redescend et retrouve, au sein des mêmes vagues,
Ilot de Rohellan, ton front silencieux !
Et j'admire, debout près de la Roche-Sèche,
Cette mer où, laissant derrière elle un sillon,
La barque passe au large, en route pour la pêche.
Du côté du midi s'allonge Quiberon.
Au centre on aperçoit le fort de Penthièvre,
Géant sombre et pensif, il surveille, il attend
Que la guerre, allumant au fond des cœurs sa fièvre,
Un navire ennemi paraisse à l'occident.
Vers la droite, une ligne à peine... C'est Belle-Isle ;
Puis Groix plus rapprochée et puis, plus près encor,
Les Poul-Haut, deux écueils qu'aurait chantés Virgile.
Après avoir longtemps contemplé ce décor,
Mon regard entrevoit, sur les confins de l'onde,
Dans la sérénité de ce limpide soir,
Gâvres bornant au loin l'immensité profonde,
Qui de l'infini donne et l'idée et l'espoir.
Et je quitte à regret cette plage dorée,
Mais pour apercevoir la rivière d'Etel
Dont un sable mouvant ferme presque l'entrée,
Etel tout égayé des sourires du ciel.
Devant ce frais tableau mon âme est attendrie ;
Je songe que c'est là, dans ce calme séjour,
Que mon fils a trouvé comme une autre patrie,
Et l'épouse idéale et l'immortel amour,
Et qu'il y vit heureux auprès d'une famille
Où chacun le reçoit, mère, frères et sœur,
Avec ce bon visage où la tendresse brille,
Avec cette amitié qui vient tout droit du cœur ;

Digitized by Google

Et, du regard alors saluant ce beau site,
Ces barques de pêcheurs et ces flots radieux,
Je rentre lentement dans le paisible gîte
Où m'attend de deux cœurs l'empressement pieux.
Et je bénis le Ciel et je le remercie
D'avoir à mon hiver réservé ce soleil :
En mes jours assombris c'est comme une éclaircie,
Avant de m'endormir de mon dernier sommeil.
Adieu donc maintenant, gracieux paysage !
En vain par tant d'attraits tu veux me retenir ;
De la terre bretonne, où je suis de passage,
Je m'en vais, mais j'emporte en moi ton souvenir.

Etel (Morbihan), 25 novembre 1906.

Digitized by Google

LE

CHAPITRE PRIMATIAL

DE NANCY

PAR

CHR. PFISTER

I

Charles III veut créer un évêché à Nancy. — Raisons qui le déterminent. — Biographie de son second fils Charles de Lorraine. — Sa nomination à l'évêché de Metz. — Ses études à l'université de Pont-à-Mousson. — Ses nombreuses prébendes. — Sa santé chétive et son fanatisme. — Sa nomination de cardinal. — Son titre de légat *a latere*. — Son élection à l'évêché de Strasbourg et la guerre des évêques. — Charles III demande pour son fils un évêché à Nancy. — Opposition du cardinal d'Ossat. — Le pape propose de créer à Nancy une primatiale. — La bulle du 15 mai 1602. — Son importance. — Le cardinal Charles primat. — Ses réformes religieuses à Nancy. — Maladie du cardinal. — Ses exorcismes. — Sa mort.

Après que Charles III eut créé, à côté de la Ville-Vieille de Nancy, la Ville-Neuve aux rues droites et bien alignées, après qu'il y eut attiré de nouveaux bourgeois et de nombreux artisans, il eut une autre ambition. Les deux villes de Nancy comptaient à ce moment plus de 10 000 âmes, ce semble ; la cour, par ses dépenses et ses fêtes, y entretenait une assez grande animation et une véritable prospérité. Depuis 1595, elle possédait trois paroisses : la vieille paroisse Saint-Èvre et la paroisse Notre-Dame dont le culte se célébrait dans l'église de l'ancien prieuré place

Digitized by Google

de l'Arsenal, pour la Ville-Vieille, et une paroisse pour la Ville-Neuve dont les exercices avaient lieu provisoirement dans la petite chapelle de l'hôpital Saint-Julien. Elle renfermait de nombreux couvents, et le chapitre Saint-Georges avait un grand renom. Mais Nancy n'avait pas d'évêque ; et Charles III rêvait de créer un évêché à Nancy, tant pour l'embellissement de la ville que pour certaines considérations politiques.

Depuis le fameux « voyage d'Austrasie » d'Henri II, en 1552, la France occupait les trois villes de Metz, de Toul et de Verdun, et elle s'efforçait de changer cette occupation en une véritable annexion. Elle avait mis la main non seulement sur les trois villes, mais sur les nombreux territoires dépendant des évêchés et enclavés dans le duché de Lorraine, par exemple sur Liverdun, qui appartenait à l'évêché de Toul, sur Dieulouard, propriété de celui de Verdun, sur Baccarat et Rambervillers, qui relevaient de celui de Metz. L'indépendance politique du duché était ainsi menacée ; mais son indépendance spirituelle surtout courait grand risque. En effet, depuis le concordat de 1516, le roi nommait directement les évêques de son royaume et déjà il songeait à étendre ce concordat aux Trois-Évêchés. Si un jour les prélats de Metz, de Toul et de Verdun devenaient des créatures du Roi, ne mettraient-ils point à sa disposition leur pouvoir ecclésiastique sur le duché de Lorraine ? Ne commanderaient-ils point à tous les sujets du duc, au nom de Dieu ? Le danger était grand, et il préoccupa vivement les Lorrains.

Digitized by Google

Déjà, au concile de Trente, le cardinal de Lorraine avait proposé de transférer les trois sièges épiscopaux dans des villes lorraines : à Nancy, à Bar-le-Duc et à Saint-Dié (1). L'affaire n'eut point de suite. Du reste, il était bien évident que la France ne consentirait jamais à la suppression des évêchés de Toul, de Verdun et de Metz ; si la Lorraine ne voulait point dépendre d'évêchés situés en France, pour des raisons analogues la France ne pouvait tolérer que des territoires occupés par elle eussent comme prélats des évêques habitant en Lorraine. Charles III se rendit bien compte qu'il était impossible de supprimer les évêchés existants. Mais n'y aurait-il pas moyen de tailler un évêché entièrement lorrain dans les anciennes circonscriptions? Le duc y songea, après que la paix de Folembray en 1595 eut rendu la sécurité à ses États.

Il se trouvait que l'évêché de Toul était l'un des plus considérables du monde chrétien. Il comprenait tout notre département des Vosges, une grande partie du département de la Meurthe à l'exception du bassin de la Seille et de la Sarre, près de deux cents paroisses avec Ligny, Gondrecourt, Bar-le-Duc, au sud du département de la Meuse, puis tout le coin sud-est du département de la Haute-Marne avec Bourmont, Merrey, Reynel, sans compter le doyenné de Blaise, enclavé entre les diocèses de Troyes et de Châlons (2).

---

1. Le pape Pie V donna même un indult au cardinal de Lorraine pour la création de ces trois évêchés. A. D., G. 299.

2. Voir la carte dressée par l'abbé Eugène Martin au tome II de son *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, 1903.

Digitized by Google

Charles III souhaitait qu'on partageât en deux ce vaste territoire. L'évêché de Toul en aurait conservé toute la partie ouest ; un nouvel évêché serait créé à Nancy, auquel l'on attribuerait comme circonscription toute la vallée de la Meurthe, depuis Saint-Dié jusqu'à Nancy, soit environ soixante-dix paroisses, en y ajoutant quarante-cinq paroisses environ, prises au diocèse de Metz, sur la rive droite de la Moselle autour de Pont-à-Mousson. Le duc proposait d'assurer à l'évêque et au chapitre cathédral un revenu convenable par la suppression de divers couvents, tombés depuis longtemps en décadence, et dont il dressait déjà la liste. Il demandait à nommer l'évêque de Nancy, comme le roi de France nommait ceux de son royaume. Ainsi il aurait un prélat à lui, dévoué à sa maison, à sa politique ; en cas de conflit avec la France, cet évêque s'opposerait à ceux de cette puissance, lancerait mandements contre mandements, excommunication contre excommunication. Le choix du premier évêque était déjà arrêté dans l'esprit du duc : ce devait être son propre fils, Charles, cardinal de Lorraine et, avant d'aller plus loin, il nous faut présenter ce personnage.

Charles de Lorraine, second fils du duc Charles III et de Claude de France, vint au monde au palais ducal de Nancy le 1er juillet 1567. Il eut pour parrain le grand cardinal de Lorraine, frère de François de Guise. Il était de constitution chétive et pendant toute sa vie il endurera des souffrances physiques fort vives, comme sa sœur Catherine de Lorraine, la célèbre abbesse de Remiremont. Était-ce à cause de cette faiblesse de complexion, était-ce pour assurer à ce cadet

Digitized by Google

de très riches prébendes ecclésiastiques? Probablement pour les deux motifs réunis, il fut destiné dès son enfance à la vie ecclésiastique. A ce moment l'évêché de Metz était depuis quatre générations au pouvoir de la maison de Lorraine. Le duc René II avait réussi à faire élire par le chapitre son oncle Henri en l'année 1484, et, depuis, pour conserver la charge dans la famille, chaque évêque désignait l'un de ses parents comme coadjuteur. On vit ainsi le siège de Metz au pouvoir de Jean, fils de René II et premier cardinal de Lorraine, l'un des prélats qui ont cumulé sur leur tête le plus de bénéfices; de Charles de Lorraine, frère de François de Guise, celui qu'on a appelé le grand cardinal; puis de son frère puîné Louis de Lorraine. La France laissait faire, puisque aussi bien l'évêque Charles accepta très vite le changement de 1552 et que son frère François de Guise se couvrit de gloire en défendant Metz contre Charles-Quint. Et voici que, pour clore cette liste, Louis de Guise choisit pour son coadjuteur en 1573 le jeune Charles, fils de Charles III. L'enfant avait six ans, et la maison de Lorraine donnait ainsi l'exemple de violer les canons du concile de Trente que le grand cardinal avait fait voter.

Bientôt le jeune Charles fut inscrit en tête de la liste des élèves de la nouvelle université lorraine, créée à Pont-à-Mousson (1). L'un de ses professeurs, qui plus tard devait prononcer son oraison funèbre, rendra de

1. Abbé Eugène MARTIN, *L'Université de Pont-à-Mousson*, p. 24.

Digitized by Google

lui ce témoignage : « Il fut logé, pour la commodité de ses études, dans le collège même, où il passa plusieurs années, donnant exemple à ceux de son âge par sa piété, son respect et obéissance à ceux qui avaient la charge de son gouvernement et de son institution, et par sa grande bénignité à l'endroit de tous ceux qui le hantaient (1). » Au sortir de Pont-à-Mousson, Charles alla passer quelque temps à Paris où il fréquenta l'université et aussi un peu la cour d'Henri III, où régnait une princesse lorraine, Louise de Vaudémont. Pendant qu'il poursuivait le cours de ses études, il entra en 1578, à la mort de Louis de Guise, en possession, à l'âge de douze ans, du siège épiscopal de Metz, ou du moins à partir de cette date on lui servit les revenus très considérables de la mense épiscopale. En 1585, quand il eut atteint sa dix-neuvième année, on lui confia l'administration même de ce temporel. En 1591, deux années après qu'il eut été nommé cardinal, le pape l'autorisa, à vingt-quatre ans, à gouverner le diocèse au spirituel. Charles de Lorraine n'y fit que de rares visites, s'en fiant aux chanoines délégués par lui dans ses fonctions. Son entrée officielle à Metz n'eut même lieu qu'en 1607, trente années après son élection. Il est juste d'ajouter que son pontificat a laissé de durables souvenirs. Les progrès du protestantisme furent arrêtés en la cité de Metz, alors à moitié gagnée à la Réforme. Charles

1. Léonard Périn, *Oraisons funèbres sur le trespas de feu... Monseigneur Charles III... et de feu Monseigneur son fils Charles, cardinal de Lorraine.* Pont-à-Mousson, M. Bernard, s. d., p. 132.

Digitized by Google

de Lorraine créa à l'université de Pont-à-Mousson un séminaire pour élever douze clercs pauvres de son diocèse. Il fonda le premier collège de Metz, celui de Saint-Éloy, qui fut d'abord confié à des régents séculiers, pour être livré plus tard, en 1622, aux jésuites. Il introduisit à Metz les capucins et il établit dans la rue des Allemands les minimes.

Avec l'évêché de Metz le jeune Charles cumula d'autres prébendes. Déjà, en 1574, à la mort du grand cardinal, on lui avait réservé les revenus de l'abbaye de Gorze. Le grand monastère bénédictin fut sécularisé par lui : les moines qui avaient fait le renom de l'abbaye furent dispersés et remplacés par un chapitre sans importance et presque sans rente ; l'église fut rasée, pour ôter aux religieux tout espoir de restauration. Les ornements du culte furent vendus, pour fournir de l'argent à la Ligue(1). En même temps que l'évêché de Metz, Louis de Guise avait laissé à son cousin les revenus de l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Plus tard encore, Charles devait acquérir la grande abbaye de Beaupré près de Lunéville et celle de Saint-Mihiel sur la Meuse. Quelques humbles moines restaient dans ces maisons, vivant dans la pauvreté et s'entretenant comme ils pouvaient ; les revenus assez gros allaient directement à l'abbé.

Ce ne fut pas tout. Grâce à la protection de son père, le jeune prince obtint des canonicats dans deux chapitres importants de l'Allemagne, à Mayence et à

1. Chaussier, *L'Abbaye de Gorze*, pp. 324-327.

Digitized by Google

Trèves. Ici du moins il voulut faire le stage qui était prescrit par les canons. Il passa à Mayence toute l'année 1585, et à Trèves six mois de l'année 1586. Il gagna l'amitié des électeurs de ces villes, qui vantèrent sa piété (1).

Charles de Lorraine n'était en aucune façon l'un de ces seigneurs légers, dépensant comme tant d'autres ses grands revenus dans une vie de dissipation, comme fit par exemple le second cardinal de Guise, celui qui sera assassiné aux États de Blois. Les plaisirs lui étaient interdits par sa santé même. Il ne pouvait presque jamais marcher ; il sentait dans ses membres des douleurs intolérables, sans doute causées par des rhumatismes ou par la goutte. Depuis 1587, il vécut fort triste au palais ducal de Nancy. A cause de ses souffrances mêmes, il devint fort pieux, d'un catholicisme ardent et fanatique. En 1588, il assista dans le vallon de Boudonville à la fameuse assemblée où la Ligue fut formée pour la deuxième fois (2). S'il ne pouvait remplir les devoirs religieux auxquels il était tenu, au moins dépensa-t-il les revenus de ses canonicats, de ses abbayes et de son évêché à défendre la bonne cause.

Aussi fut-il en grande faveur auprès des papes. Ceux-ci avaient toujours eu une vive amitié pour cette famille de Lorraine qui ne s'était point laissé entamer par l'hérésie, et qui était l'un des remparts les plus

1. Périn, *Oraisons funèbres*, p. 133.

2. Voir notre article, *Nancy pendant les guerres de religion*, dans les *M. S. A. L.*, 1907.

Digitized by Google

fermes du catholicisme. Toujours ils avaient concédé à l'un de ses membres un chapeau de cardinal ; on vit même pendant un certain temps tout ensemble un cardinal de Lorraine et un cardinal de Guise. Sixte-Quint, pour témoignage spécial d'estime envers le jeune évêque de Metz, lui envoya en 1589 le titre de cardinal-diacre, encore qu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans. Le camérier pontifical fut chargé de lui remettre la barrette en toute solennité ; la cérémonie se fit dans l'église collégiale Saint-Georges. Charles voulut aussitôt se rendre à Rome pour recevoir le chapeau des mains du pape. Il en fut empêché pendant quelque temps par la maladie et, quand il se mit en route, porté en sa litière, Sixte-Quint n'était plus. Grégoire XIV venait de lui succéder (5 décembre 1590). Ennemi acharné du Béarnais, levant contre lui une armée qu'il se proposait d'envoyer au duc de Lorraine, il reçut Charles avec empressement et conféra au cardinal le titre de Sainte-Agathe. Bien plus, il le nomma légat apostolique dans les Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun. Charles reçut de la sorte une autorité supérieure à celle de ses collègues de Toul et Verdun ; il fut véritablement *pape* en Lorraine, pour nous servir d'une expression du cardinal d'Ossat. Il avait, dans l'étendue de sa légation, le droit de réformer les monastères et les prieurés ; de juger en appel tous les procès ecclésiastiques, même les causes matrimoniales ; il pouvait légitimer les bâtards. Ce n'est pas tout. Le pape avait en Lorraine la nomination aux bénéfices vacants pendant huit mois de l'année ; il céda ce droit à son

Digitized by Google

légat(1). Celui-ci donna les principales cures aux élèves de l'université de Pont-à-Mousson : il peupla même les pays rattachés à la France de clercs tout dévoués à la maison de Lorraine. Pendant les quatre autres mois de l'année — ceux des patrons — il exerça une surveillance sur toutes les nominations aux bénéfices (2).

Quand le cardinal Charles revint de Rome en Lorraine, une nouvelle dignité ecclésiastique l'y attendait. L'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheid, venait de mourir à Saverne (2 mai 1592). L'église qu'il avait dirigée était alors dans une situation des plus critiques. La ville de Strasbourg avait embrassé la Réforme et chassé le prélat. Les chanoines de la cathédrale s'étaient divisés en deux camps; les uns, en plus grand nombre, s'étaient déclarés protestants; huit seulement étaient restés fidèles à l'ancienne foi. Il nous semblerait aujourd'hui tout naturel que les chanoines protestants, en renonçant au catholicisme, eussent abandonné leurs prébendes qu'ils détenaient

1. Il est vrai que, depuis le concile de Trente, les cures vacantes dans les mois du pape devaient être données au concours ; mais ces concours étaient presque toujours illusoires. Rappelons encore que les monastères nommaient en tout temps aux cures dites cures unies, c'est-à-dire à celles dont ils étaient censés être les propriétaires.

2. Plus tard, quand Henri IV eut été reconnu en France, le cardinal d'Ossat protesta à Rome, au nom du Roi, contre les pouvoirs accordés au fils de Charles III ; on les lui retira, tout en lui laissant jusqu'à sa mort le titre de légat du saint-siège : mais ce fut désormais un simple titre, sans pouvoir réel. Notons encore que Charles de Lorraine rencontra en ce voyage d'Italie l'archevêque de Milan, François Borromée, avec lequel il entretint dans la suite les plus amicales relations. C'était un cousin du célèbre Charles Borromée.

Digitized by Google

de la générosité d'anciens catholiques : mais l'on ne raisonnait pas ainsi au seizième siècle. Non seulement ces chanoines gardaient pour eux tous leurs revenus, mais ils prétendaient nommer l'évêque — un évêque protestant — et leur choix se porta sur Jean-Georges, margrave de Brandebourg, fils de l'électeur Joachim-Frédéric! La minorité catholique naturellement protesta : les chanoines de cette faction se réunirent à Saverne et élurent Charles de Lorraine ; ils comptaient bien que ce prince serait appuyé par son père qui le rendrait maître de l'évêché par la force des armes.

L'évêché de Strasbourg était de grande importance. Le prélat ne possédait pas seulement des dîmes et des cens considérables ; il était seigneur temporel dans la vallée de la Bruche, à Erstein, à Benfeld, à Markolsheim ; il possédait Rouffach dans la Haute-Alsace et beaucoup de villages de l'autre côté du Rhin, dans le duché de Bade actuel. Aussi les deux adversaires se livrèrent-ils une guerre acharnée. Toute la Basse-Alsace fut dévastée par les soldats : ce fut pendant huit mois une série de batailles qui semblaient annoncer d'avance les ravages de la guerre de Trente ans. Enfin, au mois de mars 1593, les deux compétiteurs signèrent une trêve à Sarrebourg ; l'empereur Rodolphe II devait décider lequel des deux était légalement élu ; et, en attendant sa sentence, les revenus de l'évêché étaient partagés en deux parts égales. La trêve fut à diverses reprises prorogée ; et, après toutes sortes d'alternatives, la paix fut signée à Haguenau, le 22 novembre 1604, sous la médiation

Digitized by Google

du roi de France Henri IV. Charles de Lorraine fut reconnu officiellement comme unique évêque de Strasbourg ; mais il dut laisser aux chanoines protestants toutes leurs prébendes, et la possession de leurs maisons capitulaires de Strasbourg, leur vie durant ; il céda au jeune Frédéric de Würtemberg, auquel le margrave de Brandebourg avait vendu ses droits, la possession du bailliage d'Oberkirch, sur la rive droite du Rhin. Il renonça volontairement à certains revenus ; mais, au prix de cet abandon, il demeura évêque et garda au catholicisme cette importante charge (1).

Charles de Lorraine s'efforça de bien gouverner l'évêché de Strasbourg et d'y maintenir la foi orthodoxe. De Nancy il en surveillait l'administration avec beaucoup de sollicitude. Il rétablit à Saverne et à Rouffach les couvents de franciscains ; il protégea le collège des jésuites de Molsheim qu'il opposa au gymnase protestant de Strasbourg ; il fonda un séminaire afin de recruter des prêtres pour les paroisses d'Alsace ; il rétablit à Molsheim les chartreux que les Strasbourgeois avaient chassés de leur ville. Il aurait voulu restaurer le culte catholique dans la cathédrale de Strasbourg : mais les temps étaient trop mauvais. Il transporta le grand chapitre et le grand-chœur dans l'église paroissiale de Molsheim qui fut déclarée cathédrale. Il ne négligea pas non plus le temporel.

---

1. Cf. la chronique publiée par Rudolf Reuss, *Die Beschreibung des bischöflichen Krieges anno 1592*. Strasbourg, 1878.

Digitized by Google

Pour la première fois furent établies, grâce à lui, des forges dans la vallée de la Bruche à Schirmeck (1).

Charles de Lorraine possédait déjà de nombreux bénéfices ecclésiastiques, il était évêque de Metz et disputait à un concurrent l'évêché de Strasbourg, il était cardinal et légat du saint-siège en Lorraine, quand Charles III voulut encore faire de lui un évêque de Nancy.

En 1597, la demande d'érection d'un évêché à Nancy fut adressée par le duc au pape Clément VIII (1592-1605). Elle fut portée à Rome par le jésuite Commolet et ne pouvait qu'être accueillie favorablement. Le pape promit (fin de 1597-début de 1598) de s'occuper aussitôt de l'examen de l'affaire. Aucun obstacle ne devait venir de l'évêque de Metz, puisque ce que celui-ci perdrait comme évêque de Metz il le gagnerait comme évêque de Nancy. L'évêque de Toul, Christophe de La Vallée, devait son siège au duc de Lorraine et ne pouvait s'opposer au démembrement de son diocèse : on lui promit du reste comme dédommagement une pension. Tout semblait marcher à souhait, quand le duc de Lorraine se heurta à l'opposition de la France.

La France et la Lorraine s'étaient réconciliées à Folembray et même il était question, pour cimenter cette alliance, du mariage du fils aîné du duc, le marquis

---

1. Sur le rôle du cardinal Charles dans l'évêché de Strasbourg, on consultera les excellents articles de Dag. Fischer, « Le cardinal Charles de Lorraine. Quinze ans d'histoire de l'évêché de Strasbourg (1592-1607) » dans la *Revue d'Alsace*, 1876, pp. 145-178 et 346-376.

Digitized by Google

du Pont, avec la sœur du roi, Catherine de Bourbon, bien que la princesse fût âgée de quarante ans et qu'elle fût restée fidèle à la religion protestante. Malgré cette bonne entente, Henri IV ne pouvait pas ne point s'opposer à l'érection d'un évêché indépendant à Nancy. Il ne pouvait pas permettre le démembrement des évêchés de Toul et de Metz dont il espérait nommer un jour les titulaires. Il comptait que par ces prélats il exercerait une action sur le duché de Lorraine. Henri IV eût-il ignoré les conséquences d'une telle mesure qu'il eût été mis au courant par l'homme qui gérait à Rome les affaires de France, l'un des diplomates les plus avisés que le pays ait jamais eus. Le cardinal d'Ossat, tout en sollicitant auprès de Clément VIII les dispenses nécessaires pour le mariage de Henri, marquis du Pont, et de Catherine de Bourbon, s'opposa de toutes ses forces à la création d'un siège épiscopal à Nancy. Il fit valoir qu'on ne pouvait ériger en cathédrale une église qui était encore à fonder ; que le duc de Lorraine, pour créer un évêché à Nancy, dégradait ceux de Metz et de Toul qui étaient hors de ses États, sous la protection directe du roi de France ; que l'évêque de Metz ne pouvait détériorer la condition de sa propre église. N'était-il pas déjà scandaleux qu'il eût livré à son père l'une des principales places fortes de son temporel, la ville de Marsal, et cela sans aucun dédommagement ? Et que valait le consentement d'un prélat aussi dépendant de la Lorraine que Christophe de La Vallée (1) ?

1. *Lettres du cardinal d'Ossat,* nouvelle édition par Amelot de La Houssaie, Paris, 1698, t. II, p. 8. Du 17 janvier 1599, à

Digitized by Google

Contre les évêques de Metz et de Toul d'Ossat s'efforçait de provoquer les oppositions des deux chapitres et celles de l'archevêque de Trèves, métropolitain. Sans doute il échoua auprès du chapitre de Toul qui donna son assentiment les yeux clos (1) ; mais celui de Metz se montra nettement hostile au projet de Charles de Lorraine, et l'archevêque de Trèves refusa son approbation.

Le pape Clément VIII se montra ébranlé par ces oppositions et par les raisons qu'avait développées d'Ossat. Sur la demande du représentant de la France, il traîna l'affaire en longueur (2). Il la renvoya d'abord à une de ces nombreuses congrégations qui aident le saint-siège dans sa tâche, celle des matières consistoriales : c'était gagner du temps ; car les congrégations travaillent avec une sage lenteur. On nomma un rapporteur, le cardinal Mantica, chargé d'examiner quels avantages le séjour de Nancy présenterait pour un évêque et si les biens dont on voulait doter la nouvelle église cathédrale étaient suffisants. C'était encore un nouveau délai. Le représentant du duc à Rome, Jean Poirot, avait beau multiplier les démarches, voir les cardinaux de la congrégation les uns après les autres ; d'Ossat à son tour faisait des visites, et aux

---

Villeroy. D'Ossat avait eu vent du projet dès juin 1598. Il avait prévenu Henri IV qui lui répondit le 2 juillet : « C'est bien le moins qu'on me consulte pour ce qui regarde les pays de ma protection. » *Lettres-Missives*, t. VIII, p. 710.

1. On avait promis à l'archidiacre de Port, qui aurait perdu deux doyennés, une pension de cent francs barrois.

2. D'Ossat à Villeroy, 22 janvier 1599, *loc. cit.*, t. II, p. 14.

Digitized by Google

mines opposait des contre-mines. Sur ces entrefaites arriva à Rome la nouvelle que le mariage du marquis de Pont-à-Mousson avec la protestante Catherine de Bourbon avait été signé. L'archevêque de Rouen, frère bâtard d'Henri IV, avait béni cette union. Le pape se montra irrité contre le duc Charles III qui n'avait tenu aucun compte des objections du saint-siège et, à la fin de 1599 et au début de 1600, les négociations pour la création d'un évêché à Nancy furent interrompues.

Elles ne furent reprises qu'à la fin de 1600. Charles III envoya à Rome en très grand secret un gentilhomme piémontais, Baretti, qui l'avait déjà servi pendant six ans en Espagne. Mais le cardinal d'Ossat fut aussitôt prévenu, et mit tout en œuvre pour faire échouer le projet de création. Le duc et le cardinal de Lorraine eurent beau lui écrire, pour le fléchir; il se borna à répondre qu'on ne pourrait agir sans le Roi et les chapitres, et que ceux-ci empêcheraient toujours un tel dessein (1). Il arriva à se faire communiquer le 19 juin le dossier de toute l'affaire, et il la résuma admirablement au Roi dans une lettre du 23 juin qui est un véritable chef-d'œuvre de style diplomatique (2). Puis, en juillet, il présenta au pape les observations de la France. Clément VIII n'osa passer outre, et il refusa de créer à Nancy un nouvel évêché.

Mais le pape ne voulut point mécontenter entière-

1. Lettre à Villeroy, 14 mai 1601, *loc. cit.*, t. II, p. 373.
2. *Loc. cit.*, t. II, p. 410.

Digitized by Google

ment le duc de Lorraine : il chercha à lui donner au moins une satisfaction extérieure. Que ne demandait-il, à défaut d'une cathédrale, une église qui eût le prestige d'une cathédrale, qui embellirait sa Ville-Neuve de Nancy, mais sans être la tête d'un nouveau diocèse. Il n'y aurait point à Nancy d'évêque, mais un dignitaire ecclésiastique qui aurait les honneurs extérieurs d'un évêque. Il n'y aurait point de chapitre épiscopal, mais un chapitre d'une nature particulière que présiderait ce dignitaire. Charles III écouta ces suggestions : ne pouvant avoir la proie, il se rabattit sur l'ombre. Il demanda la création à Nancy d'un primat et d'un chapitre primatial. Le pape Clément VIII s'empressa d'accéder à cette supplique par bulle du 15 mars 1602 (1). Le cardinal d'Ossat ne fit plus d'opposition. Le primat n'était à la tête d'aucun diocèse ; on n'arrachait aucune paroisse à Metz ou à Toul ; l'évêque de Toul ne devait perdre que la juridiction sur les biens et les personnes du nouveau chapitre ; et en vérité, cette perte était insignifiante, et l'on ne pouvait pas, en refusant d'y consentir, mécontenter le duc de Lorraine dont le fils était devenu beau-frère du roi de France.

Ce titre de primat était dans l'Église tout nouveau. Sans doute il y avait déjà des primats, mais tous

---

1. La bulle est datée comme suit : *Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo secundo, idus Martii, pontificatus nostri anno duodecimo.* Elle fut fulminée à Nancy le 11 décembre 1603. On trouve de nombreuses copies de la bulle et l'original de la fulmination A. D., G. 296.

Digitized by Google

étaient en même temps des archevêques, ainsi les primats de Reims, de Lyon, de Bourges, de Bordeaux, etc. On n'avait point encore vu de primat sans diocèse. Sans doute — et d'Ossat a eu raison d'y insister — cette dignité était avant tout honorifique ; mais peut-être, dans ses lettres, le célèbre cardinal la rabaisse-t-il trop. Cette création de primat de Lorraine et d'un chapitre primatial à Nancy est, dans l'histoire de la ville, un grand événement. Le chapitre primatial, plus élevé en dignité que les simples collégiales, a jeté sur Nancy un nouveau lustre ; il a augmenté sa réputation ; il a achevé de faire de la ville une véritable capitale, peu après l'époque où sa superficie avait été triplée et où avaient été construits autour d'elle les plus beaux remparts du monde. Désormais la ville de Nancy put s'appeler « ville métropolitaine de la Lorraine ». Puis n'était-il pas à redouter que le primat, fort de son titre, ne cherchât à empiéter sur la juridiction de Toul et de Metz ? Cette primatie n'était-elle pas comme l'amorce d'un évêché ? Et en fait, cent soixante-quinze années plus tard, un évêché sera créé à Nancy et le chapitre primatial deviendra chapitre cathédral. Mais, en 1777, toute opposition avait cessé entre l'évêché de Toul et la Lorraine ; Nancy et Toul appartenaient à un même prince, le roi de France.

Le duc de Lorraine avait obtenu le droit de désigner le primat, et il s'empressa de nommer son fils, le cardinal Charles.

Celui-ci avait alors trente-cinq ans et il ne devait occuper ce poste que pendant cinq années ; mais il

Digitized by Google

sut bien les employer. Il déploya beaucoup de zèle pour la réforme des ordres monastiques. Didier de La Cour venait d'introduire une règle sévère à Saint-Vanne de Verdun, et son exemple avait été suivi à Saint-Hidulphe de Moyenmoutier. Les deux abbayes se formèrent en congrégation à laquelle devaient s'adjoindre toutes les maisons lorraines décidées à embrasser la réforme. Sur l'intervention du cardinal Charles la nouvelle congrégation fut reconnue par le pape Clément VIII, en 1604, sous le titre de congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. Elle servira d'exemple à la congrégation française de Saint-Maur. Le cardinal Charles réussit à introduire la réforme dans les monastères de Saint-Mihiel, de Saint-Avold et de Longeville. Il aurait voulu créer à Nancy même un couvent de bénédictins réformés ; mais ce ne fut qu'après sa mort que son frère, le duc Henri II, y fonda dans la rue des Ponts le prieuré de Sainte-Croix qui deviendra au dix-huitième siècle l'abbaye Saint-Léopold. Charles de Lorraine protégea aussi la réforme des prémontrés et fut en relations avec Servais de Lairuels. Il connut le vénérable Pierre Fourier qui réforma l'ordre des chanoines augustins ; aidée par lui, la mère Alix Le Clerc fonda à Nancy le couvent de la Congrégation, et put y organiser l'enseignement des jeunes filles.

Le primat fut aussi un protecteur éclairé de cette université de Pont-à-Mousson dont il avait été le premier élève ; il vit la période de grande prospérité de l'institution, au moment où elle comptait 1 500 étudiants. Ainsi on retrouve le nom de Charles de Lor-

Digitized by Google

raine dans toutes les réformes ecclésiastiques qui furent réalisées à cette époque dans le duché et en nulle période il ne s'en accomplit un aussi grand nombre : une nouvelle vie animait l'église chrétienne. Charles a aussi joué un rôle politique. Son père Charles III le consultait souvent ; à deux ou trois reprises, pendant ses absences de Nancy, il le chargea de la direction des affaires.

Et cet homme remplissait toutes ces charges, alors qu'il était en proie à des maux affreux : nulle souffrance physique ne lui était épargnée. Il était entièrement perclus en ses membres, et chaque mouvement lui causait des douleurs atroces. On fit venir pour le guérir les médecins les plus célèbres de France, d'Allemagne et d'Italie. La veuve d'Henri III, Louise de Vaudémont, lui envoya le sieur de Lorme qui nous a laissé un traité sur la maladie du cardinal, et dont le traitement parut d'abord réussir ; mais ce ne fut qu'une illusion. Le cardinal Charles se crut dès lors ensorcelé, et tout le monde autour de lui partagea sa croyance. Lui aussi fut exorcisé comme Catherine de Lorraine, sa sœur. Il fit venir d'Italie des religieux ambrosiens qui passaient pour fort habiles en cet art et il les installa au prieuré de Saint-Nicolas. Rien n'y fit. « On lui a ôté le sort, dit Léonard Périn, par les moyens dont l'Église se sert en tels accidents. Mais le mal avait agi en ce corps si violentement, principalement aux bras, mains, jambes et pieds dont peu à peu, par continuation du tourment et de la malignité de sa cause, l'usage s'était perdu, que ces parties de son corps ainsi estropiées ne purent être rétablies

Digitized by Google

par la rupture de ce sort (1). » Le cardinal n'éprouva quelque soulagement qu'en touchant les reliques de saint Sébastien qu'on venait de transférer de Dieulouard à Nancy, pour les déposer dans la première église primatiale. Afin de restaurer sa santé, il fit aussi un pèlerinage à Notre-Dame de Montaigu, descendant la Meurthe, la Moselle et le Rhin jusqu'à Cologne, puis se faisant porter par terre. Il revint mieux portant (2). En souvenir de ce voyage, l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, envoya à Nancy une image de la Vierge, taillée dans le chêne miraculeux (3). Mais ce ne fut qu'un répit dans la douleur, et non la guérison. La paralysie du corps devint générale, ne laissant de libre que la tête et la langue. Nous possédons une gravure le représentant (4). On devine à sa figure ravagée les souffrances qu'il a éprouvées. Il fut enfin délivré le 24 novembre 1607, âgé de quarante ans. Il mourut très pieusement, après avoir reçu les derniers sacrements. Son cœur fut donné à l'église du noviciat des jésuites ; son corps, comme nous le

---

1. *Oraisons funèbres,* pp. 157-158.

2. Chanoine de la Primatiale de 1619 dans dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* t. II, col. 47.

3. Le cardinal fit placer cette statue dans une niche superbe à l'église du noviciat et orna la tête de la Vierge et de l'enfant Jésus de couronnes d'or très fin. Il voulut qu'à sa mort son cœur fût déposé aux pieds de cette image. Le duc Charles III commanda à son peintre Jean de Wayembourg un superbe tableau représentant la famille ducale aux pieds de la Vierge de Montaigu. Lionnois, t. III, pp. 190-191.

4. Cette gravure, dans un médaillon ovale, mesurant 71 millimètres sur 57, ne porte pas de nom d'auteur. On lit autour : † CAROLUS D. G. EPISCOPUS. ARGENTO. MET. DVX. LOTHARING. A. 1605.

Digitized by Google

verrons plus loin, reposa successivement dans les deux primatiales provisoires, puis sous la chapelle Saint-Fiacre, en notre cathédrale. Cette mort porta un coup terrible à son père. Moins d'une année après, le 18 mai 1608, le duc Charles entra à son tour dans la voie de toute chair, et le jésuite Léonard Périn, né à Étain, professeur distingué à l'université de Pont-à-Mousson, prononça à la fois l'oraison funèbre du père et du fils les 18, 19 et 21 juillet 1608, la première, de Charles III, en l'église collégiale de Saint-Georges, les deux autres, de Charles III et du cardinal Charles, à l'église des Cordeliers (1).

1 Ce sont les oraisons funèbres que nous avons souvent citées.

Digitized by Google

II

1° Emplacement d'abord fixé pour l'église primatiale. — La première primatiale provisionnelle. — Charles III recule vers l'est la Ville-Neuve. — Le quartier clérical. — La seconde primatiale provisionnelle. — Les demeures du grand-doyen, du chantre, de l'écolâtre. — Les seize maisons des chanoines. — Difficultés à propos de ces maisons.

2° Les divers statuts et usages de la Primatiale. — Pouvoirs du primat, la mense primatiale. — Le grand-doyen, le chantre, l'écolâtre. Les treize chanoines. — Le chapitre devient en partie un chapitre noble. — Mode de nomination des dignitaires et des chanoines. — Privilèges honorifiques du chapitre. — Les heures canoniales. — Les assemblées capitulaires. — Les huit vicaires perpétuels et le petit personnel.

3° La mense du chapitre. — Abbayes et prieurés unis : l'abbaye Saint-Martin-lès-Metz, le prieuré Notre-Dame de Salonne, la collégiale de Dieulouard, les prieurés de Saint-Nicolas et de Varangéville, les trois places de chanoines de Saint-Dié, la collégiale Saint-Georges. — Nombreux procès du chapitre. — Les prébendes des chanoines. — Leur genre de vie et leur fortune. — Cures dépendant du chapitre. — Le chanoine tournaire.

Après avoir esquissé la figure du premier primat de Nancy, il nous faut revenir en arrière et rechercher successivement en quel endroit de la ville fut installé le nouveau chapitre, quelles en furent la composition et les attributions, quels revenus servirent à sa subsistance.

1° Dans une précédente étude(1), nous avons exposé qu'au moment de la fondation de la Ville-Neuve, Charles III se proposait de créer une grande église entre la rue Saint-Dizier et la rue de l'Église, dans le rectangle qui plus tard sera occupé par le marché;

1. *La Fondation de la Ville-Neuve de Nancy et la distribution des emplacements*, p. 52. Extrait des *M. S. A. L.*, 1905.

Digitized by Google

cette « grande église », ainsi qu'il affectait de la nommer, devait dans sa pensée devenir la future cathédrale. Quand, au lieu d'une cathédrale, il n'eut obtenu de Rome qu'une simple primatiale, on éleva à la hâte dans le voisinage une primatiale provisoire, « provisionnelle » comme on disait, entre la rue des Ponts et la rue Notre-Dame, en bordure sur le côté sud de la rue Saint-Thiébaut. L'église était achevée dès le mois de septembre 1603, et fut bénite le 14 par le grand-doyen, Antoine de Lenoncourt. Elle fut dédiée à saint Sébastien dont les reliques y furent apportées de Dieulouard. Les chanoines y dirent leurs offices jusqu'en 1607, la vendirent à cette date à la ville pour servir de siège à la paroisse de la Ville-Neuve. Cette première primatiale provisionnelle fut démolie sous le règne de Léopold, et, sur son emplacement agrandi, l'architecte Jennesson éleva, en 1720, le nouveau Saint-Sébastien.

Au moment où l'on allait construire, entre la rue Saint-Dizier et la rue de l'Église, la primatiale définitive, on s'aperçut que l'endroit était mal choisi. C'était l'un des quartiers les plus bruyants de la Ville-Neuve, et les cris de la foule y auraient troublé les offices. Puis, si l'on avait une place pour l'église, on n'en avait pas pour loger les chanoines qui, dans les premiers temps, durent se chercher eux-mêmes des demeures. Nous avons dit ailleurs que le duc, pour trouver un emplacement pour la primatiale et les logements des chanoines, reporta vers l'est la Ville-Neuve qu'il venait d'achever; sur le territoire ainsi conquis, il réserva un vaste espace pour la pri-

Digitized by Google

matiale, et aussitôt fit tracer le plan du nouvel édifice. Le monument devait être orienté la façade tournée à l'ouest, regardant la porte Saint-Jean. Les frais étaient à la charge du chapitre ; mais, comme ses revenus n'auraient pas suffi, l'on décida d'y employer le produit de la vente de la première primatiale provisionnelle. Charles III mit aussi une taxe, au profit de la construction, sur toutes les lettres de grâce, de noblesse, de pension, de nomination à un office, qui seraient conférées les quinze années suivantes ; les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice furent invités à donner une somme à volonté ; des quêtes furent faites à Nancy et en Lorraine. Toutes ces ressources demeurèrent insuffisantes. Après que le cardinal Charles eut posé la première pierre le 4 juillet 1607, quelque temps avant sa mort, les travaux restèrent suspendus. On les reprit en 1610, mais sur un plan nouveau, tournant la façade au nord, du côté de la rue Saint-Georges. Les murs s'élevaient déjà à une hauteur de 15 pieds, lorsque survinrent les affreux malheurs de la Lorraine (1633). La construction fut abandonnée jusqu'au dix-huitième siècle et l'église, commencée en 1607, ne sera achevée qu'en 1742, sous Stanislas.

Derrière la place réservée pour l'église, on éleva un temple provisoire, la seconde église primatiale provisionnelle. Elle était achevée et livrée au culte en 1609. C'était un bâtiment très simple, à une seule nef. Le provisoire dura cent trente-trois années, et ce ne fut qu'en 1742 que les chanoines quittèrent cette église. Elle ne fut pas tout de suite détruite : c'est ici que Jean Lamour installa ses forges et créa les admirables

Digitized by Google

grilles de notre place Stanislas (1). Tout autour, les chanoines, qui ne voulaient point vivre en communauté, se construisirent leurs demeures moitié à leurs frais, moitié à ceux du chapitre. Ils firent venir un ingénieur de Paris, maître Lambert, pour procéder au partage. Le primat, qui devait avoir une part prépondérante, obtint tout l'espace entre la future primatiale et notre rue du Manège. Antoine de Lenoncourt, qui succéda dans cette dignité au cardinal Charles, s'y bâtit au fond d'un vaste jardin un superbe hôtel qui fut abattu au dix-huitième siècle, et a fait place, en 1762, à des constructions nouvelles, l'hôtel occupé par les sœurs de l'Espérance et le vaste bâtiment où se trouvaient naguère encore les frères de Saint-Joseph (2). Dans l'intervalle, les terrains en bordure sur la place Saint-Georges, la rue Saint-Georges et la rue du Manège avaient été vendus, et des particuliers y avaient élevé des maisons.

---

1. L'église fut accordée à la ville par arrêt du Conseil du 4 janvier 1744, malgré les véhémentes protestations du chapitre. Elle ne fut démolie définitivement qu'en 1769 ; on construisit sur son emplacement plusieurs maisons qu'en général le chapitre louait. Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 118. Cf. p. 172, n. 1.

2. L'hôtel du primat devint en 1777 l'hôtel épiscopal. Il fut vendu, le 28 messidor an V (16 juillet 1797), pour une somme de 50 000 francs à Étienne-Jean-Simon Pelet de Bonneville, qui agissait tant en son nom qu'en celui de Nicolas-Jean-Marie Larcher et Louis-Benoît Grosjean. La demeure fut morcelée en diverses parts. En 1804, le département songea à racheter le tout pour y loger l'évêque ; mais le projet n'aboutit pas. L'hôtel fut acquis par les sœurs de l'Espérance vers 1840 ; elles en cédèrent une partie, le bâtiment sur la place, à l'école professionnelle de Saint-Joseph ; mais, en 1905, ce bâtiment a été adjugé à un journaliste de Nancy, qui y a installé les bureaux de son journal et un hôtel de voyageurs, l'hôtel de la Poste.

Digitized by Google

Le primat étant pourvu, les trois dignitaires, grand-doyen, chantre, écolâtre, et les treize chanoines se partagèrent le reste du terrain acquis par le chapitre. Le grand-doyen obtint portion double comme dans le partage des revenus; le chantre et l'écolâtre chacun une portion et demie. Le grand-doyen, Pierre de Stainville, construisit la jolie maison de brique, celle qui fut ornée d'un buste du duc Henri II (n° 9, rue Mably); le chantre se bâtit la demeure qui est aujourd'hui le pensionnat de M^lle^ Boyer (n° 1, rue Mably) et l'écolâtre une maison qui est le n° 7 de la rue des Chanoines. Le grand-doyen ne pouvait habiter que la maison de brique; au décès du titulaire, son successeur était obligé de la prendre au prix d'estimation. Mais les deux autres demeures ayant une égale valeur, pouvaient être mises aux enchères entre le chantre et l'écolâtre : celui qui offrait la plus grande somme pouvait choisir.

Les maisons des treize simples chanoines s'alignèrent des deux côtés de la rue actuellement encore nommée rue des Chanoines — jadis deuxième rue des Chanoines — ou comblèrent l'intervalle entre les numéros 1 et 9 actuels de la rue Mably, jadis première rue des Chanoines (1). Elles étaient très paisibles, entre cour

1. Trois maisons de chanoines séparaient l'hôtel du grand-doyen de celui du grand-chantre ou écolâtre. En 1767, elles étaient occupées par MM. de Dombasle, Sallet et Lefebvre (nos 3, 5 et 7 actuels). Les dix autres chanoines avaient leurs maisons dans la rue des Chanoines. Du côté est, se succédaient, en l'année 1767, après M. de Tervenus, écolâtre, MM. de Gourcy, de Ligniville, de Bressey, de Brechainville; de l'autre côté on trouvait d'abord des dépendances de la primatiale, puis MM. de Ligniville, Goilbert, Anthoine, de Ravinel, Malvoisin et Lapierre.

Digitized by Google

et jardin dans un quartier que nul bruit ne troublait. Chacune d'elles était, à la mort du possesseur, mise aux enchères entre les douze confrères qui lui survivaient et le successeur qui le remplaçait. La moitié du prix d'achat revenait aux héritiers du chanoine décédé, l'autre moitié au chapitre. Ainsi le chanoine achetait sa maison, mais sans être le vrai propriétaire, le chapitre ayant sur elle un droit éminent.

Quand, en 1742, après la réunion à la primatiale de la collégiale Saint-Georges, il y eut vingt et un chanoines au lieu de treize, il semblait que les enchères dussent monter, huit d'entre eux ne pouvant être logés près de l'église : il n'en fut rien. Par esprit d'indépendance, les chanoines préféraient s'installer loin des deux clochers de l'église et surtout loin de leurs collègues. On obligea même le plus ancien chanoine qui n'eût pas de maison canoniale à prendre celle qui était vacante au prix d'estimation. Ces maisons étaient au reste une source de conflits entre le chapitre en sa collectivité et chaque chanoine individuellement. Qui était chargé des réparations, des petites, des grosses, celles qu'on appelait en la coutume de Lorraine les *vilains fondoirs?* Le chanoine pouvait-il avoir avec lui des parents ? Pouvait-il sous-louer en cas d'absence ou si fantaisie lui prenait d'habiter la campagne? Questions graves qui furent discutées avec une véritable passion, et il nous est arrivé un écho de ces discussions dans les mémoires dirigés au dix-huitième siècle par les chanoines contre le primat, Mgr de Choiseul-Beaupré. Dans ce quartier paisible, dans ces maisons silencieuses, les passions

Digitized by Google

étaient vives et il y eut souvent des discussions orageuses :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ! (1)

---

1. Sous la Révolution, les maisons que le chapitre louait furent considérées comme biens nationaux et vendues aux enchères :

Le 25 floréal an III (14 mai 1795), la maison n° 310 faisant face sur la rue Loustalot (*de la Primatiale*) et la rue Montesquieu, occupée par le citoyen André, accusateur public au tribunal criminel du département de la Meurthe, en vertu d'un bail du 30 avril 1791, a été vendue pour 54 000 livres à Jean Thiébaut, marchand de meubles, qui a déclaré être de société avec Pierre-Èvre Dupal et Jean-Baptiste Tonnela.

Le même jour, la maison n° 314 de la rue Loustalot, occupée par les sieurs Meguet et Bouzonvillers, en vertu de baux des 12 et 30 avril 1791, a été vendue pour 36 500 livres à André Multzer, tapissier.

Le 18 brumaire an IV (9 novembre 1795), la maison n° 312 de la rue Loustalot, habitée par le citoyen Desmarets, en vertu d'un bail du 30 avril 1791, a été vendue pour 235 000 livres à André Multzer, tapissier.

Le même jour, la maison n° 313 de la rue Loustalot, occupée par Charles-Albert Guedon, aubergiste, et Pierre-Dominique Collin, huissier, a été vendue pour 293 500 livres à Nicolas Leclerc, jardinier, demeurant au faubourg des Trois-Maisons.

Les maisons des chanoines qui émigrèrent ou qui furent reclus, furent saisies et vendues comme biens nationaux de seconde origine :

Le 13 pluviôse an II (1er février 1794), une maison et un jardin rue Mably n° 325, ayant appartenu à l'émigré Marcol, ex-chanoine, est adjugée à Marchal (Joseph).

Le 13 floréal an II (2 mai 1794), une maison rue Mably, n° 323, ayant appartenu à l'émigré Claude-Louis Dombasle, est adjugée à Saulnier (Louis).

Le 29 messidor an II (7 juillet 1794), une maison et un jardin derrière rue Mably, ayant appartenu à l'émigré Anthoine, ex-chanoine, est adjugée aux sieurs Sigisbert et Sébastien Mandel (c'est la maison du grand-chantre).

Le 28 thermidor an II (15 août 1794), une maison Ville-

Digitized by Google

Pour achever ces descriptions de bâtiments, ajoutons qu'après l'achèvement de l'église primatiale, on construisit à l'ouest de la façade un bâtiment qui forma le pendant à l'hôtel du primat; il servit de demeure au personnel secondaire du chapitre et aux enfants de chœur : on l'appela la maîtrise (1).

Neuve, rue de l'Homme-de-bien (*rue des Chanoines*), ayant appartenu à Vulmont, ex-chanoine reclus, est adjugée à Beaupré (Claude).

Le 18 frimaire an III (3 décembre 1794), une maison à l'angle des rues de la Reconnaissance (*des Chanoines*) et de Mably, faisant face sur la rue Lazouski (*des Tiercelins*), n° 320, ayant appartenu au sieur Bressey, prêtre reclus, par indivis et pour moitié entre la commune et la République, est adjugée à la citoyenne Lucile Provensale pour une somme de 35 000 livres (Bressey était l'ancien écolâtre du chapitre).

Le même jour, une maison, située rue de l'Homme-de-bien, n° 319, entre un domaine national (*la maison de Bressey*) et le citoyen Ligniville, provenant de François-Étienne Gourcy, prêtre reclus, par indivis et pour moitié avec la République, est adjugée pour 22 500 livres à François Breuillard Balbâtre, marchand, et Albanel, traiteur.

Le 6 vendémiaire an III (28 septembre 1795), une maison à l'angle des rues Loustalot et de l'Homme-de-bien, ayant appartenu à Chrysostome Bréchainville, ex-chanoine reclus, est adjugée à Nicolas Joyeux.

Les chanoines qui n'émigrèrent pas, comme Nicolas-Jean-Jacques de Ligniville, disposèrent de leur maison à leur gré.

1. Le 24 messidor an IV (12 juillet 1796), on vendit au citoyen Claude Bêtis « la maison dite des enfants de chœur, aisances, dépendances et cimetière au derrière à la suite de la cour, située à Nancy entre le temple d'un côté et la rue de Montesquieu d'un autre côté ». Elle était occupée autrefois par le maître de musique, les enfants de chœur et la bibliothèque du chapitre; elle n'était point louée. Le prix de vente fut de 21 600 francs. Le 25 fructidor (11 septembre 1796), le citoyen Jean-Jacques Beaulieu acquit à l'extrémité du cimetière une petite maison où était autrefois logé le sacristain. Celle-ci fut détruite, et des immeubles se sont élevés sur le terrain en bordure de la rue Montesquieu; ils sont restés propriété privée.

Digitized by Google

2° Aussitôt le chapitre constitué, il se donna dès l'année 1603 des statuts qui furent signés du cardinal de Lorraine et des chanoines de la fondation (1).

En l'année 1611, sous Antoine de Lenoncourt, second primat, on renouvela les statuts de 1603; mais en réalité on y apporta de grands changements (2); l'on rédigea aussi en cette année les usages du chapitre sous le nom de *louables coutumes* (3). Ces premiers règlements ne paraissent point avoir été imprimés. Un grand laps de temps s'écoule ensuite sans qu'aucun nouveau code ait été écrit pour le chapitre. La consti-

---

Mais au cours du dix-neuvième siècle, la mense épiscopale a de nouveau acquis la maîtrise où ont habité le curé et divers chanoines de la cathédrale.

1. Nous n'avons pas retrouvé ces statuts auxquels il est fait souvent allusion dans les documents suivants.

2. *Statuta insignis ac sanctæ sedi immediate subjectæ ecclesiæ Deiparæ Virginis Mariæ in oppido novo Nanceii institutæ et erectæ, primatialis Lotharingiæ nuncupatæ, jam primum ab illustrissimo et reverendissimo domino Carolo a Lotharingia, Metensi et Argentinensi episcopo, sanctæ sedis apostolicæ de latere legato, ejusdem ecclesiæ tunc prothoprimate, una cum capitulo ipsius condita ; nunc vero a reverendissimo domino Antonio de Lenoncourt dictæ ecclesiæ moderno primate et ab eodem capitulo ad perpetuam eorum pro se successoribusque suis observantiam denuo condita, recepta et approbata.* Diverses copies **A. D.**, G, 328. Ces statuts en latin sont divisés en vingt paragraphes.

3. *Usages et louables coustumes receuez et observeez en l'insigne eglise primatiale de Notre Dame de Nancy, recogneues et approuveez en chapitres generaulx celebrez et tenuz en la dite eglise primatiale au 14 juillet 1610 et 22 de janvier 1611, pour a l'advenir estre perpetuellement observeez en la mesme Eglise par les S^rs venerablez doyen, chanoines et chapitre d'icelle et par tous les autrez vicairez et membres de la mesme eglise tant en general qu'en particulier.* Original, **A. D.**, G, 328. Ces statuts et ces usages ont été approuvés le 7 mai 1621 par le pape Grégoire XV.

Digitized by Google

tution intérieure se modifia peu à peu, par suite de circonstances extérieures; on précisa aussi dans les assemblées capitulaires sur quelques points de détail les droits et les devoirs des chanoines. En 1758 seulement, le primat de Choiseul-Beaupré fit voter un nouveau règlement d'ensemble; ce règlement souleva la réprobation de quelques membres du chapitre qui se plaignirent vivement qu'on attentât à leur indépendance; ils publièrent contre le primat une série de pamphlets dont le ton est très vif et fort peu respectueux; Choiseul dut répliquer et cette controverse suscita une série de mémoires devenus aujourd'hui très rares (1). Les chanoines mécontents s'adressèrent à la justice, pour obtenir annulation des nouveaux statuts; mais Stanislas évoqua l'affaire en son Conseil, et finalement, le 8 juillet 1762, homologua le nouveau règlement composé de cent trente et un articles (2); il donna raison presque sur tous les points au primat et il ordonna « que les termes injurieux, répandus dans les imprimés des chanoines, fussent supprimés ». C'est d'après ces divers actes, manuscrits ou imprimés, que nous allons faire connaître la constitution du chapitre primatial aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Le chapitre était soumis directement à l'autorité du saint-siège. L'évêque de Toul n'avait aucun droit sur

1. Ils sont réunis dans un volume relié aux **A. D.**, G, 328; un volume analogue se trouve à la bibliothèque du grand séminaire.

2. *Arrêt du conseil d'État du Roi.* 31 pages in-fol. A Nancy, de l'imprimerie de Jean-Baptiste-Hiacinthe Leclerc, 1762. L'arrêt sur parchemin, **A. D.**, G. 328. Les statuts ont été aussi imprimés en une plaquette in-4° de 36 pages. A Nancy, chez la veuve Charlot.

Digitized by Google

lui, même au cas où il aurait été revêtu de la dignité de cardinal et où il aurait reçu le titre de vicaire du pape. Ses pouvoirs expiraient devant le portique de la primatiale dans laquelle il n'avait pas le droit de pénétrer; les chanoines n'étaient en aucune façon sous sa discipline. Le prélat de Toul se montra mécontent de cette diminution d'autorité; et, à partir de 1602, il bouda la ville de Nancy, qu'il honora très rarement de sa visite; il fit faire les confirmations ou les autres offices de sa dignité par des évêques *in partibus* délégués. Le chapitre était sous l'invocation de la Sainte Vierge : le prieuré Notre-Dame de Nancy fut englobé dans ses biens et l'on ne pouvait supprimer de la sorte une maison dédiée à la Vierge sans en créer une autre. D'une façon plus précise, c'était la Sainte Vierge en son Annonciation qui présidait à ses destinées. Ses armoiries sont formées des armes pleines de Lorraine avec, *en chef,* une reproduction de l'Annonciation. Elles figurent sur les *ex-libris* de sa bibliothèque. Le second patron fut saint Sigisbert, le premier roi fainéant : les reliques de ce saint qui se trouvaient à l'abbaye Saint-Martin devant Metz avaient été apportées à Nancy, au prieuré Notre-Dame, en 1552; du prieuré elles furent transférées en 1609 dans la seconde primatiale provisionnelle. Elles avaient la propriété de faire pleuvoir dans les temps de sécheresse et aussi d'arrêter la pluie, quand elle menaçait de détruire les récoltes (1).

1. H. Lepage, *Histoire de la relique de saint Sigisbert, déposée en l'église cathédrale de Nancy.* Nancy, Vagner, 1889. Cf. A. D., G, 327.

Digitized by Google

Le chapitre à l'origine se composait de quatre dignitaires et de treize chanoines, en tout dix-sept stalles. Quand la collégiale Saint-Georges fut réunie en 1742 au chapitre, rien ne fut changé au nombre des dignitaires (1); seulement celui des chanoines fut porté à vingt et un, leurs attributions demeurant les mêmes.

Les quatre dignitaires étaient, dans l'ordre hiérarchique, le primat, le grand-doyen, le chantre et l'écolâtre. Le primat est placé à la tête du chapitre : il préside les réunions capitulaires. A-t-il aussi juridiction sur les chanoines? Nul doute ne peut subsister à ce sujet, bien qu'au dix-huitième siècle quelques-uns lui aient voulu contester ce droit. Mais dans le cas où le primat ne peut exercer lui-même cette juridiction, à qui est-elle confiée? On ne s'entendit jamais sur ce point. Le chapitre prétendait l'exercer lui-même, le primat entendait déléguer son autorité à l'un de ses vicaires. Le primat, de l'avis de la majorité des chanoines, peut faire des statuts nouveaux ou modifier les anciens. Il est assimilé à un évêque : il porte le costume épiscopal, mitre, crosse, anneau, sandales. Entouré de son chapitre, il officie pontificalement dans son église et dans celles qui dépendent de la primatiale. Il n'est pas seulement primat de Nancy; il est primat de Lorraine. Il préside à toutes les cérémonies qui se font en présence du duc;

1. Nous verrons plus loin, page 209, que les dignitaires de la collégiale Saint-Georges gardèrent leur titre et prirent rang après les dignitaires correspondants du chapitre primatial : mais, à leur décès, les charges de Saint-Georges furent supprimées ; il n'y eut plus de prévôt, d'aumônier, de chantre, de trésorier, d'écolâtre. Cf. *Histoire de Nancy*, t. I, pp. 226 et suiv.

Digitized by Google

ainsi, pour les solennités qui intéressent la famille ducale, mariage, baptême, enterrement, célébration d'anniversaires, *Te Deum* en l'honneur de quelque victoire, les princes lorrains peuvent se passer du concours du prélat de Toul, qui est sous l'autorité française, et c'est même cette considération qui a décidé Charles III à demander la création de cette singulière dignité de primat de Lorraine, non liée à la possession d'un siège épiscopal. Le primat peut même officier pontificalement dans toutes les églises du duché, mais sans préjudice des droits de l'ordinaire. On lui donne aussi quelques attributs épiscopaux : il peut bénir les ornements ecclésiastiques, sauf ceux où il faut appliquer l'huile sainte ; il peut réconcilier les églises polluées, inaugurer les églises nouvelles. Mais, à moins d'unir à sa dignité un évêché, il ne saurait donner la confirmation ou conférer les ordres sacrés : une série de droits épiscopaux lui échappent. En somme, la création de la primatie n'a point diminué beaucoup la puissance ecclésiastique de l'évêque de Toul ; elle a simplement rehaussé l'éclat des cérémonies religieuses faites à Nancy, en présence de la famille ducale.

Le primat a sa mense séparée : les revenus dont il jouit sont entièrement distincts de ceux du chapitre. En 1602, au moment de la constitution du chapitre, Charles de Lorraine était abbé de Clairlieu en la forêt de Haye. Il unit, tout simplement, cette mense abbatiale à la dignité nouvelle ; tous les revenus que touchait l'abbé de Clairlieu, dîmes nombreuses à Ludres, Messein, série de droits féodaux, etc., passè-

Digitized by Google

rent au primat. Les religieux de Clairlieu obtinrent permission d'élire un autre abbé, et ils partagèrent avec lui les revenus communs qui leur restaient. Au nord de notre département de la Meuse, se trouvait un prieuré consacré à saint Dagobert, celui de Stenay. Il fut ajouté à la mense primatiale à laquelle il apporta les dîmes de Stenay et de quelques villages des environs. On voulut aussi unir à la charge de primat l'abbaye de Gorze. Nous avons dit que cette abbaye avait été donnée à Charles de Lorraine; mais celui-ci en laissa la jouissance viagère à son frère bâtard, Charles de Remoncourt (1), qui la garda jusqu'à l'invasion de la Lorraine par Louis XIII. Les Français s'en emparèrent, et Gorze avec son territoire fut réunie en 1661 au royaume par le traité de Vincennes, comme se trouvant sur le chemin français, qui coupait en deux le duché. Pour indemniser le primat, on ajouta à sa mense l'abbaye de Lisle-en-Barrois (2).

Le second dignitaire est le grand-doyen (3). Il supplée le primat dans ses fonctions et il exerce la *cura animarum*. Mais son ressort n'est pas considérable. Il n'est pas curé de Nancy; après le Concordat de 1802 seulement, une cure sera unie au chapitre. Son autorité spirituelle ne s'étend que sur les membres et les commensaux de l'église, une quarantaine de personnes au plus. L'église primatiale a droit de cime-

1. Elle ne devait revenir à la mense primatiale qu'à la mort de Charles de Remoncourt. CHAUSSIER, *op. cit.*, p. 338.

2. Canton de Vaubécourt, arrond. de Bar-le-Duc, Meuse.

3. Sur le grand-doyen, voir **A. D.**, G., 301.

Digitized by Google

tière pour ses suppôts. Les morts furent enterrés d'abord près de la seconde église provisionnelle, puis dans les chapelles de Saint-Sigisbert[1] et de Saint-Sébastien de la primatiale, enfin dans un cimetière derrière la maîtrise dont il a été question plus haut.

La troisième charge est celle du grand-chantre, qui veille à la régularité des offices et qui a la police du chœur. L'écolâtre enfin surveille l'éducation des clercs qui vivent près de la primatiale. Il partage avec l'écolâtre de Saint-Georges et il exerce tout seul, après la suppression de ce dignitaire, la surveillance sur les écoles de la ville : nul ne peut enseigner à Nancy sans sa permission. Il examine les livres que les libraires de la ville mettent en vente, exerçant ainsi une véritable censure (2).

Les chanoines, en principe, devaient avoir vingt et un ans révolus ; en réalité ils pouvaient se faire dispenser de cette règle par le saint-siège ; comme nous le verrons, la charge de primat a été donnée à des enfants au berceau. Les chanoines qui n'avaient pas encore terminé leurs études avaient le droit de les achever dans un séminaire ou une université publique ; ils touchaient pendant ce temps les deux tiers de leur prébende. Tous les chanoines devaient être reçus prêtres à l'âge de vingt-cinq ans ; celui qui ne remplissait pas cette condition se voyait retrancher sa prébende, et même, s'il tardait encore, il était privé

1. Cette chapelle resta jusqu'à la Révolution affectée à la sépulture des chanoines.

2. Sur le chantre et l'écolâtre, voir **A. D.**, G, 302.

Digitized by Google

de son bénéfice et exclu du chapitre. Les bâtards, les fils d'hérétiques, ceux qui avaient quelque défaut corporel ne pouvaient être reçus. Au début, tous les Lorrains étaient aptes à entrer au chapitre, sous les réserves indiquées et à l'exclusion des étrangers. Mais Léopold, après son retour dans ses États, déclara, le 30 septembre 1698, que les quatre dignités et les trois quarts des prébendes, c'est-à-dire neuf places sur treize, seraient laissées à des ecclésiastiques justifiant de trois degrés de noblesse du côté paternel. Pareille mesure était prise pour la collégiale Saint-Max de Bar. Le tiers des places, soit quatre, devait être laissé à des docteurs en théologie, en droit canon et droit civil, ou en droit canon seulement, « parce que tous nos sujets, dit l'édit, ne peuvent pas avoir le même avantage de la naissance (1) ». Le chapitre primatial prit désormais place parmi les chapitres nobles, sans pourtant être aussi exigeant sur les « lignes » que le grand-chœur de Strasbourg.

Depuis cet édit, il y eut opposition dans le chapitre de Nancy entre les nobles, dont quelques-uns étaient assez ignorants, et les roturiers docteurs. Le duc de Lorraine nommait les quatre dignitaires. Il présentait ceux qu'il avait choisis au pape qui les investissait par une bulle spéciale. Sur les treize chanoines, douze étaient de même soumis à sa nomination. Ils étaient

1. *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 75. Léopold déclara par le même édit qu'il ne nommerait aux dignités de prévôt de Saint-Georges de Nancy, de Saint-Pierre de Bar ou de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson que des sujets pouvant faire preuve de trois degrés de noblesse du côté paternel et aux autres dignités de ces chapitres que des personnes nobles ou licenciées.

Digitized by Google

présentés par lui au primat qui les investissait de leur fonction. Charles III promit la disposition du treizième canonicat à l'abbé de Clairlieu (1). Il voulait dédommager par là ce monastère dont il avait pris la mense abbatiale pour le primat. On appela plus tard ce canonicat le *canonicat de Clairlieu* (2). Mais l'abbé de Clairlieu n'était pas toujours libre dans son choix ; il dut souvent se plier à la volonté expresse du duc. Il était considéré comme chanoine d'honneur de l'église. Il pouvait siéger au chœur après le primat et le doyen. Le jour de l'Annonciation (25 mars), le chapitre lui devait *sufficentem pitanciam panis et vini.*

Le duc Henri II se relâcha en faveur du chapitre de la rigueur de son droit de nomination. Pour remercier les chanoines d'avoir renoncé en faveur des oratoriens à la cure Notre-Dame de Nancy, il leur donna le droit de désigner aux postes qui viendraient à vaquer en avril. C'était une concession assez mince, un douzième de nomination. Le choix se faisait en ce cas par le chanoine *tournaire* (3).

Les chanoines une fois nommés devaient faire dans l'église primatiale un stage de six mois qui ne pouvait être interrompu, sinon pour cause de maladie. Le « stagiste », comme l'on disait, était tenu d'assister tous les jours aux matines, à la grand'messe et aux vêpres. Il ne touchait aucun fruit de sa prébende, mais seulement les distributions journalières. Le stage

1. Le duc nomma toutefois le premier titulaire.
2. Sur le canonicat de Clairlieu, voir A. D., G, 304.
3. Sur le tournaire, cf. *infra*, p. 196.

Digitized by Google

devait commencer à des jours fixes, soit à Noël, soit à la Saint-Jean-Baptiste, 24 décembre ou 24 juin. L'épreuve terminée, le chanoine était solennellement reçu et participait à tous les avantages du chapitre.

Au début, les chanoines portaient en ville le costume ecclésiastique ordinaire. Mais ils s'estimaient bien supérieurs à la masse des clercs, surtout depuis que le chapitre était devenu noble, et ils cherchèrent à se distinguer des simples prêtres. A la suite de démarches multiples en cour de Rome, le pape Benoît XIV leur accorda, par bulle du 15 décembre 1756, l'autorisation de porter la soutane violette en ville et au chœur le rochet sur cette soutane (1). C'est avec grande joie que les chanoines accueillirent cette nouvelle, et, sitôt la bulle promulguée, ils endossèrent leur nouveau costume qui était tout prêt. Mais les chanoines ressemblaient désormais trop à des évêques, et le primat, Mgr de Choiseul-Beaupré, en fut mécontent. On décida alors qu'ils borderaient leurs vêtements violets d'une bande d'hermine large de deux doigts, blanche pour les dignitaires, mouchetée pour les autres. La distinction entre un prélat et un chanoine était ainsi conservée (2).

A la même époque, Stanislas autorisa les chanoines de la primatiale à porter suspendue à leur cou une croix pectorale en or. Il fit fabriquer cette décoration sur sa cassette particulière ; et, en octobre 1757, les

1. A. D., G, 300.

2. Les chanoines de Toul se montrèrent aussi très mécontents de cette faveur accordée aux chanoines de Nancy.

Digitized by Google

chanoines déléguèrent à Lunéville quatre d'entre eux auxquels le roi de Pologne attacha lui-même leur nouvel insigne et qui furent chargés de rapporter celui des autres (1). Les chanoines de Toul en pâlirent de jalousie et ils demandèrent plus tard au roi de France d'être, eux aussi, *crucifiés*.

Les chanoines avaient pour mission de célébrer le culte chaque jour dans l'église primatiale. Ils devaient assister au moins à trois grands offices, et tout d'abord aux matines. En principe, dans les collégiales comme dans certains monastères, ces matines devaient être chantées à minuit ; peu à peu l'heure en fut reculée et la cérémonie ne commençait plus guère qu'à 6 heures ou 6 heures et demie. A 9 heures était célébrée la grand'messe, à 2 heures de l'après-midi les vêpres. Pour chacune de ces cérémonies, les chanoines touchaient une distribution, prise sur la masse commune. Elle était plus ou moins élevée selon la solennité de la fête. Le chanoine qui manquait sans excuse valable, celui qui n'était pas sur son siège avant le *Gloria Patri* du premier psaume à matines ou à vêpres ou avant l'épître de la grand'messe, ou bien celui qui partait avant la fin, ou bien encore celui qui n'était pas assez recueilli, ne pouvait prendre part aux distributions. Bien plus, il devait payer une petite amende pour chaque office manqué ; il était « piqué » : le chanoine « ponctateur » inscrivait son nom sur la liste des défaillants ; les présents se divisaient sa part et

1. A. D., G, 300. Cf. Aug. Digot, *Mémoire sur les décorations des chapitres en Lorraine*, dans *M. S. A. L.*, 1864, p. 9.

Digitized by Google

l'amende. Outre ces grands offices, l'on célébrait encore les *petites heures:* mais celles-ci étaient bien moins suivies, car l'absence n'entraînait aucune amende.

Chaque chanoine avait droit par année à trois mois de congé, soit d'un seul bloc, soit partagés. Il continuait de toucher pendant ces trois mois sa prébende, mais sans prendre part aux distributions. S'il s'absentait davantage, il était piqué, et, pour chaque journée de congé en plus, il payait 3 francs d'amende; s'il s'absentait une année entière sans motif valable, il perdait la moitié de sa prébende; au bout de la deuxième année, il ne touchait plus aucun revenu, et la troisième on pouvait procéder contre lui suivant la rigueur des canons et lui enlever sa charge. Par ces dispositions sévères l'on espérait forcer les chanoines à la résidence: on n'y parvint jamais complètement.

Le primat, les trois autres dignitaires et les chanoines formaient le chapitre. Le chapitre ordinaire se tenait tous les samedis, après prime. Le primat ou, à son défaut, le grand-doyen pouvait convoquer des chapitres extraordinaires, toutes les fois qu'il était nécessaire. Le chapitre, dans ces réunions, gouvernait son temporel, procédait aux nominations collectives, prenait toutes les mesures nécessaires pour la célébration du culte. Il était tenu registre de ces délibérations, et nous avons aux archives départementales tous les procès-verbaux depuis 1675 jusqu'en 1790 (1). Chaque année avait lieu, en outre, dans la semaine sainte, un

1. **A. D.**, G, 602-608. Il existe une table alphabétique pour ces registres de 1603 à 1783, G, 609.

Digitized by Google

chapitre général auquel tous les membres étaient obligés d'assister sous des peines sévères ; le primat devait y donner lecture du règlement et indiquer à chacun ses devoirs. Les actes étaient scellés d'un sceau avec les armes du chapitre et la légende : *Sigillum ecclesiæ primatialis Lotharingiæ.*

Mais le chapitre ne se composait pas seulement de dignitaires et de chanoines. Au-dessous des chanoines, huit vicaires perpétuels veillaient au culte. Ces huit places étaient constituées en bénéfice et les titulaires touchaient sur la masse commune une part convenue[1]. La nomination se faisait en chapitre. On recommandait aux chanoines de choisir toujours des prêtres compétents et intègres. Du chapitre dépendaient en outre des vicaires amovibles, une maîtrise avec un chef de chœur, un organiste et des enfants de chœur. Il y avait enfin une série d'officiers inférieurs, sacristains, vergers ou bedeaux. En 1602, le chapitre comprenait en tout quarante personnes ; mais le nombre de ces charges inférieures augmenta dans la suite. Tous ces sous-ordres étaient nommés dans le chapitre à la pluralité des voix et pouvaient être remerciés ; ils touchaient un traitement fixe[2].

Ce petit personnel se montra souvent hostile aux chanoines, et, à mesure qu'on approche de la Révolution, l'esprit d'indiscipline augmente. Les registres capitulaires sont remplis de récriminations : les chantres chantent trop bas et sont à peine entendus de

1. Cf. *infra*, p. 194.
2. Sur tous ces offices, voir A. D., G, 305 et 306.

Digitized by Google

leurs voisins ; leur conduite au lutrin est scandaleuse ; ils paraissent en ville sans rabat ni collet avec des redingotes ou des fracs à l'anglaise ; ils vont au spectacle. Les chanoines essaient de réprimer ces abus ; mais ils sont impuissants. De jour en jour le mécontentement grandit et se manifeste par de violentes diatribes.

Pour entretenir tout ce personnel, pour célébrer le culte avec quelque éclat, pour assurer ensuite aux chanoines une prébende suffisante, il fallait des revenus assez considérables. Charles III, en créant la primatiale, s'appliqua à les trouver. On ne pouvait plus compter, au début du dix-septième siècle, sur la générosité de particuliers, livrant de vastes terrains, comme il avait été fait au temps des premières abbayes bénédictines ou des premières abbayes cisterciennes. Le domaine ducal lui-même était trop pauvre pour qu'on créât à son détriment un vaste corps de biens pour la primatiale. Mais il existait en Lorraine quelques abbayes ou quelques prieurés d'où s'était retirée la vie religieuse ; l'on imagina de les supprimer et d'en affecter les revenus à la primatiale de Nancy. La plupart de ces bénéfices étaient entre les mains des ducs de Lorraine ou appartenaient personnellement au premier primat, le cardinal Charles ; on évita de la sorte les réclamations. Quelques-uns furent pris sans que le duc y eût aucun droit, par suite d'une usurpation que sanctionna le souverain pontife. Voici la liste de ces couvents dont les biens continuèrent du reste de former jusqu'à la Révolution un corps à part, avec une administration spéciale, surveillée par le chapitre primatial.

Digitized by Google

Le duc de Lorraine avait sous sa domination directe une abbaye aux portes mêmes de Metz, sur la rive gauche de la Moselle, l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz. En 1552, au moment où Charles-Quint menaça d'assiéger la ville, le duc de Guise fit raser cette maison, comme toutes celles qui auraient pu gêner la défense. Les religieux vinrent dans la suite chercher un refuge à Nancy, apportant avec eux les reliques de saint Sigisbert. Le duc Charles III abolit l'abbaye et donna son domaine à la primatiale (1). Ce domaine était formé du ban Saint-Martin près de Metz, de dîmes et de droits seigneuriaux sur un grand nombre de villages, entre autres Châtel-Saint-Germain, Hatrize, Lucy, Condé-sur-la-Nied (2), etc. Plus tard la primatiale échangea avec l'abbaye de Saint-Clément les biens à l'entour de Metz contre des biens à Nomeny et le gagnage de Saint-Flin, commune d'Art-sur-Meurthe. Ce fonds de Saint-Martin resta le principal revenu de la primatiale jusqu'en 1789. Il rapportait bon an mal an 50 000 francs (3).

Sur la place de l'Arsenal, à Nancy, se dressait l'ancien prieuré de Notre-Dame, érigé en abbaye au seizième siècle. Charles de Lorraine, qui en fut abbé commendataire, le livra à la primatiale. Le domaine

---

1. Cf. Henri Lepage, *L'Abbaye de Saint-Martin devant Metz*, dans les *M. S. A. L.*, 1878, pp. 109 et suiv.

2. Châtel-Saint-Germain, canton de Gorze ; Hatrize, canton de Briey ; Lucy, canton de Delme ; Condé, au confluent des deux Nied, canton de Boulay. L'abbaye de Saint-Martin avait aussi des biens considérables à Morelmaison, canton de Châtenois, Vosges.

3. Les archives de Saint-Martin se trouvent **A. D.**, G, 520-555.

Digitized by Google

du prieuré n'était pas considérable, mais par lui le chapitre acquit des droits religieux sur Nancy même. Il leva sur la banlieue le tiers de la dîme ; il obtint droit de présentation du curé de Notre-Dame (1) et du curé de Saint-Sébastien, plus tard des autres curés de la Ville-Neuve ; il put au moins avec un semblant de raison se proclamer curé-primitif de Nancy (2).

Tout près de la nouvelle frontière entre la France et l'Alsace-Lorraine s'élève le village de Salonne. Il y avait là autrefois un prieuré fondé au temps de Charlemagne par le célèbre Fulrade. Il fut soumis d'abord à Saint-Denis, puis devint la propriété de l'abbaye de Saint-Mihiel sur la Meuse. Charles de Lorraine était abbé commendataire de Saint-Mihiel ; il en profita pour enlever le prieuré à l'abbaye et pour le donner à la primatiale de Nancy. Les moines de Saint-Mihiel réclamèrent en vain ; on leur répondit que le prieuré des bords de la Seille était beaucoup trop loin de leur résidence pour pouvoir être bien gouverné par eux. Le chapitre s'enrichit ainsi d'un revenu de 10 000 francs environ, consistant en dîmes, droits seigneuriaux à Salonne, à Abaucourt, à Gelucourt, à Vannecourt et autres lieux voisins de la Seille (3).

A Dieulouard s'était constituée au Moyen Age une

---

1. Cette cure fut, en 1618, unie à la maison de l'Oratoire.

2. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 342. A partir de 1731, la ville leva la dîme sur son territoire et paya aux curés une portion congrue.

3. A. D., G, 468-500. Abaucourt, canton de Nomeny ; Gelucourt, canton de Dieuze ; Vannecourt, canton de Château-Salins.

Digitized by Google

collégiale sous l'invocation de Saint-Laurent. Elle relevait au temporel de l'évêché de Verdun et elle possédait une série de droits, particulièrement à Faulx, puis dans la Lorraine allemande à Bistroff, Assenoncourt (1) et Dieuze. Tous ces droits furent livrés au chapitre primatial, et l'évêque de Verdun, parent de Charles de Lorraine, laissa faire. Mais, comme sur cette collégiale pesaient beaucoup de charges religieuses, les chanoines de Nancy appelèrent, pour les remplir, des bénédictins anglais. Ils les établirent dans les anciens bâtiments mais gardèrent pour eux presque tous les revenus. Ces moines anglais, pour vivre, fabriquèrent une bière légère qui fut très vite renommée. Rappelons que dans cette collégiale se trouvaient les reliques de saint Sébastien qui furent transférées à Nancy et qui ont valu son nom à l'une de nos paroisses (2).

A l'est de Nancy, à Saint-Nicolas-de-Port, près de la belle église élevée par Simon Moycet, existait un prieuré. Il fut supprimé et uni à la primatiale. Mais comme il fallait desservir le pèlerinage encore assez fréquenté au mois de décembre, le cardinal de Lorraine plaça dans le couvent les religieux ambrosiens qu'il avait fait venir d'Italie pour l'exorciser. La primatiale garda pour elle les rentes, notamment la dîme

---

1. Bistroff, canton de Gros-Tenquin, Moselle ; Assenoncourt, canton de Réchicourt-le-Château.

2. **A. D.**, G, 501-519. Sur ces bénédictins anglais, voir MELNOTTE, *Notice historique sur Scarpone et Dieulouard.* Nancy, 1895. *Archives de la France monastique,* publiées par les bénédictins, t. IV, p. 72. Cf *J. S. A. L.*, 1899, p. 235.

Digitized by Google

sur la banlieue de Saint-Nicolas, le gagnage de la Vacherie, les cens de Dombasle, la seigneurie de Chicourt (1) : elle ne laissa aux ambrosiens que les produits du pèlerinage. Ceux-ci furent bientôt mécontents, d'autant plus que, ne parlant que l'italien, ils pouvaient difficilement s'entendre avec le paysan lorrain. Ils retournèrent à Milan et cédèrent la place à des bénédictins qui sont restés à Saint-Nicolas jusqu'à la Révolution (2).

En face de Saint-Nicolas, de l'autre côté de la Meurthe, se trouve le village de Varangéville. Là aussi était un prieuré dont l'église si curieuse mériterait davantage d'être visitée par le touriste. Il était consacré à saint Gorgon et relevait jadis du grand monastère de Gorze; en 1602, il était donné en commende à un gentilhomme M. d'Ourches. Celui-ci consentit à l'union avec le chapitre de la primatiale, à condition qu'on le laissât jouir de son bénéfice jusqu'à sa mort; la mort arriva et, malgré les stipulations convenues, le prieuré fut de nouveau donné en commende à une série de titulaires. Au dix-huitième siècle seulement, sous le règne de Léopold, le chapitre put faire valoir ses droits; il s'enrichit ainsi de la dîme à Varangéville, à Cercueil, à Rémévéville, de droits féodaux à Dombasle, de l'ermitage de la côte Sainte-Geneviève au-dessus de Dommartemont (3).

---

1. La métairie de la Vacherie où Charles III avait fait venir des vaches de Suisse était située près de Laneuveville. Chicourt, au canton de Delme, actuellement Lorraine annexée.

2. A. D., G, 449-467.

3. A. D., G, 428-448.

Digitized by Google

Enfin, Charles III supprima trois places de chanoines dans l'insigne chapitre de Saint-Dié ; le produit en fut affecté à la primatiale de Nancy, et jusqu'en 1790 cette anomalie subsista. Les chanoines de Saint-Dié envoyaient chaque année dans la capitale, à la Saint-Jean et à Noël, l'argent provenant de ces trois prébendes qui étaient ajoutées à la masse capitulaire, sans que les Nancéiens eussent aucune peine.

En 1742, le chapitre primatial reçut les biens du chapitre de Saint-Georges, et, avec eux, les prieurés jadis unis à cette collégiale : celui de Saint-Don à Dombasle, celui de Saint-Melain à Vandœuvre, ceux de Gerbéviller et de Lièvre en Alsace. Toutes ces possessions, qui continuèrent de former un corps à part, donnaient un revenu annuel d'une valeur de 30 000 francs (1).

Au cours des temps, des particuliers cédèrent aussi quelques revenus ou quelques cens à la primatiale à charge de messes ou d'anniversaires ; mais ces fondations privées étaient en petit nombre : l'on était trop malheureux en Lorraine au dix-septième siècle, trop incrédule au dix-huitième. En réalité la primatiale avait peu de biens propres. Elle vivait des revenus provenant des abbayes ou des prieurés que nous venons d'énumérer. Quand ces possessions lui furent données, elles étaient au pillage ; les paysans avaient

1. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 224. Sur tous les bénéfices unis en 1602 à la primatiale, on consultera le Mémoire sur Nancy du chanoine de 1619, dans dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 59 et suivantes.

Digitized by Google

profité de la décadence des prieurés pour se soustraire à leurs obligations, aux dîmes, aux redevances féodales. La primatiale dut faire des procès pour ne pas laisser périmer ses droits. Le chapitre qui touchait les redevances était tenu d'acquitter un certain nombre de charges. Seigneur décimateur, il devait entretenir la toiture ou la nef de l'église, fournir les animaux reproducteurs ; il lui fallait en tel village payer le curé de ses deniers ; il était tenu d'acquitter une série de fondations. Ce fut une autre source de procès entre lui et les habitants des communautés qui lui reprochaient souvent de ne pas faire honneur aux engagements pris. Aussi, d'une façon à peu près permanente, le chapitre avait à se présenter en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur ; dans les comptes de chaque année, il y a un article spécial : *Avocats et frais de procès*. Mieux eût valu certainement une dotation sûre que cet ensemble de droits, quelques-uns infiniment petits, disséminés sur la Lorraine entière et même sur l'Alsace (1).

Chaque corps de bien avait, comme il a été dit, son administration particulière, et les receveurs spéciaux comptaient avec le receveur général du chapitre. Ce dernier à son tour présentait son budget de chaque année au chapitre, à la fin de novembre ; et dès lors

1. De nombreuses liasses concernent ces procès. A. D., G, 568-591. A l'occasion de ces procès, de nombreux factums ont été imprimés pour ou contre le chapitre. Voir le *Catalogue du fonds lorrain de la bibliothèque de Nancy*, par J. Favier. Trois avocats à la Cour souveraine formaient le Conseil du chapitre ; en 1763, ces avocats étaient Dordelu, Drouot et Dumesnil.

Digitized by Google

les revenus, dépenses défalquées, étaient mis en masse (1).

Aucun chanoine, le primat excepté, n'avait sa prébende séparée : tout était mis en commun. De cette masse, l'on prélevait un tiers qui devait former les revenus de la fabrique ; il servait à entretenir l'église, les vases sacrés, le luminaire, à pourvoir aux dépenses communes, procès, voyages extraordinaires, réparations des églises rurales. Sur les deux autres tiers étaient perçues les distributions journalières faites aux chanoines présents au chœur, les appointements des chantres et des vicaires amovibles, les rétributions des anniversaires pour les prêtres qui disaient les messes d'*obit ;* de ce qui restait l'on faisait vingt-neuf parts un cinquième. Deux parts étaient la prébende du grand-doyen, une part et demie celle du chantre et autant de l'écolâtre, puis il y avait une part pour chacun des vingt et un chanoines, et trois parts un cinquième pour les huit vicaires perpétuels. C'était la proportion après la réunion de la collégiale Saint-Georges ; avant 1742, elle était identique, sauf qu'il y avait seulement treize parts de chanoine.

A quelle somme environ montait la part de chaque chanoine ? La question a son intérêt. L'on se figure toujours les chanoines de l'ancien régime fort riches, menant une vie plantureuse au fond de leur maison. Il en pouvait être ainsi pour certains chapitres ; mais

1. Nous avons les comptes de la recette et de la dépense de 1743 à 1790. A. D., G, 798-867.

Digitized by Google

ce n'était pas le cas pour celui de Nancy. En 1602, lors de la création de la primatiale, le duc Charles III avait garanti que chaque chanoine toucherait au moins une prébende de 1 000 livres. Cette prébende augmenta sans doute dans le cours des temps, parce que la valeur des dîmes et des redevances en nature augmenta ; mais jamais elle ne fut bien considérable. Il semble bien que, même aux temps où la récolte était excellente et où la dîme avait un fort rendement, elle ne se soit point élevée à plus de 1 500 ou 2 000 francs. C'était en somme peu de chose. Les chanoines de Nancy, quand ils n'avaient point une fortune personnelle, étaient pauvres, et nos dossiers judiciaires prouvent que certains d'entre eux, surtout parmi les roturiers docteurs, ont fait faillite ; quelques-uns ont laissé en mourant plus de dettes que de biens au soleil.

Néanmoins cette place de chanoine était recherchée à cause des distinctions honorifiques qui y étaient attachées, de la vie calme et paisible menée par les titulaires, sans autre responsabilité que celle de leur propre salut. On aurait aimé trouver parmi ces chanoines quelque érudit qui eût consacré ses nombreux loisirs à l'étude ; il n'y en a qu'un seul tout au début, le chanoine anonyme qui nous a laissé une notice sur Nancy en 1619, et qu'on peut appeler le premier en date des historiens de la ville ; aucun autre ne s'est fait une place dans l'histoire des lettres et des arts. Les études furent surtout négligées depuis que le chapitre était devenu noble.

A côté des redevances qu'il touchait directement, le chapitre disposait d'un certain nombre de cures.

Digitized by Google

De nos jours les curés sont nommés d'une façon uniforme par l'évêque qui possède sur son diocèse un pouvoir plus considérable que n'en avait le prélat de l'ancien régime.

Avant 1789 chaque cure appartenait à un individu ou à un corps particulier qui jouissait du droit de présentation, qui était le patron de l'église. Le chapitre de Nancy possédait ainsi une cinquantaine de cures et une série de chapelles éparses dans les diocèses de Metz, Toul, Verdun et Strasbourg. Il nommait le curé de Buzy, près d'Étain, celui de Salonne, de Burthécourt, près de Vic, celui de Dieuze, ceux de Lièvre, L'Allemand-Rombach, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Hippolyte en Alsace, etc. Ces bénéfices n'étaient toutefois pas concédés par le chapitre en bloc en ses séances capitulaires ; ils étaient donnés *per turnum,* et ce n'est pas là une des singularités les moins étranges du chapitre de Nancy. Les chanoines avaient à tour de rôle un jour : si ce jour-là mourait par exemple le curé de Lièvre, il appartenait au chanoine *tournaire* de choisir son successeur. Par exception le primat possédait deux jours de suite et ses chances de faire des nominations au nom du chapitre étaient doublées (1).

1. Voir A. D., G, 328, un ordre de la nomination aux bénéfices, pour 1769 et 1770. Monseigneur le primat a le droit de nommer les 16 et 17 janvier 1770 ; le 18 c'est le tour du grand-doyen, le 19 celui du chantre, le 20 celui de l'écolâtre ; puis du 21 janvier au 8 février se succèdent dans l'ordre suivant les dix-neuf chanoines en exercice : Le Febvre, Guilbert, de Ravinel, de La Pierre, de Bressey, Bresseau, de Ligniville, de Gourcy, de Ligniville le cadet, Anthoine, Sallet, de Malvoisin, de Dombasle, Alliot, de Bréchainville, de Marcol, de La Morre, de Lort, de Turique.

Digitized by Google

Chaque chanoine avait des créatures personnelles, une clientèle ecclésiastique qu'il cherchait à caser dans un poste important. Henri II avait même donné aux chanoines tournaires le droit de désigner les chanoines du chapitre en remplacement de ceux qui viendraient à mourir au mois d'avril (1). Ces règlements donnèrent lieu à de grandes difficultés. Qu'arriverait-il si une cure vaquait par démission du curé, et non par mort; si l'on ne savait pas à quel moment précis le curé était mort, avant ou après minuit; si le chanoine tournaire mourait lui-même à son jour, ce qui est un comble de malchance? Dans ces cas, le chapitre rentrait dans ses droits, et la désignation du successeur était faite en assemblée générale. Du reste, toute nomination devait être approuvée par le chapitre en corps; la présentation était faite à l'évêque diocésain qui donnait les lettres d'institution. La désignation du chanoine en cas de vacance en avril était soumise au duc de Lorraine et approuvée par lui. La plupart des cures dont disposait le chapitre avaient été unies aux prieurés ou abbayes supprimés en sa faveur. Le chapitre pouvait donc choisir le successeur *omni die et mense*. Pour quelques cures seulement, celle de la Ville-Neuve de Nancy par exemple, il y avait doute. Ces cures étaient réputées libres et le chapitre ne pouvait exercer son droit qu'en mois de patron, c'est-à-dire en mars, juin, septembre et décembre. Les huit autres mois, les mois du pape, ceux pendant lesquels le souverain

1. Cf. *supra*, p. 182.

Digitized by Google

pontife avait disposé longtemps des bénéfices vacants, les curés étaient nommés par voie de concours, sous la surveillance de l'évêque diocésain (1).

---

1. Voici l'indication des terres qui furent vendues pendant la Révolution, sur la banlieue de Nancy, au détriment du chapitre, avec l'indication des acquéreurs :

7 avril 1791, terres à Boudonville, acquises par Jadelot et Henry ;

12 mai 1791, vignes à la fameuse côte des Chanoines, par Voirand, Leclerc, Didelot, Minoux et Leclerc ;

24 mai 1791, un jardin hors la porte Saint-Georges, par Henrion-Bertier ;

6 juin 1791, terres à Turique, par Henry et Royer ;

12 mars 1792, terres en friche à la côte de Buthegnémont, par Bénard ;

21 décembre 1792, une maison Grande-Rue-Ville-Vieille, n° 71, par Lisez ;

25 août 1793, terres et prés, par Leclerc et consorts ;

18 nivôse an III (7 janvier 1795), logement de vigneron, une cour, une bougerie, un terrain à la côte de Buthegnémont, par Bureau le jeune ;

18 brumaire an IV (9 novembre 1795), pré derrière la Pépinière, par Mariotte, Sellière et Poupillier ;

9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800), une pièce de pré dans la prairie de Nancy.

Digitized by Google

III

Succession des primats de 1607 à 1777. — Antoine de Lenoncourt : sa piété ; ses bienfaits. — Charles de Remoncourt. — Charles de Lorraine, le futur Charles V. — Louis Alphonse, chevalier d'Harcourt. — Dispute entre M. de Savary et Charles de Lorraine, fils de Charles V. — Charles de Lorraine reconnu en 1698 ; il renonce à la mense primatiale ; construction de l'église. — La charge laissée vacante de 1715 à 1722. — Marc de Beauvau-Craon. — Antoine-Clériadus de Choiseul. — Union des deux chapitres de Nancy. — Inauguration de l'église primatiale. — Mort de Stanislas. — Conclusion.

Nous nous proposons de retracer brièvement l'histoire du chapitre depuis la mort du premier primat, en 1607, jusqu'au moment où fut fondé dans la ville un évêché indépendant en 1777. Dans cet intervalle de plus d'un siècle et demi, sept ou huit primats se sont succédé.

Après la mort de son fils, le duc Charles III appela à la charge de primat le grand-doyen Antoine de Lenoncourt. Celui-ci était issu d'une des familles les plus illustres de Lorraine, qui pouvait citer parmi ses membres deux cardinaux ; il avait une grande fortune personnelle et jouissait de l'abbaye de Beaupré et du prieuré de Lay ; il avait en plus un réel mérite personnel. Antoine n'unissait pas d'évêché à sa primatie ; il ne fut point légat *a latere* du saint-siège. Il n'avait d'autorité que dans sa primatiale ; mais il sut s'y rendre utile, pendant les vingt-neuf années qu'il exerça cette charge. Il fut le primat modèle, remplissant avec zèle ses fonctions.

Il se montra très généreux et favorisa toutes les réformes religieuses. Il acheva la construction de la

Digitized by Google

seconde primatiale provisionnelle — la vieille primatiale — et éleva le palais primatial. Il enrichit l'église de chapes, de calices, d'ornements religieux. Il fit venir de Milan une châsse d'ébène, couverte de plaques d'argent émaillées, pour y déposer les reliques de saint Sigisbert. Il céda aux jésuites une partie du terrain sur lequel fut bâti le noviciat; il favorisa les carmes établis rue Saint-Dizier, les bénédictins appelés dans la rue des Ponts. Il se montra surtout le protecteur de la mère Alix Le Clerc, et fut le vrai fondateur du couvent de la congrégation Notre-Dame. Il contribua à fonder à l'église Saint-Èvre la confrérie du Saint-Sacrement, lui donna le dais magnifique que les confrères portaient au-dessus des saintes espèces, et lui légua une somme de 1 000 francs (1). Antoine de Lenoncourt a ainsi laissé un souvenir durable dans notre cité. Quand il mourut en 1636, quand on porta son corps à l'église du noviciat (2), son cœur dans

1. Les confrères devaient en échange faire célébrer au jour anniversaire de sa mort une messe solennelle dans l'église du noviciat; cette messe, qui était célébrée par des prêtres de Saint-Èvre, devait en principe être dite par les chanoines de la primatiale. Cf. l'épitaphe.

2. Il fut enterré dans une chapelle de l'église du noviciat; on lui éleva un tombeau qui le représentait à genoux. Sur une plaque de marbre noir on lisait cette longue inscription (Lionnois, t. III, p. 186) : « *Memoriæ nobiliss. et reverendissimi viri* D. Antonii de Lenoncourt, *comitis sacri imperii, qui ex illustri christianæ equestris militiæ flore clarissima Lenoncuriana familia ortus, Primas Nanceianus atque Abbas Bellopratensis, monasterii congregationis Divæ Mariæ Nanceii fundator, sacrum hoc templum ab se a fundamentis erectum societati Jesu, datis jam ei attiguis ædibus suis, a se donatum, sedem corpori suo ultimam elegit. Cœli et animæ memor, præter jugem certamque a societate Jesu precum ac missarum ardui-*

Digitized by Google

celle de la Congrégation, il fut profondément regretté des chanoines, des religieux et aussi du peuple de Nancy. Antoine de Lenoncourt vécut assez longtemps pour voir les malheurs de la Lorraine. Depuis 1633, Nancy était occupée par les Français.

Ce sont ces Français, maîtres du duché, qui disposèrent de la dignité primatiale, et ils la donnèrent à un prince de la famille lorraine, pour le récompenser de s'être soumis à eux. C'était un fils naturel de Charles III, un frère par suite du premier primat. On l'appelait Charles de Remoncourt, d'un fief qu'il détenait aux environs de Blâmont(1). En l'année 1603, le cardinal Charles avait résigné en sa faveur l'abbaye de Gorze dont le revenu était considérable. Charles de Remoncourt agit à Gorze en seigneur souverain; il y fit frapper de belles monnaies d'or et d'argent; il ordonna de rédiger les coutumes qui devaient être suivies dans les villages relevant de sa souveraineté, ce qu'on a nommé « le droit de Saint-Gorgon »; il prit des

---

tatem, etiam annuatim ipso obitus sui posteroque die officium defunctorum sacrumque missæ sacrificium solemni ritu ab ecclesia sua primatiali celebrandum, permissu præpositi generalis societatis Jesu, fundarat. At, mutata mente, eamdem suam ecclesiam onere levaturus, totum id in ipsa Primatiali Ecclesia fieri permisit, ea lege ut circa idem recurrentis anni tempus missa ritu privato sexies in hoc ipso suis impensis fabrefacto sacratissimæ Christi Passionis Altari ab ecclesia primatiali curaretur; sodales autem Augustissimi Sacramenti, collatis in hujus sodalitii ærarium mille francis, ad annale illud officium defunctorum ternique solemnis sacri tributum quotannis in hoc Templo solvendum adegit. Obiit de religione, patria, principibus, societate Jesu ac universo clero optime meritus, anno D. MDCXXXVI, 16 julii, ætatis suæ 77. Requiescat in pace.

1. Remoncourt est aujourd'hui au canton de Blâmont.

Digitized by Google

mesures générales d'administration fort sages. Mais ce territoire de Gorze était enclavé dans les possessions temporelles de l'évêché de Metz, et la France voulut s'en emparer. En l'année 1633, un émissaire du parlement de Metz qui venait d'être créé, plaça sur la porte de l'abbaye, par-dessus l'écusson abbatial, celui du roi de France. L'abbaye cessait d'être souveraine, et dut reconnaître l'autorité de Louis XIII. L'abbé s'inclina d'assez bonne grâce devant les faits accomplis, et, pour le récompenser, les Français l'élevèrent sur le siège primatial. Il en cumula les revenus avec ceux de l'abbaye de Gorze, de Saint-Remi de Lunéville que lui avait donnée le duc Henri II, de la prévôté de Saint-Dié qu'il se fit conférer par Rome, sans oublier ceux du prieuré de Flavigny-sur-Moselle (1). Il dépensa ces rentes pour ses plaisirs, sans faire à Nancy aucune pieuse fondation, sans venir, en ces temps de misères inouïes, au secours du peuple. Tout au plus faut-il le louer d'avoir introduit la réforme de Saint-Vanne dans l'abbaye de Lunéville et le prieuré de Flavigny et d'avoir entretenu quelques rapports amicaux avec saint Pierre Fourier. Il mourut le 26 juin 1648, très peu regretté ; on lui reprochait en Lorraine ses nombreux bénéfices et aussi sa conduite politique ; il oublia qu'il appartenait à la maison de Lorraine et se réconcilia trop vite avec le vainqueur (2).

L'héritier de tous ces biens et de tous ces titres devait

1. Il obtint des bulles de provision du pape Urbain VIII le 8 janvier 1643. Abbé Guillaume, *Notice sur le prieuré de Flavigny-sur-Moselle* dans les *M. S. A. L.*, 1877, p. 249.

2. Chaussier, *op. l.*, p. 368.

Digitized by Google

être dans sa pensée l'un de ses parents, le second fils de Nicolas-François de Lorraine, le jeune Charles, né à Vienne en avril 1643, et destiné à l'église. Charles de Remoncourt résigna en 1645 le titre de primat en faveur de cet enfant qui avait alors deux ans ; il lui laissa en outre par son testament ses bénéfices de Gorze, de Lunéville, de Flavigny, de Saint-Dié. Mais les Français ne tinrent aucun compte de ses volontés ; ils mirent la main sur ces possessions ; ils disposèrent de Gorze en faveur du prince Égon de Furstenberg qui sera plus tard, dans les Trois-Évêchés et à Strasbourg, l'un des instruments de la politique de Louis XIV ; ils cédèrent à leurs créatures les autres revenus ; des prêtres français obscurs touchèrent ceux de la primatiale dont rien ne revint au jeune Charles en exil. Quand son frère aîné fut mort en 1658, Charles sortit de l'Église et fit l'apprentissage des armes : ce sera l'illustre duc Charles V.

Lorsqu'il eut renoncé à la vie ecclésiastique, son oncle, le duc Charles IV, qui négociait avec les Français pour rentrer dans ses États, disposa de la primatiale en faveur d'un prince de sa famille, descendant de Claude de Guise, Louis-Alphonse, chevalier d'Harcourt ; et, en effet, pendant les années où le duc occupa de nouveau la Lorraine (1663-1670), le chevalier d'Harcourt toucha la prébende de primat, quoiqu'il ne séjournât point personnellement à Nancy ; il la dépensa noblement, en combattant les Turcs et en défendant contre eux l'île de Crète, en digne chevalier de Malte.

Les Français s'emparèrent de nouveau du duché en

Digitized by Google

1670 ; ils se crurent le droit de disposer de la primatie, et, le 19 novembre 1682, ils y nommèrent M. de Savary, ancien aumônier de la reine de France et évêque de Seez(1). Ils mirent aussi la main sur les dignités de grand-doyen, de chantre et d'écolâtre qui étaient vacantes par suite des décès de Claude Drouot, Jean Le Moleur, François de Gondrecourt, et y appelèrent de La Loubert, Anthoine et Dumolard. Mais, comme le roi de France n'était pas le souverain légitime, les candidats désignés ne purent obtenir du pape ni bulles ni provisions canoniques(2). Du reste, à la nouvelle de la mort du chevalier d'Harcourt (1685), le duc Charles V choisit comme primat son second fils Charles-Joseph-Ignace qu'il destinait à l'Église. A la mort de Charles V, Léopold désigna de son côté François Le Bègue comme grand-doyen, Jean-Nicolas Canon comme chantre et François-Joseph de Nay comme écolâtre.

Quand Léopold vint en 1698 prendre possession de la Lorraine, les intrus durent céder la place aux élus du duc ; pourtant Léopold finit par donner à Anthoine le titre de chanoine ; quant à Dumolard, il fut nommé économe et préposé à la conduite des travaux de l'église qu'on venait de reprendre : le choix était excellent, puisque c'est à Dumolard que Nancy doit la construction de sa cathédrale. Charles de Lorraine,

1. Il était fils d'un négociant de Paris. Désigné comme évêque de Seez par le Roi, en octobre 1682, il ne fut institué par le pape qu'en 1690 et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 12 octobre 1692. Il mourut à Seez le 16 août 1698. *Gallia christiana*, t. XI, col. 707.

2. *Journal* du libraire Nicolas, p. 18.

Digitized by Google

qui était venu à Nancy avec son frère, prit possession de l'hôtel primatial et des revenus de la primatie. Nous ne pouvons ranger le frère de Léopold parmi les prélats intègres. C'était surtout un grand seigneur, aimant à dépenser ; les aventures galantes ne lui firent pas défaut. Charles, élevé à Vienne, était devenu Allemand de cœur. A la primatiale de Nancy, il joignit les évêchés d'Olmütz et d'Osnabrück. Plus tard il sera nommé coadjuteur, puis archevêque de Trèves. Mais du moins, sur l'invitation de son frère, il ne toucha point aux revenus de la primatiale qui servirent à construire l'église ; pendant qu'il était primat, de 1703 à 1715, les travaux furent poussés avec activité. Et voici en quels termes le jésuite Cathalan célèbre, dans l'oraison funèbre du prince, ce grand fait : « Il lui parut honteux que l'Éternel n'eût pas une demeure assez digne de sa sainteté dans l'enceinte d'une ville capitale qu'il aima et dont il était le primat. Il ne put souffrir qu'une église primatiale n'eût rien de vénérable que l'ancienneté de ses années, la singularité de ses titres, le mérite des personnes qui se sont dévouées au culte du Seigneur ; et, touché du même zèle que Salomon, il voulut que le Seigneur, qui y est servi avec régularité, le fût aussi avec plus de majesté et de splendeur. Sa piété forma le projet de ce temple nouveau ; ses lumières en tracèrent le dessin, en arrangèrent le plan ; ses revenus qu'il y consacra en pressèrent l'exécution (1). »

---

1. Cathalan, *Oraison funèbre de... Charles-Joseph de Lorraine...* prononcée le 18 de janvier 1716 en l'insigne église prima-

Digitized by Google

Après la mort de Charles de Lorraine, la charge de primat resta vacante cinq années (1715-1720). Léopold voulut que tous les revenus de la primatie fussent consacrés à l'achèvement de l'église. Malheureusement il ne put résister à certaines sollicitations : la princesse de Craon était toute-puissante sur son cœur, et, en 1720, il nomma primat l'un des fils de celle-ci, François-Vincent-Marc de Beauvau, qui venait à peine d'atteindre sa neuvième année. L'économe Dumolard prit possession de la dignité le 30 mars 1722 au nom du primat, qui fut peu après installé par l'abbé de Lenoncourt (1). Le jeune Beauvau dépensa pour lui et sa famille les revenus de la mense primatiale, et les travaux de construction de l'église furent ralentis. La primatiale n'était point terminée, lorsque Stanislas prit possession en 1737 du duché de Lorraine. C'est à lui que reviendra la gloire d'inaugurer la « grande église » de Nancy, comme aussi de fixer la situation des deux chapitres de la primatiale et de Saint-Georges. Le primat, Marc de Beauvau-Craon, était mort le 9 juin 1742 (2) ; il appartenait à Stanislas de désigner son successeur et naturellement son choix se porta sur un Lorrain tout dévoué à sa famille et à la France.

---

tiale de Nancy, en présence de S. A. R. Nancy, Jean-Baptiste Cusson, 1716. Cf. Pierre Béguin, *Oraison funèbre de..... Mgr Charles de Lorraine..... et de très puissant François-Anthoine de Lorraine, prince de Stavelot, prononcée en l'église collégiale de Longuyon le 5 mars.* Nancy, R. Charlot et P. Deschamps, 1716.

1. *Journal* du libraire Nicolas, p. 52. Le 26 janvier 1721, le pape Innocent avait approuvé cette nomination.

2. Journal ms. de Duruval, t. I, fol. 53.

Digitized by Google

Parmi les grandes maisons lorraines qui s'étaient ralliées très vite au nouveau gouvernement figurait celle de Choiseul, qui était du reste d'origine étrangère, mais qui avait acquis le fief de Stainville (1). L'un de ces Choiseul, né sur notre place de la Carrière à Nancy même, deviendra plus tard le célèbre ministre de France ; un de ses frères, le comte de Stainville, sera commandant en Lorraine. Nancy lui doit quelques embellissements à la fin du dix-huitième siècle. A une autre branche de cette même famille, celle des Beaupré-Daillecourt, appartenait un ecclésiastique de grande distinction, Antoine-Clériadus de Choiseul. Stanislas le nomma le 16 juillet primat et il lui donna avec ce titre celui de son grand aumônier (2). Choiseul se distingua par son faste ; il fit élever le palais primatial qui est encore debout à l'est de la cathédrale ; et, avant la Révolution, au-dessus de la grande porte cochère qui y donne accès, étaient sculptées ses armoiries. A la dignité de primat il eut l'ambition de joindre d'autres charges ecclésiastiques. Grâce à la haute protection de son parent et de Mme de Pompadour, il fut nommé par Louis XV archevêque de Besançon, en 1754. Plus tard (1761), on obtint pour lui en cour de Rome le chapeau de cardinal. Il mena une vie de grand seigneur, comme les Rohan de Strasbourg, dépensant à la cour sans compter ses revenus et au delà, et finalement il laissa de fortes dettes, quand il mourut en 1774. A Nancy, il était entré en

1. Canton d'Ancerville, arrondissement de Bar-le-Duc, Meuse.

2. En remplacement de M. l'abbé Zaluski, qui venait de mourir. Journal de Durival, t. I, fol. 53.

Digitized by Google

lutte violente avec son chapitre, pour maintenir ses prérogatives ; mais il avait dû céder à plus d'une reprise devant la coalition des chanoines ; à la fin de sa vie il vint du reste rarement en Lorraine, se bornant à toucher les revenus de sa mense.

Quand de Choiseul-Beaupré fut élevé à la dignité de primat, l'église primatiale était à peu près terminée. Mais avant de l'inaugurer, le roi Stanislas voulait donner un nouvel éclat au chapitre, en y réunissant l'ancienne collégiale Saint-Georges. Déjà ce projet avait été caressé par Charles III au moment de la création de la primatiale, mais le duc ne sut pas concilier les prétentions de l'ancien chapitre avec celles des nouveaux chanoines ; des conflits de préséance s'élevèrent, et, pour éviter toute discussion, chaque corps eut son existence séparée. Quand Henri II devint duc, on crut, selon l'expression d'un contemporain, qu'on « remettrait le paquet[1] » sur Saint-Georges ; mais le prince respecta la volonté de son père, et la collégiale Saint-Georges subsista jusqu'à l'époque de Stanislas. Cependant de jour en jour le chapitre de la Ville-Vieille perdait son importance ; pendant les malheurs de la Lorraine, il fut obligé pour subsister de vendre ses objets précieux, et, quand de meilleurs jours furent venus, ses revenus furent absorbés par d'interminables procès contre les chanoines de la primatiale à propos de l'ordre des processions et de questions d'étiquette. En 1717, le duc Léopold, pour

1. Chanoine de la primatiale dans dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 57.

Digitized by Google

construire son Louvre au bout de la place de la Carrière, abattit le chœur de l'église Saint-Georges et quelques maisons canoniales : le service religieux continua sans éclat, sans pompe, dans l'église mutilée. Stanislas fit ce que n'avaient pas osé les ducs de la vieille dynastie. Par lettres patentes du 10 septembre 1742, il déclara qu'à Nancy deux chapitres ne pouvaient subsister concurremment, qu'il valait mieux les réunir en un seul pour que le service religieux se fît avec plus de dignité; en conséquence les deux chapitres étaient unis, leurs biens formèrent une seule masse. Le chapitre unique devait conserver ses anciens dignitaires : primat, doyen, chantre et écolâtre. Mais les dignités de Saint-Georges, prévôt, chantre, écolâtre, trésorier et aumônier, devaient être supprimées à l'extinction des titulaires, et, en attendant, on leur assigna rang honorable dans le nouveau chapitre. Les chanoines devaient être portés au nombre de vingt et un ; comme il y en avait treize à la primatiale, et quatorze à Saint-Georges, les six premiers canonicats vacants devaient être supprimés (1).

Le 31 octobre 1742, la sainte messe fut célébrée pour la dernière fois dans la vieille collégiale du duc Raoul ; M. de Vence, le prévôt, consomma les saintes espèces. Ce même matin la nouvelle primatiale était bénite par le grand-doyen, M. de Bouzey. Dans l'après-midi, à 1 heure et demie, chanoines de la primatiale

1. *Recueil des ordonnances,* t. VI, p. 340. Le 29 novembre 1742, Stanislas décida que les places de conseillers-prélats en la Cour souveraine seraient attribuées à l'évêque de Toul, au primat et au grand-doyen de l'église primatiale, *ibid.* 348.

Digitized by Google

et anciens chanoines de Saint-Georges choisirent, dans la nouvelle église, leur place au chœur (1). Et le lendemain 1er novembre, pour la première fois, la messe fut chantée en présence du chapitre uni. Stanislas honora cette cérémonie de sa présence, et il accepta à dîner chez le grand-doyen, M. de Bouzey. Avec beaucoup de bonne grâce, il venait d'offrir au chapitre un magnifique ornement en drap d'or et de soie (2).

Il y eut naturellement des froissements entre les chanoines de la primatiale et ceux de Saint-Georges ; il y eut même entre eux des contestations fort vives. Stanislas fut obligé d'intervenir à diverses reprises pour concilier les intérêts et mettre fin aux différends (3).

---

1. « 31 octobre. Le corps de saint Sigisbert fut transféré des Tiercelins de Nancy à la primatiale. Il n'y avait que deux ou trois mois qu'on l'avait porté là de la vieille primatiale qui menace ruine. » Journal de Durival, t. I, fol. 55.

2. *Journal* du libraire Nicolas, p. 152. Le primat était absent de Nancy pendant ces cérémonies.

3. Le 22 décembre 1744, Stanislas décida que les biens des deux chapitres formeraient une masse commune ; un tiers devait en être distrait pour la fabrique ; sur les deux autres tiers on prendrait un préciput de 13 736 livres au profit des dignitaires, chanoines et chapitre, le préciput devant diminuer au fur et à mesure que mourraient les chanoines dont les canonicats étaient destinés à disparaître. On devait en outre sur ce préciput payer les intérêts des dettes contractées par le chapitre de la primatiale, et 2 000 livres pour acquitter le capital de la dette. Cette somme, après l'extinction des canonicats supprimés, serait portée à 4 000 livres. Le surplus du revenu de la mense devait être distribué en prébendes aux dignitaires, chanoines et vicaires, tant de l'ancien chapitre de Saint-Georges que de celui de la primatiale, suivant les parts auxquelles ils avaient droit. Défense était faite au chapitre de contracter aucun impôt nouveau sans l'autorisation du Roi ; un chanoine devait être nommé maître de

Digitized by Google

D'ailleurs il écouta tantôt les uns, tantôt les autres, selon l'humeur du moment. En 1748, il rétablit la dignité de grand-prévôt et lui affecta deux prébendes, réduisant le nombre des simples chanoines à dix-neuf ; le 15 février 1751 il supprima de nouveau cette charge et maintint le chiffre de vingt et un chanoines.

Après la mort de Stanislas, rien ne s'opposait plus à la création d'un évêché à Nancy. Toute rivalité entre Nancy et Toul avait disparu ; les deux villes faisaient au même titre partie du royaume de France. Mais, avant d'entreprendre des négociations à Rome pour le démembrement de l'évêché de Toul et la création d'un évêché à Nancy, on attendit la mort de l'évêque, Mgr Drouas, qui survint en 1773, et celle du primat, Mgr de Choiseul, en 1774. Le gouvernement français nomma en remplacement du premier M. de Champorcin, en lui demandant de consentir au projet de démembrement ; en remplacement du second, Louis de Sabran, de la famille des comtes de Forcalquier, avec promesse de lui conférer bientôt une dignité plus haute. Les négociations furent commencées en cour de Rome : elles durèrent quelques années. Finalement, le 21 juillet 1777, parut la bulle de Pie VI qui instituait un évêché à Saint-Dié et nommait évêque Chaumont de La Galaizière, fils du chancelier et frère de l'intendant ; le 19 novembre paraissait la seconde bulle créant l'évêché de Nancy.

---

fabrique et gérer le tiers de revenu mis à part. Les chanoines ne devaient rien changer à la disposition de l'église et des bâtiments en dépendant, sans permission du Roi. *Recueil des ordonnances*, t. VII, p. 60.

Digitized by Google

A la place de M. Sabran, qui venait d'être appelé à Laon, était nommé évêque Mgr de la Tour du Pin-Montauban, prêtre du diocèse de Paris et vicaire général d'Autun. Le titre de primat de Lorraine, considéré comme honorifique, était réuni au nouveau siège. Les limites assignées au diocèse de Nancy étaient bien différentes de celles que Charles III avait demandées en 1597 ; aucune parcelle du diocèse de Metz n'y fut englobée ; la vallée supérieure de la Meurthe relevait de l'évêché de Saint-Dié ; le nouveau diocèse en revanche s'étendait de Marbache au nord jusqu'à Charmes et Châtel au sud. L'ancienne primatiale était désormais cathédrale ; elle garda ses trois dignités de grand-doyen, de chantre et d'écolâtre, ses vingt et un chanoines et ses huit vicaires. Une nouvelle période, du reste fort courte, 1777-1790, commence dans l'histoire religieuse de Nancy.

L'histoire du chapitre primatial n'est point marquée par des événements très importants : elle reflète fidèlement l'histoire générale de la Lorraine ; néanmoins il faut lui faire une place dans une histoire de Nancy. Le chapitre de la Primatiale a été, malgré certaines défaillances, une des principales institutions de la ville. Il en a rehaussé l'éclat ; il y a célébré le culte avec une pompe nouvelle ; il a créé l'église qui est l'un des principaux monuments de la cité ; il a achevé de donner à Nancy le caractère d'une capitale et a préparé la création dans notre ville d'un évêché ; il a fait de Nancy une « cité ».

Digitized by Google

APPENDICE

Nous donnons une liste provisoire des dignitaires du chapitre primatial dont nous avons retrouvé les noms.

Liste des grands-doyens

Antoine de Lenoncourt, 1602-1607.

Pierre de Stainville, † 1627.

1er décembre 1627. — Charles de Stainville, seigneur de Couvonges, Morley, etc., prieur de Lay, Auzécourt et Flaban, grand-chancelier de Remiremont (reçoit l'ordre de sortir de Nancy le 18 avril 1635 [1]). Il résigne en faveur du suivant.

Claude Morison, chanoine en l'église collégiale de Saint-Pierre de Bar en 1650, ayant prêté serment au Roi, peut prendre possession de cette dignité, par décision du parlement de Metz séant à Toul, du 1er décembre 1650 (2).

22 octobre 1660. — Thomas Avissé de Lancourt, conseiller aumônier du Roi et de Son Éminence le cardinal Mazarin. Il est nommé malgré l'opposition du chapitre avec lequel il a les plus grandes difficultés.

---

1. Charles de Stainville garda le prieuré de Lay. Il mourut en octobre 1657. Cf. dom Calmet, *Histoire du prieuré de Lay*, dans *J. S. A. L.*, 1863, p. 201.

2. Morison était petit-fils du marchand barrois dont M. Fourier de Bacourt a publié le curieux livre de raison, dans *J. S. A. L.*, 1898, p. 211.

Digitized by Google

Février 1662. — Claude Drouot. Il quitta vraisemblablement Nancy en 1670, et termina sa vie à Rome où il fut plusieurs fois recteur de Saint-Louis des Français et de Saint-Nicolas des Lorrains. Il mourut le 21 juillet 1690 et fut enterré dans cette dernière église (1).

La Loubert, nommé par le roi Louis XIV. Il ne peut obtenir de lettres de provisions du pape.

19 juin 1698. — François Le Bègue, abbé de Bouzonville, conseiller et ministre d'État de S. A. (M. Le Bègue continua de remplir ses fonctions de ministre d'État).

Février 1711. — Henri-Hyacinthe, comte de Tornielle.

1742. — Jean-Claude de Bouzey.

1762. — Abbé Chaumont de La Galaizière.

1762. — Jean-Joseph de Grandchamp.

1769. — Jacques-Marc-Antoine de Mahuet de Lupcourt (demeure rue Saint-Dizier, n° 202); à partir de 1786 l'*Almanach de Lorraine* donne comme adresse 265, rue Saint-Dizier.

Liste des grands-chantres

11 juin 1605. — Ulrich d'Ourches.

Le prince Henri de Lorraine, dit de Bainville-aux-Miroirs, fils naturel de Henri II.

4 décembre 1632. — Balthasar Berget.

5 mai 1636. — Christophe Barjot, prieur d'Anneuil et de Saint-Thiébaut, nommé par le roi de France.

19 mai 1642. — Jacques Le Moleur, prêtre du diocèse de Verdun.

1653. — Pierre Bertrand, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris.

Jean Le Moleur.

---

1. Son épitaphe est publiée dans les *M. S. A. L.*, 1853, p. 365

Digitized by Google

Anthoine, nommé par le roi Louis XIV, est renvoyé par le duc Léopold.

1698. — Jean-Nicolas Canon, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois (comme il est envoyé en mission par le duc, il ne fait pas son stage).

29 octobre 1699. — François-Joseph de Nay du Plateau, autrefois écolâtre.

1704. — De Brevilliers, premier aumônier de S. A. R. (est dispensé du stage).

Nicolas Anthoine † 8 juin 1708.

7 avril 1714. — Jean-Claude de Bouzey, plus tard grand-doyen.

1742. —De Suzemont.

1760. — Marc-Sigisbert Anthoine (demeure rue des Chanoines, 38).

1772. — François-Paul de Vintimille-Lascaris (même demeure).

1792. — François-Pascal-Marc Anthoine (même demeure).

Liste des écolâtres

Nicolas Viardin † 1647.

François de Gondrecourt en 1680.

18 octobre 1680. — François-Bouvier Dumolard, prêtre du diocèse de Toul; il est nommé par le roi Louis XIV, mais ne reçoit pas de lettre de confirmation du pape.

1698. — François-Joseph de Nay du Plateau, plus tard grand-chantre.

Abbé Phulpin.

1736. — Louis-Joseph Nicolas, prêtre, docteur en théologie.

1742. — Anthoine.

1748. — Henri-Honoré de Ligniville.

Digitized by Google

1766. — Charles-François de Tervenus, ancien écolâtre de Saint-Georges (demeure rue des Chanoines, 45).

1778. — François-Nicolas de Bressey (même demeure).

En 1790, au moment où le chapitre fut supprimé, les chanoines étaient, par ordre d'ancienneté : Nicolas-Jean-Jacques de Ligniville, *rue des Chanoines, 47;* François-Antoine-Étienne de Gourcy, *rue des Chanoines, 46;* Claude-Antoine Sallet, *rue des Chanoines, 40;* Melchior-François de Malvoisin, *rue des Chanoines, 55;* Claude-Louis Duhoux de Dombasle, *rue Sainte-Catherine, 84;* Jean-Chrysostome des Noyers de Bréchainville, secrétaire du chapitre, *rue des Chanoines, 49;* Basile-François-Xavier de Marcol, *rue Saint-Georges, 259;* Henri de Lort de Saint-Victor, *rue des Chanoines, 50;* Léopold Remi de Turique, *rue Saint-Nicolas, 174;* Dominique Protin de Vulmont, procureur du chapitre, *rue des Chanoines, 51;* Léopold Barail, *rue Saint-Georges, 73;* François Thouvenel, *rue des Chanoines, 48;* Antoine-Hilaire Person de Grandchamp, *rue de la Congrégation, 115;* Henri-Ben. de Gelnoncourt, maître de fabrique, *rue Sainte-Catherine, 559;* Marc-Antoine de Gastel, *rue Saint-Georges, 77;* Jean-Paul-Hubert de Crèvecœur, *petite rue de la Primatiale, 61* bis; Jean-François Camus, *rue des Chanoines, 39;* Jean-François d'Oppel, *rue du Manège, 3;* Joseph-Zacharie de Cueillet, *place Saint-Georges, 5;* Charles-Louis Guilbert, *rue de la Communauté, 562.* Une place était vacante. Lemoine, *rue Saint-Georges, 73,* avait le titre d'archiviste du chapitre depuis 1788 ; c'est lui qui avait rédigé en 1780 les dix volumes d'inventaires des archives, avec les tables, qui nous ont été conservés A. D., G, 282-294.

Digitized by Google

UN POÈTE LORRAIN DU QUINZIÈME SIÈCLE

JEAN BAUDOUIN

DE ROSIÈRES-AUX-SALINES

PAR

ÉMILE DUVERNOY

Les grandes bibliothèques de l'Angleterre renferment encore nombre de monuments inédits de notre ancienne littérature, et de temps à autre, les érudits de toute nationalité qui les explorent y font des découvertes précieuses, ou tout au moins intéressantes. C'est ainsi qu'un des maîtres des études de philologie romane, M. Paul Meyer, membre de l'Institut et directeur de l'École des chartes, a retrouvé à Saint-John's College de Cambridge le manuscrit (1) d'un long poème écrit par un Lorrain dans la première moitié du quinzième siècle. Il a donné de ce poème d'assez longs extraits accompagnés de remarques historiques et littéraires dans la *Romania* d'octobre 1906 (2). Nous ferons connaître ici les résultats essen-

1. Petit in-folio de 191 feuillets à deux colonnes, coté T, 14.

2. *Romania*, recueil trimestriel consacré à l'étude des langue et littérature romanes, fondé en 1872. Paris, Champion, in-8. — La notice de M. Meyer occupe les pages 531 à 554 du volume de 1906.

Digitized by Google

tiels de cette étude, puis nous indiquerons ce que les documents de nos archives lorraines permettent d'y ajouter.

Le poème est intitulé l'*Instruction de la vie mortelle.* L'auteur, ne voulant pas rester ignoré, comme le furent tant d'autres écrivains du Moyen Age, a pris soin de se nommer, et il l'a fait par un artifice assez souvent employé dans cet âge qui se complaisait aux subtilités de toute sorte : il a inscrit son nom et son lieu de naissance en acrostiche dans l'épilogue du poème, et nous lisons :

JEHAN BAUDUYN DE ROUSIERRES AULZ SALLINES

Chacune des lettres de ces six mots forme le commencement d'un vers de l'épilogue, et les nécessités de la versification expliquent que l'auteur ait dû redoubler *r* dans *Rosières* et *l* dans *salines;* ces façons d'écrire n'étaient pas habituelles de son temps (1). Il a dû aussi modifier légèrement son nom qu'il signait *Balduyn* et non *Bauduyn,* comme nous le dirons plus loin. Notre auteur est donc tout à fait lorrain, et, autant qu'il est possible, notre compatriote. Mais avons-nous le droit d'être très fiers de lui ?

Tout d'abord, nous sommes frappés de la longueur du poème : plus de 47 000 vers, nous dit M. Paul Meyer, vers de dix syllabes sans doute, mais c'est

1. Cependant on trouve *Rosières* écrit avec deux *r* dans un document de 1499, mais c'est une exception. Dans *salines,* les documents de cette époque redoublent *n* et non *l.* Voir LEPAGE, *Dictionnaire topographique de la Meurthe.* Paris, 1862, in-4.

Digitized by Google

plus qu'il n'en faut pour assurer au moins de la considération à un écrivain qui a aussi peu ménagé sa peine, et qui n'a pas reculé devant un pareil effort. Dans nos littératures occidentales, la plupart des grands poèmes restent bien au-dessous de ce chiffre : l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont chacune environ 15 000 vers, l'*Énéide* n'en compte pas 10 000, la *Chanson de Roland* atteint 4 000 à peine, *Girard de Roussillon* parvient à 10 000, le *Roman de la Rose* reste à 22 000, et il a fallu deux poètes successifs pour l'écrire ; l'ensemble du roman de *Perceval* s'élève bien à 63 000 vers, mais répartis entre trois ou quatre auteurs. Par malheur, Jean Baudouin n'est, est-il besoin de le dire, ni un Homère, ni un Virgile, ni même un Jean de Meung, et ce ne sera pas un fleuron d'or fin ou d'argent, mais seulement de cuivre très martelé qu'il ajoutera à la couronne poétique de la Lorraine. Ici, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les appréciations de l'érudit qui a parcouru cet interminable poème, en a transcrit plusieurs fragments, et qui est trop habitué aux longueurs et aux faiblesses d'expression de notre littérature médiévale pour ne pas leur garder quelque indulgence : « Baudouin, écrit-il, est un écrivain prolixe et ennuyeux » ; dans son poème, « il n'y a rien de bien intéressant » ; ce poème « n'enrichira guère la littérature française. C'est l'œuvre d'un compilateur honnête et laborieux, mais dépourvu d'originalité. L'idée morale qui l'inspire ne supplée pas à la pauvreté du sentiment poétique. L'*Instruction de la vie mortelle* a été peu lue et vite oubliée. Aucun contemporain, à ma

Digitized by Google

connaissance, n'en a parlé ». — « On ne peut pas dire que notre Jean Baudouin ait un style bien caractérisé. Il écrit simplement et clairement, ce qui est assurément un mérite, mais l'expression manque de relief, et la pensée, toujours banale, est présentée sans art. C'est plat (1). »

Pour en finir avec les questions de forme, nous noterons que tout le poème est écrit en décasyllabes rimant deux par deux, mode de rime qui n'est pas fréquent dans l'ancienne poésie française, dit M. Meyer. L'auteur se méfie de son savoir-faire et s'excuse :

> Se ma rime est troup rude, car pas né
> Je ne fu mie de Saint-Denis en France,

mais l'excuse se rapporte plus peut-être à sa langue qu'à sa prosodie, car, ainsi qu'il est naturel, il écrit dans un dialecte lorrain, pas très marqué du reste : il forme des prétérits comme *allit* pour *alla, allirent* pour *allèrent;* il écrit *poc* et *pouc,* tandis que le dialecte français de la même date emploie déjà notre forme actuelle *peu* (2).

Quant au fond, l'*Instruction de la vie mortelle* est un vaste récit d'histoire, tout entier puisé à des sources latines, quelquefois apocryphes, et divisé en cinq parties. Pourquoi cinq parties ? Parce qu'il y a cinq sens, et que l'auteur fait correspondre chacune de ses parties à chacun des sens, sans que cette rela-

1. *Romania,* p. 533, 534, 536.

2. *Ibid.,* p. 535, 536. — Le français du douzième et du treizième siècles écrit *pou* et *poi.*

Digitized by Google

tion apparaisse bien clairement. La première partie traite des philosophes anciens, la seconde et la troisième de l'histoire sainte jusqu'à la prédication des apôtres, et un peu de l'histoire profane, la quatrième raconte l'histoire de l'Église jusqu'au temps où vivait l'auteur, la cinquième est consacrée à la théologie morale. Mais l'auteur n'a pas attendu jusque-là pour moraliser, il le fait dès le début : comme le titre l'indique, il veut avant tout instruire ses lecteurs, — entendez les édifier, — leur inspirer une conduite chrétienne et de fortes résolutions. Il écrit une sorte de traité de morale en action. Et il convient ici de le laisser s'expliquer lui-même : voici le commencement du prologue de tout l'ouvrage; en même temps qu'il nous en expose clairement l'objet et le plan, il nous donne un échantillon du style et de la langue du Lorrain Jean Baudouin :

Ezechiel nous tesmoingne en son livre :
Qui le mauvais de mauvestié delivre
Par beau parler, par exhortacions,
Par son preschier ou ses correpcions,
Qu'il guaingne l'ame du mauvais et la sienne (1).
Et donq, pour tant que je guaigne la mienne
Et que je puisse aucune œuvre parfaire
Par quoi pecheurs si se puisse[nt] retraire
De leurs folies et de leur mauvestié,
Ay je voulu commencer ce traitié ;
Et me plait bien, s'il vous plait, qu'on l'apelle
Instruction de la vie mortelle
Ou *de la vie humainne le roman,*
Car yci vueil, par prière et comman

1. Cf. Ezech. XVIII, 27, et XXXIII, 9 (note de M. Meyer).

Digitized by Google

D'aucuns amis, les beauz dis rimoier
Des philosophes ; mieulz ne pui emploier
Le temps que faire choze dont mon prochain
En vaille mieulz et au soir et au main (1)
Et chastoier puisse leur maise voie.
Si prie à Dieu que mon œuvre convoie
Et me doint l'ur (2) que la puisse parfaire
Tant que les puisse de mal en bien retraire,
Et parvenir en puissent en paradis
Par mon moien, moienans les beauz diz
Que philozophes volrent jadis escripre,
Priant à tous de les parfaire et lire
Dont puissent vivre sans pechiez et sans blasme,
Et que ce soit au proffit de mon ame (3).

Cette ardeur de prosélytisme, cette préoccupation du salut des âmes sont si réelles chez lui qu'il les exprime encore ailleurs ; ainsi, dans le prologue de la seconde partie :

Je n'ay pas fait pour loenges quelzconques
Cest euvre cy, pardonné me soit donques,
Car je voulroie, par Dieu de paradis,
Que sauver puisse par mes fais ou mes dis
Une seule ame pour trestout mon louvier (4).

Et tout à la fin du cinquième livre, immédiatement avant l'épilogue où il a inscrit son nom, Jean Baudouin prie ses lecteurs de lui pardonner les fautes qui les choqueront, dans le fond et dans la forme de son

1. Matin.
2. Bonheur.
3. *Romania*, p. 537.
4. Loyer. — *Romania*, p. 544.

Digitized by Google

poème, puis, voulant terminer sur une pensée religieuse :

Et se rien truevent par quoi en vaille mieulx
Rien n'attribuer a moy, mais tout a Dieux
Dont vient tout sens, sapience et savoir
Et l'industrie des choses concevoir ;
Et ne demande en retribucion
Fors que prieres et intervencion
Pour mes torfais, que Dieu pardon m'en face
Et en la fin d'en acquerir sa grace (1).

Ce poète médiocre, mais honnête et si bien intentionné, qui se montre si attaché à sa foi et à son Église, a-t-il un attachement pareil à sa patrie, la Lorraine, et son œuvre nous donne-t-elle quelques indications utiles sur notre histoire locale ? Il est difficile de répondre à cette question, puisque, de cette œuvre touffue, nous ne possédons dans la *Romania* que des fragments, 500 ou 600 vers au plus. Il serait bien surprenant que, dans ce poème de 47 000 vers, Jean Baudouin n'ait pas consacré quelques passages aux événements qui intéressent son pays, à ceux surtout qui s'étaient accomplis sous ses yeux. Il vaudrait la peine d'examiner de près le manuscrit de Cambridge à ce point de vue, et cette recherche pourrait tenter quelqu'un de nos compatriotes voyageant en Angleterre. Songeons que Jean Baudouin écrivait dans les premières années du duc René Ier, quand déjà était déchaînée cette terrible guerre de la Succession de Lorraine qui, de 1431 à 1441, incendia le duché et

1. *Romania*, p. 553-554.

Digitized by Google

compromit son indépendance; bien des épisodes de cette guerre sont encore très mal connus, et il y aurait peut-être à faire dans l'*Instruction de la vie mortelle* des découvertes intéressantes. Et qui sait si le poète de Rosières-aux-Salines ne nous garde pas quelque détail inédit sur la Pucelle dont les exploits sont aussi contemporains de son labeur rimé, et qu'il avait peut-être vue de ses yeux, soit à Nancy, soit plus près encore de chez lui, à Saint-Nicolas-de-Port, en janvier et février 1429 (1)?

A défaut d'indications sur les faits, on en trouve au moins sur les mœurs dans un des fragments édités par M. Meyer; l'auteur explique que, s'il a entrepris de mettre en français les histoires du temps passé, c'est parce qu'on ne trouve plus de personnes qui veuillent ou puissent lire des ouvrages écrits en latin :

Il est des gens qui volentier liroient
Histoires anciennes s'en roumans les trovoient
Et passeroient maintes oisivetez,
Festes et dimenches ou ils sont occupez
Jouvans aux tables, aux cartes ou autrement.
Car ilz ne scevent la maniere comment
Le temps, vaugans en bien, puissent passer.

Les prêtres eux-mêmes ne daignent lire aucun livre latin, et ils s'en excusent ainsi :

Pour quoi ma teste en cecy romperoie?
Ne tiers ne quart je n'y entenderoye
. . . . . .
Mais que je die mes heures c'est assez.

1. Sur ce voyage de Jeanne d'Arc, voir Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*. Paris, 1886, in-8, pp. CXCVII et CCIV-CCVI.

Digitized by Google

Ce qu'un ingénieux publiciste a appelé la question du latin daterait-il donc du Moyen Age finissant, et d'autre part, ce moraliste d'il y a cinq siècles n'est-il pas très moderne par la conviction, exprimée avec tant d'insistance, des bienfaits de la lecture ? N'ayant pas, continue-t-il, d'ouvrages sérieux pour remplir leurs journées, ces clercs ne pensent qu'au jeu ou à la chasse :

> Les uns aux champs portent des espreviers
> Comme se fuissent bairons ou chevaliers,
> Et vont chasser (*sic*) toute la matinée,
> Non retournans tant que messe est chantée,
> Sans qu'ilz leurs chaille de Dieu ne du mostier.

Et ils reviennent tellement harassés qu'ils ne peuvent plus dire un mot,

> Ne une antienne au besoing entonner [1].

Pour esquisser ce tableau assez piquant, il est à croire que Jean Baudouin s'est inspiré de ce qu'il avait sous les yeux, qu'il nous renseigne sur le faible degré de culture des lecteurs lorrains et spécialement du clergé lorrain au début du quinzième siècle. Nous savons par ailleurs que la Lorraine du Moyen Age, pays très féodal et batailleur, assez pauvre, sans grandes villes, n'a jamais été bien lettrée, et qu'en particulier, à l'époque qui nous occupe, les études y étaient fâcheusement délaissées, faute d'université et par suite de la décadence des écoles épiscopales et

1. *Romania*, p. 540, 541.

Digitized by Google

monastiques (1). Ce passage a donc du prix pour notre histoire lorraine, puisqu'il retrace des traits de mœurs et des défauts bien lorrains.

*
* *

Tel est le poème; que savons-nous du poète? Il a écrit lui-même son nom et le nom du lieu où il est né et où probablement il vivait, Rosières-aux-Salines; l'époque de sa vie est facile à déterminer, nous dit M. Meyer, car dans la quatrième partie de son œuvre, Jean Baudouin mentionne la mort du pape Martin V qui s'est produite le 20 février 1431, et il ne dit mot d'Eugène IV, son successeur, 1431-1447, en sorte que cette portion du poème a dû être écrite après la mort du premier et avant que le pontificat du second fût très avancé, donc en 1431 et années suivantes, les trois premières parties ayant été rédigées antérieurement. Reste à savoir à quel monde appartenait notre homme, quelle était sa profession? Tenant compte du caractère religieux et même dévot de son livre, M. Meyer estime qu'il devait être ecclésiastique. L'examen des documents d'archives (2) nous donne la quasi-

1. Voir Digot, *Histoire de Lorraine,* t. II, p. 376-378; t. III, p. 209-211.

2. Nous avons dépouillé aux archives de Meurthe-et-Moselle (en abrégé: M.-et-M.) les layettes Rosières-aux-Salines (B, 879-883), les registres de comptes B, 967, 968, 1921, 8466, 8467, les fonds de la cure de Rosières (G, 1153-1170), des bénédictins de Rosières (H, 264-266), de la commanderie d'hospitaliers de Cuite-Fève, près de Rosières (H, 3120-3150). A part les deux ouvrages d'Henri Lepage, *Communes de la Meurthe* (Nancy,

Digitized by Google

certitude qu'il était laïque, et que ce fécond auteur de 47 000 vers, fort peu inspirés à vrai dire, exerçait le plus prosaïque des métiers, celui de notaire.

Il y avait à Rosières-aux-Salines une communauté de prêtres séculiers, fondée sans doute au cours du quatorzième siècle, et qui avait reçu de nombreux dons et legs. L'inventaire qui a été fait des titres de cette communauté mentionne que nombre de ces titres, rédigés à la fin du quatorzième siècle et dans le premier tiers du quinzième, sont signés Baudouin (1). Ceci est encore peu explicite, mais ceux de ces titres qui ont subsisté le sont davantage : nous n'en avons pas trouvé moins d'une douzaine à la fin desquels le nom du notaire rédacteur est écrit comme suit : *S*[*ignum*] *Johannis Balduyn* (ou *Balduyni*) *de Ros*[*ières*] (2); ces actes sont des années 1396, 1397, 1398, 1403, 1407, 1408, 1410, 1429, 1431, 1432, ce qui cadre bien avec les dates que M. Meyer assigne à la composition de l'*Instruction de la vie mortelle*. On trouve encore son nom dans un contrat du 9 juin 1437, mais cette fois il y figure comme témoin, sans doute parce qu'il avait cessé d'exercer sa charge de notaire (3).

1853) et *Archives communales et hospitalières de la Meurthe* (Nancy, 1858); les livres imprimés ne nous ont rien appris. En particulier ni la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine (édition de 1772-1773), ni la *Bibliothèque lorraine* de dom Calmet (1751) ne nomment Jean Baudouin.

1. M.-et-M., G, 1161, fol. 5, 37, 38, 44, 46-49, 73.

2. *Ibid.*, G, 1164, 1165, 1169; H, 264, 265, 3121. Tous ces actes sont des originaux en parchemin.

3. *Ibid.*, H, 264, orig. parch. — Dans le corps de l'acte, il y

Digitized by Google

Les contrats que Jean Baudouin signe dans l'intérêt d'autrui ne sont pas les seuls que nous possédions ; il nous en reste deux qui le concernent personnellement : par l'un, du 7 mai 1407, Gérardin, dit Towebelz, de Rosières, et Agnès, sa femme, vendent pour douze gros tournois d'argent à Jean Balduyn de Rosières, tabellion du duc (1), et à Giénate (2), sa femme, un terrain à Rosières (3). L'autre, du 24 avril 1421, est plus personnel encore : Jean Baudouin avait, à une date que nous ne connaissons pas, mais antérieure à celle-là, fait son testament, et y avait inscrit un legs en faveur de cette communauté des prêtres de Rosières dont nous parlions plus haut ; celle-ci se fit délivrer un extrait en règle de la clause la concernant (4), et voici les parties essentielles de ce document :

Saichent tuit que comme Jehans Balduyn de Rouzieres, taubellion monsignour le duc feist et ordonnait son testa-

---

a : *maistre Jehan Bauduin, tesmoin,* et en signature : *S*[*ignum*] *Jo*[*hannis*] *Balduyn de Rouss*[*ières*]. Les deux indications se complètent.

1. Cette qualification s'explique par ce fait qu'au Moyen Age, les notaires étaient en Lorraine de véritables fonctionnaires ; leurs offices appartenaient non à eux, mais au duc. Voir la thèse de M. Maurice Louyot, *Recherches historiques sur le notariat en Lorraine et Barrois.* Nancy, 1906, p. 92.

2. Jeannette (?) L'indication est utile : Jean Baudouin était marié, donc il était laïque.

3. M.-et-M., H, 264, orig. parch.

4. Remarquer que l'extrait est délivré du vivant du testateur, aussi ne le qualifie-t-on pas *feu* ou *de bonne mémoire.* Noter aussi que ce document a des traits assez accusés de dialecte lorrain, entre autres une production abondante d'*i* : *sai* pour *sa, voluntei* pour *volonté,* etc.

Digitized by Google

ment et sai danrenne voluntei, lequel testament est estei groxit et mix en forme et saelleit du sael du tabellion mon dit signour le duc de sai court de Rosieres, on quelx testament plusous clauses ilz sont contenues et devisee; et entre lez aultres clauses, la clase que cy apres s'ensuit il est contenue de mot en mot : Item, je done alz signours prestrez chappellains de Rosieres que seront presens et que diront messe pour l'ame de my, de mes ancessours et successours, le jour que on feront mon dit anniversaire, lez censalx cy apres escript..... Et veulx encor que la distribucion des dis vingt sols de cen soit faite aus dis signours prestres chascun an par les dis curei et vicaire de Rosieres ou par lours certain commendement. En tesmongnaige de veriteit, a la requeste de messignours Abrit Quapperatte, de Rosieres, prestre, procurour pour adonc dez aultres signours prestres de Rosieres, est ceste presente clause extraite du testament du dict Jehan Balduyn, et saiellee du dict sael dou dit tabellion mon dit signour le duc, saulf son droit et l'autrui; que fuit faite, requise et demandee l'an de graice Nostre Signour mil quaitres cent et vingt et ung, le vingt et quaitres jours dou mois d'apvril; présens, discreite personne messire Jehan dit des Fosselz, cureit de Seffet, et le prevost Thirion Boinchoseil de Rosieres, tesmoingnaiges ad ceu especialment appelleis et requis.

(M.-et-M., G, 1162, orig. parch. scellé.)

Ce legs de vingt sous de cens annuel ne marquait pas seulement de la piété, mais aussi une certaine fortune ; il semble du reste que cette famille Baudouin était une des familles notables et aisées de la petite ville de Rosières (1), et laissant là Jean, le poète, sur

1. Plus petite maintenant qu'au Moyen Age où elle avait une réelle importance. Elle était fortifiée, tandis que Saint-Nicolas ne l'était pas, et si bien fortifiée, protégée en outre par des inon-

Digitized by Google

lequel nous ne savons rien de plus, dont nous ne suivons pas la trace au delà de 1437, ignorant à quelle date sa mort mit la communauté des prêtres en possession de son legs, nous dirons quelques mots d'autres Baudouin qui vivaient dans la même ville au quinzième siècle, et dont nous ne pouvons du reste déterminer le degré de parenté avec celui-là.

L'un est Poiresson Baudouin qui paraît avoir vécu à peu près à la même époque que Jean, et avoir exercé successivement deux métiers assez différents : en 1422, il est gouverneur de la saline de Rosières (1); en 1441 et 1442, il est notaire, ayant peut-être succédé dans cette charge à son parent, Jean (2); dans

---

dations, que Charles le Téméraire n'osa pas l'attaquer en 1476. Dès le quatorzième siècle, Rosières était une ville de bourgeoisie pourvue de privilèges exceptionnels qui la font appeler quelquefois république de Rosières dans les documents du quatorzième et du quinzième siècle. Outre sa florissante communauté de prêtres, Rosières avait un hospice, mentionné déjà dans un titre de 1366, et jouissait encore d'un autre avantage : le collège de Lamarche, fondé en 1431 près de l'Université de Paris, recevait six boursiers, quatre de Lamarche (Vosges), deux de Rosières. Cf. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, Nancy, 1843, p. 492 ; *Archives communales de la Meurthe*, p. 222.

1. Le 20 juillet 1422, Henri de Ville, évêque de Toul, reconnaît avoir reçu 6 muids de sel de Poiresson Baulduyn et de Jehan de Darney, gouverneurs des salines de Rosières (M.-et-M., B, 881, n° 8, orig. parch.). — Le 31 octobre 1422, le duc Charles II mande à Poiresson Baulduyn, gouverneur de sa saline de Rosières, de délivrer 2 muids de sel à Jean de Prény, son prévôt dudit lieu (*ibid.*, B, 880, n° 133, orig. papier) ; dans cet acte, « dudit lieu » désigne Prény et non Rosières, comme le montrent des documents de H, 1153, 1166 ; ces deux localités avaient alors des prévôts.

2. Le registre de compte de 1441 (*ibid.*, B, 968, fol. 35 v°) donne la liste des tabellions de Rosières : Jehan Marien, Poires-

Digitized by Google

l'intervalle, il est encore question de lui dans des documents de 1432 (1) et de 1439 (2), qui sont muets sur sa qualité.

Vers la fin du même quinzième siècle, nous rencontrons, toujours à Rosières, deux Poiresson Baudouin que les documents distinguent en les appelant respectivement l'aîné et le jeune. Le premier parvint à une haute situation : il fut conseiller et secrétaire des ducs de Lorraine Jean II, Nicolas et René II (3), eut

---

son Baulduyn, Facin, Jean Pahée. — Par un acte du 15 novembre 1442, Poiresson Baudowin de Rosières, tabellion du duc, et Biétris, sa femme, fondent une messe de Notre-Dame dans la chapelle de feu Poiresson Maloste, grand-père dudit Baudowin (*ibid.*, G, 1154, orig. parch.).

1. Le 31 décembre 1432, Poiresson Balduin de Rosières est témoin dans une transaction passée par les hospitaliers de Cuite-Fève, et le notaire qui rédige cet acte est Jean Balduyn (*ibid.*, H, 3121, orig. parch.).

2. Le registre de comptes de 1439 note la recette suivante : « Item, de Poiresson Bauldowin pour la franchise de son waingnaige, séant au fuerbourg de Rozières, audict terme, une pinte de cire » (*ibid.*, B, 967, fol. 60).

3. Voici les pièces qui le concernent : 17 juillet 1460, échange de terrains fait par Poiresson Baulduyn, de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, et Agnès de Toul, sa femme, avec noble homme, Colligynon Melliant, de Rosières, et Hillewix, sa femme (M.-et-M., G, 1169, orig. parch.). — 17 novembre 1472, Poiresson Baudouin, de Rosières, secrétaire et conseiller du duc de Calabre et Lorraine, gouverneur de ses salines, et Agnès Garsière, de Toul, sa femme, fondent à Dieuze un hôpital sous le vocable de la sainte Croix et le confient à des sœurs de saint François (*ibid.*, H, 2819, copie) ; dans la même liasse sont des lettres patentes de René II et du 1er janvier 1494, n. st., qui confirment cette fondation. — 12 novembre 1473, René II retient Poiresson Baudouin pour son conseiller (*ibid.*, B, 1, fol. 52). — Même jour, le même confirme au même l'office de la taille des salines de Rosières et l'office de baschure (magasinier ?) des salines de Dieuze (*ibid.*). — 3 décembre 1473, le même confirme

Digitized by Google

assez de fortune pour fonder de son vivant un hôpital à Dieuze et une école à Rosières-aux-Salines, et mourut avant 1486 (1). Le second exerça modestement cette charge de notaire à Rosières-aux-Salines que déjà deux personnes de sa famille avaient occupée (2), et mourut entre 1483 et 1486 (3). L'un de ces deux Poiresson Baudouin, à moins encore que ce ne soit leur homonyme de la première moitié du quinzième siècle, fut un grand voyageur : il fit les trois pèlerinages les plus solennels et les plus sanctifiants que

---

au même la franchise de deux gagnages sis à Rosières (*ibid.*, analysé par LEPAGE dans *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 425. — 1er janvier 1475, n. st., Poiresson Bauduyn l'aîné, de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, et Agnès Garsire, de Toul, sa femme, font don de leur maison de Rosières à la communauté de cette ville pour y établir une école (LEPAGE, *Arch. commun. Meurthe*, p. 212). — 15 décembre 1478, acquêt par Poiresson Bauldowin, conseiller et secrétaire du duc, et gouverneur des salines de Moyenvic, demeurant à Rosières, et par Agnès, sa femme, d'un cens sur une maison de Saint-Nicolas-de-Port (M.-et-M., G, 1165, orig. parch.).

1. Le 9 octobre 1486, Agnès Garsière, de Toul, veuve de Poiresson Bauduyn l'aîné, de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, fonde des messes dans la chapelle des Innocents de Rosières (*ibid.*, G, 1163, orig. parch., extrait dans LEPAGE, *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 434); le 28 avril 1513, la veuve de Simon l'organiste, demeurant à Rosières, fit un don pour augmenter cette fondation (M.-et-M., G, 1166, orig. parch.).

2. 2 décembre 1474, acquêt d'un cens par Poiresson Bauduyn le jeune, tabellion de Rosières, et par Jennette, sa femme (*ibid.*, G, 1155, orig. parch.).

3. 1er juillet 1486, extrait du testament de feu Poiresson Bauduyn le jeune, demeurant à Rosières, en date du 25 octobre 1483, relatif à des fondations de messes (*ibid.*, G, 1163, orig. parch.). — Dans le compte de 1492, mention de Jeannette, veuve de Poiresson Bauduyn le jeune (*ibid.*, B. 8467, fol 103).

Digitized by Google

connût le Moyen Age, Saint-Jacques-de-Compostelle, Rome et Jérusalem (1).

Vers le même temps, nous trouvons encore deux Baudouin vivant à Rosières-aux-Salines : François, seigneur du fief de Rosières, conseiller et secrétaire du duc, fut anobli par celui-ci en 1489 (2); Mengin Bauldouyn fut receveur de la prévôté de Rosières de 1504 à 1517 (3). Décidément, cette famille Baudouin devait avoir de la fortune, ou du moins une belle aisance, outre la notoriété qu'assurent en tout temps les charges publiques importantes. Elle occupe un rang honorable dans le duché de Lorraine du quinzième siècle, et plusieurs de ses membres ont fait des fondations pieuses ou charitables qu'on pourrait croire inspirées par la si chrétienne *Instruction de la vie mortelle*.

Nous terminerons par deux observations : il n'est pas absolument certain que Jean Baudouin, le notaire de Rosières-aux-Salines, indiqué par nombre de chartes de nos archives, doive être identifié avec le poète Jean Baudouin découvert par M. Paul Meyer. Le fait qu'il y a eu dans cette petite ville, au quin-

---

1. Le fait est rapporté dans un document non daté: « Remarques touchant la chapelle des saints Innocents à Rosières », d'une écriture du dix-septième siècle (*ibid.*, H, 206), que LEPAGE a analysé dans *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 435.

2. Dom PELLETIER, dans son *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, décrit ainsi ses armes : « D'argent à trois têtes de nègres tortillées de sable, deux et un, le tout surmonté d'un armet morné, orné de son bourlet, et d'un lambrequin aux métal et couleur de l'écu. » Il avait épousé Meline Le Galand.

3. M.-et-M., B, 8474-76.

Digitized by Google

zième siècle, trois personnages nommés Poiresson Baudouin montre qu'il faut être très circonspect, car le prénom de Jean était bien plus usité que celui de Poiresson, il est sans doute même le nom de baptême le plus en honneur au Moyen Age, et il peut se faire que deux Baudouin au prénom de Jean aient vécu dans la même localité exactement aux mêmes dates.

D'autre part, on s'étonnera peut-être de voir faire de si longues recherches à propos d'un poème dont l'éminent érudit qui l'a étudié reconnaît très franchement la médiocrité. Mais il faut observer que le quinzième siècle n'a pas composé beaucoup d'œuvres de longue haleine, ce qui augmente l'intérêt relatif de celle-ci. Et si nous lui donnons pour cadre, non plus la littérature générale du temps, mais la littérature spéciale de la Lorraine, alors l'*Instruction de la vie mortelle* prend une importance singulière, nous dirons presque énorme. M. Meyer a noté que, si Metz à cette époque fournit quelques écrits littéraires, le duché même de Lorraine n'avait donné jusqu'à présent « à peu près rien » (1). Augustin Digot a tracé dans deux chapitres le tableau des lettres et des arts en Lorraine pendant le quatorzième siècle et la première moitié du quinzième (2) : s'il trouve à signaler un assez bon nombre d'architectes et de sculpteurs méritants, s'il mentionne aussi quelques théologiens et canonistes du second ou du troisième ordre, il ne

1. *Romania*, p. 536.

2. *Histoire de Lorraine*, t. II, pp. 376-380 ; t. III, pp. 209-215.

Digitized by Google

rencontre aucun écrivain ; on joue assez souvent des mystères, mais leurs auteurs ne sont pas du pays. Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines nous est donc fort utile, malgré la faible qualité de sa poésie, pour échapper à cette conclusion attristante que la Lorraine de la fin du Moyen Age était un pays étranger à toute préoccupation littéraire, incapable de tout élan d'imagination, une vraie Béotie.

Digitized by Google

ÉMILE GALLÉ ÉCRIVAIN

PAR ROGER MARX

INSPECTEUR GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS
ASSOCIÉ CORRESPONDANT

Notice lue à l'Académie de Stanislas dans la séance du 23 novembre 1906

MESSIEURS,

Il n'a pas suffi que la fin prématurée d'Émile Gallé infligeât à notre Compagnie une épreuve si cruelle, qu'elle suscite, sans qu'on s'en puisse défendre, d'intimes révoltes contre les arrêts aveugles de la fatalité; en différant l'hommage que l'Académie de Stanislas devait à cette grande mémoire, les entraves ont encore accru l'amertume et la tristesse de notre deuil. Par un trait qui découvre assez sa modestie foncière, Émile Gallé avait désiré que la tombe s'ouvrît sur lui dans le recueillement du silence. Il lui paraissait sans doute que la vraie douleur répudie le faste de l'apparat et jusqu'au témoignage public de l'admiration et du regret. Votre président, respectueux d'une aussi fière volonté, s'était proposé de s'acquitter ici envers le maître qu'il n'avait pu célébrer, en votre nom, au jour

Digitized by Google

des funérailles. Déjà même il s'était mis au travail et ses notes — dont une obligeante bienveillance a favorisé pour nous la communication — laissent pressentir l'éloquence à laquelle n'eût pas manqué d'atteindre son discours. C'est que le docteur Friot ne professait pas seulement le culte des gloires lorraines ; la réussite de son entreprise était encore secondée par les ressources et la souplesse de son esprit, et notre Compagnie ne perdra pas de sitôt le souvenir de ce savant aimable chez qui la passion de la science s'accompagnait d'un sentiment instinctif du beau. La mort l'a pris, lui aussi, avant l'heure, sans permettre à son dessein de s'accomplir. Votre choix a voulu que sa tâche m'incombât aujourd'hui, et vous comprendrez, Messieurs, quel doute est le mien, à l'instant de l'aborder. Tout me manque pour faire oublier le collègue éminent de qui vous espériez tenir cet éloge ; d'autre part, l'obsédant souvenir d'une affection qui remonte à l'enfance, en avivant la peine du cœur, ne sait qu'affaiblir les forces de la raison, puis l'esprit reste comme paralysé, au seuil de cet examen, par la grandeur même de son objet.

L'œuvre d'Émile Gallé est un vaste temple aux arcanes profonds que nul n'explorera jamais sans respect et sans trouble. La grâce et la beauté n'en sont que les parures extérieures ; la flamme de l'esprit luit au fond du sanctuaire. Considérez le monument dans son entier, avec la volonté d'en pénétrer l'origine et le sens : il apparaît comme un hommage à la création et à la vérité ; la joie d'exister, de rêver, d'aimer l'a inspiré ; il est la manifestation expressive d'une sensibilité et

Digitized by Google

d'une intelligence au spectacle de la nature et de la vie. Si l'ingénuité de l'artiste et du poète s'y épanche tendrement, il n'en découvre pas moins les éléments d'une esthétique régénérée et le système d'une doctrine philosophique qui est celle même du panthéisme spiritualiste. La conception porte la date d'un temps et la marque d'un pays; elle participe de tous les émois de l'inquiétude moderne; elle reflète l'humeur de la terre natale.

Depuis un demi-siècle, dans notre province, que de maîtres ont conquis l'admiration des artistes et des penseurs! Celui-ci, à l'esprit visionnaire, s'est senti attiré vers les mirages du rêve, et je songe à Charles Sellier; un autre, foncièrement paysan, a tiré de son village le texte même de son art : il se nomme Bastien-Lepage ; Edmond de Goncourt et Paul Verlaine ont enrichi de domaines ignorés le patrimoine des lettres françaises. Tels sont, Messieurs, les devanciers d'Émile Gallé et ses véritables précurseurs; il s'affilie à tous; il est de leur famille; il continue leur tradition, il la renouvelle et jamais l'âme lorraine ne s'est incarnée sous de plus magnifiques espèces.

En effet, l'erreur serait grande de restreindre l'œuvre d'Émile Gallé aux seuls ouvrages qui ont répandu sa gloire dans les musées et appris son nom aux deux mondes; je n'ignore rien de leur inégalable prestige, du lustre qu'ils ont fait rejaillir sur la patrie, mais personne ne se risquerait à en traiter ici après qu'ils ont été analysés dans leur forme et dans leur esprit, commentés en termes définitifs, par le peintre et le critique qui donne à l'Académie de Stanislas l'illusion

Digitized by Google

de compter, parmi ses membres, un second Fromentin. Aussi bien, dans l'occurrence, la mesure du génie semble fournie par la diversité des voies qu'il emprunte pour se traduire : comme Bernard Palissy, auquel on l'a plus d'une fois comparé, Émile Gallé posséda le don de l'expression multiple ; sa pensée put à sa guise se confier à la matière ou se formuler par l'imprimé et la parole ; l'artisan se double chez lui d'un apôtre à la foi ardente, d'un maître styliste dont les écrits, pour être peu connus, n'en demeurent pas moins essentiels à qui veut approfondir le tempérament de l'homme, la psychologie du penseur, la production de l'artiste.

Ce sont d'ailleurs ses titres scientifiques et littéraires — j'en appelle aux archives de l'Académie — qu'Émile Gallé invoquait en première ligne, lorsqu'il sollicitait l'honneur de vos suffrages, Messieurs. Une fois admis, vos *Mémoires* éditent de lui d'ingénieux aperçus sur *Une race monstrueuse de gentianes :* ils précèdent de huit années le discours de réception fameux où le chef de l'École de Nancy allait fixer pour l'avenir la portée et les règles du décor symbolique. Rien qu'à rappeler la commune origine de travaux à ce point dissemblables et qui opposent si curieusement les lentes investigations de la science aux intuitions de l'esthétique, on s'édifie sur l'étendue du champ ouvert à la spéculation ; il n'en est pas de plus vaste : une vie intérieure s'atteste d'une activité sans seconde, la vie d'une intelligence rayonnante, sollicitée de toutes parts, rompue à l'examen des plus graves problèmes de l'art, de la science et de la destinée.

Digitized by Google

Écrivain ou artiste, Émile Gallé fut avant tout un homme et rien de ce qui touche à l'évolution humaine ne lui demeura étranger. La recherche du bien, du vrai, le préoccupe autant que la convoitise de la beauté. Loin de lui l'idée de se terrer prudemment dans la sûre retraite d'une tour d'ivoire; il veut entendre les bruits du dehors et se mêler intimement à l'histoire de son temps. De même qu'il a su pendant la guerre néfaste remplir son devoir de patriote, on le verra plus tard, avec la même valeur, faire acte de citoyen; et qui donc, pense-t-il, guidera la masse si l'élite se dérobe? Aucune considération ne le détourne d'obéir à l'appel de sa conscience; le salut de son semblable lui importe plus que son salut propre; sa pitié s'émeut; il revendique au nom de son idéal fraternel; il parle, il écrit, il touche, et nous ne l'admirons que davantage, Messieurs, d'avoir préféré à l'égoïsme de l'indifférence l'âpreté des luttes où il s'est dépensé avec toute l'ardeur de sa foi généreuse et de sa conviction profonde. L'impartiale sincérité interdisait d'omettre ces discours, ces articles que l'on peut, après tant d'années, juger librement et sans passion, avec le respect dû à la mort, dans la sérénité du calme maintenant revenu. Nulle part ailleurs Émile Gallé n'apparaît ainsi, se haussant au rôle du philosophe social et du moraliste, prouvant des talents ignorés d'orateur et de polémiste. Le lauréat des prix de composition française si fréquemment applaudi aux distributions de notre vieux lycée s'est souvenu des leçons de ses professeurs et de la devise du blason lorrain; mais jusque dans le pamphlet, il garde cette urbanité et, ce respect d'autrui qui

Digitized by Google

demeurent, en toute circonstance, la marque de sa distinction native.

Les théoriciens de l'idée, ardents à réclamer le bienfait de l'égalité, n'acceptent pas toujours, dans la pratique de la vie, les conséquences de leur doctrine. Chez Émile Gallé rien de tel ; sa loyauté et sa droiture lui conseillent de conformer ses actes à ses principes, de joindre l'exemple au précepte ; les artisans de ses ateliers sont les membres d'une même famille qui est la sienne propre ; il vit en communauté étroite de cœur et d'esprit avec les compagnons de son labeur quotidien ; il veut que, pour eux aussi, l'art soit « le travail fait avec joie » ; il leur communique son inspiration, il leur insuffle sa pensée ; à force de l'aimer, on le comprend et l'accord s'établit entre la main de l'ouvrier qui exécute et le cerveau du créateur qui conçoit et commande.

Ainsi Émile Gallé ne perd jamais conscience de la tâche qui lui est dévolue ou, plutôt, de la mission qu'il s'est assignée. Le succès pour soi seul ne propose pas à l'effort une fin suffisante ; l'intérêt général doit prévaloir. Il y a chez le maître d'inépuisables réserves d'altruisme — la fondation de l'École de Nancy en témoigne ; avant cette institution, une suite d'études, qui relèvent de l'économie politique, avait affirmé la volonté d'appeler la collectivité à faire son bénéfice d'observations et d'enquêtes toutes personnelles. Émile Gallé s'y montre légitimement soucieux de l'avenir de nos industries, de leurs conditions d'existence, de développement et de progrès. Verser dans la complaisance d'un optimisme vain n'est pas son fait ; à

Digitized by Google

l'entendre, les droits de la propriété artistique sont méconnus, les fraudes de la contrefaçon restent impunies ; l'heure est venue de modifier la loi de 1806 et l'arbitraire des tarifs douaniers ; ailleurs, il signale les abus du protectionnisme à outrance, le danger de la concurrence étrangère, les efforts réalisés par les nations pour l'incessant perfectionnement de l'outillage ; il déplore notre ignorance des langues vivantes, notre effroi du voyage, notre mépris des marchés lointains ; il supplie l'initiative privée d'assurer au commerce français une plus large zone d'exploitation hors de nos frontières. Depuis le comte de Laborde personne, que je sache, n'a poussé un tel cri d'alarme, ni prodigué d'aussi salutaires avertissements.

S'il est bien de dessiller les yeux troublés par une sotte adulation de soi-même, on trouve cependant moins d'honneur à dénoncer le péril qu'à le conjurer. Comment y parvenir, si ce n'est en préparant par une éducation mieux entendue des générations plus aptes à soutenir la rude lutte pour l'art et pour la vie ? En ce qui concerne les industries décoratives, la question d'enseignement professionnel est de première importance : il vaut ce que valent les méthodes suivies et leur degré d'appropriation à leur objet. L'étude du dessin constitue, cela va de soi, la base fondamentale ; mais, ces notions préliminaires une fois acquises, la compréhension du monde extérieur pourra seule en favoriser un emploi logique et une application heureuse.

Émile Gallé ne préconise pas d'autre règle d'existence et de travail que l'exercice permanent d'une

Digitized by Google

sympathie qui va de l'être humain à l'univers tout entier. Ce faisant, il suit l'inclination de son tempérament tendre, affectueux, éminemment sensible au prix de la beauté. La beauté ! Il en a goûté éperdument toutes les manifestations, sous leurs formes les plus différentes. Sa culture était riche à miracle. Le long de sa vie, il tient commerce avec les esprits qui sont l'orgueil et la consolation de l'humanité ; il vibre à l'unisson des poètes de tous les temps ; il pénètre le secret des compositeurs héroïques. Et cependant, rien ne l'a autant ému que la nature qu'il a chantée en artiste, en lettré, en savant. Si la piété du souvenir réunit quelque jour, comme le devoir l'exige, les écrits d'Émile Gallé, les publications par où s'est traduit son rusticisme informé et affiné prédomineront dans ce recueil. Que sont cependant ces travaux qui présentent, selon l'opinion d'un bon juge, « un curieux mélange d'observation scientifique et d'imagination fantaisiste », et qui rejoignent, dans les préférences de notre souvenir, la *Vie des abeilles* de Maurice Maeterlinck ? Des mémoires lus à des congrès, des comptes rendus d'expositions agricoles, des rapports, des notes de voyages, des communications à la *Section vosgienne du Club alpin* ou plus souvent au *Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Nancy*. Les problèmes ardus de la classification naturaliste y alternent avec les questions d'ordre utilitaire, comme la nécessité pour la Lorraine de diversifier ses plantations, de repeupler ses vignobles dévastés, de secouer l'apathie du paysan réfractaire aux modes de culture nouveaux. N'ayez crainte, Émile Gallé ne chôme pas à prendre en mains la cause de

Digitized by Google

nos promenades publiques menacées et de nos forêts suburbaines, non plus qu'à fournir des indications pratiques sur la régénération opportune du verger, du potager. La plus humble plante ne lui semble indigne ni de son attention, ni de son amour. Le ton se hausse jusqu'au lyrique pour vanter les bégonias tuberculeux, les clématites à larges fleurs, ou encore les chrysanthèmes du Nippon tant aimé; la flore exotique et la flore fossile lui sont également familières; il s'oblige à dégager sur place les caractéristiques de l'horticulture en Alsace et dans la Haute-Italie; à l'époque des vacances la montagne l'attire : il gravit le Hohneck ou atteint jusqu'au sommet neigeux des Alpes pour y cueillir l'edelweiss ou la mystérieuse soldanelle. Aussi bien avons-nous affaire à un érudit qui entend appuyer ses dires sur le contrôle de l'expérience; Émile Gallé est — M. Le Monnier en a fait la juste remarque — « un herborisant passionné, un zélé collectionneur de plantes vivantes; le merveilleux jardin de la Garenne lui est à la fois un délassement précieux et un laboratoire d'études ». Son art procède d'une science botanique pleinement possédée ou, plutôt, c'est à cette science même que sa production céramique, verrière ou ligneuse doit de se varier à l'infini, comme la nature dont elle s'inspire.

Vous savez maintenant, Messieurs, à quelle source toujours vive s'alimenta le génie ornemental d'Émile Gallé; mais, avant de s'attarder à la qualité de ses inventions, il sied de remonter au principe générateur de son esthétique, tel qu'il l'a lui-même formulé. D'aucuns ont taxé Émile Gallé de révolutionnaire; je

Digitized by Google

préfère saluer en lui le libérateur qui a émancipé la décoration de son temps, le promoteur de la renaissance par où s'est affirmée, au déclin du dix-neuvième siècle, la survivance de notre goût. Ce fut un initiateur enthousiaste, patient et volontaire, qui ne laissa rien à l'imprévu et dont la verve sut se subordonner à des règles lentement mûries et déduites. Quand il débute, on dirait la sève morte et l'inspiration tarie ; nos industries traversent une période de lamentable décadence ; tout est à réformer ; Émile Gallé entreprend de tout réformer ; il réforme tout. Dès 1882, s'énoncent les lois de l'observance desquelles il ne se départira jamais. Le décorateur doit être original, moderne, français ; original « en buvant dans son seul verre, fût-ce de l'eau claire seulement » ; moderne, en fuyant l'anachronisme des styles morts ; français, en respectant les traditions de l'esprit et de la race. Il faut aussi qu'il s'impose de songer à autrui, de créer selon les règles de la logique et les suggestions du monde qui l'entoure. Son effort se dédiera libéralement à tous, c'est-à-dire que, à côté des rares pièces de collection précieusement élaborées, d'autres se multiplieront, exécutées pour servir, ornées pour plaire, et destinées à rendre l'existence plus douce, meilleure, en n'offrant rien au regard, à l'usage que l'art n'ait relevé du prestige de la beauté. Toute œuvre n'aura droit au jour que « si elle présente ce double caractère : une ornementation vraie et simple épanouie comme d'elle-même à la surface de la construction, sous l'influence d'une naïve scrutation de la nature ».

Va dans le jardin, dit Ruskin au dessinateur, et

Digitized by Google

prends pour modèle ce qui t'aura séduit. Émile Gallé ne stimule pas d'autre façon les artisans à l'intention de qui fleurissent les parterres voisins de ses ateliers. Il apprend aux fidèles disciples de l'École de Nancy que « chaque plante a son style, que chaque époque, chaque maître qui a tenté de se l'approprier, y a mêlé involontairement quelque chose de soi-même ». A son instigation une évolution se produit dans les arts appliqués, semblable à celle dont la peinture et la statuaire sont, vers le même temps, témoins; vous la définiriez volontiers une recherche de la vérité, guidée par le tact du goût, ennoblie par la poésie du sentiment. L'accord entre la conception et les moyens de traduction seconde une volonté ardente de spiritualiser la matière. A l'expérience du savant, disons à la magie de l'alchimiste, est attribuable, pour une bonne part, le privilège d'une intellectualité sans rivale, sans égale. Loin d'aboutir à la copie stricte et muette des apparences, l'art d'Émile Gallé se pare de sens; il s'élève à un symbolisme que le progrès incessant de la technique fait, d'année en année, plus parlant aux yeux, et à l'esprit, si bien que l'on prend coutume de demander au vase, au meuble, comme à la plaquette ou à la médaille, la perpétuité des plus augustes souvenirs.

Depuis 1882, Émile Gallé ne s'interrompt guère de publier sur les arts qu'il pratique; il enseigne, il juge, il se commente. Mainte étude générale révèle la genèse de sa production et les principes qui président, avec un rigoureux esprit de suite, au difficile enfantement; puis des descriptions insérées ici et là, dans les revues, dans les *Notices aux Jurys* de 1884, de 1889, de 1900,

Digitized by Google

dans des catalogues d'exposition même, immortalisent les fragiles et sublimes chefs-d'œuvre que recèlent aujourd'hui les vitrines des cabinets d'amateurs et les musées publics. Ce double donné aux créations de l'artiste n'est pas sans rappeler, à certains égards, le Livre de Vérité qu'institua jadis notre grand Claude de Chamagne ; s'il initie au fond même de la pensée, aux discrètes intentions de l'inventeur, il désigne du même coup à l'avenir quels ouvrages ont absorbé le meilleur des énergies et de l'effort. Singulier spectacle, en vérité, celui qu'offre la lutte, chez le même maître, de facultés différentes, ainsi mises en rivalité pour la traduction parallèle d'un sujet unique, le littérateur demandant aux artifices d'un style coloré, imagé, le secret des thèmes que le verrier ou l'ébéniste s'est ingénié à évoquer par le verbe de la matière !

Mieux encore qu'en ces descriptions amoureusement ciselées, comme les modèles dont elles réfléchissent la splendeur, l'individualité de l'écrivain se dégage dans les lettres adressées par Émile Gallé aux amis de la pensée, aux confidents de son labeur. Le genre épistolaire est pour convenir excellemment à la spontanéité subtile et à la nervosité tant soit peu féminine de sa nature. Vibrant à toute perception, sensitif et expansif à l'extrême, son plus grand plaisir est de se rapprocher des esprits chers et de leur faire part, sans différer, des impressions éprouvées au fil de la vie. A parcourir ces feuillets, aux lignes serrées, à l'écriture fine, le lecteur reste ravi par la prodigieuse aisance et le délicieux abandon avec lesquels Émile Gallé s'entretient de tout, s'avoue et se livre. Dans l'élan du prime-saut,

Digitized by Google

l'idée semble jaillir de la forme; l'écrivain-artiste possède le don inné du récit entraînant, de l'expression pittoresque, de l'épithète imprévue; il s'amuse du cliquetis des mots, il se grise au bruit des assonances; sous sa plume abondent et se pressent les adages, les citations grecques ou latines, les locutions de l'ancien langage, les termes familiers à nos vieux auteurs. Il y a chez leur descendant du sentimentalisme de Bernardin de Saint-Pierre, de l'ironie d'Anatole France, de la fantaisie de Théodore de Banville. Sa correspondance allie l'humour à la grâce, l'imagination au bon sens, la poésie au rêve; tel jour voici l'auteur enjoué, tel autre jour précieux, tel autre jour encore mélancolique ou grave; comme au cours des péripéties d'une alerte comédie, il marivaude, il raille, il ricane, il se révolte, il éclate en sanglots, puis, l'instant d'après, il sourit à travers les pleurs.

Émile Gallé eût-il seulement signé ces études d'esthétique, de morale sociale, d'histoire naturelle, ou ces lettres d'un tour original etd'un si rare agrément, c'en serait assez pour garantir son nom contre l'oubli et pour lui valoir la dévotion de ceux que touche pardessus tout une conception neuve et forte revêtant pour s'exprimer les dehors du beau langage. Viennent les destins à s'accomplir, et les écrits, disséminés à tous les vents de la pensée maintenant, à être demain rassemblés, on s'étonnera de la richesse et de la haute portée de l'œuvre littéraire ainsi réalisé en marge de l'œuvre de l'artisan, comme en se jouant, et en manière de distraction. Le chef de l'École de Nancy prendra

Digitized by Google

alors rang à côté de William Morris, parmi les créateurs dont la bienfaisante action s'est prolongée dans les pures régions où l'esprit vit de sa vie propre, en dehors des contingences de la matière. C'est ainsi, Messieurs, qu'il convient d'exalter son souvenir et tel, imaginons-nous, Émile Gallé se présente à l'admiration de la postérité : un maître d'élection, dont l'œuvre plane au-dessus des limites tracées au génie, dont l'existence offre l'héroïsme d'une lutte sans trêve, et auquel il échut d'élargir, d'ennoblir, par un insigne exemple, l'idéal et la conscience de la dignité humaine.

Digitized by Google

L'ACTION PROVOCATOIRE

ET SON UTILITÉ JURIDIQUE

PAR

M. HENRI PASCAUD

PRÉSIDENT DE CHAMBRE HONORAIRE
ASSOCIÉ CORRESPONDANT

Il faut être doué d'un certain courage pour se hasarder à produire devant une compagnie habituée aux plus distingués travaux d'érudition, aux études historiques et littéraires du plus vif intérêt, une communication qui, en somme, ne porte que sur une question de procédure. Notre excuse résultera, nous l'espérons, de l'importance que présente l'action provocatoire pour assurer à ceux qui les possèdent, la jouissance paisible de droits divers dont l'exercice peut être troublé par des manifestations et prétentions menaçantes. Supposons, par exemple, qu'un tiers se prétende en mesure d'intenter contre une personne déterminée une demande de nature à l'atteindre dans sa réputation ou dans ses intérêts, qu'un tiers proclame qu'il a un titre de propriété ou une servitude à faire valoir contre l'immeuble d'une autre personne, sans que dans ces deux cas une action soit introduite en justice : est-ce que ceux qui ont à souffrir de ces prétentions et de

Digitized by Google

l'insécurité qui en est la conséquence, quant à leurs droits, ne pourront pas trouver dans les dispositions de notre procédure civile un moyen d'y mettre fin ?

Ce serait un malheur qu'il en fût ainsi. Mais la question peut sembler délicate, étant donné le principe que nul ne peut être contraint à former une demande devant la justice. Si les prétentions, même hautement formulées, contiennent les éléments d'une action à intenter, celui qui a le droit d'agir est libre de choisir le moment qui, à sa guise et au point de vue de ses intérêts, lui paraît le plus opportun pour le faire. Pourvu qu'il n'ait pas laissé écouler les délais de la prescription, dix, vingt, trente années par exemple, signifiât-il son assignation au dernier jour, il est dans son droit et on ne saurait lui objecter juridiquement comme un préjugé défavorable la tardivité de sa demande.

Est-il besoin d'insister longuement sur l'étrange et pénible situation qui est faite au propriétaire dont les droits sont menacés, au citoyen dont l'honneur peut être compromis par les allégations qu'un adversaire dépourvu de scrupules dirige contre eux ? Ils n'ont qu'à se tenir tranquilles, dit-on, jusqu'à ce que celui qui a émis les prétentions et propos qui leur portent préjudice, se décide à en faire juges les tribunaux. Mais un tel état de choses peut durer longtemps. Ce propriétaire, bon administrateur, désireux pour lui-même et pour sa famille de jouir sans entraves de ses droits légitimement acquis, va-t-il durant de longues années être condamné à une perpétuelle inquiétude, à une insécurité prolongée ? Son intérêt privé, l'intérêt pu-

Digitized by Google

blic même qui attache tant d'importance à la consolidation des patrimoines entre les mains de ceux à qui ils sont jusqu'à preuve contraire réputés appartenir, exigent qu'il en puisse être ainsi. En outre, pendant cette période d'inaction forcée qui s'étend jusqu'aux limites de la prescription, les preuves des droits du propriétaire peuvent périr. Faudra-t-il donc qu'à défaut de justifications suffisantes, lui-même ou ses héritiers se voient dépossédés? Un tel résultat est inique. Il n'est pas plus équitable de laisser pendant un laps de temps considérable l'honneur et la réputation d'une personne exposés sans défense aux inconvénients qui résultent des propos diffamatoires d'un tiers. Au point de vue de l'ordre public, n'est-ce pas légitimer dans une certaine mesure les voies de fait de la part de la victime à l'encontre de son diffamateur? C'est là un danger sérieux dont on doit tenir compte, et ce n'est pas répondre suffisamment à l'objection soulevée que de dire : la prescription appartient à tout le monde, et elle aussi intéresse l'ordre public. Dès lors, on ne saurait l'abréger par voie indirecte en mettant le tiers qui émet des propos diffamatoires en demeure d'intenter une action, en différât-il l'introduction par calcul ou par méchanceté.

Cette solution que n'ont admise ni peut-être le droit romain, ni sûrement notre ancien droit, ni plusieurs lois modernes doit, avant d'être accueillie, faire l'objet d'un examen approfondi. Les conséquences qu'elle peut entraîner sont, en effet, trop graves pour qu'on ne s'efforce pas d'y apporter un remède, et ce remède nous l'allons demander tout à la fois aux enseigne-

Digitized by Google

ments du passé et aux règles édictées par la législation étrangère contemporaine.

En droit romain, c'est dans la loi *Diffamari* (Code, loi 5, livre VII, titre XIV) que se trouverait le principe de l'action provocatoire ou de jactance. Il s'agissait d'un ingénu dont l'état d'homme libre avait été mis en doute par des bruits propagés sur son compte par l'erreur ou la mauvaise foi. Désireux de recourir à tous les moyens propres à faire cesser ce langage préjudiciable, il s'adressa aux empereurs Dioclétien et Maximin qui répondirent que si, après avoir sommé son adversaire en justice, celui-ci s'obstinait à faire courir des bruits fâcheux, le président de la province pourrait statuer sur son état. Tout bien considéré, ce texte ne contient aucune disposition qui institue une procédure en vertu de laquelle l'auteur des propos diffamatoires pouvait être sommé de les prouver dans un délai déterminé et, faute de l'avoir fait, être condamné à un perpétuel silence, c'est-à-dire à être déchu des prétentions dont il s'était targué. C'est cependant en ce sens qu'a été interprétée la loi précitée par de nombreux juristes, et quelques autres textes paraissant susceptibles de se prêter à la généralisation du principe que nous venons de faire connaître, on en a conclu que l'action de jactance puisait sa source dans le droit romain, bien qu'en somme les empereurs susnommés n'aient eu peut-être d'autre intention que de réserver à l'ingénu une de ces actions appelées à Rome *præjudicia*. Cette dernière opinion est soutenue par M. Valabrègue (*Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, année 1888) avec un grand luxe d'érudition et d'ar-

Digitized by Google

guments. Il se peut bien que cet auteur ait raison, mais ce dont nous sommes sûr, c'est que son interprétation n'a pas prévalu même pour le droit romain, et que dans la période moderne la plupart des juristes parmi lesquels figure Merlin, font dériver des lois romaines l'action de jactance telle que nous venons de l'énoncer.

Que les légistes et les anciens parlements, croyant se rattacher au passé, aient ou non créé une innovation, il est constant que, dans notre vieux droit, l'action provocatoire était admise avec l'extension aux matières civiles et pénales et avec les conséquences que nous avons signalées : la citation en justice à l'effet de justifier les prétentions dont on s'était *jacté* et, à défaut de justification, la condamnation à garder, en ce qui les concernait, un silence perpétuel. Vainement quelques jurisconsultes tentèrent de résister : cela n'empêcha pas l'action provocatoire d'être bientôt d'un usage très répandu. Il résulte des témoignages de Boyer, d'Automne, de Bretonnier sur Henrys, de Bouvet, de Julien, qu'on y avait recours dans le Lyonnais et dans toute l'étendue du département de Bordeaux, en Dauphiné, ainsi que dans les ressorts des parlements de Dijon et de Provence.

L'assignation une fois donnée, le cité, s'il comparaissait en justice, pouvait reconnaître que ses prétentions étaient mal fondées et qu'il n'avait aucune action à intenter contre son adversaire. En ce cas, le procès se terminait tout naturellement et celui qui bénéficiait de cet aveu obtenait contre son adversaire un jugement qui en donnait acte et condamnait ce dernier à ne

Digitized by Google

jamais reproduire ce dont il s'était vanté. Dans le cas, au contraire, où l'assigné persistait dans ses allégations par lesquelles il avait diffamé le demandeur ou prétendu des droits sur sa chose, on lui impartissait un délai pour en administrer les preuves. Selon qu'il y réussît ou non, il obtenait gain de cause ou succombait avec injonction de ne jamais recommencer l'instance. Mais quand le cité faisait défaut, pouvait-on lui imposer un perpétuel silence après une seule assignation? On s'accordait généralement à reconnaître qu'une citation unique était insuffisante pour que le défendeur fût réputé avoir été sommé de se présenter. Selon Boyer, on en exigeait quatre en France. Sans doute, celui qui n'était assigné qu'une fois ne recevait pas une sommation assez formelle, assez complète d'avoir à comparaître, étant donnés les errements des procédures ordinaires qui admettaient largement le défaut, mais on ne saurait contester que quatre citations constituaient un luxe excessif d'exploits. Quand le défendeur s'était vu ordonner par défaut de garder le silence à perpétuité, faute de justifications, il ne pouvait plus être jugé à nouveau, eût-il découvert ultérieurement des pièces décisives ou des témoignages de nature à lui donner raison.

L'action provocatoire n'étant aujourd'hui prévue par aucun texte du Code de procédure civile, on peut se demander si elle existe encore. Cette question, quoique déjà quelque peu controversée, mais moins généralement que dans la période actuelle, s'est résolue à une certaine époque par l'affirmative, aussi bien en doctrine qu'en jurisprudence. Merlin, Demo-

Digitized by Google

lombe, Aubry et Rau, Bonnier, Poncet, Chauveau. Ancelot, Garsonnet (nous n'indiquons pas les références des ouvrages) se prononçaient en ce sens. La jurisprudence des cours d'Aix, 12 juillet 1813, de Bordeaux, 16 juillet 1851 (D. P. 1861, 2, 198), d'Angers, 8 juillet 1868 (D. P. 1868, 2, 154), de Nancy, 5 juin 1869 (D. P. 1872, 2, 116) s'était ralliée à la même solution. Elle ne qualifiait pas, toutefois, dans toutes les espèces, l'action intentée d'action provocatoire : pour justifier les demandes, elle se fondait parfois sur l'intérêt né et actuel qu'a celui à l'encontre duquel ont été émises des prétentions préjudiciables, de faire prononcer leur défaut de fondement.

Actuellement, il semble qu'on revient sur ces idées. Moins nombreux sont les jurisconsultes qui admettent l'action provocatoire et quelques-uns même la repoussent formellement (Voir notamment GLASSON, *Traité théorique et pratique de procédure civile,* 8e action; DALLOZ, *Jurisprudence générale et supplément,* sous la même rubrique). La jurisprudence des cours d'appel est défavorable : Orléans, 15 mars 1889 (D. P. 1889, 2, 188); Grenoble, 17 janvier 1891 (D. P. 1892, 2, 265); Limoges, 21 mai 1894 (D. P. 1897, 2, 377). Quant à la Cour de cassation, la chambre des requêtes n'a eu qu'une fois, à notre connaissance, l'occasion d'examiner la question. Dans un arrêt du 18 décembre 1878 (D. P. 1881, 1, 23), elle s'est prononcée d'une manière peu catégorique et semble avoir jugé que l'action intentée avait été à tort qualifiée action de jactance. La chambre civile, sans se prononcer sur l'admissibilité de l'action provocatoire a, une première

Digitized by Google

fois, cassé pour défaut de motifs, un arrêt de la cour de Paris qui avait laissé sans réponse des conclusions formulées devant elle (D. P. 1888, 1, 417). Enfin, la chambre civile a admis la validité d'une action qui avait de l'analogie avec l'action provocatoire, mais présentait plutôt le caractère d'une demande en franchise d'immeuble (23 juin 1890, D. P. 1890, 1, 289). Comme on le voit, en somme, il n'est pas possible de soutenir que la cour suprême a résolu nettement la question qui nous occupe.

Il nous faut maintenant examiner à fond les considérations invoquées en faveur de l'existence de l'action provocatoire dans notre droit actuel. Elle est conforme, dit-on, à une tradition des plus imposantes de notre ancien droit, et il n'est pas vraisemblable que le législateur ait voulu rompre avec le passé. Nulle part, ni dans les travaux préparatoires, ni dans les textes du Code de procédure civile, ni dans aucune loi postérieure, on ne trouve la trace d'intentions novatrices de sa part, et tout porte à croire que s'il avait eu la volonté d'innover, il se serait nettement expliqué. Ce sont là des arguments dont il ne faut pas exagérer la portée : au point de vue d'une modification législative, ils sont excellents, mais en ce qui touche l'application du droit actuel, ils n'ont aucune efficacité. On ne peut pas, en effet, se fonder sur le silence d'une loi codifiée comme le Code de procédure pour en induire l'existence d'une action. Il faudrait, pour la consacrer, une disposition précise qui ne saurait être suppléée par une tradition, si ancienne et si respectable qu'elle puisse être.

Digitized by Google

Celui qui est en butte à des menaces de poursuites ou de procès, à des jactances de nature à nuire à ses intérêts matériels et à sa considération, n'est-il pas digne de la protection légale, ajoute-t-on ? S'il n'a pas la possibilité d'y mettre un terme avant qu'il plaise à son adversaire d'introduire une demande qui peut être reportée jusqu'aux limites de la prescription, il est exposé à se voir lésé dans sa fortune, son crédit et son honneur, au grand détriment de sa propre personnalité et de sa famille. Pourquoi la victime d'allégations et de prétentions préjudiciables n'intenterait-elle pas l'action en jactance ? Elle a bien l'intérêt nécessaire pour donner naissance à une action judiciaire, et cet intérêt ne se base pas sur une éventualité ; il est né et actuel, puisque le préjudice résultant des jactances de l'adversaire est réalisé et que, sans être aussi considérable qu'il le deviendra plus tard, il a une consistance suffisante qui ne permet pas de le considérer comme hypothétique. Le trouble dans la jouissance de ses droits, les inquiétudes qui en sont la conséquence, les menaces de contestations suspendues sur sa tête, la crainte d'un dépérissement des preuves favorables à sa cause, constituent au profit de celui contre lequel on a émis des prétentions ou des propos nuisibles, de sérieuses raisons d'agir.

Rien de plus exact comme doctrine juridique, cette solution se défend par elle-même, mais comme élément générateur d'une action tendant à faire valoir un droit, alors qu'on ne saurait la puiser dans l'interprétation même extensive d'une disposition légale, il est plus difficile d'admettre qu'elle soit soutenable.

Digitized by Google

Certes, si l'un des adversaires en présence dans la situation que nous visons est intéressant, ce n'est pas celui qui a émis des prétentions sur les droits de l'autre ou des allégations portant atteinte à sa considération. Tout le monde est d'accord à cet égard, et si l'application des lois se fondait sur des arguments de sentiment et non sur des règles formelles, il n'y aurait pas lieu d'hésiter en ce qui touche l'admissibilité de l'action provocatoire.

Les non-partisans de l'existence de cette action font grand état de cette idée, que l'on ne peut sans arbitraire intervertir l'ordre légal de l'administration des preuves par la transformation en demandeur de celui qu'on assignerait en justification de ses prétentions et jactances; et à défaut pour lui de la produire, en condamnation à un perpétuel silence. Si cette argumentation était fondée, elle s'appliquerait aussi bien à la réforme législative dont nous sommes l'adepte convaincu, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'à la solution jurisprudentielle dont l'exactitude juridique est discutable.

L'interversion de la preuve, dit-on, constituerait un grave danger parce qu'il suffirait à celui dont les droits tont mal établis et qui serait certain de succomber comme demandeur de faire état de propos et prétentions du tiers contre lequel il ne peut agir, dont il redoute les revendications, et de l'assigner en justification desdits propos et prétentions, et s'il ne la produit pas dans un délai déterminé, en déchéance de ses droits. On se garde bien de dire que le tiers en question ne s'est peut-être livré à ses jactances que dans

Digitized by Google

le but d'exercer une pression sur un adversaire qui craint les procès et n'a peut-être jamais plaidé de sa vie, et de l'amener ainsi à composition en en tirant, sous couleur d'une prétendue indemnité, un bénéfice immoral. Mais en quoi donc l'auteur de jactances regrettables est-il contraint de devenir demandeur malgré lui au mépris des règles de notre droit ? Ce n'est pas la loi, ce sont les actes et propos mêmes de ce soi-disant *demandeur forcé* qui lui font perdre les avantages de sa situation de défendeur. Si cette situation lui échappe, c'est à cause de sa jactance, de sa faute par conséquent, et il ne saurait s'en faire un titre pour conserver sa position antérieure et ne pas subir l'interversion de la preuve. Il n'avait qu'à se tenir tranquille et l'état de choses juridique dont il profitait n'aurait pas été modifié.

On ne peut non plus, à l'encontre de notre raisonnement, se faire une arme du principe qu'on ne peut être contraint d'agir en justice malgré soi, car ce principe est susceptible de recevoir des exceptions, témoins les assignations en déclaration de jugement commun qui non seulement sont possibles, mais parfois deviennent nécessaires. Or, s'il est intéressant pour une partie de pouvoir mettre en cause tous ceux dont elle aurait à craindre une manifestation d'intérêts contraires, il n'est pas moins important d'assurer la défense de celui qui ne demande qu'à vivre en paix et qui pendant dix, vingt, trente années, sera inquiété dans ses droits sans avoir la possibilité de les faire valoir en justice.

L'objection tirée de ce qu'on n'a pas le droit de

Digitized by Google

priver l'auteur des jactances du bénéfice de la prescription ne paraît pas fondée. Ce n'est pas la loi qui le lui enlèvera, c'est lui-même qui s'en privera par ses propos et prétentions, par toute sa conduite qui implique l'abdication des délais légaux. On ne peut renoncer qu'à une prescription acquise, et toute renonciation faite à l'avance est nulle, la prescription étant, dans cette mesure, d'ordre public, ajoute-t-on. Nous n'avons rien à objecter à un principe constant de notre droit, mais sans y faire échec, le législateur prévoyant de la part de certaines parties des actes inconciliables avec la conservation des avantages que la loi leur assure, ne pourrait-il pas édicter une réglementation nouvelle de la prescription et décider que, dans l'éventualité dont nous nous occupons, l'auteur des jactances n'y aurait plus droit, la situation s'étant par son fait modifiée depuis la date où ont commencé à courir les délais de prescription? Rien, ce semble, ne saurait s'y opposer, car à un état de choses nouveau une nouvelle règle est applicable.

Si quelques esprits considèrent la procédure provocatoire comme contraire aux inspirations de l'équité et aux vrais principes juridiques, il est des nations étrangères comme l'Allemagne et l'Autriche qui l'admettent ou la remplacent par des équipollents.

Le Code de procédure civile allemand de 1877 a donné à l'action provocatoire une extension qui mérite de retenir l'attention. Elle a pour effet de permettre à la personne qui y est légitimement intéressée, de se mettre immédiatement à l'abri de réclamations de la part non seulement de ceux qui se sont targués de

Digitized by Google

prétentions pouvant porter atteinte à ses droits, mais encore d'individus indéterminés ou inconnus et de les sommer d'avoir à faire valoir leurs droits en justice avec preuves à l'appui sous peine de déchéance. Cette procédure s'applique surtout en cas de perte d'effets négociables endossés en blanc ou de titres au porteur, mais l'emploi n'en est pas restreint à ces seules éventualités. Voici comment le législateur règle la manière de procéder : la demande à fin de procédure provocatoire est faite par écrit ou déclaration au greffier qui en dresse procès-verbal. Il peut être statué sans débat oral préalable. En cas de recevabilité de la demande, c'est le tribunal de bailliage compétent sans limitation de valeur qui décerne la sommation. Cette pièce de procédure doit contenir l'invitation de produire ses prétentions et ses droits, au plus tard au jour fixé pour procéder sur la sommation, l'indication des déchéances qui seront encourues à défaut de la production demandée, enfin la fixation d'un jour pour être statué sur la sommation. Elle est publiée par voie d'affiche dans le tableau du tribunal et insérée dans l'*Indicateur de l'empire d'Allemagne,* conformément aux règles prescrites pour les citations, sauf disposition spéciale contraire. Cette publication est valable, alors même que l'affiche est prématurément enlevée du tableau ou, si elle a été renouvelée, même quand les intervalles fixés n'ont pas été observés. A moins que la loi n'en ait autrement ordonné, il doit y avoir un intervalle de six semaines au moins entre le jour de l'insertion ou de la première insertion dans l'*Indicateur de l'empire d'Allemagne,* et le jour fixé pour

Digitized by Google

procéder sur la sommation. Après la clôture de l'audience sur la sommation, mais avant la prononciation du jugement de forclusion, la production peut encore être réputée faite en temps utile.

Le jugement de forclusion est rendu en audience publique et sur conclusions. Avant de le prononcer, le tribunal peut prescrire une plus ample information et notamment ordonner que le demandeur affirmera sous la foi du serment la vérité de ses allégations. Le pourvoi immédiat est admis contre le décret qui a rejeté les conclusions tendant à obtenir le jugement de forclusion, et contre les restrictions ou réserves ajoutées à ce jugement.

S'il est fait une production qui conteste le droit allégué par le demandeur, il y a lieu, suivant les circonstances, soit de surseoir à la procédure provocatoire jusqu'à la décision définitive qui fait l'objet de la production, soit de réserver dans le jugement de forclusion le droit au sujet duquel a été effectuée cette production.

Lorsque le demandeur n'a pas comparu au jour indiqué pour procéder sur la sommation, il est indiqué, sur ses conclusions, une nouvelle audience, mais les conclusions ne sont recevables que dans les six mois, à partir du jour de l'audience fixée par la sommation. En cas d'indication d'une nouvelle audience, il n'est pas nécessaire d'annoncer cette audience par un avis public.

Le tribunal peut ordonner la publication des dispositions essentielles du jugement de forclusion au moyen d'une insertion dans l'*Indicateur de l'empire*

Digitized by Google

d'Allemagne. Ce jugement n'est susceptible d'aucun recours, dans le sens que l'on attribue ordinairement à cette expression, mais il est possible de l'attaquer par voie d'action devant le tribunal régional dans le ressort duquel siège le tribunal de bailliage qui a délivré la sommation.

Ainsi, ce qu'on ne peut faire par voie d'appel on peut le faire par voie d'action directe devant une autre juridiction, dans certaines conditions déterminées, il est vrai, mais malgré cette condition une telle procédure n'est pas sans étonner quelque peu. Il y a lieu d'intenter cette action quand on ne se trouve pas dans l'un des cas où la loi autorise la procédure provocatoire, ou bien si la publication de la sommation ou l'un des modes de publication prescrits par la loi ont été omis. Il en est de même lorsque le délai fixé pour la sommation n'a pas été observé; quand l'exercice des fonctions judiciaires était de plein droit interdit au juge qui a connu de l'affaire; si, malgré la production faite, une prétention ou un droit n'a pas été pris en considération dans le jugement; ou enfin, dans le cas où les conditions dans lesquelles l'action en restitution est admise à raison d'un fait punissable, se rencontrent dans l'espèce. Une loi du 17 mai 1898 et un certain nombre d'articles du Code civil de 1900 ont pu modifier en quelques points de détail l'application de la procédure provocatoire, mais l'ont maintenue dans ses grandes lignes.

Il y a dans cette procédure d'excellentes choses en ce sens qu'avec elle les droits se consolident et perdent toute incertitude à bref délai. Que son extension à des

Digitized by Google

personnes indéterminées ou inconnues lorsqu'il s'agit de titres et valeurs égarés soit satisfaisante, nous l'admettons. Mais il n'en saurait être de même lorsqu'il s'agit d'autres intéressés dans les affaires ordinaires. Ceux-ci, qui n'ont jamais manifesté de prétentions contraires aux droits du demandeur, n'en sont pas moins contraints de comparaître en justice sans qu'on puisse leur imputer d'avoir provoqué leur comparution par leurs agissements. Ils sont, en dehors de toute faute de leur part, privés des délais de la prescription, et si au point de vue immobilier cela n'a pas grande importance grâce au fonctionnement des livres fonciers, au point de vue des créances et des autres droits de nature mobilière, il en peut résulter de sérieux inconvénients pour eux. Ces motifs nous font dire que la législation allemande ne nous offre pas en la matière un modèle qu'il y ait lieu d'imiter.

L'Autriche a pendant de longues années admis l'action provocatoire provenant de la loi *Diffamari,* mais dans le Code de procédure civile de 1895, elle l'a remplacée par une action appelée *négative,* dont le but est de constater que tel ou tel droit existe ou n'existe pas. On arrive de la sorte, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par l'exposé de la procédure suivie, à des résultats plus étendus que ceux de l'ancienne action provocatoire.

Nous devons les renseignements que nous allons fournir sur l'action *négative* à M. François Klein, directeur au ministère de la justice à Vienne et rédacteur du nouveau Code de procédure civile autrichien, et nous avons à cœur de lui exprimer ici toute notre

Digitized by Google

gratitude pour le service qu'il nous a si obligeamment rendu.

Aux termes de l'article 228 du Code de procédure autrichien, on a le droit d'intenter en justice une action destinée à la constatation de l'existence ou de la non-existence de droits, à établir qu'une personne est en relations de droit avec une autre personne, qu'un titre est authentique ou non, si le demandeur a un intérêt immédiat à ce que ce droit ou cette authenticité soit aussitôt constaté par une décision judiciaire. Cet intérêt n'a pas besoin d'être prouvé lorsqu'il s'agit de l'État qui doit établir des prétentions de sa part à l'égard de ses employés ou des prétentions résultant d'un bail envers les preneurs des biens de l'État. Ainsi l'édicte sur ces derniers points la loi d'introduction du Code de procédure civile.

Cette même loi (art. 39) dispose que le juge ou bien le président du tribunal peut ordonner dans un pareil procès, suivant la proposition du demandeur ou d'office, que le défendeur présente les titres et les pièces qu'il possède et qui concernent la contestation. Il a également la faculté de prescrire à la requête du demandeur ou d'office, l'apport des titres concernant le procès qui sont en dépôt auprès d'une autorité ou chez un notaire.

L'article 48 du règlement sur les livres fonciers permet au propriétaire d'immeubles ou d'un droit qui est reconnu par les livres fonciers d'intenter l'action provocatoire si quelqu'un a obtenu une prénotation, qui a été déjà effacée, n'ayant pas été justifiée. Il peut ensuite, en cas de nécessité, prévenir la nouvelle con-

Digitized by Google

cession de la prénotation en notant le jugement sur les livres fonciers. Dans cette éventualité, la loi d'introduction du Code de procédure civile admet qu'une action soit formée pour constater que le droit prénoté n'existe pas et que le demandeur puisse ensuite, s'il y a nécessité, prévenir la nouvelle concession de la prénotation en notant le jugement dans les livres fonciers.

Quant aux preuves, la situation accidentelle des parties n'influe pas d'une manière décisive sur la détermination de la personne tenue de les produire. La doctrine enseigne que ce n'est pas au demandeur qu'il appartient d'établir que le droit du défendeur est inexistant, que c'est au contraire à ce dernier qu'incombe la charge de prouver son existence. D'après cette opinion, l'avantage qu'offre l'action provocatoire reste intact, en ce cas aussi, c'est-à-dire l'obligation de fournir les preuves ne sera pas modifiée.

L'action négative du Code de procédure autrichien, sauf qu'elle est applicable à tout litige, présente certaines analogies avec les actions confessoire et négatoire du droit romain qui ne régissaient que les servitudes. Par la première, celui qui voulait exercer un droit de servitude concluait à ce que l'auteur du trouble dont il était victime fût déclaré soumis à cette servitude avec défense d'y troubler le demandeur. Par l'action négatoire, le propriétaire d'un immeuble prétendûment astreint à une servitude demandait que son fonds fût déclaré libre et qu'il fût interdit à celui qui se prévalait de cette servitude, de s'en servir.

Telle que nous venons de la décrire, il faut le reconnaître, l'action négative autrichienne donne toutes

Digitized by Google

garanties pour la sauvegarde des droits et présente de sérieux avantages. La négation qui est son caractère distinctif peut cependant parfois faire naître des difficultés ; on sait, en effet, qu'une négation ne se prouve pas toujours aisément.

Somme toute, malgré l'appréciation que nous venons de formuler sur la procédure autrichienne, nous préférons l'action provocatoire comme étant mieux déterminée, mais nous ne lui donnerions pas l'extension que lui attribue le droit allemand, et voici comment nous la réglementerions : lorsqu'une personne se targuerait d'allégations ou de prétentions de nature à nuire à la considération ou aux intérêts d'une autre personne, cette dernière aurait le droit de l'assigner devant le tribunal civil à l'effet par elle de faire la preuve des allégations et prétentions qu'elle aurait émises. Le tribunal, après avoir statué sur la recevabilité de l'action, fixerait au cité un délai pour faire valoir les droits dont il se serait targué, et, passé ce délai, celui-ci serait forclos. C'est au demandeur qu'en cas de dénégation de la jactance incomberait le fardeau de la preuve, et s'il ne l'administrait pas, le cité obtiendrait gain de cause sans plus de formalités. Dans le cas où la jactance serait établie, son auteur devrait, dans un délai à impartir par le tribunal, former sa demande au fond, sinon il serait condamné à un silence perpétuel sur ses prétendus droits et en serait déclaré déchu. Si le cité faisait défaut, le jugement de recevabilité lui serait notifié avec sommation de prouver ce dont il se serait *jacté,* puis publié dans un ou plusieurs journaux du département ; ensuite, dans les deux mois

Digitized by Google

à partir de cette publication, il serait statué au fond sur la demande du citant sans aucune opposition possible et le cité encourrait la déchéance, sauf à user du droit d'appel dans les conditions du droit commun. Cette procédure serait de nature à sauvegarder tous les droits, elle constituerait pour eux un moyen efficace de défense et de consolidation et comblerait une lacune de notre procédure civile. Nous estimons donc qu'il est avantageux de l'introduire dans notre législation.

Telles sont les conclusions qui se dégagent de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer. Nous n'avons rien négligé pour la rendre intéressante et en démontrer l'utilité. Avons-nous réuni, dans ce travail, les conditions que visait le poète latin, pour d'autres œuvres à la vérité, dans ce vers si connu :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Ce serait s'illusionner que de le croire. Cette bienfaisante combinaison de l'utile et de l'agréable ne se rencontre pas toujours sous la plume des écrivains et dans les sujets qu'ils traitent ; l'on sait, d'ailleurs, que dans notre prosaïque existence, l'utile a un rôle plus important que l'agréable. Pour nous qui avons élaboré ce mémoire, nous n'avons qu'une ambition : c'est, en nous étant occupé de l'utile, d'être agréable à l'Académie qui a bien voulu nous recevoir parmi ses associés correspondants.

Digitized by Google

POÉSIES

PAR ALEXANDRE DE METZ-NOBLAT

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

CRÉPUSCULE

Au coucher du soleil déjà tardif, au terme
D'un dur après-midi de labour dans le champ
Qui chevauche la lourde échine du versant,
L'homme et ses quatre bœufs ont regagné la ferme.

Le bruit sourd de leurs pas se perd dans l'ombre accrue
Là-bas, vers le chemin de terre du vallon;
Amorçant de son soc intrépide un sillon,
Seule, au sommet du champ, demeure la charrue.

Un dernier chant de merle adoucit la tristesse
Du soir qu'appesantit le mystère vernal:
Le silence s'aggrave et le linceul égal
De la fatale nuit s'alourdit et s'abaisse.

Au milieu de la haie, un cerisier sauvage
Effeuille en hésitant ses corymbes fleuris:
Et, vol d'elfes légers, les pétales flétris
Voltigent en jouant de branchage en branchage.

Le vent tiède mollit: la glèbe humide fume
Au faîte du versant fraîchement éventré,
Et la lune qui monte argente sur le pré
Des ondes de brouillard et des nappes de brume.

... Les jantes et les rais criblés d'argile brune,
Le coutre embarrassé d'herbes, et le versoir
Émergeant à demi, poli comme un miroir,
Dans le champ la charrue est seule, au clair de lune;

Digitized by Google

Seule comme au repos de son labeur austère...
Et voici que soudain, l'aile lente, sans bruit,
Rasant le chaume vient se percher pour la nuit
Sur l'un des mancherons un corbeau solitaire...

UN SOIR DE MAI

Davos, 190...

Le printemps la visite enfin, cette vallée
Qui dort, frileuse encor, jusqu'à la fin d'avril
Sous un linceul tardif de neige et de grésil,
Propice au long sommeil de la terre gelée.

Au bord de la forêt de sapins chante un merle...
La sève gonfle et fend les bourgeons des sureaux ;
Les saules sont fleuris : de leurs souples rameaux
S'égrènent les chatons de peluche gris perle.

Voici, flèche rapide, un couple d'hirondelles
Qui frôle de si près les chevrons de mon toit
Que je vois le moelleux duvet du corps étroit,
La fourche de la queue et la moire des ailes.

J'entends le gazouillis d'alouettes légères
Ruisseler au zénith, vibrant, joyeux et clair,
Et l'essaim des bourdons sonores emplir l'air,
Guidés par leur instinct vers les fleurs printanières.

L'eau du torrent gonflé mousse, mugit et gronde
Et fouette en dévalant la folle herbe du bord ;
Parfois, au fil du flot, dérive un arbre mort
Arraché, vieil ancêtre, à la forêt profonde.

A bientôt dans les prés les crocus diaphanes,
L'anémone velue et le beau trolle d'or,
La campanule frêle et pâle, et, rare encor,
Intense et pur saphir, l'œil bleu des gentianes.

Digitized by Google

A bientôt la bruyère et les champs de pensées,
Les grands chardons cendrés et les fiers aconits,
Les orchis, l'alpenrose et, parmi les granits,
L'élégante fougère aux frondes élancées.

A bientôt les sommets crêtés de roche chauve,
Hautes cimes sans neige à peine quelques mois,
Où niche l'aigle noir et bondit le chamois,
Où meurent les couchants et naît l'aurore mauve.

... L'air est tiède, ce soir. Aucun vent ne torture
Les panaches bleutés qui s'échappent des toits ;
Le ciel va s'éclaircir et les nuages froids
Fondent à l'horizon dans l'immensité pure.

L'heure est douce. Il fait bon respirer le silence.
L'ombre vient de gagner le fer de mon balcon
Et laisse resplendir le neigeux Rhætikon,
Muraille immaculée où mon rêve s'élance.

J'ai sous les yeux des prés, tendres et vertes moires,
Que découpe le cours d'innombrables ruisseaux :
L'un frôle une scierie et j'entrevois ses eaux
Écumer sur la roue et les palettes noires.

Au flanc de la montagne, au-dessus de l'église,
Le petit cimetière enclos de murs nouveaux :
Je vois ses croix, son saule et, parmi les tombeaux,
L'herbe qui croît touffue et s'incline à la brise.

Ce soir, mai jusqu'à lui monte, chante et rayonne
Et peut-être les morts, dans leur sommeil glacé,
Tressaillent-ils quand l'air tiède vient caresser
Les croix de pierre blanche et l'herbe qui frissonne...

Ce soir, le champ des morts me semble moins austère.
Je sens que le printemps est là, près de franchir
Le seuil grillé ; qu'il veut entrer pour adoucir
D'une moisson de fleurs sa tristesse sévère.

Digitized by Google

... Et voici que, la pelle et le pic sur l'épaule,
Un vieillard fait grincer la grille sur ses gonds.
Il entre. Je le vois marcher dans les gazons,
Chercher puis s'arrêter dans l'ombrage du saule.

La pointe de son pic sur la terre rebelle
Résonne : je perçois la plainte du gravier...
... Et le vieux fossoyeur d'un geste coutumier,
Pioche, déblaie et creuse une tombe nouvelle...

Ah ! Mort ! Infatigable et muette compagne
Qui nous suis pas à pas, prête à poser ta main
Glacée à notre épaule, au tournant du chemin,
Pour qui donc cette tombe au flanc de la montagne ?

Qui viens-tu d'arrêter de ta main décharnée ?
Enfant ? Vierge ? Amoureuse ? Épouse ou vieillard las ?
A qui viens-tu d'ouvrir le tragique au-delà
Au soir d'une aussi belle et paisible journée ?

CIGOGNE D'ALSACE

A M. H...

(Écrit un an après le traité de Vereeniging)

Au faîte d'un clocher paroissial d'Alsace,
Sur la flèche de grès renforcé de granit
Dominant les plus fiers pignons de la grand'place,
La cigogne rêvait, seule au bord de son nid.
Septembre s'achevait. Déjà les matinées
Avaient fraîchi. Houblons et pampres, par endroits,
Abandonnaient au vent leurs verdures fanées,
Et du givre, à l'aurore, avait poudré les toits.
Le soir, des brouillards gris ouataient les oseraies ;
Par troupes les enfants s'échappaient tout le jour
Pour cueillir les fruits mûrs des buissons et des haies,
Et la forge affûtait les socs pour le labour.

Digitized by Google

Les lointains bleus perdaient leur chaude transparence,
Sur les Vosges mouraient de plus graves couchants
Et les regards des vieux qui travaillaient aux champs
Planaient plus volontiers vers l'horizon de France...

Sur son clocher de grès rose, vers le midi,
La cigogne rêvait, frileuse. Je lui dis :
Quand la rigueur d'un froid prématuré te chasse
Vers la splendeur de cieux cléments, hors de l'Alsace,
Où t'emporte ton vol hâtif ? A quels climats
Demandes-tu l'oubli de nos âpres frimas ?

L'oiseau me répondit : Par delà des mers bleues,
Des déserts embrasés, des lacs et des marais,
Par delà l'ondoîment ténébreux de forêts
Qui boisent des milliers et des milliers de lieues,
Je m'enfuis chaque automne. Et sur un toit béni,
Émergeant d'une mer sans bords de pâturages,
Des fermiers m'ont construit de tourbe et de branchages
Sur une cheminée un nid

L'herbe épaisse du veldt autour de nous ondule ;
Le soleil tropical brûle sur l'horizon ;
Déjà le blé nouveau germe dans le sillon ;
Les bœufs ne rentrent plus quand vient le crépuscule.
Le ciel des nuits voit naître et cligner l'infini
Flamboîment irisé des étoiles australes
Où, ruisselante ainsi que des gouttes d'opales,
La croix du Sud trône au zénith.

Comme ici, les enfants avec des cris de joie
Accueillent mon retour printanier sous leur ciel :
J'annonce les beaux jours et le règne annuel
De l'été sur la glèbe austère qui verdoie.
... Puis un soir, au poudreux berceau de bois tourné
Qui berce chaque année une nouvelle vie,
Quand tous dans les lits clos sommeillent, je confie
Comme en Alsace un nouveau-né...

Digitized by Google

Les fusils sont muets... La chaude averse lave
Les murs que l'incendie avait vêtus de deuil ;
Les morts ont maintenant l'aumône d'un cercueil...
Mais sous le joug frémit un peuple fier et grave...
Les tocsins et les glas ont tari leurs sanglots...
Mais jamais je ne vis tant de veuves plaintives
Sur le seuil de l'église et tant de croix hâtives
Sous les ifs du champ du repos.

Pendant les nuits, j'entends de mon toit solitaire
Étouffer dans le vent de rauques cris humains,
Et parfois je devine aux côtés des chemins
Des spectres décharnés surgis au ras de terre.
Ils s'assemblent, hagards, et, tendant les genoux,
Linceuls flottants, ils vont de demeure en demeure
En clamant d'une voix qui siffle, râle et pleure :
« Frères vivants, souvenez-vous ! »

Alors il me souvient que la nuit, en Alsace,
Du haut de mon clocher de grès rose, j'entends
Geindre les mêmes voix qui frôlent les vivants :
« N'oubliez pas vos morts, frères de notre race ! »
Je vois, nombreux, jaillir dans les chaumes déserts,
Dans les brouillards des prés et chaque houblonnière,
Ces fantômes qui vont de chaumière en chaumière
Frapper au bois des volets verts.

Ce sont les morts sacrés tombés pour la Patrie
Dont le sang répandu n'a pas été vengé,
Et que le pas brutal d'un vainqueur étranger
Vient éveiller au fond de leur tombe transie.
Ils vont, claquant des dents, le front bas, tous ces preux,
Sous les linceuls bruit comme un cliquetis d'armes,
Et dans l'obscurité je vois perler les larmes
Qui glissent de leurs grands yeux creux...

Digitized by Google

LES DEUX SŒURS

A M. Ch. G...

Au bord du talus du chemin,
A l'ombre d'élégants cytises,
Deux sœurs qui se donnaient la main
Étaient assises.

Deux sœurs, vierges aux cheveux blonds...
Le soleil fauve entre les branches
Tigrait d'un vol de papillons
Leurs robes blanches.

Bandeaux joliment retroussés
Par un discret peigne d'écaille,
Et liserons roses tressés
Marquant la taille.

Pieds nus, bras souples devinés,
Sous l'encens des dentelles blanches ;
Pour bijoux des jasmins glanés
Et des pervenches.

J'allais solitaire, étranger
A l'allégresse printanière,
Le cœur lourd sous le ciel léger,
Et l'âme amère.

Sans savourer l'éveil joyeux
Du jour, insensible à son charme :
Parfois je sentais à mes yeux
Sourdre une larme.

— Ami, m'ont dit les blondes sœurs,
Triste et plaintif ami, nous sommes
Celles qui bercent les douleurs
Des fils des hommes.

Digitized by Google

Nous avons jeunesse et beauté,
Un même désir nous assemble :
Nous voulons faire à ton côté
La route ensemble.

Tu nous confieras ton chagrin,
Ton amertume et tes alarmes :
Nous savons d'un doigt souverain
Tarir les larmes.

Nous rendrons à ton front chargé
De soucis sa fierté ravie ;
Nous te ferons d'un cœur léger
Aimer la vie.

Laisse-nous te donner la main,
Accepte-nous pour tes compagnes,
Nous voulons suivre ton chemin
Par les montagnes.

... Et les deux sœurs prenant les mains
Du passant las et solitaire,
Sablaient de leurs exquis jasmins
Sa voie austère.

— Êtes-vous anges, blondes sœurs,
Pour qu'aucun mal ne vous résiste,
Et que vous chassiez les noirceurs
De l'âme triste ?

Fîtes-vous déjà refleurir
Sur les tombeaux des fleurs de joie ?
Pour aimer, panser et guérir,
Qui vous envoie ?

Dieu vous donna-t-il mission
De vaincre et dompter la souffrance ?
— Oui ! Nous sommes l'Illusion
Et l'Espérance !

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 fr. à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1908.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1909 (sujet de science ou de linguistique).

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Digitized by Google

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Digitized by Google

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1908.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 fr., en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1908.

Digitized by Google

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 fr. destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

Le concours est ouvert pour 1908.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1908.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Ce prix est à décerner pour 1908.

Digitized by Google

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 fr., institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1908.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1908

L'Académie décernera en 1908 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Herpin. — Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur la question dont l'énoncé suit :

De l'insuffisance actuelle des voies de communication et de pénétration pour le développement économique des départements français de l'ancienne Lorraine (routes, voies navigables, chemins de fer, grands express internationaux). Étude *détaillée* des conséquences de cette insuffisance et des moyens d'y remédier.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1907.

Ils porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Digitized by Google

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1907.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy, de 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Gouy, de 600 fr., pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Mangeon, de 100 fr., pour la piété filiale.

Digitized by Google

4° Prix René de Goussaincourt, de 300 fr., pour la piété filiale.

5° Prix René de Goussaincourt, de 100 fr., pour actes de dévouement.

6° Prix Chassignet, de 1 500 fr., en faveur de la femme, fille, épouse ou veuve jugée digne par l'Académie.

7° Prix Cardin-Roussel, de 200 fr., pour une ouvrière dévouée à sa mère veuve. (Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

8° Prix René de Goussaincourt, de 100 fr., pour le dévouement d'un infirmier militaire.

9° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement.

10° Prix René de Goussainoourt, de 100 fr., pour les ouvriers et ouvrières de l'industrie.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé avant le 1er mars 1908, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1906

ABRAHAM (Tancrède). — Angers et ses environs. — Album de gravures à l'eau-forte. Château-Gontier, 1876, 1 vol. in-folio.

ACADÉMIE DE MACON. — Fêtes du centenaire, 5 septembre 1905. *Médaille commémorative en argent.*

BADEL (Émile). — Au pays du soleil. Excursions en Provence. Nancy, 1906, 1 vol. in-18. — En remontant la Moselle. Excursions dans les Vosges en 1901 et 1902. De Charmes à Remiremont. Épinal, 1906, 1 vol. in-8. — Les Gloires militaires de Lunéville. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Mon amoureuse. Nancy, 1906, 1 vol. in-12. — Le Général Félix et ses trois frères colonels. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Le Trésor de Saint-Nicolas-du-Port volé le 6 décembre 1905. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

BARDY (H.). — La Place de Belfort au commencement de la Révolution. 1788-1792. Belfort, 1905, 1 br. in-8. — L'Armorial de Saint-Dié en 1697. Saint-Dié, 1905, 1 plaq. in-8. — Souvenirs lorrains. Les otages de Saint-Dié (19 avril 1793-décembre 1794). Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Gustave Dauphin (1804-1859), peintre d'histoire. Belfort, 1906, 1 br. in-8.

Digitized by Google

BEAUPRÉ (Cte J.). — Sépultures barbares découvertes à Ludres en 1905. Nancy, 1905, 1 plaq. in-8. — La Station funéraire de Bois-l'Abbé (Sexey-aux-Forges), Nancy, 1905, 1 br. in-8. — Note sur l'âge attribué aux enceintes préhistoriques. Dijon, 1906, 1 plaq. in-8. — Observations concernant une forme particulière de tumulus signalée en 1882 par M. Chauvet. Le Mans, 1906, 1 plaq. in-8.

BÉNARD (C.). — Projet d'expédition océanographique double à travers le bassin polaire arctique. Bruxelles, 1906, 1 br. in-8.

BERNARDAKIS. — La Restauration du Parthénon. Athènes, 1906, 1 vol. in-18. — Le Stade et les jeux olympiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (en grec moderne). Athènes, 1906, 1 vol. in-24. — Sur le costume. Athènes, 1906, 1 vol. in-18.

BLONDEL (R.). — Réponse du président, M. R. Blondel, aux récipiendaires MM. Melin et Le Joindre. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

BOPPE (L.). — Les Établissements publics hospitaliers à Nancy. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

BOSSU (Louis). — Maisons ardennaises éteintes ou disparues. La famille des Portes. Paris, 1906, 1 br. in-8.

BOYÉ (P.). — Les Abeilles, la cire et le miel en Lorraine jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Étude d'économie historique. Nancy, 1906, 1 vol. in-8. — Animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine aux quinzième et seizième siècles. Paris, 1906, 1 plaq. in-8. — Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766). Nancy, 1906, 1 vol. in-8. — Essais de culture du riz en Lorraine

Digitized by Google

au dix-septième siècle. Paris, 1906, 1 plaq. in-8. — La Querelle des vingtièmes en Lorraine. L'exil et le retour de M. de Châteaufort. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

Bouvier (Félix). — La Révolte de Casalmaggiore. Août 1796. Mâcon, 1906, 1 br. in-8.

Caisse des Recherches scientifiques. — Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1905. Melun, 1906, 1 vol. petit in-4.

Charaux (A.). — Esther et Jeanne d'Arc, libératrices de leur patrie. Paris, 1906, 1 br. in-8.

Charoux (V.). — Cinq conférences d'histoire : sur les traités de 1815 ; sur la question d'Orient ; sur l'Égypte et le Soudan égyptien. Lille, 1906, 1 vol. in-8.

Chassinat (E.). — Bibliothèque des arabisants français. 1re série. Sylvestre de Sacy. T. I. Le Caire, 1905, 1 vol. in-8. — Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. IV, 2e fasc. Le Caire, 1905, 1 vol. in-4. — Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. T. III ; t. XII, 2e fasc. ; t. XIV. Le Caire, 1906, 3 vol. in-folio.

Chevalier (Ulysse). — Répertoire des sources historiques du Moyen Age. — Topo-bibliographie. Paris, 1894-1903, 6 vol. in-8.

Cinquantenaire de la chambre de commerce de Meurthe-et-Moselle. Revue des industries du département. 1905, Nancy, 1905, 1 vol. in-8.

Collignon (A.). — Le Portrait des esprits (*Icon animorum*) de Jean Barclay. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

Conférences faites au musée Guimet. T. XVIII, XIX. Paris, 1906. 2 vol. in-18.

Digitized by Google

CONGRÈS international des sciences ethnographiques. Paris, 1889, 1 plaq. in-8.

CONSTANTIN. — Des hémorragies tonsillaires et de leur traitement (Thèse de médecine). Toulouse, 1905, 1 vol. in-8.

DRUON (H.). — Fénelon, archevêque de Cambrai. T. I et II. Paris, 2 tomes en 1 volume in-18.

DUVERNOY (E.). — Les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au quatorzième et au quinzième siècle. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

FERTÉ (G.). — Aristophane. Pièces choisies. Paris, 1 vol. in-18 cart. — Aristophane. Texte grec annoté. Paris, 1898, 1 vol. in-18 cart.

FERTÉ (H.). — Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps. Paris, 1902, 1 vol. in-8.

FISCHER (H.). — Édouard Piette, 1827-1906. Rennes, 1906, 1 br. in-8.

FLICHE (P.). — Lavoisier et le genre Isoëtes dans les Vosges. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8. — Nota sobre algunos vegetales terciarios de Cataluña. Madrid, 1906, 1 br. in-8.

FRIOT (Le docteur Albert), 1854-1905. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

FRIREN (Abbé). — Camille Montagne à Longwy. Histoire et analyse d'un manuscrit botanique. Metz, 1905, 1 plaq. in-8. — Promenades bryologiques en Lorraine. 4e série. Metz, 1905, 1 plaq. in-8. — Troisième supplément au catalogue des Muscinées de la Lorraine. Metz, 1905, 1 plaq. in-8.

GRAND'EURY. — Sur les graines de Sphenopteris, sur l'attribution des Codonospermuns et sur l'extrême variété

Digitized by Google

des « graines de fougères ». Paris, 1905, 1 plaq. in-4. — Sur les inflorescences des fougères à graines du culm et du terrain houiller. Sur les graines et inflorescences des *Collipteris* Br. Paris, 1906, 2 plaq. in-4. — Sur les mutations de quelques plantes fossiles du terrain houiller. Paris, 1906, 1 plaq. in-4.

GUIMET (E.). — Conférences faites au musée Guimet. Paris, 1 vol. in-18.

GUYOT (Ch.). — Deux questions forestières : la naturalisation du sol forestier ; les forêts de protection et le régime des forêts des particuliers. Besançon, 1905, 1 vol. in-8.

HANAUER (Abbé). — Le Procès d'un faux moderne. S. l. n. d. in-8. — Diebolt Lauber et les calligraphes de Haguenau au quinzième siècle. Strasbourg, 1895, 1 vol. in-8. — Conrad Danckrotzheim et le *Heilig Namenbuch*. Strasbourg, 1896, 1 br. in-8. — L'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg. Rixheim, 1901, 1 vol. in-8. — Nouvelle note sur l'œuvre de Notre-Dame. Strasbourg, 1902, 1 vol. in-8. — Les Légendes de Notre-Dame et la critique moderne. Rixheim, 1903, 1 br. in-8. — Les Imprimeurs de Haguenau. Strasbourg, 1904, 1 vol. in-8. — Marlenheim. La villa mérovingienne et son immunité en partie conservée au dix-huitième siècle. Rixheim, 1904, 1 vol. in-8. — La Burg impériale de Haguenau. Strasbourg, 1905, 1 vol. in-8. — Le Protestantisme à Haguenau. Strasbourg, 1905, 1 vol. in-8.

HANAUER et KLÉLÉ. — Das alte Statutenbuch der Stadt Hagenau. Haguenau, 1900, 1 vol. in-8.

HUMBERT (L.). — De l'avenir de Nancy et de ses causes. Nancy, 1906, 1 plaq. in-4.

Digitized by Google

HUSSON (G.). — La Sépulture d'Isabelle de Rumigny et les tombeaux de l'abbaye du Pont-aux-Dames. Paris, 1906, 1 br. in-8.

JADART (H.). — Les Christs de prétoire. Recherches sur leur origine et quelques-uns de leurs types intéressants à Paris, à Reims et en quelques autres villes. Reims, 1906, 1 br. in-8.

KARLOWICZ (Jean). — Slownik Gwar polskich. — P. — Cracovie, 1906, 1 vol. in-8.

KRANTZ (Émile). — Frédéric Duvernoy, 1824-1904. 1 br. in-8.

LAIR (J.). — Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1905. Paris, 1905, 1 br. in-8.

LANGLOIS (Général). — Questions de défense nationale. Paris, 1906, 1 vol. in-18.

LANGSTED (A.). — Marc, le petit Savoyard. Récit pour la jeunesse (traduit du danois). Lausanne, 1906, 1 vol. in-18 cart.

DE LASTEYRIE et VIDIER. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. V, 1re livr. Paris, 1905, 1 vol. in-4.

LEHR (E.). — Des successions testamentaires d'après les principaux codes de l'Europe. Bruxelles, 1906, 1 plaq. in-8. — Étude sur le droit civil des États-Unis de l'Amérique du Nord. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

LHOTE (A.). — Histoire de l'imprimerie à Châlons-sur-Marne. Châlons-sur-Marne, 1894, 1 vol. in-4.

LE JOINDRE (Lieutenant-Colonel). — Notice sur le général de Bollemont, 1749-1815. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

LÉVY (Joseph). — La démolition des croix dans le canton de Neuf-Brisach, pendant la grande Révolution. Rixheim, 1905, 1 plaq. in-8. — La suppression des processions dans la Haute-Alsace pendant la grande Révolution. Rixheim, 1905, 1 plaq. in-8. — Geschichte des Dorfes Zimmerbach. Rixheim, 1906, 1 vol. in-8. — L'interdiction de l'usage des cloches dans la Haute-Alsace pendant la grande Révolution. Rixheim, 1906, 1 plaq. in-8.

LUCINUS TONSOR. — Accedunt duo carmina laudata. Amstelodami, 1906, 1 vol. in-8.

MARCHAL (Le chevalier Edmond). — L'Ancien palais de Bruxelles et ses hôtes princiers. Bruxelles, 1905, 1 vol. in-8.

MARTIN (Abbé Eugène). — Saint Théodore. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

MELIN (G.). — Henri de Tourville et son œuvre sociale. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

MENGIN (Henri). — Discours prononcé à la distribution des prix de l'École des Beaux-Arts, de l'école professionnelle Drouot et des écoles supérieures de garçons et de filles de la ville de Nancy.

MILLOT (Ch.). — Brouillards de mars et gelées de mai. La lune rousse. Nancy, 1905, 1 br. in-8. — L'Été de la Saint-Martin à Nancy. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

MONCEAUX (Paul). — Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. T. III. Le quatrième siècle d'Arnobe à Victorin. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

MORELLE (Edm.). — Prosper-Sylvain Denis, de Commercy. 1799-1863. Sa vie et ses œuvres. Commercy, 1906, 1 br. in-4.

Digitized by Google

NICKLÈS (R.). — Sur la découverte de la houille à Abaucourt (Meurthe-et-Moselle). Paris, 1 plaq. in-4. — V. de Lespinats. Paris, 1906, 1 plaq. in-8.

PAPELIER (Alb.). — Discours et allocutions (1889-1902). Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

PARISET (G.). — Compte rendu de l'exercice 1905-1906 des travaux de l'Académie de Stanislas. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

PARISOT (R.). — De la cession faite à Louis d'Outremer par Othon Ier de quelques « Pagi » de la Lotharingie (Lorraine) occidentale. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — L'enseignement de l'histoire et de la géographie à la Faculté des lettres de Nancy de 1854 à 1905. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

PASCAUD (H.). — Le Code civil et les réformes qu'il comporte. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

PFISTER (Chr.). — Tableau de la Lorraine de 1641 à 1670. Saint-Dié, 1905, 1 vol. in-8. — Emmanuel Héré et la place Stanislas. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Les statues de la place Stanislas. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

PIETTE (E.). — Gravure du Mas-d'Azil et statuettes de Menton. Paris, 1902, 1 br. in-8. — Notions complémentaires sur l'Asylien. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du Renne. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Les Écritures de l'âge glyptique. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Le Chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes. Paris, 1906, 1 plaq. in-8. — Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers. Saint-Quentin, 1906, 1 br. in-8. — Fibules pléistocènes. Paris, 1906, 1 plaq. in-8.

Digitized by Google

PINGAUD (L.). — Notice sur Alfred Rambaud. Besançon, 1906, 1 plaq. in-8.

DE ROCHE DU TEILLOY (Alex.). — Discours prononcé sur la tombe d'Eugène Génin, agrégé de l'université, professeur au lycée de Nancy, 1836-1906. Épinal, 1906, 1 plaq. in-32. — Les Étapes de Georges Bangofsky, officier lorrain. Fragments de son journal de campagne (1797-1815), recueillis par son petit-neveu Alexandre de Roche du Teilloy. Nancy, 1905, 1 vol. in-8. — Rapport sur la gestion du conseil de l'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar. Nancy, 1906, 1 vol. in-8. — Le Recueil de remèdes de Mme Foucquet, la mère des pauvres. 1590-1681. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — De la compétence civile à l'égard des États, des souverains, des agents diplomatiques et consulaires étrangers. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

REMY (J.-J.). — L'Alcoolisme, son développement, le remède. Un appel aux femmes françaises. Nancy, 1906, 1 br. in-8.

RISTON (V.). — P.-E. Chapelain, ancien conservateur des forêts, vice-président de la Société lorraine de photographie. Nancy, 1906, 1 plaq. in-8.

DES ROBERT (F.). — Aimé de Lemud. Metz, 1906, 1 vol. in-8. — Le grand Atour de Metz (1405). Metz, 1906, 1 vol. in-8.

DE ROSNY (Léon). — Revue orientale et américaine. Nouvelle série. T. II. Paris, 1878, 1 vol. in-8. — Les religions de l'Extrême-Orient (leçon d'ouverture). Paris, 1886, 1 br. in-8. — La Méthode conscientielle. Paris, 1887, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

SCHAUDEL (L.). — Les Roches à cupules et à gravures préhistoriques de la Savoie. La pierre de Chantelouve. Le Mans, 1906, 1 br. in-8.

SÉANCE de rentrée de l'université de Nancy. 16 novembre 1905. Nancy, 1906, 1 vol. in-8.

SITES ET MONUMENTS. Publication du Touring-Club de France (Don de M. de Goussaincourt). Paris, 32 vol. in-4.

TARDIEU (Ambroise). — Les Voyages à travers l'Europe et l'Afrique d'un archéologue-historiographe, suivis des souvenirs de la vie de l'auteur. Clermont-Ferrand, 1906, 1 vol. in-18 cart.

THIEULLEN (A.). — Les Préjugés et les faits en industrie préhistorique. Paris, 1906, 1 br. grand in-8.

VACANT et MANGENOT. — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. 18, 19, 20. Paris, 1906, 3 vol. in-folio.

VERNHES (Julien). — Le Nantissement des fonds de commerce (Thèse de droit). Toulouse, 1906, 1 vol. in-8.

ZAPALOWICZ (H.). — Krytyczny przeglad Roslinnosci galicyi. T. I. Cracovie, 1906, 1 vol. in-8.

ZOFIA DASZYNSKA-GOLINSKA. — Uscie Solne. Cracovie, 1906, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.
ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).
ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. — Académie de Vaucluse.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BEAUVAIS. — Société des études historiques et scientifiques.
BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société linnéenne.

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles.

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture.

Bourg. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

Brest. — Société académique.

Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

Caen. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

Caen. — Société des antiquaires de Normandie.

Caen. — Société des beaux-arts.

Caen. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Cambrai. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

Carcassonne. — Société des arts et sciences.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Cherbourg. — Société académique.

Cherbourg. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

Digitized by Google

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Digitized by Google

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

Digitized by Google

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (44, rue de Rennes, 6e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

Digitized by Google

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de Ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications françaises

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

Nancy. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

Paris. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

Paris. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

Paris. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

Paris. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

Paris (et à l'abbaye de Ligugé). — Revue Mabillon (à Chevetogne, par Leignon, province de Namur [Belgique]).

Toulouse. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements français

Aix. — Annales des facultés de droit et des lettres.

Chaumont. — Bibliothèque de la ville.

Lunéville. — Bibliothèque de la ville.

Paris. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).

Paris. — Académie française (23, quai Conti, 6e).

Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

Paris. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

Paris. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

Paris. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

Paris. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

Paris. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

Pont-a-Mousson. — Bibliothèque de la ville.

Toul. — Bibliothèque de la ville.

Vendôme. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1906-1907

Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

Digitized by Google

Bruxelles. — Société des Bollandistes (14, rue des Ursulines).

Buffalo (N. Y.). — Society of Natural Science.

Caire. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Cracovie. — Académie des sciences.

Drontheim. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

Dublin. — Royal Irish Academy.

Dürkheim. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

Florence. — Reale Accademia della Crusca.

Florence. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

Genève. — Société de physique et d'histoire naturelle.

Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

Gothenbourg. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

Halle-sur-Saale. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

Harlem. — Société hollandaise des sciences.

Heidelberg. — Historisch-philosophischer Verein.

Kiel. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

Kiew. — Société des naturalistes.

Königsberg. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

Lausanne. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

Léopol (Galicie). — Société d'histoire.

Liège. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

Liège. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

Liège. — Société géologique de Belgique.

Londres. — Geological Society.

Digitized by Google

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique (Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (Seventy-seventh Street, Central Park West).

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

Digitized by Google

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United States Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.
CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.
CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.
FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.
HARLEM. — Archives du musée Teyler.
KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.
MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.
RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Museum national.
SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1907

BUREAU

Président : M. le Dr Imbeaux.
Vice-Président : M. Pierre Boyé.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. le lieutenant-colonel Le Joindre.

I

MEMBRE HONORAIRE

1899. 21 Juill. Mgr Mathieu (Son Éminence le Cardinal), Membre de l'Académie française, via delle quattro Fontane, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

---

1. L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.
Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.
La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

II

MEMBRES TITULAIRES

1876. 17 Mars. M. Flicne (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 17, rue Bailly, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 17, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

Id. M. Druon (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, Nancy.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 25, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé d'un cours de météorologie à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

Digitized by Google

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886, Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1898), 82, rue Stanislas, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Fév. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 7 juillet 1893), 15, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

Id. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit (Associé le 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 9, rue Sainte-Cécile, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Professeur au Grand Séminaire (Associé le 6 mars 1896), 71, rue Saint-Julien, Nancy.

Digitized by Google

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 15, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1904. 1er Juill. M. Schlagdenhauffen (le Dr Frédéric), Associé national de l'Académie de Médecine, Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie (Associé le 16 mars 1888), 63, rue de Metz, Nancy.

21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur des mines en disponibilité (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905 6 Janv. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physique à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 3, rue de Serre, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

*

Digitized by Google

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Fév. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. Lafon (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. Chasles (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

Id. M. Liégeois (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques),

Digitized by Google

Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), à Menotey (Jura).

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné, Rennes.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

Id. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1877. 16 Mars. M. Gigot (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

---

1. La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1863. 5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. Sergent (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. Quintard (Léopold), Président de la Société d'archéologie lorraine, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. Broilliard (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 1, rue d'Alsace, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. Bardy (Henri), ancien pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. Bouvier (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

Digitized by Google

1885. 20 Nov. M. Thirion (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchal.

1886. 19 Mars. M. Tisserant (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. Ambroise (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. Colignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. Charaux (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Fév. M. Buisson (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. Poincaré (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. Journée (Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

Digitized by Google

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. Lefebvre (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

6 Mars. M. Poirine (l'abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur adjoint de géologie à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. Langlois (le Général de division Hippolyte), ancien Membre du Conseil supérieur de la guerre, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 185, rue de Vaugirard, Paris (15e), et au château de Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Associé-Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Archéologue, 18, rue de Serre, Nancy.

Digitized by Google

1901. 20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1902. 10 Janv. M. Arth (Georges-Marie-Florent), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

20 Juin. M. Brunotte (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

4 Juill. M. Gebhart (Émile), Membre de l'Académie française, Professeur de littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des Lettres de Paris, 9, rue Bara, Paris (6e).

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Membre du Conseil supérieur de la Marine, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Archiviste-paléographe, Attaché à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

7 Juill. M. Parisot (Robert), Chargé d'un cours d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

Digitized by Google

1905. 3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Professeur au Collège de La Malgrange, Jarville-La Malgrange, près Nancy.

1906. 27 Avr. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy, 6, avenue de la Garenne, Nancy.

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henri), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

15 Fév. M. Perdrizet (Paul), Maître de conférences à la Faculté des Lettres, 2, avenue de la Garenne, Nancy.

Id. M. de Metz-Noblat (Alexandre), ancien Officier de cavalerie, 35, cours Léopold, Nancy.

2°

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (14e).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Delabordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. Terrien de Lacouperie (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation

Digitized by Google

comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1872. 22 Nov. M. Petsche (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. Gravier (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1882. 5 Mai. M. Hanauer (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Babeau (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. Deny (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

21 Mai. M. Tardieu (Ambroise), Homme de lettres, à Royat (Puy-de-Dôme) et à Alger, 10, boulevard Gambetta.

1887. 19 Juill. M. de Raynal (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

Digitized by Google

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 15, avenue de Paris, à Créteil (Seine).

1898. 18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

Digitized by Google

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant la division d'Oran (Oran).

1901. 19 Juill. M. PASCAUD (Henri), Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

1903. 30 Oct. M. LEFORT (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. APPELL (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. PICARD (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. HOMOLLE (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, palais du Louvre, cour Lefuel, Paris (1er).

1907. 15 Fév. M. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte F.), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

Digitized by Google

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted (Adolphe), 34, Kronprinsessegode, Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort (Perceval), Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 23 mai 1907

Pages.

Rapport sur les prix de vertu, par M. Charles Dessez . 1

Rapport sur le concours pour le prix de Guaita, par M. Albert Collignon XIII

Rapport sur le concours pour le prix Dupeux, par M. Pierre Boyé XXI

Souvenirs de Rome, discours de réception, par M. Albert Martin XXX

A propos de pierres, discours de réception, par M. François Villain XLI

Réponse du président, M. l'abbé Eug. Martin, aux récipiendaires, MM. A. Martin et F. Villain LXXVIII

Compte rendu de l'exercice 1906-1907, par M. G. Le Monnier, secrétaire annuel XCI

Discours prononcé, le 18 juillet 1906, aux obsèques de M. Henri Déglin, membre titulaire, par M. le chanoine Eug. Martin, président CXVIII

Discours prononcé, le 29 janvier 1907, aux obsèques de M. le colonel de Vienne, membre titulaire, par M. le chanoine Eug. Martin, président. CXXII

Lettre adressée par le bureau de l'Académie à MM. les Membres du Conseil général de Meurthe-et-Moselle . CXXVII

Mémoires dont la Société a voté l'impression

La bibliothèque du duc Antoine. Recherches bibliographiques suivies de l'inventaire annoté, par M. Albert Collignon, membre titulaire. 1

Fleurs d'hiver, par M. Théophile Lambert, associé correspondant 136

Le chapitre primatial de Nancy, par M. Chr. Pfister, ancien membre titulaire. 144

Digitized by Google

Pages.

Un poète lorrain du quinzième siècle. Jean Baudoin de Rosières-aux-Salines, par M. Émile Duvernoy, membre titulaire. 217

Émile Gallé écrivain, par M. Roger Marx, associé-correspondant. Notice lue à l'Académie de Stanislas dans la séance du 23 novembre 1906. 236

L'action provocatoire et son utilité juridique, par M. Henri Pascaud, associé-correspondant 250

Poésies, par M. Alexandre de Metz-Noblat, associé-correspondant 270

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 278

Concours de 1908 284

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1906 287

Liste alphabétique des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1906-1907. Sociétés françaises. 297

Publications périodiques adressées à l'Académie. Publications françaises 303

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. Établissements français 304

Liste alphabétique des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas. 1906-1907. Sociétés étrangères 305

Publications périodiques adressées à l'Académie. Publications étrangères 309

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. Établissements étrangers 309

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 310

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar ;* 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy ;* 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas* (*1750-1900*), rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie, a été publiée en 1902.

Nancy, impr. Berger-Levrault et C^ie^

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 042661766